

LÉOPOLD II
et la Conférence géographique
de Bruxelles
(1876)

PAR LE

M. O. ROEYKENS

P. A. ROEYKENS

DES FRÈRES MINEURS CAPUCINS
LICENCIÉ EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ GRÉGORIENNE DE ROME
MISSIONNAIRE DU VICARIAT APOSTOLIQUE DE L'UBANGI

Art. V. — La suggestion de Schwobach, 1874-1875 157

Art. VI. — Le témoignage du baron Göttinger, 1876 169

Art. VII. — La suggestion de Schwobach, 1874-1875 181

et la Conférence géographique

de Bruxelles
(1876)

Annexe A 212

Annexe B 232

Annexe C 242

Annexe D 246

Mémoire présenté à la séance du 16 avril 1956.

Rapporteur : M. O. LOUWERS.

F. A. ROBYERS



FIG. 1. — Statue équestre de LÉOPOLD II à la Place du Trône, à Bruxelles.
(Photographie : Office de l'Information et des Relations publiques pour
le Congo belge et le Ruanda-Urundi, Bruxelles).

LÉOPOLD II et la Conférence géographique de Bruxelles (1876)

INTRODUCTION

« L'histoire de l'État indépendant du Congo a déjà été faite à des points de vue divers, mais tout est loin d'être dit sur l'homme extraordinaire qui en a été l'unique promoteur. Son œuvre et sa personne ont fourni une ample matière à ses adversaires politiques et coloniaux, aussi bien qu'aux historiographes officiels, sans que le sujet soit le moins du monde épuisé ».

BEYENS, E. (Baron), La question africaine. Bruxelles, 1918, pp. 22-23.

La période préparatoire et initiale de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II mérite de retenir spécialement l'attention des historiens, car elle contient en germe toute l'histoire ultérieure de l'État Indépendant du Congo. Déjà s'y affirment avec une clarté lumineuse tous les grands principes directeurs de la politique coloniale du fondateur de l'empire africain belge. En pénétrant le dessein conçu par le Roi des Belges en 1875-1876 au sujet du centre du continent noir, on saisit mieux l'idée maîtresse qui l'a guidé dans la conduite des affaires congolaises

et l'on constate le remarquable esprit de suite avec lequel il a poursuivi la réalisation de son vaste projet initial.

Pour être scientifiquement fondé, l'ouvrage de synthèse et de haute vulgarisation — qui seul, en général, intéresse le grand public — ne pourra être écrit sur les origines du Congo belge que le jour où une pleine lumière sera faite sur les multiples questions de détail que pose encore en ce moment à l'historien consciencieux l'examen analytique des données dont il dispose. Il ne suffit pas en effet d'exhumer des documents inédits, il importe bien davantage de les placer dans leur cadre historique, de les interpréter en fonction de leur contexte réel et d'en dégager la véritable signification qu'ils avaient aux yeux de leur auteur. C'est pourquoi, dans le présent travail, nous avons repris l'étude des documents publiés jadis par nous dans *Zaire* ⁽¹⁾, en y ajoutant un commentaire sur les actes de la Conférence géographique de Bruxelles ainsi que quelques documents sur des points particuliers. Comme tel, cet ouvrage complète nos deux mémoires précédents ⁽²⁾. Aussi est-il conçu dans le

(1) ROEYKENS, A., Les réunions préparatoires de la délégation belge à la Conférence géographique de Bruxelles en 1876 (*Zaire*, VII, 1953, pp. 787-827) ; Banning et la Conférence géographique de Bruxelles en 1876 (*Zaire*, VIII, 1954, pp. 227-271). — Nous reproduisons la plupart des documents pour en faciliter la consultation, répondant ainsi au vœu qu'a si aimablement exprimé le P. E. BOELAERT dans sa recension de notre premier mémoire (*Aequatoria*, XVIII, 1955, p. 117).

(2) ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, A. R. S. C., *Mémoires in-8°*, Nouvelle série, Classe des Sciences morales et politiques, I, 1 (Histoire), 1955. — Le présent ouvrage complète la deuxième partie de cette étude antérieure, consacrée à la préparation immédiate de la Conférence géographique de Bruxelles (Voir : *op. cit.*, 1955, p. 121) ; le dernier chapitre, consacré à l'analyse des travaux de cette Conférence, trouve sa place entre la deuxième et la troisième partie de notre premier travail (Voir : *op. cit.*, 1955, p. 157).

IDEM, Le dessein africain de Léopold II, A. R. S. C., *Mémoires in-8°*, Nouvelle série, Classe des Sciences morales et politiques, X, 1 (Histoire), 1956. — Les articles de I à VI du troisième chapitre de ce second ouvrage (pp. 120-181), complètent la première partie du précédent, consacrée à la genèse du dessein africain de Léopold II (Voir : *op. cit.*, 1955, pp. 9-117). Les deux derniers articles du

même esprit que ses devanciers. Puissent ces nouvelles recherches, que nous présentons ici à l'appréciation des spécialistes en histoire congolaise, leur être un utile instrument, un point de départ de fructueuses investigations ultérieures et de discussions constructives. Nous n'avons eu d'autre but en leur livrant le fruit, bien imparfait et incomplet, de notre travail.

Deux faits nous réjouissent. C'est d'abord de savoir que l'histoire congolaise commence à intéresser nos jeunes universitaires. Ils y trouveront de passionnants sujets d'études et l'occasion de contribuer par leur travail scientifique à faire progresser la connaissance de ce qui restera pour la postérité une des plus illustres pages de notre histoire nationale contemporaine comme de celle de l'Afrique. Et à ce sujet, on ne peut perdre de vue que sur notre terre congolaise s'accroît de jour en jour plus nombreuse une jeunesse avide de connaître l'histoire de l'œuvre belge en Afrique. Les deux universités congolaises qui formeront l'élite intellectuelle de la Belgique d'outre-mer, devront pouvoir présenter à leurs étudiants cette histoire avec toutes les garanties d'objectivité scientifique. Raison de plus, pour tous ceux qui aiment le Congo et la Belgique, de dégager l'œuvre grandiose du fondateur du Congo belge de tout ce dont la légende,

troisième chapitre (*Op. cit.*, 1956, pp. 181-212) peuvent aussi trouver leur place, le premier après l'article I du troisième chapitre du présent mémoire (p. 134), le second à l'article III du même chapitre (p. 185).

Nous espérons pouvoir publier dans un avenir rapproché un cinquième mémoire qui portera comme titre : L'œuvre africaine de Léopold II et l'opinion publique belge de l'époque (1876-1878). Cette étude fera suite à la quatrième partie de notre travail sur les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II (*Op. cit.*, 1955, p. 226).

Nous aurons ainsi épuisé toute la matière dont nous avons pu disposer en ce qui concerne les origines lointaines du Congo belge ; plus d'un dépôt d'archives reste encore à dépouiller, plus d'une publication de l'époque à étudier. *Nihil factum est dum aliquid faciendum manet*, disaient les anciens. Notre travail n'est pas définitif, il demande à être corrigé et complété. Toute contribution positive à l'histoire des origines de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II y aidera.

l'ignorance, l'incompréhension ou la malice l'ont entourée. La vérité historique — dans toute son impartialité objective — est capable de faire voir à nos frères africains que si LÉOPOLD II a songé à la grandeur et à la prospérité de la Belgique, il n'a pas moins travaillé à leur élévation. Ils y apprendront que l'idée de la communauté belgo-congolaise qui, actuellement, est à l'ordre du jour, n'est que l'expression contemporaine du dessein qui animait dès le début l'esprit de celui qui voulait créer un État africain dont les destinées, en sa personne et en celle de ses successeurs, seraient liées indissolublement à celles de la Belgique. C'est en effet en la personne des rois des Belges que LÉOPOLD II a voulu fonder le lien qui doit unir deux peuples, deux pays en une grande nation, en une seule famille. C'est dans l'attachement à son souvenir et à son œuvre comme dans l'attachement à ses successeurs que Belges et Congolais trouveront le gage le plus solide de leur union.

Un autre fait qui réjouit tous ceux qui s'intéressent à l'histoire du Congo, c'est de voir des dépositaires d'archives concernant l'œuvre coloniale de LÉOPOLD II mettre à la disposition des chercheurs les précieux documents qu'ils ont gardés jusqu'à présent avec une respectueuse discrétion qui est toute à leur honneur. Ainsi des écrits du duc de Brabant que M. L. LE FEBVE DE VIVY a publiés récemment ⁽¹⁾, il ressort à l'évidence que bien avant de songer à l'Afrique, LÉOPOLD II, encore prince héritier, en définissant sa conception coloniale à la veille de son avènement, y incluait comme un élément essentiel la mission de

« ...faire progresser la civilisation dans quelques coins du monde » ⁽²⁾.

⁽¹⁾ LE FEBVE DE VIVY, L. Documents d'histoire précoloniale belge (1861-1865). Les idées coloniales de Léopold, duc de Brabant (A. R. S. C., *Mémoires in-8°*, Nouvelle série, t. VII, fasc. 1, Bruxelles, 1955).

⁽²⁾ Duc de Brabant. Note sur l'utilité et l'importance pour les États de posséder

A tous les détracteurs modernes de leur œuvre coloniale et à tous ceux qui, pour des motifs intéressés et souvent inavouables, veulent se faire leurs juges et leurs moniteurs en attendant l'occasion de devenir leurs spoliateurs, les Belges répondent avec une légitime fierté qu'ils n'ont pas attendu les conférences de Berlin, de Saint-Germain-en-Laye ou de San Francisco, ni la proclamation des droits de l'homme, ni les prétentions de l'O. N. U. pour savoir que toute œuvre coloniale digne de ce nom ne trouve sa justification comme sa raison d'être que dans « la mission sacrée » de conduire les peuples à civiliser de progrès en progrès vers la complète émancipation et vers le droit de disposer librement d'eux-mêmes le jour où ils seront parvenus à maturité. Jamais le fondateur du Congo belge n'a eu d'autre conception.

Celui qui a lancé ses compatriotes dans la voie coloniale et qui leur a procuré le plus beau pays de l'Afrique centrale à civiliser tout en leur y ouvrant d'immenses ressources, ne fut pas seulement un génie dans la conduite des efforts gigantesques pour réaliser pacifiquement cette œuvre magnifique malgré les innombrables obstacles presque insurmontables qui se dressaient à chaque pas pour entraver son dessein ; mais il fut également un génie qui leur a légué la plus saine des doctrines coloniales, celle qu'il entendait poursuivre :

« ... l'extension de la patrie par des voies honnêtes, légales, dignes de notre siècle et d'une façon de faire avancer la civilisation par nos établissements nouveaux, au lieu d'arrêter sa marche par l'exécution de projets ambitieux aux dépens de nos voisins » (1).

Pour que tous puissent se rendre compte de l'extraordinaire maîtrise avec laquelle le Roi a accompli jadis

des domaines et provinces en dehors de leurs Frontières Européennes surtout lorsque l'extension de ces dernières est impossible, 20 mai 1865. — Voir LE FEBVE DE VIVY, *op. cit.*, p. 35.

(1) Duc de Brabant au « Cher Major » (BRIALMONT) 20 juillet 1863. — Voir LE FEBVE DE VIVY, *op. cit.*, p. 23.

ce que nous pouvons appeler en toute vérité « le miracle léopoldien en Afrique », et pour qu'ils puissent se persuader que l'actuel « miracle belge au Congo » qui lors du récent voyage de Sa Majesté BAUDOIN I^{er} a émerveillé le monde entier, n'est autre que le fruit naturel de la doctrine et de la politique coloniales que LÉOPOLD II dans ses écrits et ses actes a léguées à la Belgique et que les Belges ont intégralement conservées et généreusement pratiquées jusque dans ces derniers temps ; pour que cette leçon d'histoire et de politique coloniale puisse être exposée avec toute l'ampleur et tout l'éclat qu'elle mérite, il est indispensable que ceux qui s'adonnent consciencieusement à l'étude de l'œuvre et de la doctrine du fondateur du Congo disposent de tous les documents aptes à les éclairer. Ce travail est devenu aujourd'hui plus qu'une simple nécessité scientifique ⁽¹⁾.

Nous remercions bien cordialement toutes les personnes qui nous ont si aimablement aidé dans notre travail, ainsi que M. O. LOUWERS, président de l'Académie royale des Sciences coloniales, qui a honoré notre mémoire d'un rapport bienveillant.

Il nous est un devoir aussi d'exprimer notre gratitude à l'Académie royale des Sciences coloniales d'avoir voulu accepter la publication de cette étude dans sa collection des *Mémoires in-8°* ; et il nous est particulièrement agréable de témoigner notre reconnaissance à M. E. J. DEVROEY, secrétaire perpétuel de l'Académie, pour l'aide précieuse qu'il nous a prêtée avec une bienveillance inlassable.

Kotakoli (Territoire de Banzyville, Congo belge),
le 19 mars 1956.

(1) Voir les considérations que le R. P. VAN WING, S. J., membre du Conseil colonial et de l'Académie royale de Sciences coloniales, consacre à la situation actuelle de l'œuvre belge au Congo (*Bulletin des séances de l'A. R. S. C.*, N. S. I., 1956, fasc. 2, pp. 169-186).

PREMIER CHAPITRE

LE PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE
GÉOGRAPHIQUE DE BRUXELLES

Dans nos deux mémoires précédents ⁽¹⁾, nous avons produit les documents belges et les faits actuellement connus des chercheurs sur l'activité déployée par LÉOPOLD II en vue de son entreprise africaine durant l'année 1875 et au début de 1876 ; nous nous sommes hasardé également à combler par voie d'hypothèse scientifique les lacunes de notre documentation ; enfin nous nous sommes efforcé de saisir l'arrière-pensée qui guidait le Roi dans son projet.

Tout ce secret travail de gestation qui s'effectuait dans l'esprit du Souverain parvint à maturité dans les premiers mois de 1876. L'idée de convoquer une conférence de savants prit alors définitivement corps ; elle fut acceptée à Londres et à Paris. Le Roi en établit personnellement le programme, comme plus tard il en présidera les débats.

Ces deux derniers points méritent une étude détaillée. Fidèle à notre procédé, nous analyserons successivement dans ce chapitre les différents documents qui nous font connaître le programme dressé par LÉOPOLD II et nous tâcherons d'en dégager la véritable portée ainsi que la tactique adoptée par le royal promoteur de l'œuvre.

Ceux qui connaissent l'intense labeur préparatoire au-

(¹) Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II (*Mém. in-8° A.R.S.C., Cl. Sc. mor. et pol., N. S. I, 1* (Histoire), 1955) ; Le dessein africain de Léopold II, Nouvelles recherches sur sa genèse et sa nature (1875-1876) (*ibid.*, N. S. X, 1 (Histoire), 1956).

quel s'est toujours livré le Souverain depuis sa jeunesse chaque fois qu'il s'agissait de lancer une tentative d'expansion au dehors, ne s'étonneront pas de le voir se tracer d'avance un plan d'action dont la suite des événements et l'évolution de l'œuvre ne seront que la mise à exécution. En évoquant ses souvenirs sur les origines de l'État Indépendant du Congo, le baron ÉM. DE BORCHGRAVE a pu dire en toute vérité :

« La Conférence fut préparée avec autant de tact que de méthode, autant de prudence que de sagacité. Rien ne fut abandonné au hasard » (1).

ARTICLE I.

Les articles d'Émile Banning sur l'Afrique dans l'*Écho du Parlement*. — (Janvier-février 1876).

L'histoire véridique des origines de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II demande, de la part de ceux qui s'y adonnent, un esprit critique des plus avertis. Il ne s'agit nullement de démolir tout ce qui a été écrit jusqu'à présent, mais d'examiner minutieusement chaque détail à la lumière des données absolument sûres dont on dispose à l'heure actuelle, afin de reléguer dans le domaine de la légende tout ce qui y appartient et de rechercher à établir en toute vérité les facteurs qui ont concouru à la genèse de cette entreprise ainsi que les rapports de cause à effet qu'il convient de leur attribuer. Cet indispensable travail de précision, ou plutôt d'approximation et de recherche, qui peut bien se comparer à un labeur de laboratoire, peut sembler fastidieux aux profanes, surtout lorsqu'il est entrepris à différentes reprises sur une question de détail. Cependant, ce n'est en général

(1) DE BORCHGRAVE, E. (Baron), Les origines de l'État Indépendant du Congo (Académie royale de Belgique, *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences morales et politiques*, 1919, p. 171).

qu'après maintes manipulations exécutées par différents spécialistes que se dégage toute la vérité. C'est ce qui nous amène à reparler des articles que BANNING fit paraître au début de 1876 dans l'*Écho du Parlement* à propos des découvertes en Afrique centrale (1).

Dernièrement, brossant une esquisse historique des débuts de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II, M. Léon LEJEUNE, distingué professeur à l'École coloniale de Bruxelles et vice-président de l'Association des Écrivains et Artistes coloniaux, dont à juste titre M. J.-M. JADOT louait l'esprit de précision dans l'information, la finesse de jugement et la grâce dans l'expression (2), a consacré à ces articles de presse quelques pages qui méritent de retenir l'attention des historiens.

En somme, lui aussi, se range à l'opinion d'après laquelle les auteurs « s'abusent qui, rétrospectivement, prêtent un effet déterminant à ces articles de Banning » (3). Il va même plus loin en disant : « Il n'est même pas certain que LÉOPOLD II ait eu connaissance de ces articles » (4). Examinons ce dernier point.

Nous n'oserions pas exclure la possibilité que cette étude de BANNING ait été signalée au Roi, soit par LAMBERMONT, soit par un fonctionnaire du Cabinet du Roi. En effet, depuis le mois d'août 1875, le premier savait que l'attention du Souverain s'était concentrée sur l'Afrique et que LÉOPOLD II cherchait à s'informer s'il n'y avait rien à faire pour lui dans ce vaste continent encore si peu connu et si mal occupé (5). De son côté,

(1) Nous avons touché cette question dans *Zaïre*, VII-8, 1953, pp. 801-803 ; *Zaïre*, VIII-3, 1954, pp. 227-242 ; dans notre mémoire : Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II (Bruxelles, 1955), pp. 50, 60, 97-98. — Récemment, J. STENGERS, dans son ouvrage : Textes inédits d'Émile Banning, pp. 9-15, a confirmé notre thèse.

(2) Avant-propos de « Avec Jérôme Becker en Afrique orientale » (*Les Digestes congolais*, n° 1, Editions Grand Lacs, Namur, 1955, p. 8).

(3) Introduction à l'ouvrage précédent, p. 19.

(4) *Ibidem*, p. 20.

(5) Voir ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, pp. 93-98.

VAN PRAET, DEVAUX ou le c^{te} DE BORCHGRAVE étaient sans doute au courant de la nouvelle orientation des préoccupations de leur Maître. N'est-ce pas l'un d'eux qui fut chargé de transmettre au baron SOLVYNS, ministre de Belgique à Londres, les instructions du Roi se rapportant à l'affaire de CAMERON en décembre 1875 (1) ?

L'éventuelle communication des articles de BANNING au Palais nous semble même très probable, d'autant plus qu'en rédigeant son étude, BANNING a songé sans doute au Roi dont il connaissait déjà de longue date les aspirations coloniales et qu'il savait à la recherche d'une terre riche et fertile où l'activité débordante des Belges ainsi que leur commerce et leur industrie trouveraient d'utiles débouchés (2). On peut même se demander si parfois, à cette époque, BANNING n'aurait pas entretenu LAMBERMONT de l'Afrique ou que ce dernier — tout en cédant avec discrétion les projets secrets dont le Roi l'avait entretenu — n'aurait pas amené l'archiviste du ministère des Affaires étrangères à faire un tour d'horizon à propos de la situation des découvertes de l'Afrique. Ceci n'aurait rien d'extraordinaire et cadrerait parfaitement tant avec les fonctions de ces deux personnalités qu'avec leurs préoccupations habituelles. Aucun document ne nous édifie toutefois sur ce point.

Mais, ce qui plus est, dans les papiers d'Émile BANNING, nous trouvons le billet suivant écrit par le comte DE BORCHGRAVE en date du 20 décembre 1875. Peut-être se rapporte-t-il aux articles en question :

« Mon cher M. Banning,
 » J'ai reçu votre lettre que j'ai eu soin de communiquer au Roi.

(1) Voir J. STENGERS, Textes inédits d'E. Banning, p. 13-14. — Aussi ROEYKENS, A., Le Dessein africain de Léopold II, pp. 153-157.

(2) ROEYKENS, A., Banning et la Conférence géographique de Bruxelles dans *Zaire*, VIII-3, 1954, pp. 240-241. — Voir les souvenirs personnels de BANNING dans ses *Notes sur ma vie et mes écrits* (J. STENGERS, Texte inédits d'Émile Banning, p. 30-31).

» Sa Majesté me charge de vous exprimer ses remerciements bien sincères pour l'envoi des intéressantes notes.

Votre tout dévoué

(s) Cte C. de Borchgrave » (1).

A cette date, BANNING pouvait déjà avoir terminé son étude sur *Les voyages de découverte dans l'Afrique intérieure*. Estimant que le sujet était de nature à intéresser le Roi, sachant que celui-ci à cette époque attachait une grande importance aux affaires du Transvaal (2), convaincu peut-être que les régions encore inoccupées de l'Afrique offraient un champ d'action beaucoup plus propice à une tentative d'expansion belge que la République sud-africaine, enfin se conformant probablement à l'habitude qu'il avait toujours observée depuis que dans l'*Écho du Parlement* il publiait des articles sur les parties du globe offrant des possibilités d'expansion et de colonisation, BANNING n'a-t-il pas transmis une copie de son travail au comte DE BORCHGRAVE avec l'intention de la faire communiquer au Roi, ou plutôt de la soumettre à l'appréciation du Souverain pour que celui-ci, éventuellement, y apportât les retouches jugées utiles ? En soi, ce procédé n'aurait eu rien d'étrange, quand on songe aux relations personnelles qui, dès 1867, liaient l'auteur au Souverain (3).

(1) E. B., Dossier, n° 32.

(2) « Le Roi attachait beaucoup d'importance à cette affaire » écrit LAMBERMONT en marge d'un projet de lettre du comte D'ASPREMONT LYNDEN, Ministre des Affaires étrangères, à Jules VAN PRAET datée du 5 novembre 1875, (A. M. A. E., AF. 5., enveloppe I, 1839-1877). Voir ROEYKENS, A., *Le dessein africain de Léopold II*, p. 34.

(3) « Je n'avais pas encore eu de rapports personnels avec lui lorsqu'en 1865, à l'intervention du Baron Lambermont, je fus prié de faire une étude approfondie sur l'île de Formose... A la suite d'un désir exprimé par M. Paul Devaux, MM. Van Praet et J. Devaux, avec qui j'étais de longtemps lié à cette époque, m'introduisirent chez le Roi vers la fin de 1867. Mes premiers entretiens eurent pour objet la création d'une revue, ... il s'agissait d'élargir l'horizon politique du pays en l'initiant de plus près à ce qui se passait et faisait autour de lui... Après la guerre (de 1870), le Roi pensa à la création d'une grande Compagnie commerciale

Après avoir reçu la réponse favorable du Palais, BANNING passait son manuscrit au rédacteur en chef de l'*Écho du Parlement*, qui dut être quelque peu embarrassé par

« ...cette copie des plus sérieuses — mais abondante, surabondante même pour un quotidien d'information générale — qui la passa en trois fois, en troisième page, comme en s'excusant. De plus, il la coupa mal, du moins la deuxième fois, et donna en surcroît, cette fois-là, l'impression d'avoir été débordé » (1).

N'est-ce pas en se basant sur le fait d'avoir soumis son étude à l'appréciation du Roi et d'avoir reçu, par la lettre du comte DE BORCHGRAVE, l'assurance que le Souverain avait trouvé ses notes « très intéressantes » et qu'il avait jugé bon de lui faire parvenir « ses remerciements bien sincères », que BANNING a pu se demander, en 1893, si parfois ses articles n'avaient pas ouvert au Roi des horizons insoupçonnés jusqu'alors par celui-ci, et qu'ils avaient été « l'étincelle qui alluma le flambeau » (2) ? En soi, cette conjecture n'a rien d'in vraisemblable. Si jamais on pouvait retrouver la lettre de BANNING au comte DE BORCHGRAVE, dont celui-ci parle dans son billet du 20 décembre 1875, on serait en mesure de répondre à cette question.

qui aurait pu exercer en même temps certaines prérogatives souveraines dans des contrées d'outre-mer. A ce projet se rattachent une série de mémoires historiques de 1871 à 1872 sur les diverses compagnies privilégiées des Indes constituée, aux XVI^e et XVII^e siècles en France, en Angleterre et aux Pays-Bas... La pensée survivait à ces tâtonnements. J'étais non moins convaincu que le Roi de la nécessité de créer à la Belgique un champ plus vaste d'expansion et de lutte. De nombreuses études publiées vers ce temps dans l'*Écho du Parlement* sur les États-Unis, le Mexique, la République Argentine, le Japon, l'Abyssinie, orientaient de ce côté les esprits. L'Afrique m'avait intéressé d'ancienne date... Les 17 janvier, 14 et 15 février 1876, je publiai dans l'*Écho du Parlement* trois articles à l'occasion de l'apparition récente à Berlin des *Beiträge zur Entdeckungsgeschichte von Afrika*, de H. Kiepert, ainsi que d'une relation de Schweinfurth sur la vie du voyageur en Afrique (*Über die Art des Reisens in Afrika : Deutsche Rundschau*). BANNING dans ses *Notes sur ma vie et mes écrits*, voir J. STENGERS, Textes inédits d'Émile Banning, pp. 31-32.

(1) L. LEJEUNE, *op. cit.*, p. 19.

(2) Voir J. STENGERS, Textes inédits d'Émile Banning, p. 32.

« Il est difficile de soutenir, comme on l'a fait, que le Roi ait inspiré ces articles » remarque L. LEJEUNE ⁽¹⁾. Nous devons même dire qu'il est impossible de prétendre que LÉOPOLD II ait suggéré à BANNING d'écrire cette étude ou lui en ait fourni les idées, ce dernier se demandant s'il n'avait pas lui-même inspiré au Roi la pensée de tenter sa chance en Afrique équatoriale !

« Pourtant, continue le savant professeur, ces articles portent sa marque, preuve d'une collaboration Léopold II-Banning » ⁽²⁾.

Et l'auteur de citer à l'appui de son assertion, la conclusion de l'article du 17 janvier 1876 qu'il retrouve textuellement dans la première partie de l'ouvrage que BANNING composa sur l'Afrique au lendemain de la Conférence géographique de Bruxelles ⁽³⁾, et de dire que toute cette première partie reprend sous une forme améliorée l'étude parue dans l'*Écho du Parlement* ⁽⁴⁾.

(1) *Op. cit.*, p. 20.

(2) *Ibidem*, p. 20.

(3) *Ibidem*, p. 21.

(4) *Ibidem*, p. 20. — Il se pourrait à première vue, que la lettre de VAN PRAET à BANNING, datée simplement du « dimanche 18 », que nous avons d'abord située le 18 juin 1876 (*Zaire*, VIII-3, 1854, pp. 246-247) — supposition que J. STENGERS jugeait dernièrement assez peu vraisemblable (Textes inédits d'Émile Banning, p. 8, note 2) — se rapporte à la première édition de l'ouvrage *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles* de BANNING et qu'en conséquence elle ait eu comme date le 18 février 1877, qui était aussi un dimanche. VAN PRAET lisait l'*Écho du Parlement*, il avait sans aucun doute remarqué les articles que BANNING y publiait au début de 1876 sur l'Afrique ; il lisait également tous les ouvrages de son ami, parfois même en manuscrit avant leur publication. Rien d'étonnant alors qu'il ait félicité l'auteur de son travail, dans lequel il retrouva « une ancienne connaissance revêtue d'un nouvel habit ». Cependant les papiers de BANNING (Dossier n° 30) contiennent une lettre de VAN PRAET, datée uniquement de « mardi » et conçue en ces termes : « Mon cher Monsieur Banning, Je vous restitue la 2^e feuille. Je trouve cela d'un intérêt extrême. Il faudrait lire bien des volumes pour acquérir les notions géographiques que vous avez si bien condensées en quelques pages. Je lis cela avec un grand charme. Vous donnez un joli coup d'épaulé à l'affaire. Je n'ai pas de remarques à faire. J'ai fait une petite croix au haut de la page 28, parce qu'il me semblait qu'il valait mieux mettre « revoit » au lieu de « revit » ou « entreprit » au lieu d'« entreprend ». Mille amitiés. (s) Jules van Praet ». — Sans aucun doute, il s'agit ici d'un travail composé après la Conférence géographique de Bruxelles ; proba-

Depuis longtemps BANNING avait mis son talent d'érudite et d'écrivain au service des aspirations expansionnistes du Roi ; il les partageait pleinement et savait trouver les formules frappantes qui y correspondaient. Rien d'étonnant dès lors de le voir aborder l'étude des découvertes de l'Afrique dans un esprit et un langage tellement conformes aux vues du Souverain que quelques-uns ont cru y retrouver une inspiration royale et que L. LEJEUNE estime que ce travail porte la marque de LÉOPOLD II. Rien d'étonnant non plus de voir BANNING reprendre son étude initiale lorsqu'il rédigea en quelques semaines son ouvrage sur *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles*.

Il est donc bien vrai, nous semble-t-il, que BANNING a écrit ses articles en vue de coopérer au dessein général d'expansion belge que LÉOPOLD II nourrissait depuis sa jeunesse ; collaboration spontanée qui répondait dans ce cas-ci, d'une manière providentielle, au projet secret que depuis quelques mois le Souverain méditait à propos des régions encore inoccupées de l'Afrique équatoriale. Il ne s'ensuit pas pour autant que dès la fin de 1875 ou dès le début de 1876 le Roi ait mis son informateur au courant de son dessein ⁽¹⁾.

blement la première rédaction de l'ouvrage cité plus haut. — Dans ce cas, nous avons peine à admettre qu'en février 1877, VAN PRAET puisse parler à BANNING à propos du dernier travail que celui-ci vient de lui adresser : « C'est une ancienne connaissance que je retrouve revêtue d'un nouvel habit ». Nous placerions donc de préférence cette lettre de VAN PRAET le 18 novembre 1877, époque vers laquelle parut la deuxième édition revue et augmentée de *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles*.

(1) L. LEJEUNE trouve dans les articles de BANNING dans *l'Écho du Parlement* « une preuve d'une collaboration Léopold II-Banning qu'un historien distingué a récemment voulu minimiser » écrit-il (*op. cit.*, p. 20-21). Nous pensons que notre exposé, qui ne fait que préciser davantage la thèse que nous soutenions dans nos publications antérieures, démontrera suffisamment que nous ne visons qu'à établir la vérité historique sur ce qui fut la collaboration de BANNING à la genèse du dessein africain de LÉOPOLD II. Les remarques judicieuses de L. LEJEUNE nous ont été d'une réelle utilité. Elles démontrent tout le profit que les historiens peuvent retirer d'une critique constructive de leur œuvre. Nous

« En fait, conclut L. LEJEUNE, quand on lit attentivement ces articles pseudo-préparateurs et qu'on en suppute l'incidence sur l'*intelligentsia* belge du moment, on est amené à les tenir, au plus, pour une excellente mise au point rédigée d'après les dernières publications anglaises et allemandes — Kiepert, Siebert, Schweinfurth et Stanley — parues sur la matière de 1873 à 1875 » (1).

En les composant et en les publiant, BANNING ne pensait pas annoncer la prochaine initiative de son Souverain ; en approuvant le travail de l'archiviste érudit du ministère des Affaires étrangères et en ne s'opposant pas à la publication de cette étude, le Roi ne se l'appropriait pas, mais en fit, en réalité, une discrète préparation lointaine de l'œuvre qui mûrissait depuis des mois dans son esprit.

ARTICLE II.

Léopold II a recours à l'érudition d'Émile Banning.

Vers la mi-juin 1876, à son retour de Londres où il venait de gagner les milieux anglais à ses projets, le Roi se mit sans tarder à préparer la prochaine conférence

espérons que notre exposé incitera un chercheur à retrouver la lettre de BANNING au comte DE BORCHGRAVE signalée plus haut. Les papiers personnels de l'ancien secrétaire du Roi — qui contiennent sans aucun doute de très intéressantes données pour l'histoire des débuts de l'œuvre africaine du Roi — n'ont pas encore été consultés par un historien.

Signalons par ailleurs que M. LEJEUNE, dans le *Digeste congolais* n° 3, intitulé *Stanley sur le Haut-Congo*, fait encore état de la version fautive des *Mémoires politiques et diplomatiques* d'E. BANNING éditée en 1927 par M. WILMOTTE pour affirmer que la collaboration de BANNING à l'œuvre africaine du Roi date depuis 1870 (*Op. cit.*, Éditions Grands Lacs, 1955, p. 13). Il est regrettable de voir l'auteur s'attacher à des légendes et à des erreurs, malgré l'évidence même établie par la critique historique. Il aurait trouvé dans notre étude sur *Banning et la Conférence géographique de Bruxelles en 1876* (*Zaire*, VIII, 1954, p. 243) la rectification de l'erreur typographique commise dans l'édition des écrits d'Émile BANNING.

(1) LEJEUNE, *op. cit.*, p. 19.

dont il voulait établir d'avance le programme. Rien d'étonnant, dès lors, qu'à cet effet il ait eu recours à l'érudition d'Émile BANNING dont il appréciait déjà depuis une dizaine d'années le talent autant que les services dévoués et qui venait d'écrire avec tant d'à-propos sur l'Afrique dans l'*Écho du Parlement* au début de l'année 1876.

Discret début de la collaboration de BANNING à l'œuvre grandiose du Roi que cet inventaire détaillé des explorateurs de l'Afrique qu'il dressa alors, probablement à la demande de quelqu'un de l'entourage du Souverain (1) !

C'est certainement avec une profonde satisfaction

(1) Parmi les *Papiers Banning*, conservés aux Archives générales du Royaume, figure le Dossier n° 29 contenant une partie de la correspondance LÉOPOLD II-BANNING. Il s'y trouve une enveloppe dans laquelle sont réunies différentes notes autographes de BANNING sur l'Afrique et l'œuvre des stations, qui ont servi à des communications présentées au Roi avant l'ouverture de la conférence de septembre 1876. Malheureusement ces notes et ces brouillons ne sont pas datés. Leur contenu ne permet pas non plus de les situer à une date précise, si ce n'est le mémoire qui expose la question de la nationalisation des stations. Quant à ce dernier, un passage des *Notes sur ma vie et mes écrits* de BANNING permet d'en préciser la date : c'est le 11 septembre 1876 qu'il l'envoya à Jules DEVAUX avec prière de le placer sous les yeux du Roi (Voir ROEYKENS, *Zaire*, VIII-3, 1854, pp. 260-264. — Voir aussi J. STENGERS, *Textes inédits d'Émile Banning*, p. 33). Pour les autres documents, l'historien se voit obligé de recourir à l'hypothèse en attendant des données nouvelles lui permettant de déterminer avec certitude autant qu'avec précision l'époque des différentes communications. Une première note traite des explorations allant de la fin du XV^e siècle jusqu'à la moitié du XIX^e siècle ; une deuxième continue cette liste jusqu'en 1876 ; une autre note se rapporte aux routes et aux stations qu'on pourrait établir en Afrique ; puis on lit un brouillon d'une lettre adressée directement au Roi et exposant les divers emplacements qui peuvent le mieux convenir à l'établissement de stations géographiques et particulièrement de stations belges ; enfin s'y trouve le brouillon de la communication faite le 11 septembre 1876 à Jules DEVAUX. Il est évident que les deux premières notes se rapportent à un même travail. Ces annotations ont-elles été prises en préparation « des notes intéressantes » dont parle la lettre du 20 décembre 1875 du comte DE BORCHGRAVE (Voir plus haut, p. 12) ? Ont-elles servi à la rédaction des articles parus dans l'*Écho du Parlement* au début de 1876 ? Ou, enfin, servirent-elles à un nouveau travail ? Impossible de se prononcer avec certitude. Si nous adoptons cette dernière solution, c'est qu'elle nous semble parfaitement convenir à une première demande de renseignements de la part du Roi. Nous ne savons pas non plus comment celui-ci s'est adressé à BANNING pour lui solliciter ce travail, nous en ignorons aussi la rédaction définitive.

qu'il a dû voir le Souverain porter son attention sur l'Afrique (1). Il connaissait déjà suffisamment LÉOPOLD II pour savoir que celui-ci ne se contentait pas d'un simple intérêt scientifique. Dès que son regard royal se portait sur une région lointaine encore libre et inexplorée, on pouvait présumer qu'il nourrissait l'un ou l'autre projet d'expansion. Quoi de plus naturel, dès lors, que BANNING ait cru que les idées développées par lui dans l'*Écho du Parlement* aient frappé l'esprit du Roi. Il y avait écrit :

« C'est véritablement un monde nouveau qui s'est ouvert à l'activité humaine, et s'il demeure encore des emplacements vides sur nos cartes, s'il reste encore environ *un tiers* de l'Afrique à reconnaître et à décrire, l'impulsion donnée aux recherches est telle, qu'il est permis de prévoir que le siècle ne finira pas sans avoir vu achever cette immense tâche ».

Dans sa nouvelle note, il allait circonscrire plus exactement ces régions encore inconnues de l'Afrique tout en retraçant l'histoire des explorateurs.

DIAZ et GAMA avaient contourné l'Afrique à la fin du XV^e siècle. ORTELIUS et MERCATOR en dressèrent au siècle suivant les contours exacts ; l'intérieur du continent leur restait inconnu. Quelques points seulement étaient entamés : la vallée du Nil et l'Abyssinie, la Barbarie au Maroc, les embouchures du Congo et du Zambèze.

Au XVII^e siècle, les relations des missionnaires portugais firent mieux connaître l'Abyssinie, tandis que celles des missionnaires italiens eurent surtout le Congo comme objet. Le Français BRUE décrivit le Sénégal, DE FLACONET Madagascar.

(1) On peut se demander si BANNING a remarqué l'entrefilet de l'*Étoile Belge* du 3 février 1876 où était révélé « que le Roi avait offert de contribuer pour 100.000 fr pour encourager les explorations du lieutenant Cameron dans l'Afrique centrale » (Voir ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, p. 73, note 2). — J. STENGERS dans son ouvrage « Textes inédits d'Émile Banning » a rectifié la date erronée de 1875 que nous avions d'abord donnée à cet extrait de journal (Voir ROEYKENS, A., Le dessein africain de Léopold II, pp. 153-157).

Au XVIII^e siècle, KOLBE (1705) et LA CAILLE (1750) réalisent d'importants progrès au Cap, SHAW à Alger et à Tunis (1720), ANDANSON au Sénégal (1749). DELISLE, D'ANVILLE et d'autres étudient la géographie de l'Afrique. En 1761 s'organise par les soins et aux frais de FRÉDÉRIC V, roi de Danemark, la première expédition scientifique en Afrique, confiée à NIEBUHR, qui prend l'Arabie comme champ d'exploration. Le voyageur écossais BRUCE entreprend la recherche des sources du Nil et parcourt l'Abyssinie et l'Égypte durant les années 1769-1771. A Londres se fonde l'*African Association* en 1788. HORNEMANN voyage dans le Fezzan (1799), tandis que MUNGO PARK reconnaît le cours du Niger dans le Soudan (1875-1805), et que BROWEN explore la Nubie et le Darfour (1793-1796).

L'*African Association* donne à ses expéditions un caractère rigoureusement scientifique.

La France envoie une expédition en Égypte (1798). En 1785, VULNEZ parcourt la vallée du Nil.

Le grand essor n'est cependant donné aux découvertes en Afrique qu'au XIX^e siècle. L. BURCHHART, envoyé par l'*African Association*, voyage en Nubie (1812). TUCKEY remonte le Zaïre en 1816 ; son expédition aboutit à un échec après avoir pénétré 280 milles à l'intérieur du continent. DENHAM, CLAPPERTON et OUDNEY explorent le Fezzan et le pays de Bournou, découvrent le lac Tchad (1822-1824) et fournissent ainsi la première relation scientifique sur l'Afrique centrale. En 1826, CLAPPERTON au Soudan explore le cours du Niger, dont LAING venait de signaler la source. OLD-FIELD et ALLERS s'y engagent à leur tour en 1832, suivis en 1841 par TROTTER et en 1854 par BERKÉ. Cette dernière expédition seule réussit pleinement à reconnaître tout le cours du Niger.

En 1830 eut lieu la conquête d'Alger par la France, tandis qu'en 1849 partit la grande expédition anglaise

pour l'exploration du Soudan central, sous la conduite de quatre voyageurs : l'Anglais RICHARDSON et les Allemands BARTH, OVERWEG et VOGEL. Le voyage dura 6 ans. Le Sahara fut traversé, RICHARDSON et OVERWEG moururent en cours de route. Après avoir exploré le pays de Bournou, BARTH se dirigea vers l'ouest et passa par Tombouctou, VOGEL disparut à l'est du lac Tchad. L'Allemagne envoya une expédition à la recherche de VOGEL (1860-1862). HEUGLIN partit par la Nubie, DE BEURMAN par le Fezzan et le Bournou. Ce fut un double échec (1).

Étudiant plus en particulier le résultat des explorations qui eurent lieu dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, BANNING passe en revue les différentes régions de l'Afrique. Quant au nord-ouest, il cite les explorations géographiques, ethnographiques et archéologiques qui s'y effectuèrent, spécialement celle d'H. DUVEYRIER dans le Sahara en 1859, celle de ROHLFS de Tripoli à Lagos en passant par Kuka près du lac Tchad, la Benoué et le Niger (1865-1867) et celle de NACHTIGAL partant de Tripoli à Kuka, traversant alors le pays de Bournou, Bagirimi et se rendant de là par le Wadaï et le Darfour par Khartoum vers l'Égypte (1869-1874).

Pour le bassin du Nil, il cite le voyageur français CAILLIAUD qui explora de 1815 à 1820 les régions du Haut-Nil, l'Allemand RUPPEL qui visita la Nubie en 1823, l'Autrichien RUSSEGGER qui parcourut la même région en 1837. Ces expéditions permirent de déterminer le cours moyen du Nil. MOHAMET ALI fit reconnaître en 1840 le Haut-Nil (fleuve Blanc) : le marquis d'ARNAUD et l'Allemand WERNE s'y distinguèrent en 1840 et 1841. Après eux HARTMANN, HEUGLIN, BAKER et SCHWEINFURTH explorèrent les mêmes régions.

(1) Jusqu'ici nous avons suivi fidèlement la première série de notes autographes de BANNING (E. B., Dossier n° 29).

Quant à l'exploration de l'Abyssinie, l'auteur cite ROCHER D'HÉRICOURT (1839 et 1842-1844), TH. LEFEBVRE (1839-1843), FERRET et GALIVIER (1840-1842), les frères ABBADIE (1860-1873), KRUPF et ISENBERG (1839-1842), l'expédition anglaise en Abyssinie en 1868.

Il note à la côte orientale de l'Afrique la fondation de la mission anglaise de Rabbaï, près de Mombasa, les découvertes effectuées par les missionnaires KRAFF et RIBMANN, leur voyage à l'intérieur (1847-1852), la découverte des monts Kenya et Kilimandjaro, l'ascension de cette dernière montagne par VON OECKEN en 1860-1861. Ces voyages apportent les premières notions sur les grands lacs intérieurs. La Société de Géographie de Londres organise alors une grande expédition placée sous la direction de BURTON et de SPEKE (1857-1858) qui conduit à la découverte du lac Tanganika, en février 1858. SPEKE, faisant une excursion isolée, atteint la même année le point méridional du lac Victoria-Nyanza. La même Société géographique de Londres met sur pied une seconde expédition sous la direction de SPEKE et GRANT (1860-1863) ; ceux-ci explorent la rive occidentale du lac Victoria-Nyanza jusqu'à la sortie du fleuve Somerset, qu'ils prennent pour le Nil Blanc ; ils passent, sans le voir, à l'est du lac Albert-Nyanza. De son côté, BAKER part de Khartoum se dirigeant vers le sud à la rencontre de SPEKE et de GRANT. Les deux expéditions font leur jonction à Gondokoro. BAKER découvre l'extrémité septentrionale de l'Albert-Nyanza (1863). De 1869 à 1873, le même voyageur retourne dans ces régions à la tête d'une expédition égyptienne.

Parlant de l'Afrique centrale, BANNING donne un aperçu des travaux de LIVINGSTONE. Celui-ci débute comme missionnaire en 1840 entre le Cap et le Zambèze, il effectue son premier grand voyage de 1853 jusqu'en 1856 : parti de Koloberg, à l'ouest du Transvaal, il se rend à Loanda et de là retourne à travers l'Afrique

jusqu'à Quilimane après avoir découvert le lac Nyassa et la plus grande partie du cours du Zambèze, ainsi que les chutes Victoria (1856). Pendant son deuxième voyage, qui dura de 1858 jusqu'en 1861, LIVINGSTONE explore le cours inférieur du Zambèze, découvre le Shiré, affluent du Zambèze et émissaire du grand lac de Nyassa. Lors de son troisième voyage, 1866-1873, il remonte le Rovuma, explore le lac Nyassa, découvre le lac Bangweolo, source du Lualaba, ou plutôt du Luapula, que le voyageur prend pour la source du Nil, mais que BANNING estime plutôt être la source du Congo. LIVINGSTONE découvre en outre le lac Moero, explore aussi le lac Tanganika, les régions situées à l'ouest de ce lac, se rend par bateau en compagnie de STANLEY à quelques points septentrionaux du Tanganika en 1872 à la découverte de débouchés. Il n'y trouve qu'un affluent de ce côté. Après le départ de STANLEY, il retourne au lac Bangweolo et meurt au sud de ce lac en 1873.

L'Europe n'ayant plus reçu aucune nouvelle de LIVINGSTONE de 1868 à 1872, une expédition anglaise fut envoyée à sa recherche en 1872 ; elle se solda par un échec. STANLEY (1871-1872) fut plus heureux et rencontra le voyageur anglais à Udjidji. Deux nouvelles expéditions britanniques partirent alors au secours de LIVINGSTONE : celle de CAMERON par l'est et celle du Congo par l'ouest en 1873. Tandis que celle de GRANDY n'eut pas de succès, celle de CAMERON réussit au-delà de toute espérance. Il reconnut complètement le lac Tanganika, en découvrit le débouché à l'ouest, la Lukuga, et rattacha le lac au système du Congo par le Lualaba. A ce propos BANNING cite BEHM qui estime que ce point n'est pas encore scientifiquement établi, mais que sa vraisemblance est à peu près absolue. CAMERON traversa ensuite l'Afrique de l'est à l'ouest jusqu'à Benguela. Ainsi le système hydrographique du Congo fut étudié par lui dans la partie méridionale de son bassin.

STANLEY de son côté repart en Afrique en 1875 ; il explore par bateau le lac Victoria-Nyanza, fait des recherches à l'ouest jusqu'au lac Albert. L'expédition du colonel GORDON explore complètement ce dernier lac (GESSI).

Quelques autres explorations sont passées rapidement en revue : l'expédition italienne du marquis ANTIORI sur le Haut-Nil en 1876 ; le voyage d'Ed. MOHR de Port Natal aux chutes du Zambèze (1869-1871), l'exploration de MAUCH entre le Limpopo et le Zambèze (1868), l'exploration du lac Nyassa en bateau à vapeur par l'Anglais YOURS en 1875 ; les voyages de DU CHAILLU sur le Gabon et l'Ogooué 1855-1858 et 1863-1865 et enfin l'expédition de MARCHE et de COMPIÈGNE sur ce dernier fleuve en 1873-1874.

Ayant fait ainsi le tour du centre de l'Afrique qui était resté encore inexploré, BANNING conclut son exposé en ces termes :

« Restent à découvrir 4 millions kil. car. des deux côtés de l'équateur : noyau central. A l'ouest, les explorations n'ont pas dépassé vers l'intérieur 230 kil. (1) ».

Le fait de voir LÉOPOLD II demander à BANNING un aperçu des découvertes de l'Afrique ne signifie nullement que jusqu'à cette époque le Souverain n'était pas au courant des voyages d'exploration effectués dans ce continent ou qu'il cherchait encore son champ d'action. Le Roi désirait avoir sous la main un exposé clair et succinct de l'évolution historique de l'exploration de l'Afrique en même temps qu'il voulait voir circonscrire nettement le noyau central encore inconnu. C'était pour lui non pas tant question d'entamer l'étude de ce sujet que de posséder un aide-mémoire. Un roi ne fait pas lui-même pareil travail. C'est le premier

(1) Nous avons suivi fidèlement la deuxième série de notes autographes de BANNING (E. B., Dossier n° 29).

service rendu par BANNING à LÉOPOLD II dans les affaires africaines.

Une conclusion s'en dégage, nous semble-t-il. C'est que, dès le début de 1876, le regard de LÉOPOLD II embrassa le noyau central de l'Afrique et que son dessein s'y fixa. Comme nous l'avons exposé ailleurs, la France avait des vues intéressées sur ces vastes régions, et si BANNING passe sous silence l'expédition du comte DE BRAZZA, celle-ci n'avait pas échappé à l'attention toujours en éveil du Souverain (1). Les données fournies par CAMERON et les informations confidentielles que le Roi aura sans doute reçues de lui à Londres sur le refus du Gouvernement britannique de réaliser le projet de cet explorateur, lui avaient été des plus utiles (2), enfin les idées de SCHWEINFURTH qui préconisait la formation d'un puissant État nègre sous le patronage des puissances européennes au cœur de l'Afrique ont pu faire concevoir au Roi un projet hardi (3). Il en ressort que ce ne sont pas tant les notes de BANNING qui ont attiré l'attention de LÉOPOLD II sur le bassin du Congo, mais plutôt les données que le Roi a trouvées ailleurs.

ARTICLE III.

La note royale fixant le programme de la future Conférence géographique de Bruxelles (juillet 1876).

Depuis bientôt un an, le Roi mûrissait son plan d'action, labour interne de réflexion et d'observation

(1) Voir ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, pp. 71-87 et aussi Le dessein africain de Léopold II, pp. 134-153.

(2) Voir ROEYKENS, A., Les débuts..., pp. 125-126.

(3) Voir ROEYKENS, A., Le dessein africain de Léopold II, pp. 157-168.

auquel il avait associé LAMBERMONT, son fidèle et sage conseiller et confident. Bien qu'aucun document ne nous soit connu, jusqu'à présent, qui fournit des renseignements sur ce fécond travail de gestation, nous retrouvons dans les publications et les événements géographiques de l'année 1875 assez bien d'éléments qui permettent de nous rendre compte de la maîtrise avec laquelle le Souverain a pu adapter parfaitement sa future tactique à toutes les données du problème et à tous les facteurs dont il pouvait tirer parti (1).

Il nous paraît — sans que nous puissions fournir une preuve certaine à l'appui de ce sentiment — que dès le début, par une de ces visions lumineusement prophétiques de son génie, LÉOPOLD II a dû se rendre compte que, cette fois, il allait réussir en Afrique. Aussi, dès 1875, il s'est livré à une intense activité diplomatique secrète et personnelle — peut-être même à l'insu de LAMBERMONT, puisque nous n'en trouvons aucun indice dans les papiers que celui-ci a laissés. Toutes les sources sûres d'information et tous les hommes de confiance qu'il avait en France et en Angleterre furent adroitement mis à contribution à cet effet. Il lui fallait déjouer les nations qui allaient bientôt devenir ses puissants concurrents en Afrique et qui ne lui auraient probablement pas permis de lancer son entreprise si elles avaient su à quoi celle-ci devait aboutir selon le plan de son royal promoteur. Aussi, croyons-nous, les hardies et extraordinaires combinaisons que le Roi échafaudait à cette époque et que l'avenir nous révélera vraisemblablement un jour, n'eurent probablement à ses yeux et dans son calcul d'autre rôle que de garantir les chances de succès de son projet africain (2).

(1) Voir ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, pp. 1-128, et Le dessein africain de Léopold II, pp. 120-222.

(2) L'historien regrette que le silence des archives actuellement accessibles ne lui permette pas d'entrer en de plus amples détails à ce propos. Il ne lui reste

L'idée maîtresse de celui-ci ne différait guère, au fond, de celle qui avait été à la base du projet philippin : « la concession de la délégation complète de la puissance publique » (1), puisque le Roi paraît n'avoir visé à rien moins qu'à « la formation d'un grand État nègre » (2) « à lui et à sa dynastie » (3) au grand profit tant des populations africaines que de la Belgique et de l'humanité entière. Lui-même avait déjà formulé à propos de ses tentatives d'acquérir les Iles Philippines le principe directeur de la voie qu'il allait suivre pour atteindre ce but : faire garantir universellement sa possession africaine par l'intérêt de tous (4). Son génie lui dictait de procéder par étapes. La première consistait à fonder sous sa présidence une association internationale qui établirait des stations internationales au cœur de l'Afrique en vue de faciliter à tous les voyageurs l'exploration des régions encore inconnues du centre de ce continent. Le moyen d'y arriver était la convocation d'une confé-

qu'à souhaiter de voir d'autres dépositaires de documents relatifs à la période préparatoire de l'œuvre africaine de Léopold II s'engager dans la voie récemment suivie par M. Léon LE FEBVE DE VIVY, livrant aux chercheurs consciencieux des pièces du plus haut intérêt pour l'histoire précoloniale belge.

(1) « Je ne veux entrer dans aucun ordre d'idées nouveau, ni rien poursuivre que l'obtention du projet de contrat tel que nous l'avons rédigé, *la concession de la délégation complète de la puissance publique dans les îles* » écrit LÉOPOLD II à LAMBERMONT, le 10 décembre 1873 (L. O. S., t. V, sect. 9. Colonisation aux îles Philippines). — Voir ROEYKENS, A., *Le dessein africain de Léopold II*, pp. 24 et 235.

(2) Voir ROEYKENS, A., *Le dessein africain de Léopold II*, p. 157, à propos de l'idée lancée par SCHWEINFURTH.

(3) Voir les souvenirs du Baron E. BEYENS dans ROEYKENS, A., *Le dessein africain de Léopold II*, pp. 121-125.

(4) « L'Espagne ne peut mieux se garantir de pareilles éventualités (allusion à ce qui s'était passé à Cuba) qu'en chargeant une compagnie composée, je le répète, d'éléments neutres mais dont le titre d'emprunt sera mis entre les mains de capitalistes de tous les pays, de développer la prospérité de l'Archipel dont elle se fait ainsi garantir universellement la possession par l'intérêt de tous », écrit le Roi à LAMBERMONT, le 19 novembre 1873 (L. O. S., t. V, sect. 9. Colonisation aux îles Philippines). — Voir ROEYKENS, A., *Le dessein africain de Léopold II*, p. 23).

rence de géographes, d'hommes de science, et de voyageurs s'intéressant à l'Afrique.

§ 1. — Le document.

Dès la fin du mois de juillet 1876, le Roi et LAMBERMONT avaient mis au point le programme de cette assemblée qui allait être le point de départ de la régénération de l'Afrique. Voici le texte de la note qui fut communiquée « à quelques personnalités belges et étrangères » comme il est indiqué en marge de la copie conservée aux archives du ministère des Affaires étrangères de Bruxelles (1).

« Dans presque tous les pays, on prend un vif intérêt aux découvertes géographiques récemment faites dans l'Afrique centrale.

» Plusieurs expéditions, alimentées par des souscriptions particulières, qui prouvent le désir qu'on a d'arriver à un résultat important, se sont faites et se font encore en Afrique. Des Anglais, des Américains, des Allemands, des Italiens et des Français ont pris, à des degrés divers, part à ce généreux mouvement. Ces expéditions répondent à une idée éminemment civilisatrice et chrétienne : abolir l'esclavage en Afrique, percer les ténèbres qui enveloppent encore cette partie du monde, en connaître les ressources qui paraissent immenses, en un mot, y verser les trésors de la civilisation, tel est le but de cette croisade moderne bien digne de notre époque. Jusqu'ici les efforts que l'on a tentés ont été faits sans accord ; aussi le sentiment se produit-il aujourd'hui, surtout en Angleterre, que ceux qui poursuivent un but commun, en confèrent pour régler leur marche, pour poser quelques jalons, délimiter les régions à explorer, afin qu'aucune entreprise ne fasse double emploi.

» J'ai constaté récemment, en Angleterre, que les principaux membres de la Société de Géographie de Londres sont très disposés à se rencontrer à Bruxelles avec les présidents des grandes sociétés de géographie du continent, et les personnes qui se sont, par leurs voyages, leurs études, leurs goûts philanthropiques et leur esprit de charité le plus identifiées avec les tentatives d'introduire la civilisation en Afrique. Cette réunion donnerait lieu à une sorte de petite conférence,

(1) Pour la variante du début dans la copie destinée aux Allemands, voir ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, pp. 136-137.

dont l'objet serait de discuter en commun la situation actuelle de l'Afrique, de constater les résultats atteints, de préciser ceux qui restent à atteindre. Plusieurs questions sont à examiner parmi lesquelles on peut citer :

» 1^o Désignation précise des bases d'opération à acquérir sur la côte de Zanzibar et près de l'embouchure du Congo, soit par conventions avec les chefs ou par achats ou locations à obtenir des particuliers ;

» 2^o Désignation des routes à ouvrir successivement vers l'intérieur et des stations hospitalières, scientifiques et pacificatrices à organiser comme moyen d'abolir l'esclavage, d'établir la concorde entre les chefs et de leur procurer des arbitres justes et désintéressés ;

» 3^o Création, l'œuvre étant bien définie, d'un comité international et central pour en poursuivre l'exécution, en exposer le but au public de toutes les nations, solliciter le sentiment philanthropique et recueillir les souscriptions déjà si abondantes aujourd'hui.

» Si l'idée d'une conférence est admise, je proposerai qu'elle ait lieu en septembre à Bruxelles, ville centrale, capitale d'un pays neutre, qui paraît convenir pour une rencontre fraternelle et humanitaire comme celle dont il s'agit. J'aurai le plus grand plaisir de recevoir les hommes distingués que j'appelle à cette réunion et à en faire mes hôtes.

» J'insiste, en terminant, sur le but tout charitable, tout scientifique et philanthropique à obtenir. Il ne s'agit pas d'une affaire, il s'agit d'une alliance toute spontanée entre tous ceux qui veulent s'employer à introduire la civilisation en Afrique (1) ».

§ 2. — Commentaire.

Cette note, rédigée sans aucun doute avec le plus grand soin, est le premier document authentique qui nous révèle le résultat de l'intense travail d'information auquel le Roi s'était livré discrètement depuis août 1875. De ce fait elle revêt une double importance : d'une part, elle permet de nous rendre compte de toute la finesse dont était capable le génie diplomatique de LÉOPOLD II et dont il faisait preuve dans la préparation

(1) C. G. B., document n^o 3.

de son initiative et d'autre part, elle nous aide à saisir le fond de sa pensée. C'est sous ce double angle que nous analyserons cette pièce.

En la rédigeant, le Souverain savait déjà avec précision le résultat immédiat qu'il voulait atteindre par la conférence prochaine aussi bien que le terme final auquel toute l'entreprise devait enfin le conduire. A l'historien de déceler les réalités qui se cachent sous les termes couverts de la note royale !

Le Roi commence par constater des faits. Son exposé est succinct, précis, concluant : intérêt général pour les découvertes de l'Afrique, désir intense d'arriver à un résultat important, efforts dispersés de multiples voyageurs appartenant à différentes nationalités, noble but commun de tout ce mouvement. Chaque détail qu'il touche a sa signification particulière. Ainsi, dès les premières lignes, LÉOPOLD II circonscrit le champ d'action qu'il envisage : « l'Afrique centrale » ; il souligne que les expéditions ont été « alimentées par des souscriptions particulières », donc qu'elles furent organisées par l'initiative privée et nullement par les pouvoirs publics ; enfin il déclare que tous ces efforts tendent à un but commun : l'abolition de la traite y tient la première place, la curiosité scientifique vient en second lieu, l'aspect économique n'y est pas oublié ; cependant ces trois facteurs sont résumés adroitement dans une formule lapidaire : le monde civilisé tend à verser au cœur de l'Afrique « les trésors de la civilisation ». Il est digne de le souligner : le but poursuivi et à poursuivre ainsi défini dépasse largement le domaine purement scientifique. Aucune allusion cependant n'est faite à l'aspect intéressé, politique, colonial — et pour cause — ni à l'esprit de concurrence et même de rivalité qui commençait à animer certains voyageurs.

Le caractère international de l'œuvre. — Il restait

maintenant au Roi de faire la transition et d'amener sa proposition de réunir une conférence. Chose digne de remarque : l'idée de coordonner les efforts dispersés à été lancée, dit-il, « surtout en Angleterre ». Nous avons relevé ailleurs qu'au mois d'août 1875 au Congrès international des Sciences géographiques de Paris, le comte DE BRAZZA, en partance pour l'Afrique, avait déjà exprimé un vœu semblable (1). Il importe aux historiens de rechercher qui, en Angleterre, a émis cette idée. Il nous revient que jadis le duc de Brabant faisait publier dans des journaux et des revues britanniques bien des études utiles à ses vues et ses desseins (2). N'a-t-il pas fait lancer parfois lui-même en 1876 dans la presse d'Outre-Manche cette idée de la coordination des efforts ? En soi la chose n'est pas impossible. Il attachait une grande importance à gagner les milieux anglais à son projet ; lui-même d'ailleurs s'est dérangé pour aller à Londres s'entendre avec les personnalités les plus en vue du monde scientifique et colonial. C'est sans doute par habile calcul que le Roi mêle ici les Anglais à l'idée qui a donné naissance à son initiative. En effet, il connaissait suffisamment la mentalité britannique pour savoir ou deviner que les expressions « poser des jalons », « délimiter les régions à explorer », éviter « qu'aucune entreprise ne fasse double emploi » voulaient plutôt signifier d'après les Anglais : voir chaque nation se choisir un champ d'action distinct, une sphère propre d'influence qui finirait par devenir tôt ou tard un protectorat ou une colonie. Il n'est généralement meilleur entendeur que celui qui fait semblant de ne pas comprendre. LÉOPOLD II voulait précisément éviter qu'on procédât au

(1) Voir ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, p. 86. — Voir aussi du même, Le dessein africain de Léopold II, p. 148.

(2) Voir Lettres du Duc de Brabant à Brialmont, chez CROKAERT, P., BRIALMONT, Éloge et Mémoires, pp. 409-426. — Voir aussi LE FEBVE DE VIVY, Documents d'histoire précoloniale belge, p. 24.

partage de l'Afrique ; son dessein cherchait au contraire à soustraire à l'emprise d'une nation déterminée le centre encore inexploité et inoccupé de ce continent et à se l'approprier sous l'une ou l'autre forme. Pour y arriver, il s'agissait non pas d'assigner à chaque nation un champ d'investigation et d'exploration, mais de maintenir le bloc intégral des régions encore à découvrir ; il s'agissait non pas d'opposer des intérêts ou de créer des buts particuliers à poursuivre séparément, mais de proposer à tous « un but commun » ou plutôt de faire naître un intérêt commun. Homme d'État, il savait que cet intérêt en fin de compte se situait surtout dans le domaine économique et politique. N'est-ce pas pour cette raison qu'il disait qu'on cherchait à connaître de l'Afrique centrale les ressources qui paraissaient immenses ? S'il arrivait à amener les Anglais, les Allemands et les Français à donner leur appui à une entreprise commune — ou internationale pour employer le terme léopoldien — dont l'unique raison était de poursuivre l'exploration de l'Afrique au profit de tous indistinctement, il réalisait déjà dans le domaine purement scientifique le principe d'un but et d'un intérêt communs que dans l'avenir il espérait voir adopter par les puissances dans le domaine économique et politique.

Il est curieux de constater l'état que fait le Roi des sentiments des principaux membres de la Société de Géographie de Londres « récemment » consultés par lui et de le voir passer sous silence les Français, par exemple. Nous savons qu'il ne rencontra aucune personnalité du monde géographique allemand lors de son voyage outre-Rhin en mai 1876 ⁽¹⁾. Nous ignorons quelles furent exactement ses relations à Paris ⁽²⁾. Tout porte à

(1) ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, pp. 123-124. VANDEPLAS, A., A propos d'un voyage de Léopold II en Allemagne, *Zaire*, X, 4, 1956, pp. 379-385.

(2) ROEYKENS, A., Le dessein africain de Léopold II, pp. 134-153.

croire cependant qu'avant de se rendre à Londres, il avait déjà gagné certains milieux français à son projet. L'insistance avec laquelle il cite les Anglais nous fait croire à quelque subtile manœuvre. Cherchait-il l'appui britannique pour faire accepter son entreprise par les Français ou voulait-il flatter l'amour-propre anglais afin de déjouer d'autant plus facilement la vigilance de l'Angleterre ? Nous optons plutôt pour la dernière explication, vu l'importance que le Roi attachait immédiatement après la conférence à voir ce pays marcher dans la voie qu'il avait tracée et vu l'attitude séparatiste que Londres adopta par après ⁽¹⁾.

À première vue, le Roi paraît épouser entièrement les sentiments des Anglais. Depuis les exploits de LIVINGSTONE, l'intérêt de Londres pour le centre de l'Afrique s'était identifié avec les vues de ce grand voyageur et avec le mouvement missionnaire et humanitaire auquel les écrits de celui-ci avaient donné naissance. L'échec quelque peu humiliant et décourageant de l'expédition de GRANDY à l'embouchure du Zaïre autant que l'orientation de la politique gouvernementale en matière coloniale, avaient non pas refroidi l'élan de l'Angleterre pour le centre de l'Afrique, mais avaient détourné ce pays de l'idée d'y fonder pour le moment une colonie anglaise. CAMERON l'avait expérimenté. Quel profit LÉOPOLD II a-t-il tiré de cet état de choses ? Si l'Angleterre n'entendait pas s'engager à l'intérieur de l'Afrique, elle n'assisterait cependant pas indifférente à voir une autre nation, comme la France par exemple ou l'Allemagne, réaliser de nouvelles possessions coloniales dans cette partie du globe, et elle accueillerait peut-être avec une certaine sympathie l'idée de neutraliser en quelque sorte les éventuels efforts de ces nations qui tendraient plus ou moins à s'y implanter. Ainsi, le projet de coordonner les tenta-

(1) ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, pp. 179-226.

tives de pénétration de tous les pays s'intéressant à l'Afrique et de fonder un organisme international à cet effet pouvait paraître à l'Angleterre comme un utile moyen pour mieux réserver l'avenir de ses propres intérêts. Le Roi s'est-il appuyé sur de semblables considérations dans ses relations avec les milieux britanniques ? Sa note semble nous le suggérer, mais seuls des documents nouveaux peuvent nous édifier pleinement à ce sujet ⁽¹⁾.

Le caractère neutre et profane de l'œuvre. — Quoi qu'il en soit, LÉOPOLD II s'adapte parfaitement à l'esprit qui anime la Grande-Bretagne à cette époque à l'égard de l'Afrique. Sa note peut même donner l'impression qu'à côté des savants et des voyageurs, des personnalités des milieux missionnaires seraient invitées à la conférence projetée, puisque celles-ci devaient nécessairement être comptées parmi

«...les personnes qui se sont... par leur esprit de charité, le plus identifiées avec les tentatives d'introduire la civilisation en Afrique ».

Il lui était pratiquement impossible de parler de la civilisation à introduire en Afrique et de passer totalement sous silence l'œuvre et les efforts des missionnaires. Avant de lancer l'idée de sa conférence, LÉOPOLD II a dû déterminer l'attitude qu'il adopterait à leur égard et la façon dont il ferait état de leurs services. Ce sujet mérite de nous y arrêter, parce que, jusqu'à présent, on a trop négligé cet aspect de l'initiative royale ⁽²⁾.

(1) Il serait d'un prix inestimable pour l'histoire congolaise si on pouvait retrouver les papiers éventuellement laissés par le baron SOLVYNS, ancien ministre de Belgique à Londres, qui fut très intimement mêlé aux tentatives d'expansion du Roi. D'autre part, les considérations développées par le *Daily Telegraph* du 29 novembre 1876 (Voir ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, p. 196-200) doivent inciter les historiens à examiner attentivement ce que les journaux et les périodiques britanniques écrivaient à propos du projet africain du Roi avant comme immédiatement après l'ouverture de la Conférence de Bruxelles. Ce travail reste encore à faire.

(2) A. J. WAUTERS, DE LICHTERVELDE, DAYE, et THOMSON n'en parlent pas dans leurs ouvrages.

Devant faire mention des missionnaires, LÉOPOLD II évite de le faire explicitement, il prend soin de rester dans des termes très vagues ; il présente habilement la discrète allusion à leur œuvre comme un compliment flatteur qui peut s'appliquer indistinctement à tous ses invités. Il n'avait d'ailleurs nulle intention de mêler directement les missionnaires à son entreprise. Plusieurs raisons impérieuses l'en détournèrent.

Le but de la conférence et l'œuvre qui devait en naître étaient purement profanes : fonder des postes d'observation scientifique et de secours aux voyageurs et fournir ainsi à LÉOPOLD II un instrument pour intervenir personnellement en Afrique et prendre en mains les destinées de l'intérieur de ce continent. Il fallait donc dès le début tenir l'initiative bien distincte de toute action religieuse.

Si, en Angleterre surtout, l'opinion publique se montrait particulièrement favorable au prosélytisme religieux dans les pays d'outre-mer, il n'en était pas de même en France, en Italie et en Belgique, où une partie de l'opinion publique était farouchement opposée à l'idée religieuse et spécialement à la foi catholique. Le Roi savait que si son œuvre n'adoptait pas une attitude franchement neutre vis-à-vis du prosélytisme religieux, il rencontrerait spécialement en Belgique une hostilité très prononcée à son dessein de la part des libres penseurs dont l'influence dans le parti libéral était prépondérante.

En outre, si le Roi avait voulu inviter des personnalités du monde missionnaire, il aurait dû donner une importance trop marquée à l'élément protestant, puisque depuis 1874 les missionnaires de ce culte s'étaient montrés des plus actifs à pénétrer par la côte orientale au cœur du continent noir en particulier vers la région des grands lacs. Ce fait aurait produit une impression défavorable sur les catholiques, belges et étrangers, qui auraient pu en prendre ombrage ou y trouver un

prétexte pour s'abstenir d'accorder leur concours à son œuvre. Évidemment le Roi aurait pu s'adresser au Vatican ou à la Sacrée Congrégation de la Propagande pour obtenir une délégation de missionnaires catholiques, puisque ceux-ci n'avaient pas attendu les efforts assez tardifs des protestants pour pénétrer vers le centre de l'Afrique équatoriale, en partant de la côte occidentale, de la côte orientale et spécialement de la vallée du Nil ⁽¹⁾. Mais un tel arrangement ne cadrerait nullement avec ses intentions et n'aurait fait que compliquer les affaires.

Enfin, puisque deux cultes se disputaient la conversion de l'Afrique et que l'œuvre internationale projetée demandait le concours financier de tous les hommes de bien des différentes nations, quelle que fût leur conviction religieuse ou philosophique, il était indispensable de rester sur le terrain purement profane et proposer un but commun capable de rallier la sympathie de tous.

Cependant un autre double écueil, non moins dangereux au succès de l'œuvre, était à écarter. L'intérêt de l'entreprise exigeait que celle-ci ne fût pas estimée hostile à l'évangélisation en Afrique. Il importait même que les protestants anglais et allemands aussi bien que les catholiques d'Europe pussent se convaincre que l'Association qu'on proposait de fonder à Bruxelles était sympathique et utile au prosélytisme religieux. LÉOPOLD II savait qu'il suffit souvent de quelques expressions habilement choisies et nullement compromettantes pour produire un heureux effet sur les esprits, apaiser des appréhensions et créer un courant d'idées favorable. C'est pourquoi, à trois reprises, il emploie dans sa note des termes qui doivent laisser entendre son

(1) Voir au sujet de l'œuvre missionnaire catholique en Afrique durant la période antérieure à la Conférence géographique de Bruxelles la magistrale étude du R. P. STORME, *Evangelisatiepogingen in de binnenlanden van Afrika gedurende de XIX^e eeuw* (Institut Royal Colonial Belge, Bruxelles, *Mémoires in-8^o*, Sect. Sc. mor. et pol., XXIII, 1951).

estime pour les missionnaires et suggérer que l'œuvre projetée ne leur est pas hostile. C'est ainsi qu'il écrit : « ces expéditions répondent à une idée éminemment civilisatrice et chrétienne » ; il se propose d'inviter entre autres « les personnes qui se sont, ... par leur esprit de charité, le plus identifiées avec les tentatives d'introduire la civilisation en Afrique » ; et à la fin il insiste « sur le but tout charitable... à obtenir ».

Il convenait, d'autre part, de ne pas froisser ou indisposer les libres penseurs. S'il ne voulait pas s'aliéner leur sympathie, — et il en avait besoin, puisqu'il comptait obtenir le concours de tous les Belges à son œuvre — il importait également de faire transparaître dans sa note des expressions capables de retenir leur attention bienveillante et de donner satisfaction à leur mentalité philosophique. C'est dans ce but, estimons-nous, qu'il employa des termes comme : « idée éminemment civilisatrice », « verser les trésors de la civilisation », « cette croisade moderne digne de notre époque », « goûts philanthropiques », « sentiment philanthropique », « rencontre fraternelle et humanitaire », « but philanthropique ».

Le caractère humanitaire de l'œuvre. — Il y a encore une autre question que nous voulons aborder ici. Dans cette note nous retrouvons exprimée à trois reprises l'idée que le but poursuivi par le Roi en convoquant la Conférence et en proposant la fondation d'une Association internationale est d'introduire la civilisation en Afrique et d'y abolir l'esclavage.

L'analyse minutieuse de la note royale révèle qu'il ne s'agit ici que du but lointain, du résultat final à atteindre, de la fin supérieure à la poursuite de laquelle l'œuvre projetée est destinée à collaborer. Le concours spécifique que la nouvelle entreprise est appelée à appor-

ter à l'obtention de cette fin générale, doit nécessairement prendre une forme concrète et déterminée. Le Roi précise celle-ci en énonçant les questions qu'il veut soumettre à l'examen des savants et des voyageurs convoqués à Bruxelles. Il s'agit d'acquérir des bases d'opération à Zanzibar et à l'embouchure du Congo ; d'établir des routes vers l'intérieur du continent et d'y échelonner des stations qui serviront de points d'appui, de postes de ravitaillement et au besoin de centres d'hospitalisation et de protection aux voyageurs ; ces stations s'adonneront également à des observations scientifiques et exerceront autour d'elles une influence pacificatrice et protectrice parmi les peuplades indigènes ; enfin il s'agit de fonder un comité central et international siégeant à Bruxelles, ayant des ramifications dans les différents pays du monde civilisé et assumant la direction de ces stations africaines. Il est digne d'être noté qu'ainsi le programme de l'œuvre était parfaitement défini et du même coup strictement limité. Il concordait entièrement avec celui qui était propre aux Sociétés de Géographie, comme le Président de la Société de Berlin, le baron VON RICHTHOFEN, n'allait pas manquer de le souligner dans sa lettre du 26 août 1876 au baron Ém. DE BORCHGRAVE, dans laquelle il lui communiquait ses observations au sujet de la note du Roi (1).

(1) Voir ROEYKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, pp. 142-144. Voici la traduction de ce que le baron VON RICHTHOFEN écrit à ce propos :

« Le progrès de la science entraîne nécessairement sur ses traces celui de la civilisation ; mais bien que l'expansion des missions chrétiennes, du commerce et de la culture humaine ainsi que l'abolition de la traite n'appartiennent pas immédiatement et comme tels aux buts propres que les Sociétés de Géographie poursuivent, ces institutions se réjouissent toutefois de voir qu'elles peuvent, par une œuvre qui leur est spécifiquement propre, favoriser le progrès de ces différents mouvements humains ».

Il préconise d'envoyer d'abord de multiples voyageurs isolés en Afrique. Puis il continue : « Plus tard de grandes expéditions pourront être organisées, qui, à leur tour, ouvriront la route aux missions religieuses aussi bien qu'aux entreprises de commerce et de transport et à l'influence des États européens en faveur de l'abolition de la traite ».

Le savant allemand saisit parfaitement la portée de l'œuvre projetée. Elle concourrait à l'introduction de la civilisation en Afrique et à l'abolition de la traite, non pas en déployant une vaste action éducatrice et sociale parmi les tribus de l'intérieur du continent, ou en y menant une énergique campagne militaire contre les bandes esclavagistes, mais simplement en y facilitant la pénétration à tout voyageur bien intentionné comme à tous ceux qui s'y voueraient au relèvement moral des indigènes et en enrayant le commerce infame d'esclaves par le fait même de la présence et du prestige des Européens dans les stations à créer.

Étant internationale et se proposant un tel « but tout charitable, tout scientifique et philanthropique », l'œuvre n'était pas « une affaire » ; elle ne se présentait pas comme un instrument d'action politique en faveur d'une nation particulière ni comme une entreprise à rendement économique. Procédant de l'initiative privée, étant subventionnée par des souscriptions privées, elle était vraiment « une alliance toute spontanée » de tous les cœurs généreux en faveur du progrès de la science et de la civilisation.

La portée politique de l'œuvre. — Dans sa note, le Roi évite avec soin toute allusion aux conséquences ultérieures que son initiative entraînera nécessairement sur le plan politique ou autre. Il était évident néanmoins à tout homme avisé qu'ouvrir à la pénétration européenne ce continent où ne vivaient que des peuplades à culture primitive et où des richesses immenses attendaient encore à être exploitées, c'était non seulement offrir un nouveau champ d'action au prosélytisme religieux, à la philanthropie, au commerce et à l'industrie, mais aussi ouvrir de vastes territoires à la colonisation européenne et à la domination des nations civilisées. Si « la conquête de la science devient promptement celle de la culture morale

et intellectuelle, de l'industrie et du commerce », comme l'avait déjà écrit BANNING dans la conclusion de ses articles parus dans l'*Écho du Parlement*, cette conquête appellerait également la solution du problème de l'organisation politique de cette partie encore soustraite jusqu'alors à l'influence et à la domination des puissances civilisées.

Le comte DE LICHTERVELDE écrit cependant :

« A la vérité, la Conférence de Bruxelles s'occupait de l'Afrique centrale comme on s'occuperait aujourd'hui du pôle Nord. L'ignorance dans laquelle tout le monde se trouvait quant aux données essentielles du problème excluait toute visée de rendement immédiat. Le problème africain n'était pas encore du ressort de la politique pratique » (1).

De son côté, Pierre DAYE estime que

« ... le Roi se rendait fort bien compte de l'impression que l'on avait retirée de son initiative : on y attachait la même importance que s'il avait réuni des numismates ou des statisticiens » (2).

Ces réflexions ne sont pas tout à fait pertinentes. En effet, si le problème du partage politique de l'Afrique n'était pas touché explicitement dans la note du Roi, comme il ne le sera pas non plus au cours des délibérations de la Conférence, il n'était pourtant pas absent de l'esprit des hommes rassemblés à Bruxelles ; on peut dire de cette question qu'elle était « la dame de leurs pensées » comme l'affirmera plus tard le comte DE COURCEL de l'Association internationale du Congo à la Conférence de Berlin en 1885.

Il en était certainement ainsi de la part du Roi (3) ; il

(1) DE LICHTERVELDE, L. (comte), Léopold II (A. Dewit, Bruxelles, 1926, p. 156).

(2) DAYE, P., Léopold II (Fayard, Paris, 1934, p. 160).

(3) Les documents nouveaux que nous avons produits au sujet de la période préparatoire et initiale de l'œuvre de la Conférence géographique de Bruxelles démontrent à l'évidence que non seulement une idée politique était à la base de cette entreprise, mais que chez le Roi toute son initiative était conçue concrètement en fonction d'un dessein politique bien précis. A notre avis, on a été

ne pouvait en être autrement chez les délégués anglais, français et allemands. Et LÉOPOLD II le savait mieux que personne. N'est-ce pas parce qu'ils avaient estimé son initiative nullement compromettante pour l'avenir de leurs propres intérêts éventuels en Afrique que les Gouvernements étrangers ne s'étaient pas opposés à la participation de leurs nationaux à cette réunion ⁽¹⁾ ? Et de leur côté, les hommes de la science et les explorateurs étrangers n'avaient-ils pas répondu à l'invitation du Souverain parce qu'ils voyaient dans le projet du Roi un moyen de faciliter à leurs propres compatriotes la pénétration de l'Afrique et d'y préparer pour leur pays des sphères d'influence ou des territoires d'outre-mer ⁽²⁾ ?

trop timide jusqu'à présent pour étudier les débuts de l'œuvre du Roi sous cet aspect. — Personne ne s'étonnera, croyons-nous, de ne pas voir BANNING, dans son ouvrage sur *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles* ou dans sa brochure *L'Association Internationale Africaine et le Comité d'Études du Haut-Congo* (1882), ni DE LAVELEYE dans son étude *L'Afrique centrale et la Conférence géographique de Bruxelles* (1877) toucher ou développer cet aspect politique de l'initiative royale. Le contraire serait oublier que LÉOPOLD II avait toute raison pour tenir cette organisation de son œuvre et ses visées politiques hautement secrètes, que son génie y réussit magistralement et, enfin, que les écrits des auteurs cités n'eurent pas l'intention de rechercher la pensée secrète du Roi ni de dévoiler sa tactique — on peut même se demander s'ils avaient saisi celle-ci à cette époque, — mais que ces auteurs entendirent uniquement faire œuvre de propagande et de vulgarisation. — Il peut paraître toutefois au lecteur averti qu'une note de LAMBERMONT au Roi, datée du 10 juin 1878, contienne un passage qui ne s'accorde pas avec l'interprétation que nous donnons des faits et des écrits de LÉOPOLD II. Le confident et le conseiller du Roi y écrit en effet : « L'on traduira sans doute exactement une auguste volonté en comptant que rien ne viendra donner à supposer que l'Association africaine n'aurait été créée que pour servir de manteau à des projets d'un caractère particulariste » (Voir ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, p. 321). LAMBERMONT y exclut uniquement l'idée que l'Association internationale avait été conçue en vue de doter la Belgique d'une colonie proprement dite (Voir à ce propos : ROEYKENS, A., Le dessein africain de Léopold II, pp. 178).

⁽¹⁾ Le baron Em. DE BORCHGRAVE nous apprend que le Gouvernement de Berlin avait été discrètement pressenti par VON RICHTHOFEN (Voir ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, p. 144). Nous pouvons en déduire *a pari* que les présidents des Sociétés de Géographie de Londres et de Paris avaient agi de même à l'égard de leur Gouvernement respectif.

⁽²⁾ Ceci ressort clairement de l'analyse des actes de la Conférence. Voir pp. 228-248.

D'aucuns ont voulu voir dans la note du Roi, comme plus tard dans son discours à l'ouverture de la conférence, la preuve d'un profond machiavélisme, remarque le comte L. DE LICHTERVELDE (1).

« Dire que le Roi n'est pas sincère serait inexact, répond DAYE. Il l'est et il entend accomplir, en effet, une tâche humanitaire. Mais celle-ci se complète d'autres besognes, qui seront siennes et dont vraiment il ne voit pas l'utilité de parler pour le moment » (2).

Nous pouvons y ajouter que non seulement

« ...ici déjà se révèle cette habilité diplomatique, cet art de dissimuler sous des apparences indifférentes une volonté bien déterminée » (3),

mais que se manifeste la parfaite maîtrise du tacticien consommé que fut LÉOPOLD II. Il énonce un but général et lointain qui inclut implicitement l'établissement d'une domination politique comme moyen nécessaire à l'obtention définitive de cette fin ; il se garde bien cependant d'éveiller l'attention sur ce contenu réel mais caché des termes généraux qu'il emploie. Il prend soin, au contraire, de préciser la portée de son initiative en proposant la réalisation d'un but immédiat et spécifique qui fait abstraction de toute visée politique, mais qui l'appelle comme son complément naturel. Le Roi ne croit toutefois nullement nécessaire de souligner ce dernier point. Cet objectif limité et immédiat de fonder des postes hospitaliers pose en effet en quelque sorte les bases d'une future création politique, comme l'Association internationale fournit au Roi un instrument pour réaliser plus tard son rêve. Nous croyons inutile d'y insister après ce que nous avons écrit ailleurs (4).

(1) DE LICHTERVELDE, L. (comte), Léopold II (A Dewit, Bruxelles, 1926, pp. 156 et 161).

(2) DAYE, P., Léopold II (Fayard, Paris, 1934, p. 152).

(3) *Ibidem.*

(4) Voir ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, pp. 87-92, et 13-116 et Le dessein africain de Léopold II, pp. 161-168 ; 170-181 ; 198-204.

L'œuvre qu'il propose de fonder est une « affaire qui ne présente guère d'intérêt » (1), non pas tant parce qu'elle n'ouvre pas des perspectives d'avenir, puisqu'elle en présente réellement, mais parce qu'aux yeux de tous elle émane

« ...d'un souverain qui tenait à se montrer esprit éclairé, faute de pouvoir jouer sur la scène européenne un important rôle politique » (2),

et parce qu'on juge LÉOPOLD II incapable de retirer un profit pratique de son initiative. Qui aurait cru, à cette époque, que le roi d'un petit pays neutre et ouvertement récalcitrant à toute idée ou tentative coloniale aurait pu un jour, par ses propres ressources et malgré cette attitude abstentionniste de sa nation, s'adjoindre la part du lion dans le partage du continent noir ? Qui aurait pu s'imaginer que ce Souverain songeait déjà alors à se créer au cœur de l'Afrique un grand État nègre distinct de la Belgique ? On ne peut adresser des reproches au Roi de ne pas avoir révélé à ses invités le fond de sa pensée, comme on ne peut pas en vouloir aux savants et aux hommes d'État de l'époque de ne pas avoir deviné de prime abord ce dont étaient capables le génie diplomatique et la volonté tenace et éclairée d'un prince de la trempe de LÉOPOLD II.

Dans la pensée de celui-ci, l'œuvre des stations n'était qu'une première phase de sa vaste entreprise ; elle devait mettre son initiative sous le régime d'une coopération internationale, d'une communauté d'intérêts placée sous le patronage du Roi des Belges. En appuyant surtout sur le but lointain de l'introduction de la civilisation et de l'abolition de la traite en Afrique, le promoteur de la conférence posait les fondements qui lui permettraient de rattacher à son œuvre initiale toute action future dans ce double domaine. Il se procurait ainsi le

(1) DAYE, P., *Op. cit.*, p. 162.

(2) *Idem*, p. 160.

moyen de faire évoluer l'association primitive dans un sens plus pratique et dès lors plus politique. Par la force des choses, ou, comme on le dira plus tard à la conférence, « par le cours naturel des événements », l'œuvre des stations pourrait devenir ainsi un organisme international auquel les puissances qui y participeraient, pourraient reconnaître un pouvoir politique en vue de la colonisation des contrées déjà occupées par les stations de l'Association, pouvoir qui serait exercé au profit de tous sous le patronage du Roi de la Belgique neutre. Ce serait un moyen idéal pour tenir l'immense territoire de l'Afrique centrale ouvert au commerce de toutes les nations sans distinction. On y assisterait ainsi au triomphe complet du libre échange. Il va de soi que c'était prudence élémentaire d'éviter au début toute allusion trop ouverte à cette éventuelle évolution de l'œuvre projetée.

Il importait avant tout de créer une atmosphère de confiance, de faire ressortir que la Belgique, non seulement occupait une position centrale entre les trois grandes nations européennes à qui elle devait son existence et qui s'étaient portées garantes de sa neutralité, mais que, précisément à cause de cette même neutralité, notre pays fournissait à tous le maximum de garanties de voir respecter les intérêts de chacun dans une entreprise qui visait à ouvrir un monde nouveau à la civilisation et au commerce. Rien d'étonnant dès lors à ce que le Roi souligne tous les motifs qui faisaient de Bruxelles le lieu idéal « pour une rencontre fraternelle et humanitaire comme celle dont il s'agit ». En outre, peu d'hommes savants pourraient décliner une invitation si flatteuse qui les rendait hôtes d'un Roi, logés dans son palais, admis à sa table et peut-être honorés d'une haute distinction.

Le champ d'opération de l'œuvre. — Enfin, un dernier point mérite d'être mis en évidence. Dès les premières

lignes de sa note, le Roi parle de « l'Afrique centrale », il prend soin par après d'indiquer lui-même les deux points de départ de la chaîne de stations qu'il propose d'établir : la côte de Zanzibar et l'embouchure du Congo. C'est, à notre connaissance, la première fois que nous rencontrons sous la plume du futur fondateur du Congo belge la mention explicite du grand fleuve africain ⁽¹⁾, qu'un jour il appellera « notre Congo » ⁽²⁾.

L'Afrique centrale est immense ; dans son article du 16 janvier 1876, BANNING estimait que le tiers de ce vaste continent restait à explorer. LÉOPOLD II embrassait-il déjà à cette époque comme son futur domaine toute l'Afrique équatoriale située entre l'Océan Atlantique et l'océan Indien, ou ambitionnait-il plutôt le bassin du Congo, la région encore complètement inconnue qui s'étend derrière les chutes de Yelala jusqu'au lac Tanganika ? L'historien se pose la question ; il ne possède cependant aucun document authentique qui lui permette d'y répondre avec certitude. Il ne lui reste donc qu'à recourir à la conjecture.

Le Roi connaissait les efforts du comte DE BRAZZA cherchant à pénétrer au cœur de l'Afrique par la voie de l'Ogooué ; CAMERON venait encore récemment de souligner les immenses richesses du bassin du Congo ; l'Angleterre semblait se désintéresser de cette région inaccessible jusqu'alors par l'ouest et éloignée de plus de 1.000 km

⁽¹⁾ Dans sa lettre du 1^{er} décembre 1861 à BRIALMONT, le duc de Brabant parlait de « la côte de l'Afrique » (Voir P. CROKAERT, BRIALMONT, *Éloge et Mémoires*, p. 422). — De même dans sa lettre du 26 juillet 1863 adressée au « Cher Major », vraisemblablement à BRIALMONT (Voir L. LE FEBVE DE VIVY, *Documents d'histoire précoloniale belge (1861-1865)*, p. 23). — Dans sa fameuse « note sur l'utilité et l'importance pour les États de posséder des domaines et des provinces en dehors de leurs Frontières Européennes » du 20 mai 1865, qui fut transmise à Jules LE JEUNE, le duc de Brabant n'envisageait même plus les côtes de l'Afrique. (Voir L. LE FEBVE DE VIVY, *op. cit.*, p. 30-36).

⁽²⁾ D'après une lettre de H. STANLEY à SANFORD, Paris, 8 octobre 1878. Voir THOMSON, Léopold II et le Congo révélés par les notes privées de Henry S. Sanford, dans *Congo*, 1931, t. I, p. 175.

de Zanzibar par l'est ; l'Allemagne ne cherchait pas à s'y établir ; seul le Portugal formulait à son sujet des prétentions qu'aucune nation ne voulait reconnaître ; toutes les puissances en effet désiraient voir l'embouchure du Congo rester libre et internationale. N'était-ce pas pour cette raison que la France nourrissait le secret dessein de contourner cette difficulté et de s'emparer du bassin du Congo en ouvrant une autre voie de pénétration que l'embouchure du Zaïre ?

LÉOPOLD II, dans ces conditions, pouvait-il raisonnablement envisager la possibilité d'acquérir un jour la possession de l'embouchure du Congo, de cette porte de l'intérieur de l'Afrique, et du même coup de tout le parcours de ce fleuve immense et des vastes régions qu'il arrose ? Pouvait-il songer à réaliser la suggestion que CAMERON lancera bientôt dans la conclusion de son livre sur sa traversée de l'Afrique ⁽¹⁾ et que probablement celui-ci avait déjà développée dans ses entretiens et ses rapports avec le Roi ? Pourquoi pas ? N'est-ce pas en vue de ce dessein que LÉOPOLD II voulut agir sous les auspices d'une association internationale qui cherchait à satisfaire les intérêts de tous. Le fait qu'il cite l'embouchure du Congo comme un des points de départ de la chaîne de stations à fonder nous fait incliner vers l'opinion que, dès cette heure, tel était le dessein du Roi ⁽²⁾. Il ne s'ensuit pas pour autant que le Souverain eut dès juillet 1876 l'idée de se lancer sans délai dans la gigantesque entreprise de franchir les cataractes qui séparaient le Bas-Congo du centre de l'Afrique. Il n'est pas toujours opportun d'agir avec précipitation et de montrer trop d'empressement à vouloir arriver à un résultat convoité. L'idée que ces cataractes étaient infranchissables se trouvant fermement ancrée dans

(1) Voir ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, p. 230-232.

(2) Voir pp. 121-122, 126-133.

les esprits, le Roi ne devait pas craindre de voir d'autres s'engager dans le prochain avenir dans cette voie aléatoire. Il pouvait supposer que DE BRAZZA n'arriverait pas de si tôt à réaliser le projet français. Peut-être parviendrait-il lui-même à devancer ce concurrent en empruntant la voie plus longue de l'est et en réalisant la descente du Lualaba-Congo que CAMERON n'avait pu effectuer ! Il lui suffisait pour le moment de faire accepter par tous la ligne allant de l'embouchure du Congo jusqu'à Zanzibar comme champ d'action de l'association internationale. Quant au programme d'exécution, il avait encore le temps de l'adapter aux circonstances.

Quoi qu'il en soit, il est indéniable que, dès juillet 1876, l'attention du Souverain était fixée sur le cours et le bassin du Congo ; il est même probable, comme nous l'avons suggéré précédemment ⁽¹⁾, que l'initiative royale doit se considérer comme la première phase de la compétition qui mettra LÉOPOLD II en lutte contre les prétentions de la France en Afrique centrale, ou comme le stade initial de ce que STANLEY appellera en 1880 « la course au Stanley-Pool » ⁽²⁾. Il reste cependant, comme nous le verrons plus loin ⁽³⁾, que le Roi avait tout intérêt, pour des motifs tactiques, de ne pas limiter le champ d'action de l'Internationale au seul bassin du Congo, mais de l'étendre à toute l'Afrique équatoriale.

⁽¹⁾ ROEYKENS, A., Le dessein africain de Léopold II, pp. 151-152.

⁽²⁾ Voir le résumé de la lettre de STANLEY du 10 novembre 1880 dans E. VAN GRIEKEN, Manuscrit Notte *H. M. Stanley au Congo, 1879-1882*. (*Bulletin de l'I. R. C. B.*, t. XXV-3, 1954, p. 1146).

⁽³⁾ Voir pp. 126-133.

ARTICLE IV.

Premières réflexions d'Émile Banning sur le programme de la prochaine Conférence géographique.

A la fin de juillet 1876 ou au début d'août, LAMBERMONT informait BANNING que le Roi venait de le choisir comme membre et secrétaire de la Conférence géographique qui se tiendrait au palais royal en septembre prochain (1).

A cette occasion, le secrétaire général du Département lui exposa sans doute en ses grandes lignes le projet du Souverain et lui communiqua la note que nous venons d'analyser (2). Peut-être le pria-t-il également d'étudier le programme que le Roi y traçait et de lui communiquer ses observations éventuelles. Peut-être aussi BANNING, prévoyant qu'il serait absent à la première réunion préparatoire des délégués belges, qui aurait lieu quinze jours plus tard dans le cabinet de travail de LAMBERMONT, a-t-il transmis spontanément à ce dernier les réflexions que la lecture de la note lui avait inspirées (3).

En tout cas, connaissant *grosso modo* le projet scientifique et humanitaire du Roi et soupçonnant que les visées du Souverain portaient plus loin que la réalisation pure et simple de l'œuvre des stations, BANNING se mit à examiner mûrement comment l'entreprise

(1) BANNING, E., *Notes sur ma vie et mes écrits*, dans STENGERS, J., Textes inédits d'Émile Banning, p. 32.

(2) Les papiers laissés par BANNING, conservés aux Archives générales du Royaume, ne contiennent cependant pas le texte écrit de cette note.

(3) La forme même des questions qu'il lisait dans ce document pouvait lui suggérer pareille initiative. Celle-ci était d'ailleurs toute dans la ligne de l'esprit de BANNING.



FIG. 2. — Le baron LAMBERMONT. Buste dû à J. DE LALAING et conservé au Ministère des Affaires étrangères (Bruxelles).



FIG. 3. — Émile BANNING. Reproduction du dessin de R. GIRON (Extrait de Paul CROKAERT, Brialmont, Éloge et Mémoires, Bruxelles, 1925, pp. 224-225).
(Photographie : Musée royal du Congo belge, Tervuren).

projetée et les stations à fonder en Afrique pourraient le mieux s'organiser et se concevoir de façon à rendre l'initiative royale profitable à la Belgique. Ne convenait-il pas qu'elle jetât la base à une future expansion belge en Afrique ? Puisque le Roi invitait les membres de la conférence à désigner les routes à ouvrir successivement vers l'intérieur et les endroits où l'on pourrait établir avantageusement des stations hospitalières, il est tout à fait naturel de voir BANNING se mettre à rechercher, parmi toutes les routes possibles de pénétration vers le noyau encore inconnu de l'Afrique centrale et parmi les différentes régions de ce vaste pays, celles qui répondraient le mieux aux intérêts de la Belgique. Voici les considérations qu'il émit à propos de ces différents points.

D'abord en ce qui regarde l'organisation de l'œuvre et des stations, il écrit :

« Les stations européennes, que les États pourraient se partager tout en leur donnant un caractère international, auront pour mission spéciale de tenir les communications ouvertes et d'en organiser sur leurs arrières jusqu'à la côte. Elles pourraient recueillir des renseignements et préparer éventuellement des expéditions au-delà. Mais elles seront fixes et avanceront lentement à mesure que des provinces nouvelles seront acquises aux relations européennes. Les voyages futurs commenceront et finiront là désormais ; on gagnerait des centaines de lieues de la station. Les stations seraient pourvues d'argent, de marchandises, médicaments, instruments pour ravitailler les voyageurs ; elles resteront autant que possible en communication avec eux. Les stations géographiques joueront une partie du rôle dont se sont acquittées jusqu'ici les stations des missions anglaises (Guinée supérieure, Zanzibar) » (1).

D'après BANNING, l'œuvre internationale aurait, à côté du comité central, des comités nationaux dans tous les pays qui s'associeraient à l'entreprise. Ce bureau central ne ferait que coordonner les efforts des différents

(1) E. B., Dossier n° 29.

comités nationaux ; ce seraient ces derniers qui s'occuperaient de réunir les fonds nécessaires à l'établissement d'une ou de plusieurs stations, eux aussi qui se chargeraient de fonder des postes en Afrique et en confieraient la direction sur place à un personnel choisi par eux et composé de leurs nationaux, comme c'était tout normal de le prévoir. Il était donc souhaitable d'assigner à chaque État coassocié une route à suivre, une région à pénétrer, des stations à établir. N'était-ce pas en divisant ainsi le travail qu'on pouvait le mieux et le plus utilement « régler la marche » de l'exploration de l'Afrique, « poser quelques jalons, délimiter les régions à explorer, afin qu'aucune entreprise ne fasse double emploi », but auquel tendait l'initiative du Roi ?

Les stations ainsi établies seraient ouvertes aux voyageurs de toute nationalité et leur rendraient indistinctement tous les services dont ils auraient besoin. C'est de cette façon que, tout en étant en quelque sorte des stations nationales, elles conserveraient néanmoins un caractère international.

BANNING conçoit ces établissements comme des postes avancés de la pénétration européenne et des points de départ d'ultérieures expéditions, des postes fixes de liaison, des centres de renseignements, de ravitaillement, de secours et au besoin d'hospitalisation. En outre, ces stations rempliraient partiellement un rôle analogue à celui des missions anglaises ⁽¹⁾ ; en d'autres termes, elles seraient des foyers de rayonnement, des centres de

(1) Dès qu'il connut l'idée des stations géographiques à fonder, BANNING s'est inspiré du modèle que les missions protestantes avaient déjà réalisé en Afrique. L'idée de ce rapprochement vient-elle de lui ou lui fut-elle indiquée par LAMBERMONT et celui-ci la tenait-il du Roi ? Aucun document ne nous permet de répondre avec certitude à ces questions. Déjà dans ses articles parus dans *l'Écho du Parlement* au début de 1876, BANNING avait fait état des missions protestantes en Afrique. — Dans la suite, il continuera à s'inspirer de la conception des stations missionnaires britanniques pour exposer le rôle dévolu aux postes de l'Association Internationale, comme nous le verrons plus loin, p. 224.

civilisation exerçant une action éducative et sociale sur les populations environnantes à l'instar des établissements protestants, sauf, naturellement, de s'occuper de prosélytisme religieux.

Le fond de la pensée de BANNING se laisse facilement deviner. L'œuvre des stations étant due à l'initiative du roi des Belges, la Belgique y participerait sans aucun doute. Un mouvement national en faveur de l'exploration de l'Afrique s'ensuivrait ; la fondation d'un ou de plusieurs établissements belges au cœur du continent noir en serait la conséquence. Occupés par des compatriotes, ces postes fixes constitueraient des foyers d'influence belge et deviendraient à la longue des noyaux de futurs centres commerciaux et des postes d'occupation pacifique. Le mouvement scientifique et humanitaire suscité par l'initiative du Roi entraînerait ainsi un intérêt commercial et donnerait naissance à un mouvement colonial, la Belgique se décidant à suivre l'exemple des autres nations intéressées à l'œuvre et voulant à son tour réaliser « des possessions » africaines.

C'est avec de pareilles perspectives que BANNING examinait la situation de l'Afrique et qu'il recherchait les différentes routes qui s'offraient au choix des États européens désirant concourir à l'œuvre projetée du Roi (Voir carte I). Il passe légèrement sur la route de Tripoli vers le Tchad, allant par Mourzouk, Bilma pour aboutir à Kuka ; il signale que celle de Saint-Louis à Tombouctou traverse des régions où s'étend déjà la domination française. Il entrevoit trois chemins possibles partant de la côte occidentale vers l'intérieur dont le point de départ pourrait être soit la station française du Gabon, soit l'embouchure de l'Ogooué, soit l'estuaire du Congo. A l'est du noyau encore inexploré de l'Afrique, il fait état du projet de la mission anglaise de fonder une station dans l'Uganda sur le lac Victoria-Nyanza et cite également la possibilité d'en établir une autre

sur les bords du lac Tanganika. Plus au nord, dans les régions du Soudan oriental que l'Égypte s'est annexées, il mentionne Fascher comme endroit favorable d'où on pourrait pénétrer dans le Darfour ⁽¹⁾. Au sud, on pourrait ériger une station sur le cours moyen du Zambèze en utilisant les établissements des missionnaires. Enfin, BANNING s'étend plus longuement sur les avantages qu'offre la route partant du cours inférieur du Niger, au-dessus de son confluent avec la rivière Bénoué, d'où l'on pourrait rayonner vers l'ouest en suivant le cours supérieur du Niger en direction de la Sénégambie, au nord vers les États des Fellatas et de Bournou, et à l'est vers le cours supérieur de la Bénoué, l'Adma et toute la région encore inconnue qui s'étend au delà. Il ajoute à ces renseignements les observations suivantes :

« Magnifique plateau de Bantschi reconnu par Rohlf s pour la colonisation européenne, climat tempéré. Possibilité d'attirer par cette voie le commerce de l'Afrique centrale vers le midi en utilisant les fleuves ».

Nul doute que l'informateur du Roi estimait déjà à cette époque que ces dernières régions constituaient un champ d'action idéal pour la Belgique. Ses préoccupations prédominantes étaient d'ordre économique et colonial :

« Les steamers à vapeur remontent déjà le fleuve (Niger) jusqu'à cette hauteur (confluent avec la Bénoué), et le trafic devient actif... Il y a là des villes importantes... Le pays est beau, les habitants accessibles à la civilisation. Pas de rapides ».

La campagne pour l'abolition de la traite n'y est nullement mentionnée explicitement. C'est au point de

(1) BANNING écrit à ce propos : « Station à Fascher dans le Dar-For, formant le sommet d'un triangle dont la base serait formée par Khartoum et Gondokoro ». — Nous ne pensons pas qu'il faut rapprocher ce « triangle » de celui dont parlera le Roi en mai de l'année suivante dans ses deux lettres à GREINDL (Voir ROEYKENS A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, pp. 232-256). Nous réexaminerons ailleurs cette question du « triangle ».

vue de l'utilité nationale, commerciale et coloniale que l'auteur de la note envisage cette partie de l'Afrique qui lui semble le mieux convenir à une action belge. Ce n'est pas le lieu de tracer ici un portrait en pied de BANNING colonial ni de discuter l'opinion qui s'est accréditée à son sujet. C'est bien vrai que l'inspiration humanitaire n'a jamais été étrangère à sa pensée, mais elle a toujours été fortement prédominée par sa passion de procurer à sa patrie une colonie ⁽¹⁾.

Nous le voyons ici repenser à sa manière et à sa mesure le dessein du Roi. Son exposé, que LAMBERMONT communiquait vraisemblablement au Souverain ⁽²⁾, était de nature à ne pas déplaire à celui-ci. Il procédait de la même inspiration patriotique que le projet du Roi, et contenait d'heureuses suggestions. La conception de BANNING était cependant loin d'atteindre l'envergure de celle de son Souverain et l'idée qu'il se faisait de l'organisation générale de l'œuvre ne correspondait pas à celle que LÉOPOLD II s'était déjà formée. Tandis que BANNING préconisait le système de nationaliser les efforts de pénétration en Afrique et de faire de l'œuvre proposée comme le prélude du partage politique des terres encore inoccupées et inexplorées de ce continent — conception qui attribuait aux comités nationaux un rôle prédominant — le Roi cherchait plutôt à éviter que le noyau central de l'Afrique se divisât en différentes sphères d'action et d'influence réservées à chaque nation. C'est pourquoi le pivot central de tout son système était le comité central d'une association internationale sous l'autorité duquel serait placée autant que possible la direction des stations. Tandis que BANNING envisageait dans l'avenir la fondation d'une colonie belge et une action gou-

(1) STENGERS, J., Textes inédits d'Émile Banning, pp. 55-56.

(2) Ne peut-on pas le déduire du fait de voir le Roi, en août 1876, exposer lui-même dans une note confidentielle sa pensée — différente de celle de BANNING — au sujet du rôle capital qui devait être attribué au comité central ?

vernementale, le Roi songeait plutôt à une action personnelle sous l'enseigne internationale et à une création politique qui serait à lui. Dès cette première confrontation des idées de BANNING et de LÉOPOLD II se fait jour une divergence fondamentale qui ne fera que s'accroître.

Le fait de voir BANNING suggérer un plan d'action qui était en opposition avec celui du Roi prouve à l'évidence qu'à cette époque l'archiviste du ministère des Affaires étrangères n'était pas dans le secret du dessein royal, qu'il ne saisissait pas la finesse de la tactique adoptée par le Souverain pour arriver à son but, et qu'il ne se faisait pas une idée exacte des obstacles politiques et diplomatiques à vaincre.

La note royale de juillet semble insinuer que LÉOPOLD II avait surtout en vue les régions axées sur la ligne transcontinentale : Zanzibar-embouchure du Congo. Les regards de BANNING se portent dans une autre direction. Ce n'est pas l'estuaire du Zaïre qui avait ses préférences, mais bien le golfe de Guinée par où il proposait d'atteindre les régions de la Bénoué. Une des raisons qui ont sans aucun doute détourné BANNING du Congo était la présence des caractères réputés infranchissables qui avaient barré la route à 250 km de la côte à tous ceux qui avaient tenté de remonter ce fleuve. Il ne cite donc l'embouchure du Congo, semble-t-il, que pour être complet sans y attacher une grande importance.

Enfin, une dernière observation. Le Roi avait lancé son œuvre comme une entreprise devant concourir à l'introduction de la civilisation et à l'abolition de la traite en Afrique. BANNING omet de toucher directement la question du trafic des esclaves. Il n'oublie cependant pas la mission civilisatrice. S'inspirant du programme assigné à certaines missions protestantes anglaises il conçoit les stations à établir comme des avant-postes et des foyers rayonnants de civilisation ; on y instruirait les indigènes, leur apprendrait à travailler suivant des

méthodes rationnelles, on les initierait au commerce légal et honnête, on leur assurerait des soins médicaux et on les protégerait contre les bandes terroristes des marchands d'esclaves aussi bien que contre les luttes intertribales. BANNING développera cette même idée quelques mois plus tard dans son ouvrage sur *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles*. Certes le Roi aussi assignait aux stations une mission « pacificatrice » ; mais il n'entendait nullement leur donner ce qu'il appelle « un caractère enseignant », comme il le fera remarquer à BANNING le 24 octobre 1876. Il avait d'autres idées sur la voie à suivre pour entreprendre en Afrique l'œuvre directement civilisatrice. Il nous suffit de signaler ici ce point. Nous traiterons ailleurs *ex professo* cette question (1).

Deux remarques d'un ordre d'idées purement scientifiques terminent la note. L'auteur suggère de profiter de la réunion des savants pour proposer l'unification des dénominations géographiques et il préconisait de dresser une carte d'Afrique où :

« ...on indiquerait les indications acquises par les voyageurs sur les routes à suivre, les points à éclaircir, les indications à vérifier. Ce serait un résumé de nos connaissances actuelles en vue de leur extension future ».

(1) Voir pp. 162 et 223-226. Nous y reviendrons plus en détail dans un ouvrage ultérieur consacré à l'œuvre africaine de LÉOPOLD II et l'opinion publique belge de l'époque.

DEUXIÈME CHAPITRE

LA DÉLÉGATION BELGE A LA CONFÉRENCE GÉOGRAPHIQUE DE BRUXELLES

Le climat politique de Belgique, en 1876, semblait peu favorable à l'initiative africaine de LÉOPOLD II. Celui-ci devait pourtant y associer ses compatriotes, malgré que l'œuvre projetée, vu la mentalité qui régnait dans le pays, présentât certains aspects délicats.

Dans ce chapitre, après avoir esquissé la situation politique de Belgique, nous étudierons la composition de la délégation belge à la Conférence et la façon dont le Roi a préparé ses compatriotes au rôle qu'il leur destinait dans cette savante assemblée.

ARTICLE I.

Le climat politique de Belgique en 1876.

LÉOPOLD II connaissait son pays, il savait aussi que son entreprise africaine touchait inéluctablement au problème religieux et qu'il lui fallait manœuvrer habilement en ce domaine pour affronter l'opinion publique belge. C'était pour le Roi, avec l'aspect « colonisateur », le point le plus délicat de son projet. On ne peut suffisamment comprendre sa tactique sans placer son initia-

tive dans le cadre de la vie politique belge de cette époque. A notre connaissance, ceci n'a pas encore été fait suffisamment. Cependant, comme le remarque PIRENNE, l'œuvre de LÉOPOLD II

« ... paraît plus grande quand on songe aux circonstances au milieu desquelles il l'a réalisée » (1). « En dépit de l'incompréhension générale, de la timidité des hommes d'affaires, de la pusillanimité et de l'étroitesse de vues du Parlement » (2),

en dépit aussi de l'âpreté des luttes de partis qui voulaient fausser son œuvre,

« ... à force de volonté, d'opiniâtreté, d'adresse, de ruse et d'audace, il atteindra son but » (3).

Depuis que le problème international de notre indépendance avait été résolu par le règlement définitif de la question hollando-belge, l'opinion publique s'était tout naturellement concentrée sur les questions d'ordre intérieur. C'est de ce côté que la combativité politique, si développée dans le tempérament belge, allait désormais s'exercer.

Après l'avènement au pouvoir des libéraux en 1857, l'unionisme avait trouvé définitivement son déclin. La politique des libéraux était devenue ce qu'elle fut avant 1830, c'est-à-dire anticléricale. Ce mouvement, « parti des loges maçonniques », comme le dit PIRENNE (4) se développa :

« ... dans une atmosphère d'année en année plus agressive et plus haineuse » (5) vers une intolérance laïque farouche ».

Aux élections de juin 1870, les libéraux perdirent la majorité et un cabinet catholique fut constitué.

(1) PIRENNE, Histoire de Belgique, Tome VII, p. 205.

(2) *Ibidem*, p. 204.

(3) *Ibidem*, p. 204.

(4) *Ibidem*, p. 191.

(5) VAN KALKEN, cité par PIRENNE.

Après le conflit franco-germanique de 1870, la Belgique ayant si rapidement et si inopinément retrouvé sa sécurité internationale, cette situation

« permit aux querelles intestines, un instant comprimées par le péril commun, de reprendre avec un surcroît d'acharnement. La proclamation récente (juillet) par le concile du Vatican de l'infaillibilité du pape fournissait aux libéraux un nouveau thème à déclamations contre l'incompatibilité du catholicisme avec la science et le progrès. Jamais encore la question religieuse ne s'était mêlée à ce point à la lutte des partis, qui prenait l'apparence et l'âpreté d'un conflit confessionnel. Radicaux et doctrinaires oublièrent leurs dissentiments pour se rapprocher contre l'ennemi commun. Le vote de la loi du 12 juin 1871 abaissant le cens électoral pour la province à 20 francs et à 10 francs pour la commune, n'avait eu pour résultat que de faire passer aux mains des catholiques l'administration de la plupart des petites villes et, surtout dans la partie flamande du pays, celle de presque toutes les communes rurales. En même temps, les troubles de la Commune de Paris épouvantaient l'opinion et compromettaient la démocratie. Désillusionnés et désorientés, les progressistes ne demandaient qu'à colorer leur déconvenue et leur évolution vers le libéralisme modéré de la nécessité de combattre l'Église par le ralliement de toutes les forces anti-cléricales » (1).

Le Gouvernement d'ANETHAN se montrant peu disposé à réaliser la réforme militaire demandée par le Roi, celui-ci prit occasion de l'affaire DE DECKER et de l'émeute qui s'en était suivie pour retirer sa confiance au Cabinet. Le 7 décembre 1871 fut constitué le nouveau cabinet catholique de THEUX-MALOU. PIRENNE nous retrace un tableau vivant de la situation politique intérieure de la Belgique à cette époque. Nous ne saurions mieux la caractériser.

« Le calme de la politique extérieure rendait plus frappante l'agitation du pays. Si la prospérité nationale n'avait jamais été aussi grande que durant la dizaine d'années qui s'écoulèrent à partir de 1870, jamais non plus les querelles politiques n'avaient atteint un tel degré de violence. Catholiques et libéraux, dressés les uns contre

(1) H. PIRENNE, Histoire de Belgique, tome VII, p. 219-220.

les autres, vivent dans un état de lutte permanente, aussi irréconciliables, aussi intolérants que les Guelfes et les Gibelins du Moyen Age ou les Gueux et les Papistes du XVI^e siècle... De part et d'autre la presse déverse l'injure ou la calomnie... Pendant que les loges maçonniques pourvoient la propagande libérale, le clergé prêche en faveur des candidats catholiques et fait prier les fidèles pour leur succès...

» Poussée à ce point d'exaspération, la passion politique eût infailliblement abouti à la guerre civile si la restriction du droit de suffrage ne l'avait circonscrite aux limites de la bourgeoisie censitaire... Ainsi le « pays légal » ne comprenait qu'une petite minorité de la nation et ses fureurs ne rencontraient que le calme ou l'indifférence de la masse...

» ... Durant environ un quart de siècle toute l'activité du Parlement et du Gouvernement devait graviter autour du problème politico-religieux ou pour mieux dire s'absorber en lui.

» ... Pour les libéraux, combattre l'« ultramontanisme » devint le premier des devoirs et l'obligation de tout bon citoyen. Ne voyaient-ils pas autour d'eux, la presse catholique presque tout entière prendre de plus en plus ouvertement parti contre la constitution ?... Le moment était venu de la (= l'Église) combattre en face et d'affranchir l'esprit humain de ses dogmes... On poussait alors au protestantisme, « comme une arme contre les ultramontains »... Toute cette agitation était soutenue et alimentée par les loges maçonniques. Acquisées pour la plupart au positivisme, elles étaient hostiles à toute foi religieuse, et si elles se montrèrent favorables à la propagande protestante, ce ne fut que pour mieux combattre le catholicisme et affranchir la raison. Car tout recul de l'Église est une conquête pour le rationalisme... Ainsi à l'extrême droite ultramontaine correspond l'extrême gauche anti-religieuse » (1).

C'est dans ce climat surexcité que le Roi se dispose à réaliser son hardi projet africain. Il aura besoin de tout son génie politique pour contourner les difficultés que cet état d'esprit, surchauffé, opposera à son dessein.

(1) PIRENNE, Histoire de Belgique. Tome VII, p. 224-229. Nous avons fidèlement suivi l'exposé de PIRENNE, pour faire ressortir l'impartialité de ce tableau de la vie politique belge de l'époque. Il n'entre pas dans notre intention de rapprocher le passé de situations ultérieures. Nous ne faisons que de l'histoire.

ARTICLE II.

Le choix des membres de la délégation belge.

Le Roi se devait d'inviter des personnalités belges à la Conférence ; cependant le choix n'était pas chose facile. Il n'existait pas de Société de Géographie en Belgique et aucun de nos compatriotes ne s'était distingué, jusqu'alors, par des voyages d'exploration en Afrique. L'affaire avait également ses côtés délicats vu la situation tendue de la politique intérieure de la Belgique.

§ 1. — Les délégués belges.

Aucun document ne nous renseigne sur les raisons qui ont guidé LÉOPOLD II dans son choix ; il nous paraît cependant possible d'en déceler la plupart.

Il était tout indiqué que LAMBERMONT fût partie de la délégation. Comme secrétaire général du Département des Affaires étrangères celui-ci était non seulement la personnalité diplomatique belge la plus connue et la plus estimée de l'Europe entière, mais il était aussi, depuis de longues années déjà, le collaborateur et le conseiller intime du Roi dont il partageait les aspirations d'expansion commerciale. Il avait été mêlé à toutes les tentatives antérieures d'expansion et avait assisté son Souverain de ses sages avis. Depuis le mois d'août 1875, il avait préparé avec lui la Conférence et l'œuvre à laquelle celle-ci était appelée à donner naissance ; le Roi comptait sur lui pour la mise à exécution de ses projets. En outre, par son prestige et ses relations avec les personnalités étrangères, le baron était en mesure de remplir la mission délicate de préparer les esprits de ses compatriotes et des étrangers à adhérer aux vues du Roi.

Le choix d'Émile BANNING, bibliothécaire et archiviste du ministère des Affaires étrangères, s'imposait de même. Il était le collaborateur érudit et dévoué de LAMBERMONT ; il avait fourni au Roi, sur la demande de celui-ci, des études fort fouillées sur différents sujets se rapportant à l'expression coloniale ou commerciale des siècles passés et surtout sur le rôle accompli par les Compagnies de commerce. Fervent patriote rêvant lui-même pour la Belgique d'un magnifique avenir colonial, écrivain fécond et apprécié, travailleur infatigable, BANNING était tenu en grande estime par LÉOPOLD II qui admirait surtout son zèle patriotique et son talent d'écrivain et d'érudit. Dès que l'idée de convoquer la Conférence avait pris corps, le Roi avait eu recours à ses connaissances géographiques. Il était naturel qu'il l'attachât plus particulièrement à son initiative et qu'il lui confiât la fonction de secrétaire de l'assemblée.

Un troisième fonctionnaire de ce même Département, M. VAN DEN BOSSCHE, chef de cabinet du Ministre des Affaires étrangères, fit également partie de la délégation. Il avait été mêlé jadis comme chargé des affaires de la légation de Belgique à Madrid au projet de l'achat des Iles Philippines (1). Lui-même était entièrement gagné à l'idée d'ouvrir des débouchés nouveaux au commerce et à l'industrie de la Belgique. Ce fut pourtant en raison de sa fonction de chef de cabinet qu'il avait été choisi par le Roi. Celui-ci devait s'estimer heureux de trouver à cette époque au ministère des Affaires étrangères ces trois personnalités tout dévouées à l'idée de l'expansion belge et occupant des positions-clef. S'ils participèrent à la Conférence à titre privé et personnel et nullement en qualité de mandataires du Gouvernement, ce n'est pourtant pas sans l'assentiment du ministre des Affaires étrangères qu'ils purent prendre part à l'initiative du Roi.

(1) Voir : L. O. S., t. V, sect. 9. — et aussi ROEYKENS, A., Le dessein africain de Léopold II, pp. 231-232.

La présence de ces trois fonctionnaires au sein de la délégation belge ne semble pas avoir amené leurs collègues, au début du moins, à soupçonner que l'entreprise scientifique et humanitaire lancée par le Roi pût avoir une portée plus vaste et cacher quelque arrière-pensée politique et expansionniste. Ce n'est qu'après avoir entendu BANNING exposer son opinion personnelle au sujet des perspectives coloniales que présentait l'œuvre, qu'ils s'en rendront compte. L'habileté consommée de LAMBERMONT leur donnera cependant des apaisements.

Ces trois premiers personnages choisis par le Roi constituaient ce que nous pouvons appeler son état-major. Il faut y ajouter le baron Em. DE BORCHGRAVE, alors attaché à la légation belge de Berlin (1). Les autres membres représentaient plutôt les différents milieux et les courants d'opinion de Belgique et les deux tendances politiques.

Il convenait que la science belge fût invitée à prendre part à ce congrès géographique. De ce fait, Ch. SAINCTELETTE méritait l'honneur du choix de LÉOPOLD II. Le Roi l'avait déjà distingué depuis de longues années. Étant encore duc de Brabant, il le comptait

«... dans le petit et vaillant état-major qu'il avait formé... pour soutenir et propager ses projets d'expansion coloniale » (2).

Le futur Roi des Belges avait lu avec grande satisfaction les rapports où le secrétaire de la chambre de commerce et des fabriques de Mons écrivait de 1854 à 1866 des pages remarquables sur l'importance de la colonisation pour la Belgique (3). Le Prince le tenait en haute

(1) Voir ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, pp. 80-81 ; 91-93 ; 99-102 ; 129-146.

(2) J. CARLIER dans *Revue de Belgique*, 1905, p. 376, cité par DISCAILLES, *Biographie nationale*, XXI, 1911-1913, col. 56.

(3) Voir DISCAILLES, *op. cit.*, col. 56-57. — Nous n'avons pas trouvé un exemplaire de ces rapports à la Bibliothèque royale de Bruxelles. Nous aurions aimé comparer les idées que SAINCTELETTE professa à cette époque avec l'attitude qu'il adopta en 1876.

estime. Il le regardait comme un de ses collaborateurs distingués à la *Revue Britannique* (1), « un des partisans de la bonne cause » ; et en 1862, BRIALMONT devait lui faire « les amitiés du Duc de Brabant » (2). En 1869, SAINCTELETTE avait jeté à Mons avec quelques amis des sciences les bases de la première Société de Géographie qu'ait possédée notre pays, mais qui n'a pas connu de lendemain. Et depuis lors il s'était toujours fort activement intéressé à promouvoir cette branche du savoir (3). Chose curieuse, aux réunions préparatoires des délégués belges, le même SAINCTELETTE se montrera le plus acharné à combattre la thèse d'Émile BANNING et il se fera le champion décidé de l'anticolonialisme ! Nous avouons ne pas avoir trouvé l'explication de l'attitude de cet homme de sciences devenu membre de la Chambre des Représentants. Peut-être que la doctrine prédominante du parti libéral, auquel il appartenait, condamnait tout effort colonial ou que des intérêts électoraux lui dictaient cette position.

Nous ne savons pas si, au début, le Roi a pensé faire figurer un représentant des universités belges à la Conférence. Il avait invité T. SMOLDERS, membre catholique de la Chambre des Représentants et professeur très estimé de l'université de Louvain (4) et E. DE LAVELEYE, professeur de l'université de Liège (5). Ce n'est qu'à la dernière minute que E. JAMES, professeur de l'Université de Bruxelles, leur fut adjoint. Ce dernier ne figure

(1) CROKAERT, P., Brialmont, Éloge et mémoires (Lesigne, Bruxelles, 1925), p. 423. La lettre du duc de Brabant à BRIALMONT est datée du 25 janvier 1862.

(2) *Ibidem*, p. 425. La lettre du duc de Brabant à BRIALMONT porte la date du 23 décembre 1862.

(3) Voir les détails chez DISCALLE, *Op. cit.*, col. 59-62. — « Saintelette n'était pas, on le voit, un des membres les moins compétents de la Conférence internationale africaine » conclut cet auteur (*op. cit.*, col. 62).

(4) BRANDTS, V., Smolders, Th. (*Biographie nationale*, XXI, 1911-1913, col. 880-882).

(5) Eug. DE SEYN, Dictionnaire biographique des sciences, des lettres et des arts en Belgique (Ed. L'Avenir, Bruxelles, 1935, p. 280).

pas sur les listes des délégués invités au cabinet de LAMBERMONT le 16 août et le 9 septembre 1876 (1). En fut-il ainsi parce que le Roi estimait devoir donner satisfaction à certains milieux de la capitale proches de l'Université libre de Bruxelles ? Peut-être. Aucun représentant de l'Université de Gand n'avait été invité, et VAN BIERVLIET (2), avocat de la cour d'appel de Gand, ne peut pas être considéré comme tel, croyons-nous.

On connaît l'importance que LÉOPOLD II a toujours attachée à la presse et il avait tout intérêt à se concilier les bonnes grâces du journal belge alors le plus répandu à l'étranger et y jouissant le plus d'autorité. Cette considération ne fut sans doute pas étrangère au choix d'A. COUVREUR, un des directeurs de l'*Indépendance belge*.

Le monde financier ne pouvait pas être négligé et le choix du Souverain était tombé sur J. QUAIRIER, directeur de la Société Générale.

Furent encore invités le comte GOBLET D'ALVIELLA, membre du Conseil provincial du Brabant (3), et J. VAN VOLXEM, bourgmestre de Laeken. Le premier remplissait de hautes fonctions et jouissait de beaucoup d'autorité dans la maçonnerie belge, de plus il représentait les administrations provinciales ; tandis que le second jouissait de l'amitié personnelle du Roi et représentait les administrations communales.

§ 2. — Le choix des membres belges et la question religieuse

En exposant jadis devant le Sénat ses vues sur l'expansion belge, le duc de Brabant avait, chaque fois, fait appel à l'union nationale. Il avait dit entre autres :

(1) C. G. B., documents nos 1, 5 et 6.

(2) GOFFIN, L., Van Biervliet, Paul J. L. (*Biographie nationale*, XXVI, 1936-1938, col. 202-203). — Ce juriste publia un ouvrage : *Études sur l'esclavage aux États-Unis* (C. J. Fonteyn, Louvain-Bruxelles, 1857, in-8°, 144 pp.), ce qui lui valut probablement l'honneur de participer à la Conférence de Bruxelles en 1876.

(3) DE SEYN, Eug., Dictionnaire biographique des sciences, des lettres et des arts en Belgique (Éd. L'Avenir, Bruxelles, 1935, p. 507). Le comte GOBLET D'ALVIELLA aimait voyager. Il éditait plusieurs ouvrages à ce sujet.

« Cette invitation, je l'adresse à tous les partis, à toutes les classes de la société, et aussi à cette génération venue au monde depuis la proclamation de notre indépendance, avec laquelle je vivrai et qui sera la première à recueillir les fruits des principes que nous poserons et ferons triompher » (1)

« Espérons que toutes les opinions se donneront la main » (2).

Allait-il maintenant trouver dans les personnalités, qu'il avait choisies avec grand soin, les hommes annoncés jadis par BRIALMONT dans la conclusion de sa brochure sur le *Complément de l'œuvre de 1830* ?

L'auteur de cet opuscule écrivait en 1859 :

« L'horizon restreint des luttes politiques ne suffit déjà plus aux aspirations de la génération nouvelle. Un sentiment encore vague, mais qui bientôt fera explosion dans tous les cœurs belges, annonce que d'autres préoccupations vont succéder à celles de la forte génération qui a fondé l'édifice de 1830.

» Les jeunes hommes d'État, qui s'apprêtent à recueillir le bel héritage de leurs pères, comprendront que chaque situation apporte avec elle des nécessités qu'il faut accepter sous peine de déchoir. Si, méconnaissant ce grand principe, ils s'obstinaient à éterniser nos luttes intérieures, où les plus nobles intelligences s'épuiseront sans utilité pour la patrie ; si, en un mot, les stériles lauriers que les partis décernent à ceux qui les flattent tentaient plus leur ambition que la gloire de travailler modestement à la prospérité publique, leurs fils un jour seraient en droit de leur dire que, petits acteurs d'un petit théâtre, ils se sont contentés de jouer de petits rôles dans une petite pièce, et qu'ils ont montré plus de souci des applaudissements de leur petit parterre que des suffrages éclairés de l'Europe et de la postérité » (3).

Ayant compris depuis longtemps déjà tout le mal qu'une lutte idéologique entraîne pour la prospérité du pays et ne vivant lui-même que pour le bien supérieur de la Patrie, le duc de Brabant était convaincu que seul

(1) DESCAMPS, P. (Baron), Léopold II au Sénat de Belgique (Hayez, Bruxelles, 1926), p. 18.

(2) *Ibidem*, p. 28.

(3) (BRIALMONT), *Complément de l'œuvre de 1830* (Muquardt, Bruxelles, 1860), pp. 202-203.

l'élargissement de l'horizon des idées et des aspirations des Belges pouvait les guérir de ce mal. La vivacité de ses expressions à ce sujet dénote combien il lui en coûtait de voir ses compatriotes croupir dans cette mesquinerie et avec quelle ardeur il voulait les délivrer de cet obstacle qui entravait ses rêves de grandeur nationale. N'écrivait-il pas quelques mois à peine avant son ascension au trône :

« Ce n'est que le jour où nous aurons une politique extérieure que nous cicatrisonons l'affreux cancer du libéral et du clérical qui nous consume et occupe en les trompant notre activité et les forces vives de la Nation ».

Il voulait voir le Pays partager son ambition d'expansion, qui, écrit-il,

« ... nous permettrait d'inscrire sur nos programmes politiques à la place de déclaration de guerre à la moitié de nos compatriotes les mesures nécessaires pour faire progresser la civilisation dans quelques nouveaux coins du monde » ⁽¹⁾.

Cependant, plus de dix ans plus tard, les Belges n'en étaient pas encore là. Comme GREINDL l'écrivait en 1874 à LAMBERMONT à propos du projet philippin du Roi, on devait encore faire l'éducation du public belge

« ... dont les idées sont encore si confuses qu'il regarderait aujourd'hui l'acquisition d'une possession coloniale comme un malheur » ⁽²⁾.

En conséquence aussi, les Belges de 1876 restaient rongés du « cancer du libéral et du clérical ».

Faute donc de trouver les hommes à l'esprit ouvert, tels que les avait rêvés BRIALMONT, le Roi dut déployer

⁽¹⁾ Duc de Brabant, Note sur l'utilité et l'importance pour les États de posséder des domaines en dehors de leurs Frontières Européennes. 20 mai 1865. — Voir LE FEBVE DE VIVY, Documents d'histoire précoloniale belge (1861-1865), pp. 34-35.

⁽²⁾ L. O. S., t. V, section 9 : Tentative d'expansion aux îles philippines. Voir ROEYKENS, A., Le dessein africain de Léopold II, p. 23.

toute la finesse de son génie politique pour triompher de cette difficulté. On peut être certain que LÉOPOLD II avait étudié avec une particulière attention la situation belge en fonction de son initiative africaine. Il lui fallait, en effet, trouver le moyen de pacifier sur une question des plus brûlantes les esprits de ses compatriotes si acharnés à se combattre et à tout exploiter dans leur lutte sans merci sur le terrain politico-religieux. La question des rapports de son œuvre future avec les missions religieuses en Afrique pouvait devenir de ce fait une pierre d'achoppement. Cette situation devait être évitée à tout prix, car voulant réaliser une œuvre nationale, le Souverain avait besoin du concours et de la sympathie de tous les Belges, quelle que fût leur opinion religieuse et philosophique ou politique.

Comment le Roi s'y prit-il ? Aucun document ne nous renseigne à ce sujet ; cependant en analysant minutieusement les faits, on se rend facilement compte de la tactique du Souverain. Voici comment nous nous la présentons.

Parmi les membres de la délégation, il y avait un certain équilibre, quant au nombre, entre les représentants des deux courants de l'opinion publique, catholiques et libres penseurs. Parmi ces derniers figuraient les champions les plus combatifs et les plus radicaux de la lutte menée par les loges et ne visant à rien moins qu'à la destruction de l'Église catholique en Belgique (1). Pourquoi ce choix qui, de prime abord, peut paraître singulier et contraire au but poursuivi par le Roi ? Celui-ci voulut-il donner la prépondérance à l'élément maçonnique dans son œuvre ? Nullement.

Il pouvait présumer raisonnablement que par sa nature même l'œuvre africaine projetée gagnerait facilement la sympathie des catholiques belges. Peut-être au

(1) Sur le Soudan-Sénégal et l'initiative du Roi, voir la période initiale de l'œuvre.

(1) Ces personnages étaient alors notoirement connus comme tels.

début, ceux-ci manifesteraient une certaine réserve, précisément en raison de la présence des libres penseurs notoires dans la délégation belge à la Conférence ; toutefois LÉOPOLD II pouvait se croire en mesure de gagner le concours empressé des catholiques après avoir obtenu un témoignage d'encouragement et de sympathie de la part du Saint-Siège (1). Il lui aurait été absolument impossible d'adopter une semblable attitude à l'égard des libéraux et des libres penseurs. Il fallait donner à ceux-ci, dès le début, toute garantie quant au caractère profane et neutre de l'entreprise. Par le choix d'un GOBLET D'ALVIELLA, d'un DE LAVELEYE, d'un COUVREUR comme délégués à la Conférence, il rendait impossible aux catholiques de présenter son initiative aux yeux de leurs adversaires politico-religieux comme « une œuvre chrétienne », ce que la gauche aurait traduit par « affaire cléricale » ; d'autre part, la présence de personnalités marquantes de leur bord donnait aux libéraux l'assurance que le Roi tenait sérieusement compte de leurs préoccupations philosophiques. LÉOPOLD II pouvait se permettre cette tactique, parce qu'il ne donnerait pas l'occasion à ses compatriotes de faire prévaloir leurs idées et leurs tendances au sein de la Conférence ou de l'Association.

En effet, les Belges n'auraient à intervenir en rien dans cette assemblée, ils n'auraient pas à prendre part aux discussions. Ce n'est pourtant pas uniquement en raison de la question religieuse que LÉOPOLD II prescrirait une telle attitude effacée aux délégués belges. Il était trop conscient de la hardiesse et de la délicatesse de son entreprise pour qu'il ne prît pas toutes les précautions souhaitables afin d'éviter toute maladresse, toute ingérence inopportune de leur part. Ainsi, en imposant le silence à tous ses compatriotes, le Roi entendait soustraire son

(1) Sur le Saint-Siège et l'initiative du Roi, voir La période initiale de l'œuvre africaine de Léopold II, ch. IV (ouvrage à paraître prochainement).



4

Le but de la conférence est de fonder
si possible l'œuvre internationale des
stations scientifiques et hospitalières
de l'Afrique.

En face de cette plaie épouvantable
de la traite qui dans l'interim de 1844
avait plus de 100 mille victimes par
an il est nécessaire que les citoyens
de pays civilisés s'intéressent plus
activement. Le Gouvernement général de
cette œuvre pacifique savait bien
placé sur le sol belge. Mais nous
ambitionnons pas sa direction et
ne pensons pas prévaloir lui imposer
une forme absolue. L'œuvre sera
elle dirigée par un comité central

FIG. 4. — Note autographe du Roi, p. 1 (Archives, Minist. Aff. Étr., Coll. noire, Afrique, Conf. géogr. de Bruxelles et Ass. Int. Afr., 1876-1882, document n° 4).

mais ces stations font de souscriptions
 volontaires je pense qu'il faut
 laisser une certaine liberté à ceux qui
 veulent donner leur argent et
 mettre le titre sur leur chemin
 de la vie. L'obligation de la commission
 central a refusé une forte somme
 par ce que le Davaidair veut que la
 station dont il fait les fonds porte
 son nom au lieu de son pays
 qu'il veut que ce soient en substance
 que le bien-être? L'empêcher-t-on
 la charité s'ob. Hissouli pour
 l'annuaire propre?

Les Belges en souscrivant guère
 par ces stations en l'espèce qu'ils
 soit leur caractère et sont les
 étrangers, si l'indie prend que
 ferant et des lors ce sont un
 bien plus que nous de devant comme

FIG. 5. — Note autographe du Roi, p. 2 (cf. Fig. 4).

international avec section permanente
d'entretien. Le comité s'occupera
desirables, que la conférence nomme
le nommer, le comité s'en va
deux représentants de chacune des
nationalités assises autour de la table
de la conférence et lui désignent
chaque résidence. Le nombre des
comité International devraient être
la moitié des membres des comités
nationaux qui dans chaque pays
seront les membres du comité central
Il est bien désirable que les stations
soient dirigées par le comité
central afin de maintenir entre
elles un état d'équilibre indépendant
tout au point de vue de l'unité
qu'a celui de la sécurité de l'État

FIG. 6. — Note autographe du Roi, p. 3 (cf. Fig. 4).

œuvre à la lutte politico-religieuse qui les divisait. Nous verrons ailleurs si le Souverain réussit également dans ce dessein après la Conférence (1).

ARTICLE III.

La première réunion préparatoire des délégués belges. 16 août 1876.

Connaissant à fond le tempérament belge, le Roi savait qu'il ne trouverait pas ses compatriotes disposés à n'être que de simples figurants, des observateurs et participants muets à la Conférence, s'il ne leur accordait pas au préalable l'occasion et la satisfaction d'exprimer leurs idées et leurs opinions personnelles sur les questions soumises à l'Assemblée et de discuter librement l'affaire.

C'est au baron LAMBERMONT qu'il confiait le soin de convoquer les délégués belges et de les préparer à seconder son initiative. Le Roi les honorerait d'une communication confidentielle ; le baron leur fournirait toutes les explications désirables ; on flatterait leur amour-propre par l'importance qu'on attacherait à leurs avis préalables. Tel était le programme de ces réunions préparatoires.

§ 1. — La lettre d'invitation.

Le 12 août 1876, le baron LAMBERMONT envoyait à ses collègues un billet conçu en ces termes :

« Monsieur,

» Le Roi vous a personnellement instruit de son projet de réunir à Bruxelles le mois prochain, une conférence appelée à s'occuper de certaines questions relatives à l'Afrique.

(1) Voir notre prochain ouvrage : L'œuvre africaine de Léopold II et l'opinion publique belge de l'époque (1876-1878).

« Il paraît utile que les membres belges de la Conférence se rencontrent auparavant. Je mets, à cet effet, mon cabinet à leur disposition. Cette réunion préparatoire et toute officieuse aurait lieu le 16 août, à 10 h.

» C'est d'après les vues de Sa Majesté que j'ai l'honneur de vous faire cette communication, également adressée à vos collègues.

(s) A. LAMBERMONT » (1).

Le baron E. DE BORCHGRAVE, BANNING et probablement VAN DEN BOSSCHE furent invités à prendre part à la Conférence par LAMBERMONT lui-même qui leur communiqua le choix dont ils avaient été l'objet de la part du Roi. Nous ignorons tout à ce sujet quant aux autres membres de la délégation belge. Sans doute le Cabinet du Roi leur a fait parvenir l'invitation.

A quelques-uns d'entre eux LÉOPOLD II fit communiquer également la note qu'il avait adressée aux présidents des Sociétés étrangères de Géographie.

Par le billet de LAMBERMONT, les délégués belges apprirent qu'à la réunion préparatoire on leur exposerait les questions qui seraient débattues à la Conférence ; mais peu se seront rendu compte de prime abord qu'il s'agissait « de s'entendre sur la tête que l'on ferait devant les étrangers », comme l'annonçait le baron GUILLAUME à DE BORCHGRAVE (2), ou mieux, comme le leur dira LAMBERMONT dans son petit mot de bienvenue le 16 août :

« ... sur le rôle qu'ils auront à jouer ou plutôt sur l'attitude qu'ils devront prendre » à la Conférence.

La souplesse et la subtilité du diplomate ressortent du deuxième terme qu'il employait à cette occasion. Ce mot « plutôt » indique suffisamment qu'il s'agissait avant tout d'expliquer aux délégués belges les instruc-

(1) C. G. B., document n° 3.

(2) ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, p. 145.

tions que le Roi leur avait destinées et auxquelles ils auraient à se conformer durant la Conférence.

§ 2. — La note autographe et confidentielle du Roi.

Six membres se rendaient le 16 août 1876 au cabinet de travail de LAMBERMONT. C'étaient COUVREUR, SAINCTELETTE, QUAIRIER, VAN VOLXEM, VAN BIERVLIET et VAN DEN BOSSCHE. Les autres, SMOLDERS, DE LAVELEYE, GOBLET D'ALVIELLA, DE BORCHGRAVE et BANNING étaient en voyage ou empêchés et n'assistèrent pas à la séance.

Après leur avoir souhaité la bienvenue, LAMBERMONT introduisit de la façon suivante la lecture d'une note autographe du Roi qui leur était destinée.

« Tous les membres de cette réunion ont eu l'honneur d'être en rapport avec le Roi et ont pu recevoir des éclaircissements auxquels je ne puis que me référer. Toutefois, il ne leur semblera point inutile de connaître, à titre confidentiel, une note rédigée par Sa Majesté Elle-même, et qui contient en substance le programme des questions que la Conférence sera appelée à traiter » (1).

Voici le texte intégral de ce document précieux (Voir fac-similé, p. 68) :

« Le but de la conférence est de fonder si possible l'œuvre internationale des stations scientifiques et hospitalières de l'Afrique.

» En face de cette plaie épouvantable de la traite qui dans l'intérieur de l'Afrique fait plus de 100 mille victimes par an, il est nécessaire que les citoyens des pays civilisés s'entendent pour la cicatriser.

» Le quartier général de cette œuvre pacifique serait bien placé sur le sol belge. Mais nous n'ambitionnons pas sa direction et ne pouvons pas prétendre lui imposer une forme absolue. L'œuvre doit être dirigée par un comité central international avec section permanente exécutive. Ce comité, il serait désirable que la Conférence voulût le nommer, le composer d'un ou de deux représentants de chacune des nationalités assises autour de la table de la Conférence et lui désigner Bruxelles comme résidence.

(1) C. G. B., document n° 3, annexe.

» Les membres du comité international devraient être la cheville ouvrière des comités nationaux qui dans chaque pays seront les affiliés du comité central.

» Il est bien désirable que les stations soient dirigées par le comité central afin de maintenir entre elles un trait d'union indispensable tant au point de vue de l'unité qu'à celui de la sécurité de l'œuvre. Mais ces stations, fruit de souscriptions volontaires, je pense qu'il faut laisser une certaine liberté à ceux qui veulent donner leur argent d'y mettre le titre qui leur conviendrait le mieux. Obligera-t-on le comité central à refuser une forte somme parce que le donataire veut que la station dont il fait les frais porte son nom ou le nom de son pays, et qu'il veut que ce soient ses nationaux qui la tiennent ? Empêchera-t-on la charité d'être stimulée par l'amour-propre ?

» Les Belges ne souscrivant guère pour ces stations en Afrique quelque soit leur caractère, ce sont les étrangers, si l'idée prend, qui le feront et dès lors ce sont eux qui, bien plus que nous, décideront comment seront les stations.

« Nos compatriotes et moi nous agirons sagement en faisant (*sic*) tout ce que nous pourrons pour persuader aux étrangers qu'ils ont intérêt à ce que les stations en majorité soient internationales ou placées sous le comité central sauf volonté contraire exprimée par les souscripteurs, réserve qui me paraît d'autant plus politique que tout le monde reste libre de s'en prévaloir ou non selon sa volonté ». (1)

Cette pièce est d'une importance capitale. Nous y voyons le Roi, un mois avant l'ouverture de la Conférence, déterminer le résultat qu'il en attend et spécifier lui-même les points essentiels de son projet.

En convoquant la Conférence, LÉOPOLD II affirme son intention de constituer un organisme international qui se chargera de fonder en Afrique des postes dont la mission sera de contribuer au progrès de la science géographique et de faciliter la pénétration du continent noir aux explorateurs et voyageurs qui s'y aventureront. Il eût été peu politique de ne parler à des Belges que de

(1) C. G. B., document n° 4.

l'utilité scientifique de l'entreprise. Le Roi savait aussi bien que SAINCTELETTE

« ...combien il est difficile dans notre pays de trouver des capitaux et des hommes disposés à travailler dans un intérêt purement scientifique ».

En outre, c'eût été contraire « aux intérêts belges engagés dans l'entreprise » que de circonscrire l'œuvre dans l'unique domaine de la science, qui n'offrait que peu de perspectives pratiques. LÉOPOLD II se devait donc de relever une autre utilité de son initiative, humanitaire celle-là et capable de toucher le cœur généreux de ses compatriotes et aussi de frapper leur imagination tout en posant le principe d'une évolution ultérieure de l'œuvre dans le sens de l'arrière-pensée politique et patriotique qui, dès ce jour, guidait le Roi. C'est pour cette double raison, croyons-nous, que le Souverain souligne la nécessité de s'entendre pour abolir la traite ⁽¹⁾.

Il tient à assurer indirectement les membres belges que l'entreprise n'a pas un caractère politique ou colonial, mais en même temps il prend soin de se réserver l'avenir et de laisser la porte ouverte à ce que le baron LAMBERMONT appellera plus tard :

« ...les évolutions qu'il sera nécessaire de faire effectuer à l'œuvre pour la conduire à son but » ⁽²⁾.

Le Roi s'y prend de la façon suivante.

Le fait de voir placer le quartier général de cette œuvre sur le sol belge ne peut que flatter l'amour-propre national, puisque c'est là un honneur pour la Belgique. Il ne s'ensuit pas pour autant que l'entreprise soit une institution belge, car elle doit être dirigée par un comité

⁽¹⁾ Voir ROEYKENS, A., Le dessein africain de Léopold II, pp. 157-168.

⁽²⁾ LAMBERMONT-GREINDL, Rapport de leur mission à Londres en novembre 1876. Bruxelles, le 30 novembre 1876. (Voir ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, p. 194).

international composé d'un ou de deux représentants de chacune des nations qui prendront part à la Conférence, et elle aura des ramifications dans chaque pays qui y adhérera.

Nous avons déjà indiqué ailleurs comment nous devons comprendre la phrase : « nous n'ambitionnons pas sa direction » (1). Cette formule avait dans l'esprit du Roi une signification toute différente de celle que lui donnaient vraisemblablement les délégués belges. En effet, on n'ambitionne que l'objet dont l'acquisition reste en somme toujours un peu incertaine malgré le désir intense qu'on éprouve à l'obtenir. Or, LÉOPOLD II était absolument certain de se voir confier la direction de l'œuvre due à son initiative. C'est pourquoi il put employer en toute vérité une formule qui, de prime abord, semblait exprimer un désintéressement complet, mais qui, en réalité, signifiait une certitude ferme d'obtention.

En disant qu'il ne prétend pas donner une forme absolue à l'œuvre projetée, il laisse entendre que celle-ci pourra évoluer, qu'elle pourra adopter dans son organisation concrète des formules diverses. Tout dépendra de l'avis du comité central international et de l'avenir.

Le Roi insiste sur la nécessité de voir les futures stations placées sous la direction d'un comité central. Cette disposition est un des pivots du système qu'il avait conçu. Mais d'un autre côté, il estime impossible de ne pas accorder à un donateur, qui en exprimerait la volonté, la liberté de choisir lui-même le titre et le nom de la station dont il porterait les frais d'établissement, ou de lui refuser la faculté de confier ce poste à un personnel composé principalement ou exclusivement de ses compatriotes. Quel motif pousse le Roi à lancer lui-même cette idée ? A-t-il déjà reçu des offres de ce genre ? Des étrangers ont-ils exigé cette disposition ? Veut-il se prémunir

(1) ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, p. 160.

contre l'éventualité de voir les circonstances contre-carrer son plan basé sur le caractère international des stations ? Songe-t-il à appliquer lui-même ce qu'il présente ici comme une pure hypothèse théorique ? Nous ne connaissons probablement jamais tous les projets que l'esprit fécond du Roi méditait déjà à cette époque. Nous savons seulement qu'il disposait des moyens financiers lui permettant d'agir lui-même suivant la possibilité qu'il ne fait ici qu'énoncer ; en mai 1877, il envisagera de payer de sa fortune personnelle la plus grande partie des frais d'une expédition américano-belge à envoyer dans la région qu'il désignerait alors par l'expression un peu énigmatique « le triangle » (1). Et en juin 1878, dans une note restée inachevée, que M. R. J. CORNET a fait connaître (2), le Roi semble faire une application du principe qu'il énonce dans sa communication confidentielle aux délégués belges en août 1876.

Un fait est certain, les autres comités nationaux, et spécialement le comité français, ne concevront jamais autrement l'établissement des stations qu'ils fonderont en Afrique.

Il est curieux de constater que le Roi, au début, ne semble pas s'attendre à voir les Belges souscrire généreusement à l'œuvre. S'est-il trompé dans ses prévisions ou a-t-il simplement cherché à minimiser la participation de ses compatriotes à l'œuvre pour rendre plus acceptable aux délégués belges le rôle effacé qu'il leur réservait à la conférence ?

« Ce sont les délégués étrangers bien plus que nous, qui décideront comment seront les stations »,

(1) Voir ROBYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, pp. 235-256. — Voir aussi à propos de la question du « triangle » notre prochain mémoire, La période initiale de l'œuvre africaine de Léopold II.

(2) R. J. CORNET, Rapport sur les dossiers : « Création, administration et gouvernement de l'Association Internationale du Congo (A. I. C.) et de l'État Indépendant du Congo (E. I. C.) », dans *Bulletin de l'I. R. C. B.*, XXV-2, 1954, pp. 556-595. — Voir aussi notre prochain mémoire précité.

écrit-il. Il est aussi possible que cette remarque fût une réponse indirecte aux considérations que BANNING avait développées dans sa note dont nous avons parlé plus haut (1).

L'observation attirait l'attention des délégués sur l'intention du Roi de laisser aux étrangers le soin de s'occuper des questions pratiques de l'organisation des stations. Les Belges n'auraient pas à intervenir dans la discussion de ce point.

Mais en tout état de cause, on ferait erreur en déduisant de cette parole du Roi qu'il n'avait pas encore arrêté lui-même la façon d'organiser ces postes. Bien avant de la convoquer, LÉOPOLD II avait fixé un programme défini à la Conférence et il sut si bien manœuvrer que cette assemblée ne fit que proclamer ce qu'il avait déjà depuis longtemps décidé et arrangé. Dans sa pensée, — et nous pouvons ajouter dans la réalité — tout l'appareil de cette Conférence géographique n'eut d'autre raison que de servir son dessein et lui permettre de passer du stade de l'étude à celui de l'action (2).

En fin diplomate, ayant d'abord lancé lui-même l'idée d'une certaine « nationalisation » éventuelle dans l'exécution du programme de l'Association internationale — idée que plus tard BANNING ne fera que généraliser et proposer comme le principe de base de toute l'entreprise — le Roi revient sur la nécessité de garantir autant que possible le caractère international des stations et leur dépendance vis-à-vis du comité central. Cette insistance devait confirmer les délégués belges dans leur conviction que l'affaire ne se transformerait pas en une entreprise coloniale.

On ne peut s'attendre à voir le Souverain développer toute sa pensée et exposer aux délégués tout le secret de

(1) Voir pp. 48-55.

(2) A propos d'une objection qu'on pourrait faire à cette assertion, voir p. 40, note 3.

sa tactique. C'est pourtant en apaisant les appréhensions possibles de ses compatriotes que LÉOPOLD II touche aux points essentiels du programme de son action. Pourquoi tient-il si fort au triple caractère international de son projet ? Il veut empêcher que les postes scientifiques deviennent entre les mains des comités nationaux un moyen d'agir dans un sens particulariste contraire à son propre dessein. Ne compte-t-il pas créer en faveur de l'Association Internationale des stations qui seront plus tard des titres à invoquer par elle pour se faire attribuer ou pour revendiquer pour elle une mission de gouvernement dans les régions ainsi occupées ? L'état actuel de notre documentation nous permet seulement de poser la question ⁽¹⁾. Cependant tout porte à croire que c'est dans cette direction que nous devons chercher la pensée du Roi à cette époque. L'intention de l'Association de concourir à l'abolition de la traite lui fournirait en outre un excellent argument pour faire accepter par les puissances européennes cette évolution de l'œuvre initiale.

Mais l'esprit éminemment réaliste et opportuniste du Roi lui faisait tenir compte de la possibilité de voir cette idée rejetée par les étrangers, et il entendait se réserver le moyen d'y remédier d'une façon avantageuse pour lui. S'il ne parvenait pas à internationaliser l'Afrique équatoriale, il s'y préparerait une position qui rendrait difficile aux autres nations de l'exclure du futur partage politique de ces territoires. Ce dut être la raison pour laquelle il désirait lui-même suggérer aux délégués belges de lui laisser cette porte ouverte. Nous présumons que dans ses entretiens personnels avec les délégués étrangers, le Roi aura développé cette même idée de laisser aux donateurs qui en exprimaient la volonté la liberté de confier une station à leurs compatriotes. Il savait sans

(1) Le premier vestige d'une telle intention du Roi ne date que du 11 septembre 1876. Voir ROEYKENS, A., Le dessein africain de Léopold II, pp. 192-204.

doute que par là il infirmait quelque peu le caractère international de l'œuvre et fournissait aux étrangers une arme qu'ils pourraient exploiter à ses propres dépens, comme plus tard la France ne manquera pas de le faire ; mais il aurait été trop imprudent et trop peu diplomatique de ne pas encourir ce risque d'autant plus qu'il était fermement décidé de ne pas se laisser frustrer par les autres du fruit de son initiative.

§ 3. — Le compte rendu des échanges de vues des délégués belges.

Il nous est possible de suivre en détail les échanges de vues qui eurent lieu entre les délégués belges et le baron LAMBERMONT à la suite de la lecture de cette note du Roi. En effet, le 21 août le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères fit parvenir au Palais un mémoire dans lequel il résumait tout ce qui avait été dit dans cette réunion préparatoire. Il l'envoya à Jules DEVAUX, accompagné du billet suivant :

« Bruxelles, le 21 août 1876.

» Mon cher Ami,

» Pour remplir une promesse que j'ai faite au Roi, j'ai mis par écrit ce que mes souvenirs me rappellent de l'entrevue que j'ai eue avec mes collègues africains.

» Ce travail n'est fait que pour Sa Majesté. S'il s'agissait d'un procès-verbal, je devrais, avant de l'envoyer à sa destination, le faire approuver par tous les membres qui ont assisté à la réunion, et comment les retrouver aujourd'hui qu'ils sont dispersés ?

» La physionomie de la séance a été bonne, et les dispositions sympathiques, plus que ne l'indique le compte-rendu. Peut-être a-t-on pu remarquer un certain sentiment de défiance de soi-même plutôt que de l'affaire.

Tout à vous,

(s) Lambermont.

» A Monsieur J. Devaux, au Palais » (1).

(1) C. G. B., document n° 3.

Voici le texte intégral de ce précieux document, d'après la copie écrite de la main du baron GUILLAUME et conservée aux Archives du Ministère des Affaires étrangères de Bruxelles :

« RÉUNION PRÉPARATOIRE DES MEMBRES BELGES
DE LA FUTURE CONFÉRENCE GÉOGRAPHIQUE DE BRUXELLES.

16 août 1876.

» MM. Smolders, de Laveleye, le C^{te} Goblet d'Alviella, de Borchgrave, Banning, en voyage ou empêchés, n'assistent point à la séance. Sont présents : MM. le Baron Lambermont, Couvreur, Saintelette, Quairier, Van Volxem, Van Biervliet et Van den Bossche.

» *M. le Baron Lambermont* remercie ses collègues d'avoir bien voulu répondre à son appel. Il est désirable qu'avant l'ouverture de la conférence, les membres belges puissent se concerter et s'entendre sur le rôle qu'ils auront à jouer ou plutôt sur l'attitude qu'ils devront prendre.

» Tous les membres de cette réunion ont eu l'honneur d'être en rapport avec le Roi et ont ainsi pu recevoir des éclaircissements auxquels je ne puis que me référer. Toutefois, il ne leur semblera point inutile de connaître, à titre confidentiel, une note rédigée par Sa Majesté Elle-même, et qui contient en substance le programme des questions que la Conférence sera appelée à traiter.

» M. le Baron Lambermont donne lecture de la note et ajoute :

» Il est donc à prévoir que les travaux du Congrès commenceront par une sorte de discussion générale ou plutôt d'exposition générale des renseignements géographiques, scientifiques et ethnographiques que l'on possède aujourd'hui sur l'Afrique centrale. Cette mise en commun des points recueillis aura nécessairement pour effet de constater les lacunes à combler, les parties encore obscures à éclairer, enfin, les *desiderata* de la science et de l'humanité.

» On sera ainsi logiquement conduit à rechercher les meilleurs moyens de faciliter les explorations futures, et de compléter les résultats acquis. On examinera alors l'idée émise par le Roi de créer des postes hospitaliers dans le centre de l'Afrique pour relier par des points échelonnés la côte de Zanzibar à celle du Congo.

» Enfin, après qu'on se sera mis d'accord sur la manière d'organiser, de distribuer et de relier entre elles les stations dont il s'agit, il restera, pour finir, à créer un organisme central chargé de les diriger, un Comité permanent qui aurait son siège en Belgique et qui serait comme le pouvoir exécutif de la Conférence.

» Le Roi a bien voulu se charger de faire l'ouverture de la Confé-

rence ; Sa Majesté prononcera un discours qui contiendra un nouveau développement des idées déjà émises dans la note royale.

» M. le Baron Lambermont termine en conviant les membres de la réunion à faire toutes les observations qu'ils jugeraient propres à éclairer la marche qu'il conviendra de suivre.

» *M. Van Volxem* regrette que les Belges aient une si faible part à revendiquer dans les découvertes et les explorations dont l'Afrique a été le théâtre. A part quelques jeunes gens de Gand qui ont visité le Haut-Nil, il ne connaît pas de nos compatriotes qui aient pris une part active à ces entreprises.

» Il pense qu'on devra tenir grand compte de l'Égypte dans les combinaisons futures, attendu que ce pays est plus connu et plus accessible que la côte de Zanzibar et qu'il exerce une certaine influence dans les régions à explorer.

» *M. le Baron Lambermont* tout en reconnaissant que la Belgique ne peut se comparer aux Puissances qui ont conquis à la science une grande partie de la géographie africaine, ne peut s'empêcher de faire remarquer que ce domaine ne nous est point complètement inconnu.

» Le Gouvernement belge a établi au Maroc, en Algérie, à Tunis et en Égypte des services diplomatiques ou consulaires qui lui ont fait connaître ces contrées sous toutes leurs faces. Il y a trente ans, alors que de rares pionniers s'aventuraient sur le Haut-Nil, il envoyait en Abyssinie M. Blondel ⁽¹⁾ et recevait de cet agent des rapports remarquables aux points de vue politique, commercial et scientifique.

» On se rappelle l'établissement que le Gouvernement belge avait fondé au Rio Nunez et qu'il a abandonné pour des raisons étrangères au point de vue qui nous occupe, Aujourd'hui enfin, nous précédons la plupart des autres nations dans l'étude approfondie du Transvaal, étude confiée à des agents consulaires, des ingénieurs et des savants.

» Quant à l'observation de M. Van Volxem relative au parti que l'on pourrait tirer de l'influence égyptienne, il y a au contraire de sérieuses raisons de ne pas faire dépendre de l'Égypte, ou du moins surtout exclusivement de l'Égypte, l'avenir des intéressantes questions qui attendent leur solution dans l'Afrique australe et centrale.

» *M. Sainctelette*. — Le projet de réunir par des postes hospitaliers la côte de Zanzibar à la côte du Congo peut se recommander à plusieurs égards. Il est un autre plan, toutefois, qui pourrait se produire au sein de la Conférence : on proposera peut-être de prendre pour base des investigations futures les pays nouvellement constitués de

(1) Il s'agit de BLONDEEL DE CEULEBROUCK.

l'Afrique, tels que le Transvaal et la République d'Orange ; ce serait de là qu'on avancerait petit à petit vers les régions encore inconnues ou peu explorées. Quelle serait l'attitude des délégués belges en présence d'une semblable proposition ?

» *M. le Baron Lambermont.* — Il est vrai que les colonies anglaises et les deux États d'origine hollandaise ont acquis, depuis quelques années, une importance croissante ; mais il est à remarquer que les explorations les plus récentes et les plus célèbres ont eu le Zanzibar pour point de départ. Cela s'explique par le voisinage des grands lacs, base actuelle des principales recherches.

» Il faut noter aussi qu'entre le Zanzibar et les États voisins du Congo, il y a les Colonies portugaises. Le moment viendra très probablement où celle-ci pourront aussi jouer un rôle utile, mais il serait prématuré d'appeler dès maintenant le Portugal à la Conférence.

» *M. Sainctelette* rappelle les difficultés qu'il a rencontrées lorsqu'il a essayé de fonder en Belgique une Société de Géographie ; il espère que le projet du Roi aura un résultat plus heureux ; mais il ne peut s'empêcher de faire remarquer combien il est difficile dans notre pays de trouver des capitaux et des hommes disposés à travailler dans un intérêt purement scientifique.

» *M. Quairier* insiste également sur le côté financier de la question et se demande, d'un autre côté, si l'Angleterre qui a toujours été à la tête des découvertes en Afrique et qui a de brillantes possessions sur ce continent, consentira à remettre entre les mains d'un comité international l'organisation et la direction des explorations futures.

» *M. le Baron Lambermont.* — Le rôle des Belges doit être moins de parler dans la Conférence que d'utiliser leurs relations avec les savants étrangers pour les amener à bien comprendre que nulle part une entente entre les divers intérêts engagés ne pourrait mieux s'établir qu'en Belgique, sur un sol neutre et hospitalier. La Belgique est le trait d'union entre les différentes Puissances pour l'accomplissement de toutes les idées élevées et généreuses. C'est là la pensée du Roi.

» *M. Couvreur* partage cette opinion ; il espère aussi que les nations comprendront l'avantage que la situation particulière de la Belgique peut leur offrir, mais il se demande quelle attitude prendront les différentes Sociétés de Géographie de l'étranger. Verront-elles d'un bon œil l'intervention d'un comité international ? Seront-elles disposées à accorder des subsides pour des voyages dont elles n'auront point la direction exclusive ?

» *M. le Baron Lambermont* entre dans quelques détails sur l'organisation du comité permanent qu'on établirait à Bruxelles à la suite

de la Conférence. La présidence serait sans doute offerte au Roi. Le secrétaire général serait, de préférence, un Anglais aidé d'un ou de plusieurs étrangers. La Belgique, du moins au début, ne pourrait guère concourir que pour le personnel secondaire.

» A ce propos, M. le Baron Lambermont rend ses collègues attentifs à la nécessité de ne pas laisser s'accréditer, si elle venait de se produire, l'opinion que la Belgique cacherait quelque arrière-pensée d'acquisition pour son compte propre.

» Répondant à une observation antérieurement présentée, il exprime l'avis que la mission du comité permanent ne sera point d'organiser des explorations ou des expéditions en Afrique, ce qui l'exposerait en effet à des conflits avec les Sociétés de Géographie, les sociétés qui s'occupent de missions religieuses, et peut-être même les gouvernements. Il s'agit d'établir des postes hospitaliers que les savants, les voyageurs, les commerçants, les missionnaires pourront utiliser à leurs points de vue respectifs. Les conditions matérielles de l'établissement de ces centres protecteurs doivent attirer tout particulièrement l'attention des délégués.

» *M. Van Biervliet* fait remarquer combien l'attitude des délégués belges devra être réservée pendant les discussions de la Conférence. Nous n'avons aucune expérience de ces voyages lointains et difficiles et nous ne pouvons ainsi, sans aucune connaissance de cause, sortir du domaine purement scientifique et théorique pour émettre notre opinion sur des points de pratique qui nécessitent une connaissance personnelle et approfondie du pays, des conditions d'existence, des moyens de communications, des mœurs des habitants, etc.

» *M. Couvreur* pense que pour le moment, le Roi a surtout en vue l'établissement de colons dans le centre de l'Afrique, ce seraient des établissements de culture et d'exploitation ; mais Sa Majesté n'est point encore fixée sur les moyens à employer pour la défense de ces petites colonies. Il est à espérer que l'on trouvera des esprits entreprenants et énergiques qui voudront s'expatrier et aller porter la civilisation dans ces contrées.

» *M. Van Volxem* estime que la Conférence doit avoir surtout en vue le côté commercial de la question ; pour réussir dans ce pays et trouver quelque récompense de nos efforts, il est indispensable d'établir des relations commerciales avec ces parties très fertiles mais encore peu explorées du centre de l'Afrique.

» Jusqu'à ce jour, le commerce africain a vécu presque exclusivement de deux articles : le commerce de l'ivoire qui tend à disparaître ; et le commerce du bois d'ébène dont tous les esprits philanthropiques doivent désirer la suppression.

» M. Van Volxem recommande donc aux délégués de rechercher les moyens d'établir des relations commerciales avec ces contrées, mais il ne se dissimule point les difficultés que fera naître l'absence de voies fluviales dans des conditions convenables de navigabilité. Le Congo est obstrué près de son embouchure et le Nil est parsemé d'écueils et de cataractes.

» M. le Baron Lambermont pense, comme M. Van Biervliet, que les Belges ne sont pas compétents pour décider ni même pour proposer les moyens pratiques de mettre le plan du Roi à exécution. Ils doivent laisser l'initiative aux étrangers qui connaissent mieux que nous le centre de l'Afrique.

» La période des découvertes n'est point close, il reste beaucoup à faire et tout peut faire présumer que ceux qui consacreront leur intelligence et leurs forces à la réalisation de ces grands problèmes scientifiques, seront soutenus et encouragés par l'opinion publique.

» Il est encore un peu tôt pour songer à l'établissement de relations commerciales avec les contrées du centre de l'Afrique, la période d'exploration n'est point assez avancée.

» M. le Baron Lambermont ne doute du reste point qu'on ne trouve dans notre pays, pour l'organisation des centres hospitaliers des esprits courageux et entreprenants. Les Belges tiendront à se trouver en grand nombre à ces postes d'honneur comme ils l'ont toujours été partout où il y avait des dangers à courir et des pensées généreuses à défendre. Tout le monde connaît la part que nos compatriotes ont prise de tout temps dans les expéditions les plus périlleuses organisées par l'étranger.

» Dans le cours de la séance, M. le Baron Lambermont a fait connaître à ses collègues les noms des savants étrangers invités par le Roi. Grâce à Sa Majesté, la conférence, à moins d'imprévu, comptera au nombre de ses membres les Présidents des Sociétés de Géographie de Londres, de Berlin, de Paris, de Vienne et de Rome.

» Avant de se séparer, Messieurs les membres belges conviennent de se revoir quelques jours avant la réunion de la Conférence.

» P. S. Le présent compte rendu n'est pas un procès-verbal, il n'a pas la prétention d'être complet ou de rendre toutes les observations dans leurs termes exacts » (1).

§ 4. — Commentaire du compte rendu de Lambermont.

Le résumé de cet échange de vues est des plus instructifs. Il révèle la première réaction belge à l'initiative

(1) C. G. B., document n° 3, annexe.

royale ; les réponses de LAMBERMONT aux questions de ses collègues ne sont pas moins intéressantes. Elles permettent de nous rendre compte des idées qui présidaient à l'entreprise ou plutôt elles font mieux saisir les raisons du plan d'action adopté par le Roi et par son sage conseiller ; enfin elles nous apprennent le rôle que le Souverain avait assigné à ses compatriotes dans la réalisation de son dessein en général et à ses invités belges à la Conférence en particulier. Aussi l'analyse détaillée de ce document s'impose-t-elle à l'historien. Pour plus de clarté, nous en grouperons les différents points sous quelques rubriques principales.

L'attitude des étrangers devant l'initiative du Roi. — Ce point, qui touchait en même temps l'idée fondamentale de l'association internationale des stations, préoccupait nos compatriotes. QUAIRIER en particulier se demandait si l'Angleterre, qui avait été toujours à la tête des découvertes en Afrique et qui y tenait de brillantes possessions, consentirait à remettre entre les mains d'un comité international l'organisation et la direction des explorations futures. De son côté, COUVREUR se demandait si les Sociétés de Géographie verraient d'un bon œil l'intervention d'un organisme international et si elles seraient disposées à contribuer au financement des voyages dont elles n'auraient pas la direction exclusive.

Cette double question laissait percer que les délégués belges étaient conscients que les nations étrangères — aussi bien leurs Gouvernements que leurs Sociétés savantes — allaient évaluer l'initiative du Roi uniquement en fonction de leurs propres intérêts respectifs en Afrique. Elles se préoccuperaient sans doute des conséquences de l'entreprise au point de vue politique.

Comment LAMBERMONT répondit-il à cette double question ? D'après son compte rendu, il expose sommairement les éléments qui, dans la pensée du Roi, doivent

assurer le succès à la conférence et à l'œuvre et rendre l'entreprise sympathique aux pays intéressés. Devant tenir compte de l'état d'esprit des Belges, le baron évite d'aborder de front l'aspect politique que présente pour l'avenir l'initiative du Souverain. Il assure toutefois ses collègues qu'il ne s'agit d'aucune façon pour la Belgique de cacher quelque arrière-pensée d'acquisition territoriale pour son compte propre. D'après lui, les facteurs aptes à garantir le succès de l'œuvre se ramènent aux suivants : la mission propre de l'œuvre en Afrique, son caractère international et enfin la position particulière de la Belgique.

D'abord la mission propre de l'œuvre en Afrique. — Le nouvel organisme n'entend pas se substituer aux Sociétés de Géographie, ni entraver ou absorber leur action propre. Il ne s'agit pas « d'organiser des explorations ou des expéditions en Afrique » (1), ni de revendiquer la direction exclusive des voyages futurs. Loin de créer une concurrence à ces institutions scientifiques et à leurs entreprises africaines, l'œuvre des stations ne porte aucun préjudice aux intérêts que les Sociétés géographiques des différentes nations représentent ; au contraire, elle s'offre à tous comme un puissant appui à leurs entreprises, puisque l'œuvre n'est conçue qu'en vue de faciliter leur action respective et vise précisément à favoriser les voyages des particuliers de n'importe quel pays en créant, le long de la route généralement suivie par les explorateurs, des postes de secours, des centres de renseignements et de ravitaillement, des points d'appui que tous « pourront utiliser à leurs points de vue respectifs ».

(1) Nous verrons que dans la deuxième réunion préparatoire des délégués belges, LAMBERMONT rectifiera cette assertion en la précisant davantage (Voir pp. 143-144). Nous estimons que le baron n'exclut ici que des expéditions composées d'un nombreux personnel européen. (Voir pp. 189-190).

Le caractère international de l'œuvre, tant du comité central que des stations. — Conçue pour l'utilité de tous, l'œuvre sera placée sous la direction d'un comité restreint composé de représentants des différents pays intéressés et mis sous la présidence du Roi des Belges. Cette disposition était de nature à contenter tout le monde. Ainsi serait évité l'écueil de voir l'œuvre favoriser les intérêts d'un pays déterminé. Même en tenant compte du fait que promouvoir la découverte de l'Afrique était en réalité avancer l'heure où le problème se poserait de l'occupation politique des nouvelles régions qui s'ouvriraient à l'influence européenne, l'œuvre des stations, n'échappant pas à un certain contrôle des différentes nations et n'entendant nullement exclure toute autre initiative particulière, ne semblait pas se mettre à travers les futures ambitions des puissances coloniales ⁽¹⁾. D'un autre côté, les stations scientifiques, à cause précisément de leur caractère nettement international, ne deviendraient pas entre les mains d'une nation particulière des instruments déguisés d'une prise de possession.

La position particulièrement avantageuse de la Belgique. — L'endroit où est fixé le siège central d'un organisme international est d'une importance capitale. C'est comme si toute l'œuvre se plaçait sous le patronage du pays qui lui offre l'hospitalité. Cette nation est également favorisée en ce sens qu'elle est quasi appelée à jouer un rôle particulier dans l'organisation de l'entreprise. Le choix du président d'une semblable institution n'est pas moins décisif. Nous avons vu dans la note autogra-

(1) On comprend aisément que LAMBERMONT n'a pas pu expliquer aussi clairement la pensée du Roi ; cependant, ce sont bien de semblables considérations qui ont dû guider le Souverain lorsque celui-ci choisit sa formule internationale (Voir pp. 131-133). Nous avons vu ailleurs les raisons que LÉOPOLD II avançait pour expliquer à LAMBERMONT le caractère international du comité d'études pour la Chine en 1873 (Voir ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, pp. 261-267). Quant à son projet philippin, voir ROEYKENS, A., Le dessein africain de Léopold II, p. 23.

phe du Roi quel prix il attachait à voir le siège de l'association future s'établir à Bruxelles. LAMBERMONT rend ses collègues attentifs à la probabilité d'en voir confier la présidence à LÉOPOLD II. Il importait donc souverainement de faire comprendre aux étrangers l'avantage d'établir l'œuvre sur le sol belge, et par conséquent aussi d'en confier la présidence au Roi. Deux arguments surtout étaient capables d'impressionner les étrangers. D'abord la neutralité de la petite Belgique. L'Europe entière était intéressée à sa position neutre et notre pays avait tout avantage à conserver les bonnes grâces de ses puissants voisins. On n'avait donc nullement à craindre que la Belgique se risquât à des manœuvres louches en Afrique pouvant la mettre en conflit avec les puissants garants de sa neutralité. Nulle part ailleurs une entente entre les divers intérêts engagés ne pouvait mieux s'établir qu'en Belgique et sous le patronage de son Roi, d'autant plus, — et c'est le second argument à faire valoir — que la nation y était résolument anticolonialiste et qu'elle ne comptait nullement réaliser des acquisitions en Afrique par le truchement de l'Association internationale.

Avec combien de vérité LAMBERMONT pouvait-il affirmer ce principe qui répondait pleinement à la volonté du Roi, aux intentions du Gouvernement, à sa propre conviction, et enfin, à l'état d'esprit de ses collègues comme de la majorité des Belges. Mais d'autre part, ce n'est certainement pas uniquement en vue de garantir le succès d'une œuvre exclusivement scientifique et internationale que le Souverain tenait à en voir établir le siège à Bruxelles et confier la présidence à lui. Les termes employés par LAMBERMONT n'excluent nullement l'arrière-pensée du Roi de s'acheminer par la voie de l'organisme international placé sous son patronage vers la réalisation de son projet personnel : la création d'une colonie internationale dont le gouvernement lui serait

confié, ou même vers la fondation d'un État indépendant personnel. Le Souverain, mieux que personne, était conscient de la hardiesse et de la délicatesse de ce projet. S'il laissait entrevoir discrètement dans une correspondance particulière du *Précurseur* du 12 septembre 1876 la possibilité qu'une société internationale placée sous son patronage entreprît la colonisation fédérale de l'Afrique équatoriale ⁽¹⁾, il se gardait bien de révéler à qui que ce soit — peut-être même à LAMBERMONT — son idée de fonder un État indépendant personnel. Il savait les Belges incapables de comprendre ou d'apprécier sainement pareil projet ⁽²⁾. Ce n'est pas une raison

⁽¹⁾ Voir ROEVKENS, A., Le dessein africain de Léopold II, pp. 192-204.

⁽²⁾ Voici la première réaction d'Em. DE LAVELEYE ayant pris connaissance de certaines instructions que le Roi destina à STANLEY. Il s'agit probablement des instructions datées du 27 mars 1882 envoyées au chef de l'expédition du Comité d'études du Haut-Congo (Voir E. VAN GRIEKEN, Manuscrit de Ch. Notte, «H. M. Stanley au Congo», dans *Bulletin de l'I. R. C. B.*, XXV-3, 1954, p. 1176). Le document que nous produisons ci-après, est de la main de JULES DEVAUX.

« 22 avril.

Note

Je reçois ce mot de Laveleye.

Pour les instructions à Stanley, après y avoir beaucoup réfléchi, je ne crois pas que le Roi puisse les expédier sans avoir consulté son Gouvernement. Il sortirait d'une manière trop flagrante de son rôle constitutionnel.

Ces instructions constituent en effet un fait très grave. Elles sont de nature à entraîner la Belgique dans de grandes responsabilités. Il peut en résulter un conflit politique avec deux Puissances Étrangères, conflit dans lequel il sera impossible de séparer la personne du Roi de la Belgique. Elles peuvent amener un désaveu patent public et solennel du Roi par son Gouvernement et par le Pays et la ruine de la réputation et de la position du Roi en Belgique et en Europe.

Au fond le Roi, sans consulter le Pays, fonde un État, prend le commandement d'une armée, engage la Belgique et le nom belge dans une série d'incidents les plus hasardeux.

Déjà plusieurs journaux à la suite des dernières nouvelles, ont indiqué ce thème : il n'est pas permis au Roi d'engager la Belgique en son nom personnel dans une série d'aventures. Si les instructions projetées sont connues ou si elles mènent au moindre fait violent, ce qui est inévitable, ce mouvement de l'opinion s'accroîtra et le Roi en sortira complètement aplati et absolument impuissant vis-à-vis de l'affaire du Congo et vis-à-vis de l'opinion publique ici et en Europe.

Je n'hésite pas à dire qu'il est du devoir constitutionnel du Roi de mettre Frère au courant.

(s) J. D. »

(Voir M. CORNET, dans *Bulletin de l'I. R. C. B.*, t. XXV-2, 1954, pp. 556-595).

toutefois pour rejeter *a priori*, et à cause de sa hardiesse, la présence de ce projet extraordinaire dans l'esprit du Roi dès 1876.

L'avenir allait pourtant donner raison à QUAIRIER et à COUVREUR d'avoir douté de l'Angleterre et du concours financier des pays étrangers. La Grande-Bretagne répondra à l'invitation du Roi ; elle viendra à Bruxelles collaborer à poser les bases de l'œuvre ; mais au moment où il s'agira de passer à l'action, de fonder un comité national, elle s'avisera de sa méprise, elle se retirera de l'œuvre internationale sans aucun doute, parce qu'elle jugera celle-ci préjudiciable à ses intérêts en Afrique ; et en conséquence elle créera un organisme distinct et purement national ayant pour mission de réaliser au profit de l'Angleterre dans l'Est africain ce que l'Association de Bruxelles se proposait de faire à l'avantage de tous au centre de l'Afrique (1). Du fait même, l'Allemagne et la France, sans aller jusqu'à une rupture aussi brutale avec l'Association internationale, organiseront à leur tour sur un pied purement national leur prétendue collaboration à l'entreprise commune. Il ne fut plus question, pratiquement, de faire converger dans la caisse commune les ressources que leur comité national rassemblait. Dès lors, croyons-nous, le Roi a dû revoir son projet de faire évoluer l'œuvre primitive des stations vers une association internationale qui entreprendrait sous un régime fédéral la colonisation de l'Afrique équatoriale. Cette première formule lui paraissant peu pratique depuis qu'il venait de perdre son plus puissant partenaire et que les autres n'entraient pas pleinement dans le mouvement international, le Roi l'abandonna définitivement dès le début de 1877 et concentra ses efforts

(1) Voir ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, pp. 195-226.

sur la fondation d'un État indépendant personnel (1).

En parlant de l'organisation future de l'œuvre et surtout du comité central, LAMBERMONT insinuait à ses collègues que le secrétaire général en serait de préférence un Anglais et que les Belges ne pourraient y concourir, du moins au début, que pour le personnel secondaire. Il leur signifiait ainsi adroitement de ne pas se nourrir de vains espoirs (2). On peut se demander également si le baron ne s'est pas fait l'écho de certaines perspectives qui avaient été suggérées aux Anglais durant les pourparlers préparatoires à la Conférence, ou de certaines prétentions que les milieux britanniques avaient laissé percer en vue de se créer une position prédomi-

(1) Nous ne connaissons probablement jamais avec certitude l'évolution intime de l'idée du Roi, puisqu'il paraît avoir tenu secrète sa pensée de fonder un État personnel. Nous le verrons bien être décidé, en juin 1877, à « nous procurer une possession africaine », comme il l'écrit alors à GREINDL, et tout nous porte à croire qu'il désigna par là la fondation d'un État personnel ; mais nous n'avons aucun document de sa main daté du début de 1877 garantissant que, par l'expression « une possession africaine », le Roi visait alors un État indépendant personnel.

Dans ses rapports avec le Roi, devenus plus directs et plus fréquents après janvier 1877, BANNING se voyait invité par le Souverain à lui exposer ses vues sur les affaires africaines. Le Roi paraît attacher beaucoup d'importance aux opinions de BANNING. Celui-ci n'a sans doute pas manqué d'exposer au Roi les mêmes considérations qu'il avait déjà développées dans ses notes à LAMBERMONT (Voir ROEYKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, pp. 208-210, 217-219) et le Roi semble incliner à entrer d'une certaine façon dans une voie plus nationale pour réaliser le programme de l'Association internationale. (Voir ROEYKENS, A., *op. cit.*, pp. 235-244).

En même temps que le Roi songeait à se procurer une possession en Afrique, il veillait à ne pas alarmer l'opinion publique en Belgique et à l'étranger, et il fit connaître que l'Association internationale ne partageait nullement certains projets prématurés et utopiques de fonder « une colonie », lancés inconsidérément par quelques-uns en Belgique et ailleurs.

Le jour où LÉOPOLD II enverra STANLEY au Congo avec mission d'y mettre à exécution le programme du Comité d'études du Haut-Congo, l'Angleterre s'enquerra auprès de LAMBERMONT des visées nationales qu'elle soupçonna derrière cette initiative. Bientôt le Portugal fera les mêmes démarches auprès du chef de Cabinet, FRÈRE-ORBAN. Nous traiterons ces différents sujets dans un prochain mémoire.

(2) Voir ROEYKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, pp. 160-161.

nante dans le nouvel organisme directeur de l'œuvre internationale. Nous ne saurions nous prononcer à ce sujet. Peut-être la nomination d'un Belge au poste de secrétaire général n'a-t-elle pas été étrangère à la décision prise par les Anglais de se séparer de l'entreprise dont l'action échappait ainsi en grande partie à leur contrôle.

L'attitude des Belges envers l'initiative du Roi. — Les délégués se demandaient si leurs compatriotes n'allaient pas trouver étrange et étonnant de voir leur Roi lancer si inopinément une œuvre en faveur de l'Afrique, alors que les Belges n'avaient pas jusqu'alors porté beaucoup d'intérêt à ce continent et qu'ils ne s'étaient pas signalés par des exploits dans la découverte de cette partie du globe. D'autre part, ils se préoccupaient également de savoir si l'on trouverait aisément en Belgique des hommes et des capitaux pour l'œuvre.

Intérêt. — Quant au premier point, LAMBERMONT les rassurait en faisant remarquer que la Belgique s'était depuis longtemps intéressée à l'Afrique. Le Gouvernement avait établi des services diplomatiques et consulaires au Maroc, en Algérie, à Tunis et en Égypte ; BLONDEEL avait été en 1840-1842 un de rares voyageurs qui pénétrèrent en Abyssinie ⁽¹⁾ ; le Gouvernement avait fondé jadis au Rio Nunez un établissement belge ⁽²⁾ ; enfin à l'époque même où la conférence allait s'ouvrir, la Belgique précédait la plupart des autres nations dans l'étude approfondie du Transvaal, étude confiée à des agents et des savants belges ⁽³⁾.

Concours financier. — SAINCTELETTE doute qu'on trouvera en Belgique des capitaux pour une œuvre purement

⁽¹⁾ Voir à ce sujet l'étude de DUCHESNE, A., A la recherche d'une colonie. Le consul Blondeel en Abyssinie, 1840-1842. Bruxelles, 1953.

⁽²⁾ Un étudiant de l'Université Libre de Bruxelles prépare une étude sur cet établissement belge au Rio Nunez.

⁽³⁾ Voir ROEYKENS, A., Le dessein africain de Léopold II, pp. 29-119.

scientifique. Le Roi lui-même avait déjà insinué dans sa note confidentielle que « les Belges ne souscriraient guère pour les stations quel que soit leur caractère ». En somme, la question financière ne le préoccupait pas tant. Dans le secret de son palais, il gardait déjà un fonds pour suppléer à la carence de ses compatriotes. Aussi LAMBERMONT passe-t-il simplement sur la question du concours financier des Belges à l'entreprise.

Hommes. — Plus important, capital et essentiel même à la réussite de l'œuvre et à la réalisation du dessein royal, était le concours des Belges prêts à fonder des stations en Afrique. SAINCTELETTE espère que le Roi trouvera « des hommes disposés à travailler dans un intérêt purement scientifique » ; COUVREUR estime « que l'on trouvera des esprits entreprenants et énergiques qui voudront s'expatrier et aller porter la civilisation dans ces contrées », il « pense que, pour le moment, le Roi a surtout en vue l'établissement de colons dans le centre de l'Afrique, ce serait des établissements de culture et d'exploitation ». LAMBERMONT rassure ces collègues sur ce point :

« (Il) ne doute point qu'on ne trouve dans notre pays, pour l'organisation des centres hospitaliers des esprits courageux et entreprenants. Les Belges tiendront en grand nombre à ces postes d'honneur comme ils l'ont toujours été partout où il y avait des dangers à courir et des pensées généreuses à défendre. Tout le monde connaît la part que nos compatriotes ont prise de tout temps dans les expéditions les plus périlleuses organisées par l'étranger ».

« Le Belge n'émigre point. Nous pouvons espérer que des Belges : 25 à 30 mille de nos compatriotes *des classes moyennes*, iront un jour amener à la civilisation et à la richesse des peuples encore aujourd'hui relativement barbares » (1).

(1) Duc de Brabant. Note sur l'utilité et l'importance pour les États de posséder des domaines et provinces en dehors de leurs frontières européennes surtout lorsque l'extension de ces dernières est impossible. — Voir L. LE FEBVE DE VIVY, Documents d'histoire précoloniale belge (1861-1865). Les idées coloniales de Léopold duc de Brabant, p. 33.

Ces lignes que le duc de Brabant écrivait le 20 mai 1865, il ne les avaient pas oubliées lorsque, dix ans plus tard, mûrissait en son esprit son initiative africaine. Sa conviction, que LAMBERMONT résumait succinctement, le Souverain l'avait puisée à l'étude approfondie du passé national et surtout à l'étude de l'histoire des « Belges à l'étranger » (1).

(1) Voir sur cette étude persévérante du duc de Brabant : CROKAERT, P., Brialmont, Éloge et Mémoires, pp. 401-427 ; voir aussi l'ouvrage précité de LÉON LE FEBVE DE VIVY. — Le 26 juillet 1863 le Prince écrivait : « Tous les documents de la question et opinions des écrivains et *hommes d'État* (ces derniers tous en faveur des colonies) sont chez le Major Goffinet. Le Duc de Brabant compte un jour les réunir, les faire imprimer et les accompagner de réflexions et de déductions dont il a été donné ici une très rapide esquisse. — Pour ce travail, le Duc de Brabant n'a pas besoin d'aide ; mais, ce travail terminé, pour le faire connaître du public, le Prince aspire à trouver quelques orateurs éloquents et écrivains dignes du sujet » (Voir M. LE FEBVE DE VIVY, *op. cit.*, p. 24). Ce dernier auteur ayant produit la note de 1865 mentionnée plus haut, écrit : « Tel était le cadre de l'ouvrage que le Duc de Brabant se proposait en 1865 de faire paraître personnellement pour rallier ses compatriotes à un programme de colonisation. L'accession du Prince au Trône de Belgique en fin de cette année 1865 ne lui permit pas de mener à bonne fin cette œuvre de propagande. Il avait désormais — envers et contre tous — à réaliser plutôt qu'à suggérer » (L. LE FEBVE DE VIVY, *op. cit.*, p. 36). — Une fois roi des Belges, LÉOPOLD II continua ses recherches et ses études. S'il n'a pas lui-même écrit le livre de propagande qu'il avait préparé avec tant de passion et de persévérance, tout nous porte à croire qu'il chargea en 1898 Alphonse DE HAULLEVILLE de l'écrire. « *Les Aptitudes colonisatrices des Belges et la Question coloniale en Belgique* » (Bruxelles, J. Le-bègue, 1898, 438 pp.) correspondent trop parfaitement à tout ce que nous connaissons des idées et des travaux préparatoires de LÉOPOLD II, pour ne pas y voir l'écho fidèle et l'interprète des conceptions du Roi. Il est à souhaiter qu'un jour il soit possible d'établir exactement les relations qui existent entre les écrits personnels de LÉOPOLD II et l'ouvrage d'Alphonse DE HAULLEVILLE. Si ce dernier a laissé des papiers, on peut espérer y trouver de précieuses indications à ce sujet. Nulle part ailleurs, nous n'avons rencontré « la doctrine coloniale de Léopold II » mieux et plus exactement définie et développée que dans ce livre. Déjà l'étude comparative de cet ouvrage et des écrits du duc de Brabant et du roi des Belges conduira à de substantielles conclusions. Il nous paraît que les historiens qui jusqu'à présent ont étudié la figure de LÉOPOLD II et son action personnelle dans la création du Congo, n'ont pas attaché assez d'importance à cet ouvrage d'A. DE HAULLEVILLE. Ni le comte DE LICHTERVELDE, ni Pierre DAVE ne le citent dans leur bibliographie. Il est de même de Alain STENMANS dans son ouvrage *La reprise du Congo par la Belgique*. Chez HUISMAN et Ct. P. JACQUET, dans leur *Essai de bibliographie critique d'histoire coloniale*, nous lisons à propos du livre d'A. DE HAULLEVILLE : « Cet ardent publiciste, qu'enthousiasmait la création africaine du roi Léopold II, s'appliqua à convaincre ses

Par leur coopération à l'œuvre des stations, les Belges pénétreront en Afrique. Leur présence y sera d'une importance capitale pour la réalisation du dessein ultime de leur Roi. Ils y seront les plus fidèles et les plus courageux agents de leur Souverain ; ils formeront les premiers liens naturels entre ce continent et la mère patrie ; ils n'y accompliront pas seulement une œuvre de dévouement à la science et à l'humanité, mais ils rendront leurs compatriotes attentifs aux perspectives d'avenir que ces régions lointaines ouvrent aux intérêts de la Nation.

Et en réalité, les Belges, en ce domaine, n'ont nullement déçu leur Roi. C'est avec une légitime fierté et une profonde émotion patriotique que DE HAULLEVILLE écrivait d'eux en 1898 dans son ouvrage sur les *Aptitudes colonisatrices des Belges* :

« Il y a vingt ans, des efforts généreux aboutirent à mettre en œuvre les forces latentes ne demandant qu'à se faire jour.

» La nation apprit insensiblement à s'intéresser au mouvement du monde, à comprendre parfois combien mesquines et peu généreuses sont les petites idées qu'on acquiert en l'ignorant et en se renfermant en soi-même. Il était temps, vraiment. Les capacités, les énergies s'étant accumulées dans un pays où elles ne trouvaient plus d'issue, menaçaient de forcer l'étau qui les enserrait et de faire tout sauter. Le couvercle de l'étuve, sous lequel des vapeurs puissantes s'amassaient,

compatriotes de la nécessité d'élargir les frontières du pays, « d'aspirer à grandes foulées l'air du monde ». Il leur révéla la force d'expansion dont ils avaient fourni tant de preuves à toutes les époques de leur histoire : expansion d'hommes, d'idées, de marchandises. En vérité, entraîné par sa ferveur de propagandiste, de Haulleville avait recueilli une quantité de renseignements sans les contrôler avec suffisamment de rigueur » (*Congo*, 1932, t. I, p. 467). Puisque la doctrine léopoldienne de la colonisation est un des points les plus importants à rechercher par les historiens — toute l'œuvre du Roi au Congo n'en fut que la fidèle mise à exécution — la question des rapports du livre d'A. DE HAULLEVILLE avec cette doctrine mérite de tenter le talent d'un historien belge. Cet auteur n'a-t-il pas écrit son ouvrage sous l'instigation du Roi, à l'aide d'une documentation rassemblée par le Souverain et mise à sa disposition, et enfin, LÉOPOLD II n'a-t-il pas revu et mis au point le livre qui devait devenir « un véritable monument de sa doctrine » ? Tout porte à le croire. Nous aimerions cependant voir quelqu'un vérifier scientifiquement cette hypothèse.

tressautait d'une façon inquiétante. La fondation de l'État du Congo est venue en soulever un coin et permettre ainsi à un courant d'air frais de s'établir. Aussitôt on a vu des forces insoupçonnées se faire jour. Elles n'ont pas surpris ceux qui savent. Pour eux la chaîne des traditions du passé devait sûrement se renouer, mais la masse, n'obéissant d'ordinaire qu'à des impressions, a éprouvé une véritable stupéfaction. De petits sous-lieutenants, de simples sergents, « choisis dans le tas », traînant de garnison en garnison une existence sans but, transplantés en Afrique, se sont montrés hommes de guerre, diplomates, tacticiens, organisateurs et administrateurs ; ils ont gouverné des territoires grands comme des empires avec l'habileté de vieux hommes d'État. Des avocats plaidoyeurs se sont révélés jurisconsultes, magistrats, législateurs ; des enfants du peuple sont devenus explorateurs célèbres ; ingénieurs, médecins, savants, agronomes, techniciens de toutes catégories ont manifesté des qualités rares. Des fils d'ouvriers et de paysans, emportés par la force unique de l'idée, ont subjugué des anthropophages, une simple croix de bois à la main. En douze ans, dans cette Afrique la veille sauvage et désorganisée, les Belges, étouffant chez eux, ont appris à respirer l'air libre et ont su former un véritable État, comparable aux vieux organismes civilisés » (1).

La ligne axiale de la pénétration de l'Afrique. — La première question technique abordée par les délégués belges était celle de savoir dans quelles zones l'œuvre des stations allait opérer, ou plutôt quels étaient les points de départ les plus avantageux pour la route de pénétration dans l'Afrique. LAMBERMONT avait rappelé l'idée déjà exprimée dans la note confidentielle que le Roi avait envoyée à quelques invités, « de créer des postes hospitaliers dans le centre de l'Afrique pour relier par des points échelonnés la côte de Zanzibar à celle du Congo ». Dans l'échange de vues qui suivait son exposé, le baron écartait habilement toute proposition tendant à s'éloigner de cette ligne axiale préétablie : il en fut ainsi lorsqu'on attirait l'attention sur la voie du nord partant de l'Égypte et celle du sud venant du Transvaal.

(1) *Op. cit.*, pp. 146-147.

La voie du Nil. — C'est VAN VOLXEM qui suggérait de suivre cette route pour arriver au cœur de l'Afrique. Plusieurs voyageurs avaient déjà pris avec succès ce chemin et les expéditions égyptiennes venaient de montrer que cette route était avantageuse. En s'y engageant on pouvait s'attaquer plus vite et plus aisément à l'exploration des régions encore inconnues. Quelles sont les raisons invoquées par LAMBERMONT pour décliner cette idée ? Si l'Égypte est plus connue et plus accessible que la côte de Zanzibar et si elle exerce déjà une certaine influence dans les régions à explorer,

« ... il y a de sérieuses raisons de ne pas faire dépendre de l'Égypte ou du moins surtout exclusivement de l'Égypte, l'avenir des intéressantes questions qui attendent leur solution dans l'Afrique australe et centrale ».

Nous aimerions dépouiller la formule employée par LAMBERMONT de ce qu'elle comporte d'imprécis. C'est en raison de l'évolution politique ultérieure de son initiative que le Roi entend laisser l'Égypte en dehors de son œuvre, pensons-nous. Ce pays en effet cherchait à s'annexer les provinces que ses expéditions militaires exploraient et occupaient dans le Soudan oriental. C'eût été une grave erreur politique de choisir Le Caire comme base d'opération et point de départ de la pénétration vers l'intérieur. On aurait été amené ainsi à devoir reconnaître plus ou moins officiellement les prétentions de l'Égypte ; on aurait paru vouloir organiser sur le même terrain qu'elle des expéditions concurrentes ; on aurait donné lieu à penser que l'entreprise voulût disputer à cette nation la possession des régions que celle-ci convoitait. Or, le Roi devait éviter de tomber dans le travers auquel il entendait apporter remède. Il ne pouvait donc organiser des expéditions qui auraient semblé faire double emploi avec celles du Khédivé. En outre, il importait de ne pas faire entrer trop vite l'œuvre scienti-

fique et humanitaire dans une direction politique. On devait également tenir compte de la situation instable de l'Égypte. Depuis que l'Angleterre avait acheté les actions du Khédivé dans l'affaire du canal de Suez, il était évident que la Grande-Bretagne tiendrait à obtenir le protectorat sur ce pays ou du moins à y exercer une influence politique prépondérante. Elle avait à y monter la garde sur la position-clef de la route des Indes. La France n'avait pas l'air de vouloir se laisser détrôner facilement et le Khédivé se montrait très favorable aux Français. Si l'Europe paraissait plutôt favoriser que contrarier les efforts expansionnistes de l'Égypte, n'était-ce pas parce que les grandes puissances comptaient un jour en tirer profit, vu la situation ébranlée de ce pays incapable de s'administrer et d'assurer un avenir stable à ses conquêtes ? Or, le Roi avait tout intérêt à ménager la susceptibilité tant de la France que de l'Angleterre. Enfin, LÉOPOLD II ne désirait pas se laisser détourner de son dessein essentiel qui était d'assurer au plus tôt l'établissement de stations internationales dans la partie encore inoccupée de l'Afrique équatoriale et spécialement dans le bassin du Congo.

Il ne voulut donc nullement entendre parler d'une tentative qui suivrait la vallée du Nil. Les mêmes motifs l'avaient poussé à omettre intentionnellement d'inviter des représentants de l'Égypte à la Conférence. Nous verrons ailleurs que le Roi attachait pourtant une grande importance à ce pays après la Conférence (1).

La voie du Sud. — De son côté, SAINCTELETTE envisageait la possibilité d'un autre plan de pénétration de l'Afrique centrale. Que devait-on penser de la proposition tendant à choisir le Transvaal et la République d'Orange comme

(1) Voir : La période initiale de l'œuvre africaine de Léopold II, ouvrage à paraître prochainement.

point de départ des expéditions projetées ? Il était sage de prévoir que peut-être les Anglais arriveraient avec une semblable proposition, et puisque, depuis quelque temps, la Belgique s'intéressait d'une façon particulière au Transvaal ⁽¹⁾, il convenait de savoir quel accueil serait réservé par les délégués belges à cette idée. Le baron LAMBERMONT fournissait donc des arguments que ses collègues pouvaient employer pour dissuader les Anglais de présenter pareille suggestion. Le baron alléguait deux raisons : les explorateurs suivaient généralement une autre route en donnant leur préférence à celle partant de Zanzibar. Or, l'œuvre entendait précisément se mettre au service des voyageurs. Ensuite, en partant du sud, on viendrait nécessairement se heurter aux prétentions du Portugal qui cherchait à souder ses possessions de la côte orientale à ses territoires de l'Angola et à s'annexer ainsi toute la partie méridionale de l'Afrique tropicale. Si on choisissait le Transvaal comme point de départ, il faudrait inviter le Portugal à la conférence, accorder à la position que ce pays occupait déjà en Afrique une importance qui nuirait au dessein du Roi et qui ne plairait nullement aux Anglais. C'eût été s'exposer à voir le Portugal prendre occasion de la Conférence pour affirmer ses prétentions territoriales et pour soulever du même coup le problème du partage de l'Afrique équatoriale. Le Roi n'allait pas commettre cette erreur. Il lui importait de placer son œuvre internationale dans un climat serein et dégagé de toute compétition politique ou territoriale. Une fois l'Association fondée, on pourrait inviter le Portugal à y adhérer. Les prétentions de ce pays pourraient alors jouer même à l'avantage du dessein du Roi. Lisbonne s'était en effet aliéné la sympathie des grandes puissances par sa politique peu souple au point de vue commercial, par son impuissance à organi-

(1) Voir ROEYKENS, A., Le dessein africain de Léopold II, pp. 29-56.

ser solidement ses territoires et par sa mollesse à y combattre la traite. Pareille attitude offensait nécessairement les grandes nations coloniales intéressées à l'Afrique, mais d'un autre côté, elle faisait d'autant mieux ressortir l'attrait que présentait le projet de colonisation fédérale qu'alors le Roi avait déjà élaboré dans son esprit et qu'il se proposait de produire au moment opportun (1).

L'attitude de l'œuvre envers les missions religieuses. — C'est avec une discrétion extrême que dans cette première réunion des délégués belges LAMBERMONT aborde la question délicate de la position que l'œuvre adoptera vis-à-vis des missions religieuses. Il se place prudemment sur le terrain des relations internationales et pose comme principe que l'entreprise, lancée par le Roi, se limite à fonder des stations au service de tous les voyageurs bien intentionnés qui pénètrent vers l'intérieur de l'Afrique sans faire une distinction quelconque entre eux, ni de leur nationalité, ni de l'objet de leur présence dans ces contrées, ni de leur culte ou de leurs opinions philosophiques. Tous pourront utiliser les services des stations de l'œuvre à leurs points de vue respectifs, y trouver accès et protection sans toutefois être en droit d'attendre que le personnel de ces postes se chargeât lui-même de l'exécution de leurs travaux. Savants, explorateurs, commerçants et missionnaires ne seront donc nullement gênés mais, au contraire, efficacement aidés dans leur tâche respective ; d'autre part, les stations, en les aidant, ne sortiront pas du rôle qui leur est propre. Pareille attitude, même à l'égard des missionnaires, était commandée par la nécessité de ne pas venir en conflit « avec les Sociétés de Géographie, les sociétés qui s'occu-

(1) Allusion à la correspondance particulière parue dans *Le Précurseur* du 12 septembre 1876. Quant à l'attitude du Promoteur de la Conférence à l'égard du Portugal et celle de ce pays vis-à-vis de l'œuvre de la Conférence, voir notre prochain ouvrage : La période initiale de l'œuvre africaine de Léopold II.

pent de missions religieuses et peut-être même les Gouvernements ».

Ce point mérite que nous le développiions quelque peu. Si LAMBERMONT avait détaillé sa pensée, il aurait certainement attiré l'attention de ses collègues sur le fait que des missionnaires protestants anglais étaient déjà installés à l'intérieur de l'Afrique et que d'autres les y suivraient, catholiques aussi bien que protestants. Certes les États modernes ne s'intéressaient plus directement au prosélytisme religieux, ils ne négligeaient pas toutefois de protéger leurs missionnaires nationaux à l'étranger, surtout quand ceux-ci y étaient les seuls à représenter leur pays. Il était en outre à retenir que les agents de la propagande religieuse seraient en Afrique les témoins oculaires de l'œuvre des stations et qu'ils ne manqueraient pas de faire connaître à leurs compatriotes l'accueil qu'ils recevraient dans ces postes. Il était donc de l'intérêt de l'œuvre que ces informations des missionnaires fussent toujours favorables et que les souscripteurs de tous les pays pussent se convaincre de l'utilité de l'entreprise du Roi et n'eussent aucun prétexte pour s'en désintéresser ou y être ouvertement hostiles, ni leurs Gouvernements un motif de se plaindre.

Il est encore d'autres aspects de la question des relations de l'œuvre des stations avec les missions religieuses à l'égard desquels l'exposé de LAMBERMONT contient une prise de position dont la portée aura peut-être échappé à cette date aux délégués belges. Le fait de voir le Souverain renvoyer BANNING à LAMBERMONT quelques semaines plus tard à propos de cette question, comme nous le verrons ailleurs ⁽¹⁾, démontre qu'avant de réunir ses collègues en août 1876, le baron avait déjà nettement défini de concert avec le Roi, cette position de principe.

(1) Dans notre prochain ouvrage sur l'œuvre africaine de LÉOPOLD II et l'opinion publique belge de l'époque.

Ce n'est donc pas sans mûre réflexion qu'il aura choisi l'expression de sa pensée et il nous semble permis de la dégager en toute objectivité des termes vagues et généraux employés par lui dans son compte rendu.

Une des raisons pour lesquelles l'œuvre projetée devait limiter ses objectifs à l'établissement des stations scientifiques, hospitalières et pacifiques, c'était qu'autrement on s'exposerait « à des conflits... avec des sociétés qui s'occupent de missions religieuses ». L'œuvre que le Roi allait fonder était purement profane, dégagée de toute préoccupation religieuse. Elle était et devait être neutre en matière religieuse dans ce sens qu'elle s'abstiendrait de faire une distinction entre les différents cultes et ne s'occuperait pas elle-même de prosélytisme religieux. Cette neutralité ne pouvait pas être comprise dans le sens de nier purement et simplement le facteur moral que les missionnaires représentaient, de leur refuser ce qu'on accordait aux autres voyageurs, d'entraver leur action propre ou de s'y montrer hostile. Tout conflit avec eux devrait être évité de la part du personnel des stations. En Angleterre et en Allemagne on était convaincu de la nécessité et de l'utilité du concours des missions religieuses à l'œuvre civilisatrice. La Belgique n'avait aucune raison d'adopter en Afrique une autre attitude. Si l'un ou l'autre, dans son for intérieur, avait une conviction différente, l'intérêt commun lui commandait d'adopter ici une attitude pratique qui faisait abstraction de ces questions purement idéologiques. Il fallait choisir un *modus vivendi*.

En outre, si en Europe la différence d'idéologie amenait souvent certains esprits à combattre farouchement tout prosélytisme religieux, spécialement dans les œuvres de l'éducation et de l'instruction de la jeunesse, il ne pouvait être question de reporter cette lutte en Afrique. Les populations indigènes y croupissaient encore dans un état lamentable de barbarie dégénérée ; l'Islam

y exerçait une action néfaste non seulement par ses marchands d'esclaves, mais aussi par ses théories sur l'esclavage et la polygamie. Il fallait apporter une base morale capable d'enrayer l'expansion musulmane. Seuls le christianisme et les missionnaires pouvaient le faire. C'est sur leur concours qu'on devait compter et que l'Europe comptait de fait — le Gouvernement athée de la France excepté. — C'est pourquoi, tout en parlant de la croisade moderne à entreprendre en faveur de l'introduction de la civilisation en Afrique, le Roi, dans sa note de fin juillet dernier, avait pris grand soin de ne pas employer une expression qui pourrait laisser entendre qu'on réservait aux stations scientifiques une mission morale et éducatrice, une activité directement civilisatrice à exercer par des œuvres scolaires ou culturelles. Ces postes ne devaient pas être — pour employer un terme actuel — des centres actifs d'éducation de base. Dans la pensée du Roi, la mission des stations devait se restreindre dans le domaine scientifique, hospitalier. Nous aurons encore l'occasion ailleurs de revenir sur ce point ⁽¹⁾.

Toute cette question présentait un caractère délicat en Belgique à cause de la tension des esprits. Aussi ce n'est pas sans raison que, dans son exposé, LAMBERMONT sera resté dans des formules générales et vagues dont nous trouvons l'écho dans son compte rendu. Il se sera appliqué à ne pas faire dévier sur le terrain idéologique la discussion du projet royal. N'est-ce pas à cette procédure que fait allusion la phrase que nous lisons dans son rapport et qui conclut le paragraphe où le baron parle précisément des missionnaires :

« Les conditions *matérielles* ⁽²⁾ de l'établissement de ces centres protecteurs doivent attirer tout particulièrement l'attention des délégués ».

(1) Dans un prochain ouvrage : L'œuvre africaine de Léopold II et l'opinion publique belge de l'époque.

(2) Nous soulignons nous-même ce terme.

L'attitude réservée prescrite aux délégués belges à la Conférence. — Déjà dans sa note autographe, le Roi avait insinué à ses compatriotes invités par lui à prendre part à la Conférence que « les étrangers... bien plus que nous décideront comment seront les stations ». VAN BIERVLIET s'en fit l'écho et LAMBERMONT s'empessa de se joindre à lui.

Nous avons noté plus haut ⁽¹⁾ que ce n'est pas uniquement en raison de la question de politique religieuse ou pour éviter des interventions inopportunes que le Souverain a écarté ses compatriotes des discussions de la future conférence. D'autres motifs encore lui dictaient cette mesure. Son plan et son programme étaient bien arrêtés. Il était conscient d'avoir lui-même la souplesse et l'habileté nécessaires pour arriver à son but sans le concours des délégués belges et il se croyait capable de contourner à lui seul tous les obstacles qui, au cours des séances, auraient pu se dresser contre son dessein de la part des membres étrangers. Il se proposait d'exploiter au maximum son rang et son prestige vis-à-vis des délégués étrangers, de les gagner à ses vues par son charme personnel, ses prévenances, sa magnanimité, sa largeur de vues, l'étendue de ses connaissances, l'éclat de son génie organisateur. S'étant fait l'hôte royal des conférenciers, les recevant avec une magnificence plus que princière à sa table ⁽²⁾, il entendait aussi se montrer le président compétent et vraiment supérieur de leurs débats. Il s'assurait ainsi la présidence du comité central de l'œuvre africaine comme un honneur dû à son rang et à sa science. Conçu par lui et organisé d'après ses vues, le nouvel organisme devien-

⁽¹⁾ Voir pp. 67-69.

⁽²⁾ Dans les papiers laissés par le baron Em. DE BORCHGRAVE et déposés aux Archives générales du Royaume à Bruxelles (Dossier n° 242) figurent les menus des différents repas offerts par le Roi aux membres de la Conférence.

drait de la sorte entre ses mains expérimentées l'instrument idéal pour réaliser son rêve patriotique.

Le silence et l'attitude effacée des délégués belges devaient faire ressortir la supériorité de leur Souverain et mettre en évidence la valeur et les mérites des étrangers, flatter en quelque sorte l'amour-propre de ceux-ci, tout en leur faisant oublier que jusqu'alors la Belgique n'avait encore rien fait de spécial en Afrique ou pour l'Afrique.

Enfin, le Roi voulait sans doute conserver vis-à-vis des Belges toute sa liberté d'action. Il ne convenait pas que quelqu'un d'entre eux eût pu se dire ou se croire l'auteur de l'une ou de l'autre disposition adoptée par la Conférence (1). Il entraînait dans les vues de LÉOPOLD II que l'Association africaine restât aux yeux de ses compatriotes ce qu'elle était en réalité : exclusivement son œuvre personnelle, solennellement sanctionnée par une Assemblée de compétences internationales, entièrement étrangère à la politique intérieure de la Belgique.

Dans ces conditions seulement, il lui était possible de mener son entreprise là où il voulait la voir aboutir. Les éclaircissements que LAMBERMONT fournissait à ses collègues rendaient ceux-ci capables d'utiliser leurs relations personnelles avec les membres étrangers de la Conférence en vue de seconder le projet et les idées du Roi, et le baron n'omettait pas de leur signifier avec insistance que Sa Majesté attendait d'eux ce concours discret mais efficace.

Les perspectives commerciales. — Les hommes d'affaires s'intéressaient spontanément au côté commercial du problème africain. C'était d'après VAN VOLXEM

(1) Il n'en pourra plus être de même à la Conférence de Berlin ou à celle de Bruxelles en 1889. Le Roi en expérimentera tous les inconvénients. On n'a qu'à lire les mémoires de BANNING pour s'en convaincre.

l'aspect de la question que la Conférence devait surtout avoir en vue, sans faire préjudice toutefois aux intérêts scientifiques et humanitaires en cause. Il s'agissait, en effet, de résoudre le problème de l'accès vers l'intérieur du continent noir. Comment en l'absence de voies fluviales praticables établir des relations commerciales avec ces régions si éloignées ?

Le point de vue économique n'avait nullement échappé à l'attention du Roi. LÉOPOLD II y avait fait une discrète allusion dans sa note de juillet dernier où il préconisait la nécessité de se rendre compte des immenses richesses de l'intérieur de l'Afrique. Il devait en faire mention puisque tous les voyageurs ayant parcouru une partie de ces territoires, s'étaient plu à en signaler les ressources. Cependant, à la réunion d'août, LAMBERMONT avertit ses collègues qu'il était encore trop tôt pour songer à l'établissement de relations commerciales avec les contrées du centre de l'Afrique, l'exploration de ces pays n'étant pas encore suffisamment avancée.

C'était vrai autant que raisonnable. Mais d'après les vues du Roi, il importait avant tout de ne pas aborder la question des relations commerciales afin de ne pas éveiller chez les étrangers le soupçon que la Belgique cherchait à se créer de nouveaux débouchés par le truchement de l'œuvre internationale projetée par son Souverain. Il fallait laisser « dormir » les perspectives commerciales qu'ouvrait l'initiative du Roi, car celles-ci étaient de nature à faire surgir la question des zones d'influence et le problème du partage politique de la partie encore inoccupée du continent noir. Pour le moment donc, on ne devait avoir en vue que l'objectif limité, scientifique et humanitaire des stations hospitalières, sans toutefois exclure en principe l'évolution que l'œuvre était capable de prendre dans la suite. Une fois l'Association internationale mise en marche, la découverte plus poussée, et les routes ouvertes, il était encore

temps de songer à résoudre le problème posé par VAN VOLXEM. On avait tout avantage maintenant à ne pas toucher à cet aspect et à accentuer au contraire les difficultés de la pénétration de l'Afrique. C'était un excellent moyen de rendre les territoires de l'intérieur moins intéressants pour l'appétit toujours en éveil des grandes puissances coloniales ⁽¹⁾. N'est-ce pas pour ce motif que l'Angleterre venait de repousser en février 1876 les avances de CAMERON ? ⁽²⁾. Il fallait profiter de cette leçon. LAMBERMONT n'a sans doute pas parlé aussi ouvertement que nous le faisons ici. Nous ne cherchons pas tant à connaître les expressions dont il s'est servi dans les échanges de vues avec ses collègues, mais plutôt à saisir la portée véritable des termes de son compte rendu. Le baron s'adressait au Roi et celui-ci comprenait à demi-mot.

Ce n'est pas sans une certaine satisfaction que LÉOPOLD II aura appris par le rapport de LAMBERMONT que les perspectives commerciales de son initiative intéressaient certains membres belges. Pourquoi, en somme, avait-il convoqué la Conférence géographique ? Pourquoi voulait-il fonder l'Association internationale ? Lorsque, dans le secret de son cabinet de travail, durant ses longues veillées studieuses, son regard s'était fixé sur la carte de l'Afrique et s'était attaché comme fasciné sur cette grande tache blanche représentant le centre

(1) Pareille politique sera suivie par le Roi en 1878. L'historien THOMSON écrit en effet à propos des relations de STANLEY avec LÉOPOLD II en cette année : « Le 6 octobre, Stanley est une fois de plus décidé à partir pour le Congo. Il s'est arrangé pour donner ses conférences, mais il est certain que Léopold II a exigé qu'elles fussent censurées : il ne faut pas que la valeur du Congo soit connue dans le monde entier afin que l'expédition proposée n'ait pas de compétiteurs à combattre : « notre rivière » doit être « nôtre » à exploiter ». L'auteur introduit en ces termes une lettre de STANLEY à SANFORD datée de Paris, le 6 octobre 1878. — Voir THOMSON, R. S., *Léopold II et le Congo, révélés par les notes privées de Henry Sanford* (Congo, 1931, I, p. 175).

(2) Voir ROEYKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, pp. 125-126.

encore inconnu et inoccupé de ce continent qui allait bientôt s'ouvrir aux forces vives des nations civilisées, le Roi a dû repasser en mémoire tous les grands hommes dont jadis il avait évoqué l'exemple devant le Sénat, se rappeler ses propres paroles dans lesquelles il avait jadis condensé les leçons de ses réflexions et de ses études ; il a dû passer en revue ses tentatives antérieures d'expansion belge, toutes entreprises dans le domaine du commerce et de l'industrie... et qui toutes s'étaient soldées par un échec. Celle qu'il venait de lancer au Transvaal était encore trop récente pour lui permettre de se faire une idée sur son issue finale. Il décide de s'y prendre autrement pour le centre de l'Afrique. Le but suprême reste toujours le même ; la voie qu'il veut suivre maintenant, du moins au début, n'est pas celle d'une société ou d'une entreprise commerciales. Il ne veut pas parler d'affaires ou de commerce pour le moment ; il se place sur le plan plus élevé, plus désintéressé, de la science et de l'humanité, prenant soin toutefois qu'implicitement cette initiative contienne déjà et appelle nécessairement comme son complément naturel l'évolution ultérieure conforme au dessein patriotique qui l'avait inspirée.

Après la Conférence, une fois l'entreprise lancée et l'intérêt des Belges pour l'Afrique éveillé, le Roi s'efforce d'attirer l'attention de ses compatriotes sur les possibilités qu'offre l'Afrique à leur commerce et à leur industrie et lui-même est bien décidé d'en tirer le plus grand profit pour la Belgique à la façon qu'il juge la meilleure.

S'il avait exposé toute sa pensée intime, ses meilleurs conseillers auraient peut-être apprécié celle-ci comme jadis le baron GREINDL avait jugé le projet philippin du Roi :

« Le but poursuivi était incontestablement patriotique, mais l'entreprise envisagée en elle-même et de près n'en était pas moins

des plus compliquées, étant donné l'arrière-pensée politique qu'elle cachait » (1).

Tels furent les principaux points touchés dans ce premier échange de vues des délégués belges. Le Roi en pouvait être satisfait. C'est avec la plus grande attention qu'il aura étudié le compte rendu que LAMBERMONT lui fit parvenir et nous verrons plus loin comment, lors de la deuxième réunion des membres belges de la conférence, le baron se fit l'écho fidèle des observations que la lecture de sa relation avait inspirées au Souverain.

(1) Lettre de GREINDL à LAMBERMONT, le 3 février 1874 (L. O. S., t. V, section 9, Tentative d'expansion belge aux îles Philippines). Voir ROEYKENS, A., Le dessein africain de Léopold II, p. 23.

TROISIÈME CHAPITRE

L'IDÉE D'UNE STATION BELGE EN AFRIQUE

Il serait peu conforme à la réalité historique de prétendre que le Roi s'est lancé dans son entreprise africaine sans savoir où il voulait en arriver ; mais il serait également erroné de penser que, dès le début, il avait arrêté un plan d'action fixe, immuable. Il a connu des moments d'hésitation dans le choix des moyens à employer ; en un mot, il a prudemment cherché sa voie.

C'est ainsi que nous le voyons sonder davantage la mentalité de ses compatriotes après la première réunion des délégués belges ; il semble avoir voulu préparer de loin et par étapes l'opinion à l'idée d'une station belge en Afrique. Fidèle à sa tactique, il ne néglige aucun facteur dont il espère pouvoir tirer profit. Il a deviné dans la première communication de BANNING une préoccupation patriotique qui correspond à l'aspiration de son propre cœur. Il demande maintenant au secrétaire de la future conférence d'étudier le meilleur emplacement d'une éventuelle station belge en Afrique. Jadis M. LE JEUNE avait attiré son attention sur le parti qu'on pouvait tirer en faveur de l'idée coloniale auprès des Belges en la reliant à la réforme pénitentiaire ⁽¹⁾. Cette suggestion, le Roi semble l'avoir déjà mise discrètement à exécution dans ses rapports avec COUVREUR. En tout

(1) Voir L. LE FEBVE DE VIVY, Documents d'histoire coloniale belge (1861-1865), p. 29.

cas, ce dernier paraît y avoir fait une lointaine allusion à la première réunion, lorsqu'il disait :

« Pour le moment, le Roi a surtout en vue l'établissement de colons dans le centre de l'Afrique, ce serait des établissements de culture et d'exploitation ».

Il se peut donc très bien que la nouvelle, d'après laquelle le Roi songeait à proposer à l'examen des géographes et des savants réunis en son palais l'idée d'une colonie pénitentiaire belge en Afrique, ait pu avoir été inspirée par lui. LÉOPOLD II permet à LAMBERMONT de faire discuter par les délégués belges, lors de leur deuxième réunion, l'opinion que BANNING avait exprimée dans sa lettre au Roi. Le Souverain ne nie pas le bien fondé des idées que ce dernier lui expose dans une longue lettre le lendemain de cette nouvelle réunion des membres belges de la Conférence, mais il en estime inopportune la mise à exécution immédiate. Il s'empresse en même temps de dissiper les appréhensions des collègues de BANNING en faisant publier par le *Précurseur*, le jour même de l'ouverture de la Conférence, une correspondance particulière datée de Bruxelles le 11 septembre et abordant les points principaux de leurs discussions. Deux jours après, le Roi constate avec satisfaction que, si BANNING reste farouchement partisan de ses propres conceptions, les collègues de celui-ci sont pleinement rassurés sur la portée inoffensive de l'initiative de leur Souverain.

L'expérience était concluante : la Belgique n'était pas mûre pour une entreprise ouvertement coloniale ; elle se montrait toutefois disposée à suivre son Roi dans ses efforts pour ouvrir l'Afrique à la science et à la civilisation. Pour le moment, LÉOPOLD II ne demandait rien de plus à ses compatriotes.

Il nous faut maintenant examiner avec soin les documents qui nous renseignent sur ces différentes phases

des travaux préparatoires à la Conférence géographique. Nous ne reviendrons plus cependant sur ce que nous avons exposé ailleurs au sujet de l'idée d'une colonie pénitentiaire lancée par des journaux de la capitale au début de septembre 1876 (1) ni au sujet de la correspondance particulière parue dans le *Précurseur* du 12 de ce mois (2).

ARTICLE I.

Le Roi charge Banning d'étudier le meilleur emplacement d'une éventuelle station belge en Afrique.

Le premier contact des délégués belges avec les idées du Promoteur de la prochaine conférence avait été satisfaisant. Ils avaient manifesté des dispositions favorables à l'œuvre et ils n'avaient pas mal réagi à l'idée de voir se fonder, dans le cadre et sous la direction d'une Association internationale, des stations scientifiques et hospitalières qui prendraient le nom et qui seraient confiées aux compatriotes de celui qui en surporterait les frais. C'était pour le Roi un heureux résultat inaugurant bien de l'avenir.

§ 1. — Léopold II s'adresse à Banning.

Aussi se mit-il immédiatement à l'étude des divers emplacements qui, dans l'état des connaissances alors acquises sur l'Afrique, se prêteraient le mieux à l'établissement de stations géographiques en général et plus particulièrement de stations belges.

Le fait de voir le Roi envisager, à cette date, l'établissement éventuel de stations belges démontre à l'évidence, à notre avis, qu'il songeait déjà alors à mettre peut-être

(1) Voir ROBYKENS, A., Le dessein africain de Léopold II, pp. 181-192.

(2) *Ibidem*, pp. 192-212.

lui-même un jour en pratique, de l'une ou de l'autre façon, la suggestion qu'il avait avancée dans sa note autographe que LAMBERMONT avait lue aux délégués belges à leur première réunion. Il en ressort aussi, croyons-nous, qu'il nourrissait alors déjà une arrière-pensée patriotique d'une portée politique dépassant le cadre des intérêts scientifiques et humanitaires mis en évidence. Mais on se méprendrait singulièrement si on déduisait de cette double constatation que le Roi se proposait en ce moment d'agir autrement qu'il l'a fait dans la suite.

L'idée de stations belges émanait sans contredit de lui. Si BANNING emploie cette expression dans l'introduction de sa lettre, il n'y fait que rappeler l'objet des instructions que le Roi lui a fait parvenir. Cette idée n'est nullement une étoile filante qui vient illuminer de son éclat éphémère l'esprit du Souverain pour disparaître aussitôt dans l'ombre de l'oubli. Au contraire, elle est la pièce maîtresse de toute une tactique soigneusement étudiée. Comme telle, cette idée mérite qu'on s'y arrête un instant.

Il est extrêmement difficile de saisir quelle est à cette époque précise la véritable pensée de LÉOPOLD II, ou plutôt la tactique qu'il se propose de suivre pour arriver à la réalisation de son dessein patriotique. Si, d'une part, il ne néglige pas d'envisager la possibilité d'organiser en quelque sorte sur un pied national des stations en Afrique — et en cela il a sans aucun doute en vue l'évolution politique que prendra son œuvre tôt ou tard, — d'autre part, nous le voyons toujours insister sur la nécessité de sauvegarder avant tout le caractère international de l'entreprise et à la veille même de la conférence, il lancera la lointaine perspective non pas d'un partage politique du centre de l'Afrique — résultat auquel le système des stations nationales aboutirait vraisemblablement — mais celle d'une future colonisation fédérale

de ces vastes régions. Nous assistons donc ici au déploiement d'une tactique souple et opportuniste d'un esprit avisé et réaliste qui prépare son action future, calcule ses chances et veut être prêt à faire face à toute éventualité. Il semble bien décidé à tenter sa chance sous l'enseignement de l'Association internationale et à ne recourir à l'établissement de stations belges que dans le cas où les circonstances l'y forceraient.

La question posée à BANNING révèle à celui-ci le mobile patriotique qui inspire l'initiative et l'intérêt du Souverain pour l'Afrique. Le collaborateur du Roi en déduit que, dans l'intention de LÉOPOLD II, l'œuvre des stations n'est qu'un premier pas vers la création d'une colonie belge et, en conséquence, il déploie tout son talent pour faire évoluer dans cette direction l'heureuse initiative du Roi.

« J'étais non moins convaincu que le Roi de la nécessité de créer à la Belgique un champ plus vaste d'expansion et de lutte »

écrit-il dans ses *Notes sur ma vie et mes écrits* (1). Aussi dans la recherche des différents emplacements possibles d'une station belge, il ne tient pas tant compte du point de vue de la science ou de la lutte contre la traite, mais il se laisse inspirer avant tout par le souci de choisir les endroits qui offrent le plus de perspectives avantageuses à l'expansion commerciale et coloniale de la Belgique. En cela, il répond certainement à l'attente de son Souverain.

§ 2. — Le rapport de Banning au Roi.

La minute de la lettre que BANNING adresse au Roi sur cette question n'est pas datée. Il ressort toutefois de ce que LAMBERMONT dira à la deuxième réunion prépara-

(1) Voir STENGERS, J., Textes inédits d'Émile Banning, 1955, p. 31.

toire des délégués belges, que ce document date d'avant le 9 septembre 1876 ⁽¹⁾.

BANNING s'adresse au Roi en ces termes :

« D'après les instructions de V. M., j'ai l'honneur de lui soumettre quelques considérations sommaires sur les divers emplacements qui semblent dans l'état actuel des connaissances acquises sur l'Afrique, pouvoir se prêter à l'établissement de stations géographiques et particulièrement de stations belges.

» En se plaçant surtout au point de vue de l'exploration scientifique et visant par conséquent la région encore inconnue qui s'étend des deux côtés de l'équateur sur une étendue de 10 degrés, on pourrait déterminer dès à présent huit points d'attaque. Ces points sont : (Voir croquis II).

» *Murzuk*, la principale ville du Fezzan en communication à peu près régulière avec la côte par Tripoli ;

» *Médine* sur le haut Sénégal un peu au-dessus de Bakel. Les Français ont un petit fort dans cette place, qui deviendra le point de départ des expéditions dirigées vers le bassin du Niger supérieur ;

» *Bussa* ou *Rabba* sur le Niger dans l'État des Nyffe placé aussi indirectement sous le protectorat britannique : les bateaux à vapeur remontent déjà presque jusqu'à ce point ;

» *Un point à déterminer sur le 4^e degré de latitude nord* (au fond du golfe de Guinée, près de l'embouchure de la rivière Calabar ou de celle de Cameroun), ou de latitude sud sur la côte de Loango, entre les établissements du Gouvernement français du Gabon et les possessions portugaises d'Angola ⁽²⁾ ;

» *Le plateau de Batokazo*, en aval des grandes chutes, en amont de Zombo — Un point à déterminer sur le cours moyen du Zambèze, entre les grandes chutes Victoria et le confluent de l'Annicti, en amont du poste portugais de Tete par 15 degrés environ de latitude sud ;

» *L'extrémité septentrionale du lac Nyassa* qui communique avec le Zambèze par le Chiré et que le fleuve Rovuma rapproche de la côte de l'Océan Indien ;

» *Le Tanganika* qui acquiert une importance capitale par suite des récentes découvertes de Cameron, tant au point de vue de l'exploration du bassin du Congo que de la répression de la traite ;

La ville de Tendelti, la capitale du Darfor, devenue récemment une province tributaire de l'Égypte.

⁽¹⁾ LAMBERMONT y dit que BANNING a étudié la question. Voir p. 138.

⁽²⁾ BANNING écrit en note : « Poste portugais : 17 degré latitude Sud, 24 longitude orientale ».

» Ces huit points dont un situé au nord, un au sud, trois à l'ouest, autant à l'est, forment un octogone dont les voyages futurs relieront les angles, c'est-à-dire son plan, par les stations prévues. Un simple coup d'œil sur la carte fait voir que, dans le cas où les premiers efforts seront couronnés de succès, il serait facile de jeter d'autres stations sur des points intermédiaires ou de front des anciens en une série de postes se développant sur une même ligne.

» Quels seront parmi ces établissements ceux dont la Belgique ait un intérêt particulier à se charger ?

» Si la Belgique concentre ses efforts sur un seul point — ce qui serait peut-être prudent au début — la station qui lui conviendra le mieux sous le rapport climatérique (*sic*) et commercial (du climat et des intérêts économiques) semble être celle du Zambèze. Ce n'est pas que les difficultés n'y seront grandes au début, on aurait à compter avec les Portugais, qui sont maîtres du cours inférieur du Zambèze jusqu'à Tete ; ce fleuve lui-même d'ailleurs est semé de rapides et de bancs de sable. La station devrait plutôt chercher sa région de commerce beaucoup plus étendue à l'ouest, au midi ou par le pays des Matebele, qu'il faudrait directement entreprendre à civiliser ; elle s'appuyerait au Transvaal. En supposant que les relations de cet État avec la Belgique se développeront, on trouverait de ce côté une double issue sur la mer, au nord par le Lempopo, au midi par le chemin de fer de Prétoria à Lourenço Marques. Il convient d'affirmer que ce serait peut-être au début l'une des stations la plus orientale par son éloignement et son isolement.

» Si ces considérations ou d'autres raisons, sur lesquelles le défaut de connaissance suffisantes m'empêche de me prononcer, feraient préférer un autre point, il y aurait lieu de choisir le golfe de Guinée et de préférer l'angle le plus enfoncé de ce golfe que domine le pic Cameroun, vers le 4° degré de latitude nord. Si l'insalubrité de la côte ne permettait — comme il est probable — que de faire ici un établissement temporaire, il faudrait tâcher de s'élever au nord vers le pays encore inconnu d'Adamana, afin d'atteindre le cours moyen ou supérieur du Béné avec sa capitale de Jakoba, vaste et populeuse ville. Rohlf's, qui a visité cette contrée, l'appelle un vrai paradis ; le sol est riche et fécond, la population accessible aux influences civilisatrices. Une grande partie du commerce du Soudan peut être attirée de ce côté, les Anglais se sont même déjà mis à l'œuvre. Au point de vue scientifique, la station aiderait à résoudre l'un des plus importants problèmes qu'il reste à élucider à la géographie africaine : découvrir les sources du Béné, le principal affluent du Niger et l'exploration de la partie méridionale du bassin du lac Tchad.

» Hors de ces deux points, je ne vois guère que l'établissement de Nyassa que la Belgique pourrait se faire attribuer, mais ici sa mission serait toute de désintéressement : il s'agit avant tout de donner la chasse aux marchands d'esclaves. Les Anglais viennent de lancer dans ce but un steamer sur le lac ; une mission est établie sur ses bords.

» Telles sont, d'après les données très imparfaites dont je dispose, les alternatives qui me semblent de nature à être examinées. Les débats de la Conférence projeteront sans doute sur cette matière des lumières nouvelles, qui permettront de faire un choix raisonné. M. Cameron pour la région du Zambèze, M. Rohlf's pour celle du Bénéé, peuvent fournir des renseignements détaillés précieux.

» Je prie Votre Majesté de vouloir bien excuser le caractère superficiel de cette ébauche. Sa haute confiance m'a pris au dépourvu : je n'ai jamais fait d'études approfondies de la géographie africaine, mais j'apprécie trop la pensée généreuse et civilisatrice dont Elle vient de prendre l'initiative ; je me sens trop honoré d'être associé à son exécution, pour que je ne cherche pas à la seconder au mieux de mes forces. Je me propose de continuer activement mes recherches et, si le résultat m'en semblait de nature à modifier les vues énoncées ci-dessus, je croirai devoir prendre la liberté de le communiquer à Votre Majesté. Il y a lieu de supposer du reste que la Conférence ne se prononcera que sur les principes des stations, laissant à un comité exécutif le soin de les organiser et de les distribuer entre les diverses associations. Dès lors, il resterait du temps pour un examen ultérieur de la question des intérêts belges engagés dans l'entreprise.

» Je suis, Sire, de Votre Majesté, le très humble et très dévoué sujet » (1).

§ 3. — Analyse et commentaire de la note de Banning.

Quelle était la psychologie de BANNING répondant aux questions que le Roi lui avait posées ? Il a dû tressaillir de joie et de fierté ! L'heure providentielle de l'expansion belge allait enfin sonner ! Et la confiance de son Souverain le mêlait d'une façon particulière à cette grandiose entreprise. Il n'en fallait pas tant d'honneur et de chance pour enthousiasmer une âme aussi passion-

(1) Minute autographe de BANNING. — E. B., Dossier n° 29.

née que la sienne de la grandeur et de la prospérité de la Belgique. Il se croyait prédestiné et préparé à cette tâche par l'inclinaison de son cœur, par son travail et par ses études autant que par sa position au ministère des Affaires étrangères et ses relations avec la Cour. N'avait-il pas prévu, dès le début de l'année, les destinées qui allaient s'ouvrir pour l'Afrique dans un avenir prochain et ne se croyait-il pas un peu l'inspirateur de l'initiative du Roi ayant fait jaillir l'étincelle qui avait allumé le flambeau ? Il a dû constater avec une profonde satisfaction que la discrète suggestion qu'il avait faite dans une note précédente, en soulignant avec complaisance les multiples avantages que présentait la région arrosée par la rivière Bénoué, n'était pas passée inaperçue au Palais et que le Roi l'invitait maintenant à lui exposer *ex professo* quels endroits, à son avis, conviendraient le mieux à l'établissement d'une station belge. C'était, aux yeux de BANNING, autant lui demander quelle partie de l'Afrique encore inoccupée il estimait offrir le plus d'avantages et présenter les meilleures conditions à l'établissement d'une colonie belge. Sans doute, le Souverain ne lui avait pas manifesté aussi explicitement ses intentions, il s'était contenté de parler avec une prudente réserve d'une station belge. Mais BANNING ne pouvait s'y tromper. Il ne concevait plus l'initiative du Roi que sous cet angle et il déployait tous ses talents à la seconder. D'une part, LÉOPOLD II lui parlait maintenant d'une station belge alors qu'auparavant il insistait tant sur le caractère international de l'œuvre et d'autre part, le Roi s'enquêrait des meilleurs emplacements de stations géographiques alors qu'il avait d'abord indiqué lui-même une ligne idéale allant de l'embouchure du Zaïre jusqu'à Zanzibar. Cette double constatation a dû convaincre BANNING que le Roi cherchait encore sa voie et qu'il n'avait pas encore fixé les grandes lignes de son plan d'action. Les premières esquisses qui en étaient

parvenues jusqu'à BANNING n'emportèrent pas l'adhésion de celui-ci. D'après lui, ce n'était pas dans le bassin du Congo, mais dans les régions de la Bénoué que l'intérêt de la Belgique demandait de concentrer l'effort belge et c'était de préférence par une action ouvertement nationale qu'on devait s'y prendre. La question que le Roi lui avait posée, lui permettait de développer toute son idée quant au premier de ces deux points ; les égards dus à Sa Majesté lui imposaient la discrétion quant au second, le protocole lui défendant de n'aborder cette matière délicate que s'il y était invité expressément. Néanmoins ce lui était difficile de cacher son impatience d'être admis à discuter avec le Souverain « la question des intérêts belges engagés dans l'entreprise ». Il laissait entendre avoir deviné l'arrière-pensée colonisatrice du Roi et il laissait percer son désir d'exposer à ce sujet d'utiles considérations.

Qu'écrivit-il au juste au Souverain ? Nous distinguons nettement deux parties dans sa lettre : la première envisage le choix des emplacements de stations géographiques en général, la deuxième aborde plus particulièrement celui d'une station belge.

BANNING énumère donc d'abord les huit points qui lui semblent des positions-clé pour la pénétration de la région encore inconnue de l'Afrique « qui s'étend des deux côtés de l'équateur sur une étendue de 10 degrés ». Dans la détermination de ces emplacements l'auteur se place « surtout au point de vue de l'exploration scientifique », comme il le dit lui-même. C'est donc en géographe de chambre qu'il aborde son sujet.

Quand on compare cette deuxième esquisse de BANNING au projet qu'il avait d'abord élaboré ⁽¹⁾, on constate

(1) Voir pp. 51-52. Le texte de BANNING se trouve dans *Zaire*, VIII, 1954, pp. 249-250.

qu'en deux points sa pensée s'est légèrement modifiée. En premier lieu, il omet maintenant toute allusion à la voie de l'Ogooué et à celle du Congo et situe le point de départ d'une route de la côte occidentale vers le noyau central à « un point à déterminer soit au fond du golfe de Guinée, soit sur la côte de Loango ». Il avait déjà mentionné jadis ce golfe ; c'est la première fois qu'il parle du Loango. Cette région occupe le milieu entre l'embouchure de l'Ogooué au nord et celle du Congo au sud, et semble s'identifier dans la pensée de BANNING avec l'embouchure du Kwilu-Niari. L'auteur estime sans doute inutile de pousser plus avant son examen de ce côté jugeant cet emplacement peu favorable à l'établissement d'un poste belge. Il est toutefois curieux de noter qu'il ne fait aucun cas de la voie française de l'Ogooué ni de l'expédition du comte DE BRAZZA qui, à cette époque, y avance courageusement vers l'intérieur. S'il est vrai qu'il propose de contourner les obstacles des cataractes de Yelala sur le Congo en empruntant la voie du Kwilu-Niari partant de la côte de Loango, son attention est loin de se concentrer sur le bassin de ce fleuve. C'est qu'il n'y voit pas d'intérêt économique pour la Belgique.

Un deuxième changement de son premier projet est à noter. Il délaisse maintenant le lac Victoria-Nyanza et cite à sa place le nord du lac Nyassa et, ce qui est plus significatif, il souligne à un double point de vue l'importance capitale d'une station sur le lac Tanganika. Ce dernier passage mérite que nous nous y attardions.

Tout d'abord, depuis la découverte de CAMERON — BANNING fait ici sans doute allusion à l'identification théorique du Lualaba au Congo, — une station sur ce lac constitue un excellent point de départ pour l'exploration par l'est du bassin du Congo. Le fait n'échappe pas à l'attention de BANNING, mais ne la retient pas ; à cette époque, le bassin du Congo ne l'intéressait pas comme champ d'action pouvant convenir à la Belgique.

Il ne donnera pas, dans la deuxième partie de sa lettre, les raisons pour lesquelles il ne voit guère d'autre établissement que celui du Zambèze, de la Bénoué et éventuellement celui du Nyassa « que la Belgique pourrait se faire attribuer ».

Restait-il sceptique devant les ressources immenses que le bassin du Congo recèlerait ? Croyait-il peut-être que le refus de l'Angleterre de profiter des avances de CAMERON était une raison suffisante pour que la Belgique ne songeât même pas à s'y aventurer ? Estimait-il cette région trop vaste pour les capacités d'exploitation de son pays ? En tout cas, il n'y voit aucun intérêt économique ou national pour la Belgique. BANNING ne semble donc pas avoir deviné la place que le bassin du Congo occupait déjà dans le dessein du Roi. Ce n'est qu'« au point de vue de l'exploration scientifique » que la station du Tanganika a de l'importance à ses yeux ; mais cet aspect est tout à fait secondaire pour lui, car il n'entend nullement voir se gaspiller les forces et les capitaux belges à des entreprises utiles certes à la science, mais n'offrant pas des garanties d'un résultat immédiatement favorable et tangible pour l'économie et le commerce nationaux.

Il cite encore une autre raison qui rend important l'établissement au bord du Tanganika : c'est un emplacement favorablement situé pour réprimer la traite. Les caravanes esclavagistes venant de l'ouest du Tanganika partent d'Ujiji par Tabora vers Zanzibar. En occupant les bords du lac, on couperait aux esclavagistes une de leurs routes principales ; mais cette opération serait très coûteuse et peu rentable, et à ce point de vue cet endroit situé au cœur même de l'Afrique n'offre aucun intérêt pour la Belgique aux yeux de BANNING. Il rêve en effet pour ses compatriotes une autre mission que celle qui « serait toute de désintéressement » et qui

ne consisterait qu'à « donner avant tout la chasse aux marchands d'esclaves ». Il désire sans doute les voir se rendre utiles à la science et à l'humanité, mais il cherche en même temps les voir ouvrir au commerce et à l'industrie de la Belgique de nouveaux et fructueux débouchés. Il ne semble pas avoir saisi les perspectives d'ordre politique que contenait dans le programme du Roi la lutte pour l'abolition de la traite.

Comme il ressortira encore davantage de l'analyse de la deuxième partie de sa lettre, BANNING se meut dans un tout autre ordre d'idées que le Roi. Dès qu'il apprend le projet du Souverain de fonder une Association internationale ayant pour but d'établir des stations en Afrique en vue d'ouvrir ce continent à la science et de contribuer à y abolir la traite, il repense à sa façon et à sa mesure cette idée, et il conçoit une tactique propre à lui pour faire tourner ce projet à l'avantage de la Belgique. Ses conceptions ne rencontraient pas celles du Roi. Cependant celui-ci put profiter des renseignements précieux de son conseiller.

En effet, en lisant la première partie de la note de BANNING, le Roi aura sans doute remarqué ce qui s'y trouvait énoncé à propos d'une station sur le lac Tanganika. Si l'on tient compte du fait que l'effort belge sous l'impulsion et la direction de LÉOPOLD II se portera plus particulièrement sur les deux points extrêmes du bassin du Congo, d'abord à l'est sur le lac Tanganika, puis à l'ouest sur l'embouchure du Congo, et si l'on considère que dès sa note de juillet 1876 le Souverain localise *grosso modo* le champ futur de ses opérations entre l'embouchure de ce fleuve et Zanzibar, on peut présumer qu'il se fit les réflexions suivantes à propos de ce passage de la lettre de BANNING :

Étant donné l'importance d'un établissement sur le Tanganika pour l'exploration du bassin du Congo, il devenait capital pour lui de s'y installer dans le plus bref

délai afin d'en écarter autant que possible tout concurrent, car explorer une région encore inoccupée en y établissant des stations permanentes, c'était en préparer l'occupation et la possession. Il pouvait donc de cet endroit s'assurer une solide position dans le bassin du Congo et peut-être devancer ainsi — en descendant le fleuve — les efforts des Français et du comte DE BRAZZA tendant vers ce même but par la voie indirecte de l'Ogooué. D'autre part, si un poste sur le Tanganika était si important pour la répression de la traite, il devenait du même coup extrêmement utile au dessein du Roi. N'était-ce pas précisément en pénétrant au cœur de l'Afrique comme le champion de la cause de l'humanité qu'il se proposait de se faire octroyer une mission de gouvernement dans ces régions ? La remarque de BANNING était donc capable de fixer le choix du Roi, s'il ne l'avait pas encore fait.

La deuxième partie de l'étude de BANNING est consacrée plus particulièrement à la question suivante :

« Quels seront parmi ces établissements ceux dont la Belgique ait un intérêt particulier à se charger » ?

Il conseille au préalable de concentrer au début les efforts belges sur un seul point. Les ressources limitées, dont on disposerait, commandaient pareille tactique.

Connaissant la tentative d'expansion belge qui, avec l'encouragement ou plutôt sous l'impulsion du Roi, venait d'être lancée à cette époque au Transvaal ⁽¹⁾, BANNING envisage d'abord de mettre la nouvelle entreprise de son Souverain en relation avec cet essai. Il conçoit un vaste plan qui coordonne ces deux projets. C'est pour cette raison, — il l'indique d'ailleurs lui-même, — qu'il propose une station sur le Zambèze comme convenant le mieux aux intérêts belges en Afrique équatoriale. Ce poste pouvait devenir le point de départ d'une

(1) Voir ROEYKENS, A., Le dessein africain de Léopold II, pp. 29-119.

vaste pénétration vers l'ouest et le sud en vue de souder ces territoires au Transvaal, où la Belgique pouvait espérer conquérir au moins une position privilégiée.

La tentative d'expansion belge dans la République sud-africaine n'était alors que dans sa phase initiale et le succès n'en était pas encore assuré. La Belgique avait à y faire face à la convoitise non déguisée de l'Angleterre et à l'omnipotente concurrence du monde industriel et commercial britannique. Il était prudent de ne pas perdre de vue l'éventualité toujours possible d'un échec au Transvaal, car dans ce cas une station sur le Zambèze n'offrirait plus guère d'intérêt pour la Belgique à cause de l'innavigabilité du fleuve parsemé de rapides et de bancs de sable, à cause aussi des entraves qu'on y rencontrerait presque inévitablement de la part des Portugais jaloux de leur domination sur le cours inférieur du Zambèze et prétendant être maîtres de tout l'intérieur de l'Afrique entre le Mozambique et l'Angola. Il était donc souhaitable d'envisager encore d'autres endroits se prêtant à une action belge. Il fallait en outre tenir compte de la possibilité que le Roi ne lançât la nouvelle œuvre scientifique et humanitaire qu'en vue de détourner du Transvaal l'attention de l'Angleterre et de l'Europe afin de pouvoir y prendre pied lui-même plus aisément. Dans cette supposition, il fallait de préférence choisir un champ d'action belge à l'antipode du Transvaal afin de mieux assurer le succès de cette manœuvre de diversion. Ce succès pouvait même être doublé d'une réussite coloniale dans cette nouvelle région. Enfin il se pouvait que le Roi préférât une région moins difficile à atteindre, plus près des côtes et n'offrant pas les inconvénients provenant des entraves portugaises. BANNING ne fait mention que de ce dernier point, se contentant d'une formule générale pour désigner les autres motifs de son choix lorsqu'il écrit :

« ...si ces considérations ou d'autres raisons, sur lesquelles le défaut de connaissances suffisantes m'empêche de me prononcer, feraient préférer un autre point ».

Il propose en conséquence le golfe de Guinée et le Cameroun, reprenant ainsi la suggestion de sa note antérieure. Il en développe les avantages tout en soulignant le fait que même au point de vue scientifique on pourrait y réaliser du bon travail.

Dans son choix d'un emplacement favorable pour une station belge, BANNING s'est laissé guider par des considérations au sujet du climat du pays, du nombre et du caractère des populations indigènes, des ressources de la région, de ses possibilités commerciales et enfin de ses voies d'accès. C'est sous le rapport climatique et commercial qu'il examine les contrées, comme il le dit lui-même. Toutefois, il n'oublie pas que si le but lointain de la présence des Belges en Afrique doit viser d'après lui la fondation d'une colonie ou du moins la création de nouveaux débouchés au commerce national, ses compatriotes y auront aussi à remplir une mission civilisatrice. « Il faudrait directement entreprendre de civiliser les Matebele », écrit-il à propos de la station du Zambèze ; « la population est accessible aux influences civilisatrices », note-il à propos des régions de la Bénoué. Cette action civilisatrice favoriserait d'ailleurs les relations commerciales.

Les préoccupations économiques de BANNING rencontraient donc l'opinion émise par son collègue VAN VOLXEM à la première réunion des délégués belges chez LAMBERMONT. Nous savons par la réponse du confident du Roi que, sans négliger cet aspect de l'entreprise, les promoteurs de l'œuvre avaient jugé opportun de le réserver pour l'avenir. Ils durent certainement se réjouir de voir leurs compatriotes se rendre compte que l'établissement de stations humanitaires et scientifiques offrait d'heureuses perspectives d'expansion économique à la Belgique.

Le Roi dut savoir que son informateur envisagerait son initiative sous l'angle utilitaire. N'est-ce pas, peut-être, pour mesurer l'ampleur des ambitions coloniales de son collaborateur que le Souverain s'était adressé à lui ? Celles-ci ne le cédaient nullement en ardeur aux aspirations de Sa Majesté, mais bien en envergure et en hardiesse. Convaincu de la nécessité de faire évoluer dans un proche avenir l'initiative royale en une action gouvernementale, BANNING tend à contenir la participation belge à l'œuvre internationale dans des limites modestes adaptées aux possibilités restreintes de son pays. La prudence dictait la modération à celui qui écrira un jour à propos des aspirations territoriales de LÉOPOLD II :

« Qui ne sait se borner, ne sut jamais... régner » (1).

Ne voulant pas poursuivre une chimère, il proposa au Roi de se choisir en Afrique un champ d'action proportionné aux forces expansives de la Belgique. C'est pourquoi il donna ses préférences à la région de la Bénoué qui était d'un accès relativement facile. Jamais l'idée ne put lui venir à l'esprit de tendre à gagner pour la Belgique l'immense bassin du Congo et encore moins l'Afrique centrale tout entière.

Ce n'est donc pas BANNING qui a révélé le Congo à LÉOPOLD II, comme ce n'est pas lui non plus qui a inspiré au Roi l'idée de la Conférence géographique, ni celle de l'Association internationale, ni enfin la voie par où le Souverain comptait promouvoir les intérêts belges engagés dans l'entreprise. Avant la Conférence de septembre 1876, le Roi et son informateur n'avaient que deux points communs : la volonté de travailler pour la Belgique et la conviction que les espaces encore inoccupés de l'Afrique offraient des possibilités d'expansion dont

(1) BANNING, E., Mémoires politiques et diplomatiques, p. 269, ncte 1.

il était urgent de profiter. Quant à la voie à suivre ou le champ d'action à choisir pour atteindre ce résultat, leurs conceptions différaient totalement.

L'historien se trouve ici devant un problème fondamental à résoudre : quelles raisons ont pu déterminer le choix de LÉOPOLD II ? Ce que nous en avons déjà écrit ne semble pas avoir convaincu des esprits s'intéressant à l'histoire du Congo ⁽¹⁾. C'est ce qui nous a incité à leur soumettre les considérations suivantes.

Comme BANNING, le Roi, avant la Conférence de septembre 1876, ne possédait aucun renseignement positif sur le climat, les ressources et les possibilités commerciales du bassin du Congo, si ce n'est ceux rapportés par les voyageurs qui en avaient visité la périphérie orientale et méridionale et ceux qu'on pouvait déduire du commerce des Arabes. Il avait recueilli des données intéressantes soit dans les premières publications de CAMERON, soit dans la conversation qu'il avait eue avec cet explorateur à Londres en mai 1876, soit peut-être aussi dans la correspondance ultérieure qu'il avait entretenue probablement avec le voyageur anglais. Cependant — et c'est un point capital à notre avis — LÉOPOLD II n'a pas basé son choix du bassin du Congo en ordre principal sur des connaissances préétablies des richesses économiques de ces régions, mais plutôt sur des considérations d'ordre politique. Ce n'est pas le pressentiment et la vision quasi prophétique des immenses ressources de ces contrées, — réalité qu'il était seul à deviner ou à prendre au sérieux — qui ont déterminé son choix, mais en première ligne l'intuition des possibilités politiques que lui offrait dans ces vastes espaces encore inoccupés la position adoptée par les puissances européennes s'intéressant à l'Afrique.

(1) « Of de schrijver erin geslaagd zal zijn iedereen te overtuigen dat Leopold II reeds 1875-1876 het Kongobekken uitgekozen had voor zijn toekomstig rijk, is te betwijfelen ». BOELAERT, E. (R. P.), dans *Aequatoria*, XVIII, 3, 1955, p. 117.

Il voyait ce territoire encore en dehors des convoitises coloniales de la Grande-Bretagne et, de ce fait, il estimait possible de se le voir échoir à condition de trouver une formule capable de neutraliser les aspirations françaises et les prétentions portugaises et de rallier les sympathies allemandes sans éveiller la méfiance ou exciter l'appétit insatiable de l'Angleterre. Et cette formule lui était depuis longtemps familière : se faire l'arbitre et le garant de l'intérêt de tous en faisant garantir son œuvre par tous les intéressés.

Le Roi devinait que toute tentative de sa part d'acquiescer pour la Belgique un territoire limité en Afrique était vouée d'avance à un échec certain tant à cause de l'opposition irréductible de ses compatriotes à toute entreprise coloniale qu'en raison de l'égoïsme économique et politique des grandes puissances qui, conscientes de leur force, se réservaient le partage de l'Afrique. Toute manifestation de velléité coloniale du Roi des Belges au profit de sa nation équivalait à la condamnation de ce projet, avant même qu'il aurait pu prendre un commencement d'exécution. Le Roi devait donc s'y prendre d'une autre façon, voir et agir grand, englober dans son dessein toute l'Afrique équatoriale encore inoccupée, conserver ces vastes régions, qui s'étendent d'un océan à l'autre, dans un bloc compact et indivisé, prévenir que celui-ci ne s'effritât par des actions particulières de nations coloniales ou ne se divisât en sphères distinctes d'influence. Dans ces conditions seulement, il pouvait espérer voir réussir sa tactique de tirer parti de la défiance jalouse et rivale des grandes puissances intéressées à l'Afrique en leur proposant de placer tout cet immense pays sous le patronage du Roi des Belges qui l'administrerait au profit égal de tous (1).

(1) Déjà en 1918, le baron E. BEYENS écrivait : « Avec une pénétration remarquable de la mentalité des grandes Puissances, mises en présence de l'ouverture inattendue d'un monde nouveau, Léopold II a spéculé sur leur défiance, leur

Les historiens ont attaché trop peu d'attention à cette considération, nous semble-t-il, et ils se sont laissés intimider par le caractère presque prophétique et, en tout cas, extraordinairement lucide et génial d'un semblable calcul préliminaire qui serait à l'origine même de l'initiative africaine de LÉOPOLD II. Ils se sont refusés à admettre que le Roi ait lancé son entreprise après avoir au préalable établi un plan d'action minutieusement étudié, portant à long terme et prévoyant différents stades successifs, tous orientés vers l'obtention d'un objectif final bien déterminé, un plan assez souple toutefois pour s'adapter facilement aux contingences souvent imprévisibles des circonstances. Telle fut cependant, à notre avis, la position du Promoteur de l'œuvre africaine internationale.

C'est donc pratiquement toute l'Afrique équatoriale que LÉOPOLD II envisage et convoite ; le lac Tanganika constitue précisément le centre de cette vaste région. Habitué qu'il était à prévoir l'évolution de l'action des puissances sur le terrain colonial, le Roi a dû sans doute évaluer les dangers de voir l'Est africain tomber tôt ou tard dans l'orbite des intérêts et de l'influence de la Grande-Bretagne, de même que les régions arrosées par l'Ogooué, à l'ouest, dans celle de la France. Certes, à cette époque, aucune des deux nations ne revendiquait encore ouvertement l'une de ces contrées ; mais il était incontestable que des milieux de Londres et de Paris s'intéressaient d'une manière croissante à ces deux régions. Il était sage d'en tenir compte. Et le Roi, n'en

jalousie et leur rivalité. Il s'est dit que, rassurées par le programme de liberté commerciale qu'arborait l'Association, elles préféreraient voir le centre de l'Afrique aux mains du Souverain d'un pays neutre, plutôt que d'avoir à se disputer entre elles. A une époque où leurs convoitises coloniales n'étaient pas encore allumées, il a deviné que les grandes Puissances seraient favorables à la réussite d'une entreprise humanitaire, qui ne visait qu'à introduire la civilisation par des moyens pacifiques au cœur d'une vaste région, livrée à toutes les pratiques de la barbarie » (La question africaine, Bruxelles-Paris, 1918, pp. 29-30).

a-t-il pas déduit que, s'il impliquait ces deux territoires dans son vaste dessein, il était prudent de porter de préférence son regard et son effort personnel vers cette partie de l'Afrique encore restée inexplorée et qui ne tentait pas encore comme telle l'appétit de la France et de l'Angleterre ? C'est ainsi que le noyau central encore inexploré de l'Afrique équatoriale — qui s'identifiait en grande partie avec le bassin du Congo, — occupait la première place ou plutôt la place centrale dans les visées « territoriales » du Promoteur de la Conférence géographique de Bruxelles.

Convoiter l'entière Afrique équatoriale, n'était-ce pas pure utopie de la part du roi d'un petit pays anticolonialiste, rêve chimérique d'une ambition insatiable de grandeur et de puissance, aspiration insensée d'un esprit qui semblait avoir perdu la juste notion de mesure et d'équilibre et qui ne possédait pas une saine vision des réalités concrètes ? Loin de là ! Plus on y réfléchit et plus on y découvre plutôt le froid calcul d'un génial homme d'État. La modestie n'était pas de mise, pas plus que la pusillanimité, à quelqu'un qui allait se mesurer seul à des concurrents tout-puissants. L'envergure de son « rêve » rendrait celui-ci moins dangereux et plus acceptable aux Grands !

En lançant son entreprise humanitaire, le Roi se contente d'annoncer qu'il envisage « l'Afrique centrale » comme futur champ d'opération de l'œuvre internationale projetée. On ne peut pas en déduire avec certitude, nous semble-t-il, qu'en ce moment, son ambition ne se soit pas encore fixée sur un territoire déterminé ou qu'il ne songe pas encore en ordre principal au bassin du Congo. On a trop longtemps cru qu'en 1877 STANLEY a révélé le Congo à LÉOPOLD II et qu'en 1881 seulement le Roi a fixé son dessein de s'emparer du bassin de ce fleuve (1). A notre avis, bien avant la convocation de

(1) Voici ce qu'écrivait encore récemment J. STENGERS à ce sujet, dans une étude critique de l'ouvrage de J. MAURICE, *Stanley. Lettres inédites (Zaïre, IX,*

la Conférence de septembre 1876, le Souverain avait fait son choix et organisé ses projets en conséquence. Depuis longtemps déjà l'estuaire du Congo faisait l'objet d'une attention spéciale et constante de la part des

1955, pp. 899-926) : « Parmi les multiples données nouvelles que nous apportent les lettres de Stanley, en est-il que l'on puisse considérer, du point de vue de l'histoire du Congo, comme de véritables révélations ? Le mot « révélations » est gros ... mais je crois qu'il se justifie dans deux cas au moins ... elles jettent pour la première fois aussi une lumière nette sur le grand plan conçu par Léopold II en 1881, et qui consistait à réunir par une chaîne de stations la côte occidentale à la côte orientale de l'Afrique (p. 922) ...

»...Ce qu'elles ...révèlent aussi, c'est que Stanley, qui était parti pour l'Afrique avec une mission limitée géographiquement à la région du Bas et du Moyen-Congo, s'est vu soudain, dans le cours même de sa première expédition, communiquer des plans extraordinairement plus ambitieux. On lui demande soudain, au début de 1881, de remonter tout le Haut-Congo, de pousser jusqu'à Nyangwe et de rejoindre ainsi l'expédition partie de la côte orientale sous la direction de Popelin » (p. 924).

L'auteur remarque que nous connaissions déjà ce projet, vu de Bruxelles, par une lettre de STRAUCH à SANFORD du début de février 1881. Il aurait également pu citer les instructions du Roi à STANLEY dont le « document NOTTE » nous fournit le résumé, et se référer aux lettres du Roi à STRAUCH conservées aux Archives du ministère des Affaires étrangères. Puis l'historien continue :

« Or nous touchons ici à un point qui, dans l'évolution de la politique de Léopold II, présente, je pense, une portée capitale. Nous assistons en ce début de l'année 1881 à la naissance d'une idée qui, dans l'esprit du Roi, va s'installer désormais comme une idée-force.

» Sans doute l'idée de réunir les deux côtes de l'Afrique par une ligne de stations n'était-elle pas à cette date une idée nouvelle. Elle répondait aux vœux exprimés déjà en 1876 par la Conférence de Géographie de Bruxelles. Mais le projet de 1876 était un projet international et philanthropique. Léopold II, en 1881, le reprend à son compte propre : ce sont ses stations qui devront, dans la grande vision qu'il conçoit, traverser de part en part l'Afrique centrale, de l'Atlantique à l'océan Indien » (p. 925).

Sur ce point, capital d'ailleurs pour l'histoire de l'évolution du dessein africain de Léopold II, notre opinion ne rencontre pas celle du savant professeur. Il nous annonce qu'il traitera ailleurs ce sujet en citant ses preuves.

En voulant situer seulement à ce début de l'année 1881 le grandiose projet de LÉOPOLD II dont il s'agit, l'auteur devra démontrer, preuves à l'appui, qu'avant cette date le Roi n'a jamais eu en vue 1) de fonder une entité politique en Afrique équatoriale, qu'il n'a pas voulu y obtenir des possessions, mais qu'au contraire il n'a voulu y réaliser qu'un projet international et philanthropique ; 2) de s'emparer, ou mieux de se réserver le bassin du Congo ; 3) que STANLEY est parti au Congo comme mandataire du Comité d'Études et du Roi « avec la mission limitée géographiquement à la région du Bas et du Moyen-Congo ».

Il n'est en effet nullement difficile de prouver que, dès 1881, la mise à exécution du vaste projet du Roi est poursuivie avec une volonté qui de jour en

grandes nations coloniales et commerciales. Celles-ci veillaient jalousement à conserver cette voie d'eau libre et internationale. C'est ce dernier point, croyons-nous, qui a inspiré au Roi l'idée de faire étendre à tout le

jour devient plus pressante. Mais la question la plus ardue pour l'historien se place ailleurs. Quel a été le dessein du Roi avant cette date ? Qu'avait eu en vue LÉOPOLD II en lançant son initiative internationale et philanthropique ? Quel champ d'opérations s'était-il lui-même assigné ? Pourquoi a-t-il choisi de commencer l'œuvre internationale par la côte orientale et pourquoi n'a-t-il pas entamé la pénétration de l'Afrique par l'ouest ? La raison donnée par LAMBERMONT pour le choix de la ligne Zanzibar-Tanganika révèle-t-elle toute la pensée du Roi ? « Il est à remarquer que les explorations les plus récentes et les plus célèbres ont eu le Zanzibar pour point de départ. Cela s'explique par le voisinage des grands lacs, base actuelle des principales recherches » ajoute le baron à ses collègues belges le 16 août 1876 (Voir plus haut, p. 81 et pp. 95-99). Pourquoi la Conférence géographique n'a-t-elle rien décidé que le Roi n'avait déjà établi d'avance ? Pourquoi LÉOPOLD II envoie-t-il si prestement les Belges au lac Tanganika et leur enjoint-il de ne pas s'attarder à fonder des postes entre le lac et la côte ? Pourquoi LAMBERMONT et GREINDL se préoccupent-ils tant des projets que le Roi nourrit en mai-juin 1878 par rapport à ce que STANLEY sera chargé de réaliser en Afrique ? (Voir ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, pp. 307-330) ? Comment expliquer que LÉOPOLD II envisage « de faire un traité avec cet habile et entreprenant américain, des'engager à lui fournir pendant 5 ans 100 mille dollars par an pour fonder un établissement sur le Congo et rayonner de là le plus loin possible sur et autour de ce grand fleuve » ? Il a en vue autre chose que des comptoirs de commerce « pour nous procurer une possession africaine ». Il parle de « créer des stations sur le Congo même », sans donner une limitation géographique à la mission qu'il désire confier à Stanley (Voir p. 90, note 1). Déjà le 28 décembre 1877, GREINDL écrivait à BANNING à propos d'une nouvelle lancée par l'*Étoile Belge* d'après laquelle M. RAYMAKERS irait « au Congo, d'où il se dirigera de stations en stations vers le centre de la terre africaine, et il espère rejoindre quelque jour les premiers explorateurs » belges partis de Zanzibar (Voir ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, p. 301) : « L'expédition au Congo est une invention de l'*Étoile belge*... Vous savez que Sa Majesté pense beaucoup au Congo » (*Ibidem*, p. 301). Quelles furent à cette époque déjà les pensées du Roi au sujet du Congo ? Quelles furent les intentions de LÉOPOLD II faisant écrire à STANLEY en août 1879 : « Lorsque les trois stations seront fondées, il y aura moyen de les constituer en un État libre auquel viendraient se joindre les stations à fonder plus tard au-delà des limites sur le Congo » ? Le Roi ne nous révèle-t-il pas lui-même sa tactique en écrivant dans cette même lettre à STANLEY : « Un État libre, surtout modeste à son origine, ne suscitera la jalousie d'aucun pays » ? (*Ibidem*, pp. 397-398). Ou bien le cerveau du Roi travaillait-il par bonds, sans esprit de suite ; aucun calcul ne se cachait-il au fond de ses réalisations successives ; les formules générales qu'il emploie n'ont-elles pas dans son esprit une signification précise ; chaque ligne qu'il écrit, chaque parole qu'il prononce révèle-t-elle tou-

bassin de ce fleuve ce statut neutre et international déjà admis par tous pour l'estuaire de celui-ci malgré les prétentions et les vaines protestations du Portugal. L'étude approfondie des raisons pour lesquelles les grandes puissances refusèrent à cette petite nation d'acquiescer ces territoires côtiers ainsi que l'étude des motifs qui les poussaient à en revendiquer le régime de fleuve libre, ont amené vraisemblablement LÉOPOLD II à l'idée qu'une formule internationale, garantissant à tous la liberté de commerce dans le bassin du fleuve et même dans toute l'Afrique centrale, devait, en fin de compte, sembler aux pays intéressés la solution, sinon idéale, du moins acceptable, à un problème épineux qui autrement les aurait poussés à des conflits, peut-être sanglants, de prestige et d'intérêt. Dès la veille de la Conférence de Bruxelles, cette idée sera lancée ingénieusement par le Roi (1). Ce serait trop prétentieux que d'affirmer ou même de supposer que pareille considération était chez LÉOPOLD II le produit fortuit d'une génération spontanée de son imagination créatrice plutôt que l'expression d'une pensée mûrement réfléchie et solidement fondée.

Quand on conçoit de cette façon la position initiale du Promoteur de l'œuvre africaine internationale et qu'on interprète ainsi les vagues formules générales dont il s'est servi pour faire connaître au monde d'alors son initiative, tout devient lumineusement clair. Le dessein du Roi perd ce qu'autrement il a d'in vraisemblance et de rêve purement imaginatif. On se rend compte que le

jours toute sa pensée ? Ou serait-il contraire à une saine conception de l'histoire de rechercher le sens précis qu'avaient pour lui ses affirmations ?

C'est pourquoi « la révélation » que M. STENGERS veut voir dans les lettres de STANLEY, ne sont pour nous qu'une éclatante confirmation de l'interprétation que nous avons donnée du dessein africain du Roi quant à son envergure géographique et politique. La vision divergente que nous avons sur la période antérieure à 1881 de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II n'est peut-être qu'une question de tempérament, de nuance (Voir : Le dessein africain de Léopold II, pp. 126-134).

(1) Voir ROEYKENS, Le dessein africain de Léopold II, pp. 192-204.

Souverain, au contraire, a agi après mûre réflexion et après avoir minutieusement calculé ses chances de succès. On comprend d'autant mieux la raison d'être de sa formule internationale, de l'ampleur de ses ambitions africaines et enfin du programme qu'il trace à la Conférence géographique et à l'Association internationale. On saisit les motifs qui lui font entrevoir la réussite de son dessein comme assurée. Enfin, ainsi conçue, son initiative cadre plus parfaitement avec tout le passé précolonial du Souverain ; l'unité organique de son œuvre africaine s'y dégage avec un éclat plus digne de son génie, et l'idée qu'il ne cherche d'aucune manière à fonder une colonie belge en reçoit un relief particulier. Tout se tient intimement dans les plans du Roi ; sa combinaison n'exclut pas de visées politiques, mais uniquement tout particularisme dans l'œuvre de gouvernement et de civilisation dont bientôt l'Afrique équatoriale deviendra le théâtre ; son dessein réserve à la Belgique un rôle éminent dans cette gigantesque entreprise : siège central de l'organisme international destiné à faciliter aux voyageurs la pénétration du continent noir, la Belgique verrait placer son Souverain à la tête de l'institution européenne ou même mondiale, à laquelle, par une entente internationale, la tâche grandiose serait confiée d'introduire l'immense Afrique encore arriérée dans la grande famille des nations civilisées et de faire partager par tous les inépuisables trésors qui y gisaient encore inexploités.

A la fin de son exposé, BANNING avoue n'avoir pu qu'esquisser une première ébauche. Il conviendrait d'étudier plus à fond la situation géographique du continent noir avant de pouvoir se prononcer définitivement sur le choix à faire d'un endroit convenable à l'établissement d'une station belge. CAMERON et ROHLFS pourront fournir à Sa Majesté des renseignements plus détaillés sur les régions du Zambèze et de la Bénoué ; BANNING lui-même

poussera également ses recherches. Et il conclut :

« (Après la Conférence) il restera encore du temps pour un examen ultérieur de la question des intérêts belges engagés dans l'entreprise »,

Il est vrai que jusqu'à présent aucun document ne nous renseigne directement sur l'accueil que le Roi a réservé au rapport de son informateur. *Post factum*, en comparant les suggestions de celui-ci avec le plan d'action suivi en réalité par le Souverain, l'historien peut évaluer les réactions du Roi. Nous nous sommes efforcé de le faire en toute objectivité dans les pages qui précèdent. Il ne nous reste plus qu'à souligner une observation que LÉOPOLD II n'a sans doute pas omis de formuler. Puisque le secret de ses intentions était la condition indispensable de la réussite de son hardi dessein, le Roi a dû constater avec satisfaction que même un esprit aussi averti que BANNING ne saisissait pas la finesse de sa combinaison. Cette expérience lui était précieuse. Les renseignements que son informateur lui avait fournis lui ont été très utiles. LÉOPOLD II n'avait rien d'un rêveur, son esprit positif toujours en éveil ne laissait échapper aucun élément dont un jour il pourrait se servir. C'est ainsi qu'il notait avec attention ce que BANNING lui écrivait à propos des régions de la Bénoué⁽¹⁾ et au sujet de l'explorateur allemand ROHLFS. Le Roi demanda à son collaborateur de s'occuper spécialement de ce voyageur durant la Conférence. C'était un moyen pour gagner les sympathies de cette personnalité et pour la rendre utile à la réalisation du grandiose dessein poursuivi par le Roi⁽²⁾.

(1) Le Roi s'en souviendra en juin 1877. Voir ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, pp. 252-254.

(2) « S. M. regrette le départ de M. Rohlfs et vous prie de le lui dire en lui envoyant mille choses aimables et mille remerciements de ses efforts. Le Roi compte sur son appui quand il sera en Afrique comme il y compte beaucoup en Europe », écrit J. DEVAUX à BANNING le 11 octobre 1876 (E. B., Dossier n° 31).

ARTICLE II.

**La deuxième réunion préparatoire des délégués belges
(9 septembre 1876).**

Conformément à la décision prise unanimement à leur réunion du 16 août dernier, les membres belges de la future Conférence se rencontrèrent une deuxième fois dans le cabinet du secrétaire général du ministère des Affaires étrangères (1).

Nous y retrouvons les mêmes personnages groupés autour de LAMBERMONT, à l'exception de VAN VOLXEM qui est absent, et de BANNING qui n'y figurait pas la première fois.

§ 1. — Le compte rendu de la séance.

Comme au mois d'août, le baron LAMBERMONT a dressé un compte rendu détaillé de cette réunion à l'intention du Roi. La copie, écrite de la main du baron P. GUILLAUME, s'en trouve aux Archives du Département des Affaires étrangères. Nous en donnons ici le texte intégral.

RÉUNION DES MEMBRES BELGES

DE LA FUTURE CONFÉRENCE GÉOGRAPHIQUE DE BRUXELLES.

9 septembre 1876.

« Étaient présents : MM. le baron Lambermont, Smolders, Couvreur, Saintelette, Quairier, Van Biervliet, Van den Bosche et Banning.

» Étaient absents : MM. le Comte Goblet d'Alviella, de Laveye, de Borchgrave et Van Volxem.

» *M. le Baron Lambermont.* — D'après des renseignements qu'il a lieu de croire exacts, il prévoit que les Allemands diviseront en trois

(1) Ils avaient été invités par LAMBERMONT par une lettre datée du 5 septembre 1876 (C. G. B., documents n° 5 et 6).

catégories les voyages d'exploration que l'on a entrepris jusqu'ici dans le centre de l'Afrique : 1) les explorations de *grand style*, composées d'un nombreux personnel et ayant à leur disposition des bêtes de somme et un matériel imposant ; 2) les expéditions isolées composées seulement d'un ou de deux voyageurs ; et 3) les expéditions militaires. Les Allemands donneront la préférence à la seconde catégorie, comme plus propre, selon les expériences faites, à conduire au but que l'on poursuit. M. Lambermont fait remarquer que c'est précisément celle qui s'adapte le mieux au projet de créer des postes hospitaliers.

» Il fait également prévoir que les membres étrangers de la Conférence, et particulièrement les Anglais, arriveront avec des programmes tout faits, peut-être très étendus et très compliqués.

» M. le Baron Lambermont estime que les délégués belges devront laisser les savants étrangers qui ont l'expérience des voyages et plus ou moins la connaissance des contrées à explorer, exposer leurs plans et leurs idées, mais il est bon que ses collègues et lui-même aient une idée aussi précise que possible du but que la Conférence devra poursuivre et des moyens à adopter pour l'atteindre. Le but, c'est d'améliorer, dans l'intérêt de l'humanité et de la science, la situation qui existe aujourd'hui dans l'Afrique centrale ; les moyens, le Roi les a indiqués dans la note que nous connaissons. Il vaut mieux aboutir à un petit nombre de résultats pratiques qu'à des déclarations plus ou moins sonores. La création des postes hospitaliers dans le centre de l'Afrique implique la création d'un Comité permanent qui, selon nous, devrait avoir son siège à Bruxelles. Au milieu des divergences de vues et d'intérêts qui vont évidemment se faire jour, il faut rechercher les voies qui divisent le moins. M. le Baron Lambermont est convaincu que, sur ce point, on parviendra à se mettre d'accord, et il estime que ce serait là un résultat très satisfaisant déjà. — Il est évident qu'une fois que les bases seront bien assises, l'entreprise se développera et un mouvement sympathique à l'œuvre se manifestera de toutes parts. Lorsqu'on saura clairement toutes les cruautés qui se commettent sur le sol africain et que les projets du roi pourront diminuer et faire successivement disparaître ; lorsqu'on comprendra tous les intérêts humanitaires, scientifiques, et, avec le temps, commerciaux, qui se rattachent à la création de postes hospitaliers en Afrique, il n'est point douteux qu'en Belgique même on ne finisse par trouver des capitaux pour soutenir l'entreprise. Il ne semble point opportun d'insister dès maintenant pour l'adoption de mesures directement applicables aux missions religieuses et aux affaires commerciales. Ce sont là deux ordres d'idées qui peuvent faire surgir des dissidences au sein de la Conférence. Les Anglais eux-mêmes ne

sont point d'accord sur l'influence des missionnaires ; différentes opinions à ce sujet sont en présence et il suffirait, semble-t-il, pour le moment, que chacun, de quelque culte qu'il soit, trouve un égal accès, une même protection auprès des postes hospitaliers. — M. le Baron Lambermont estime que les rivalités nationales que ne pourrait manquer de soulever la discussion de mesures ayant un caractère purement commercial, doivent engager aussi la Conférence à réserver cette phase de la question africaine pour une autre époque. Il entre dans quelques détails sur le grand système de navigation proposé par Cameron et estime que ce projet et plusieurs autres ne sont pas encore mûrs.

» *M. Sainctelette.* — Quelle attitude prendront les délégués belges si la Conférence décide l'établissement de postes en Afrique et la création d'un comité permanent à Bruxelles et si on invite *toutes* les Puissances à contribuer aux frais ?

» *M. le Baron Lambermont* pense que cette question ne pourra être posée ; il faut se garder de la soulever, car la position des Belges serait très délicate devant les étrangers.

» *M. Quairier.* — Il me semble que le meilleur moyen d'obvier à cette difficulté et le mode de procédure le plus logique, c'est de faire décider par la Conférence qu'on laissera au Comité permanent le soin de régler le côté matériel, financier de l'entreprise. Les étrangers, d'ailleurs, n'auront pas plus que nous le désir ni les moyens d'engager leurs Gouvernements ou leurs compatriotes avant d'avoir vu un commencement d'organisation.

» *M. le Baron Lambermont* fournit quelques explications sur la constitution probable du Comité permanent qui siègerait à Bruxelles.

» *M. Couvreur* estime que la Conférence ne doit tracer que les grandes lignes du projet, il faut laisser au Comité l'étude et l'organisation des postes et la détermination des modes de voyage les plus propres à assurer le succès de l'œuvre. Toutes ces questions sont trop difficiles et trop complexes pour pouvoir être discutées à fond pendant les quelques séances de la conférence.

» Il se montre également plein de confiance dans les ressources dont l'œuvre pourra disposer. Seulement il recommande la plus grande circonspection dans le mode que l'on emploiera, le moment venu, pour recueillir des fonds. De la manière dont on présentera l'affaire au public, dépendra bien certainement le résultat de la souscription.

» *M. le Baron Lambermont* partage la confiance que si on n'éveille ni les rivalités ni les susceptibilités dont il a déjà été parlé, on parviendra à trouver des fonds, surtout en Angleterre et en Allemagne, où

différentes sociétés se sont organisées pour l'exploration du continent africain.

» Une question qui sera sans doute soulevée au sein de la Conférence sera celle de savoir ce que l'on entend par des *postes hospitaliers* et où on les placera. Les membres étrangers qui ont une connaissance personnelle du pays seront évidemment plus en position que nous de traiter ces deux points. On connaît déjà quelques précédents quoique d'une analogie éloignée. On va établir, sur la proposition d'un évêque anglais et d'un capitaine de la marine anglaise, un poste sur les bords du lac Nyassa et un bateau à vapeur sur ses eaux. Ce poste sera pourvu d'une petite garnison et sera sur le chemin des caravanes d'esclaves.

» Cameron, dans le récit qu'il a fait de ses voyages à la Société de Géographie de Londres, se loue d'une mission catholique qu'il a trouvée établie aux environs du lac Tanganika ; il a rencontré sur la route qu'il a suivie pour se rendre de ce lac à la côte occidentale de l'Afrique un poste portugais qui avait un caractère commercial.

Quant au placement des postes, la note de Sa Majesté indique une zone qui relierait la côte de Zanzibar au Congo en traversant l'Afrique dans toute sa largeur. La pensée de Sa Majesté n'exclut peut-être pas d'autres directions. Des explorations pourraient remonter le cours du Zambèze ou se servir du chemin de fer que l'on construit pour relier Pretoria à la côte, ou entrer en Afrique soit par l'Égypte, soit par le Gabon. M. Banning, qui a étudié cette question, voudra peut-être bien nous donner quelques lumières à cet égard.

» M. Banning expose un système de placement qui comprendrait huit postes répartis de la manière suivante :

» 1) 1 *au nord* : *Murzuk*, dans la direction de Kuka ; il servirait pour les voyageurs venant de Tripoli.

» 2) 3 *à l'Ouest* : A) *Médine*, sur le Haut-Sénégal, près de Bakel pour les voyageurs venant de la Sénégambie ;

» B) *Boussa Houraba*, en plein pays anglais. De ce poste on viserait d'un côté le Bornou et de l'autre les expéditions venant de la Sénégambie ;

» C) Un poste sur la *côte de Guinée*. L'endroit précis est difficile à déterminer ; il faut le placer dans le fond du golfe. On y jouirait de peu de protection ; mais ce serait l'un des postes les plus intéressants, confinant à des plateaux élevés dont le climat est favorable aux Européens. M. Banning estime que ce poste conviendrait bien à la Belgique.

» 3) 1 *au Midi*. *Au plateau des Batokas*. On pourrait y arriver par le Zambèze et par le Transvaal.*

» 4) 3 à l'Est : A) A la pointe septentrionale du lac Nyassa. Le lac communique avec le Zambèze ;

» B) Sur le lac Tanganika, sans doute à Oujiji ;

» C) à Tendelle, le chef lieu du Darfour. On s'appuyerait sur Khar-toum et sur Gondokoro.

» *M. le Baron Lambermont.* — M. Banning vient de vous rendre compte du résultat de ses études sur la position éventuelle des postes hospitaliers. Il a indiqué huit points importants du continent africain qui pourront devenir des centres protecteurs. Dans la pensée de M. Banning, on devrait mettre les frais d'établissement et d'entretien de ces postes à la charge du pays qui leur donnerait leur nom ; on devrait, en quelque sorte, nationaliser chacun d'eux en l'attribuant à un tel ou tel pays.

» *M. Saintelette*, prévoyant le cas où la Conférence serait saisie du projet de M. Banning, ne peut s'empêcher de faire remarquer qu'il serait difficile pour la Belgique de ne point réclamer aussi un poste pour elle, et il pense que cette prise de possession de notre part soulèverait une certaine opposition tant au sein de la conférence que dans l'esprit de nos populations. Les étrangers vaudront voir dès lors une pensée d'intérêt personnel et national dans l'initiative prise par Sa Majesté ; et les Belges, de leur côté, craindront de voir renaître des idées de colonisation pour lesquelles ils ont toujours témoigné assez peu de sympathies. — M. Saintelette pense que l'on trouverait plus facilement dans notre pays un million pour l'organisation de postes purement internationaux que cent mille francs pour établir un poste belge en Afrique.

» Il fait remarquer la situation délicate des délégués belges qui émettraient un vote favorable au projet de M. Banning, alors qu'ils ne pourraient défendre ces idées dans les autres assemblées dont ils pourraient faire partie.

» *M. Banning* fait remarquer que les postes n'auraient évidemment qu'une mission purement scientifique et que, selon lui, leur répartition ne pourrait, pour cette raison même, donner lieu à des inconvénients.

» *M. Quairier* est aussi opposé à l'idée d'organiser des postes nationalisés ; dans notre pays, aucune société industrielle ne voudrait bien certainement contribuer aux frais de leur établissement.

» *M. Saintelette* revient sur la question de la répartition des postes entre différents pays. — Quelle sera l'attitude des délégués belges si un membre de la Conférence leur demande si la Belgique consent à prendre un poste à sa charge ?

» Quant à lui, il désirerait connaître l'intention du Roi à ce sujet ;

car il ne voudrait en rien contrarier les vues de Sa Majesté, mais il lui serait également impossible d'émettre un vote qu'il ne pourrait pas défendre en toutes circonstances.

» *M. Quairier* pense qu'une pareille question ne pourra pas plus être posée à la Belgique qu'à tout autre Puissance au sein de la Conférence. Les délégués des autres pays n'ayant pas plus que les Belges aucune qualité pour engager ni leurs gouvernements ni leurs compatriotes.

» *Un membre* demande ce qui arriverait si l'on attaquait le poste que la Belgique aurait placé sur le continent africain ?

» *M. Banning* dit que tous les postes doivent être internationaux en ce qu'ils accorderont une protection égale à tous et qu'ils seront la résultante d'une entente commune ; mais, selon lui, leur caractère général doit cesser là ; il faut que chaque poste relève d'un pays qui l'organisera, le protégera et subviendra à ses besoins.

» *M. Couvreur*. — Là où sera l'argent, là sera l'influence ; celui qui aura créé un poste à ses frais voudra le diriger.

» *MM. Quairier et Van den Bossche* n'admettent point la dernière partie des idées de *M. Banning* ; toutes les ressources dont on pourra disposer devraient être déposées entre les mains du Comité permanent, et c'est là que l'on viendra chercher les sommes nécessaires à l'organisation et à la défense de tous les postes hospitaliers.

» *M. Van Biervliet* partage cette opinion.

» *M. le Baron Lambermont*. — Presque tous les membres de cette réunion sont d'accord sur ce point que les postes à établir en Afrique doivent être internationaux, qu'ils doivent conserver un caractère général et ne dépendre spécialement d'aucune nation.

» *M. Banning* ne partage point entièrement cette opinion, il craint que les étrangers en voyant le Comité de Bruxelles avoir la haute main sur tous les postes, ne soupçonnent la Belgique de vouloir s'emparer de la direction des explorations africaines. Mais il est à prévoir que dès l'ouverture de la Conférence, on ira au-devant de ces craintes en faisant voir à tous le but purement scientifique et complètement désintéressé que nous poursuivons.

» *M. Banning* sait qu'il s'est formée une sorte de fédération de toutes les sociétés de Géographie allemandes dans le but d'encourager les voyages d'exploration dans le centre de l'Afrique. Il est convaincu que toutes ces sociétés s'associeront bien volontiers à l'œuvre de la Conférence de Bruxelles, mais il ne pense point qu'elles abdiqueront devant le Comité bruxellois, et qu'elles apporteront leurs fonds pour une œuvre dont la Belgique recueillera tout l'honneur. — Pour éviter de pareilles susceptibilités, il faut s'abstenir de centralisation, il faut

laisser à chacune d'elles la direction exclusive d'un ou de plusieurs postes en Afrique.

» M. Banning ne peut entrevoir les inconvénients qu'un poste belge pourrait causer à notre pays. En admettant même que les Belges qui iraient s'établir sur le sol africain achetassent quelques lopins de terre, qui pourrait y trouver matière à une observation ?

» *Un membre* fait remarquer que la direction active du comité sera confiée bien plus à des étrangers qu'à des Belges et que, dès lors, la Belgique ne pourrait passer pour vouloir absorber l'œuvre entière.

» M. Smolders demande quelle sera l'utilité de la conférence dans l'opinion de M. Banning du moment qu'on ne veut pas de centralisation et qu'on laisse à chaque pays l'organisation, la subvention, la défense et la direction de ses postes et de ses expéditions, à quoi sert-il de se réunir à Bruxelles et d'y fonder un comité permanent, si celui-ci n'a pas la direction de tous les postes indistinctement ? Le but que nous devons poursuivre doit être, bien au contraire, de donner au développement des connaissances géographiques sur le centre de l'Afrique un caractère international ; il faut que le but que nous poursuivons soit commun à tous les peuples.

» M. *Couvreur*. — Si l'on divise les postes par nationalité, ils deviendront des espèces de forts d'où les différents États se feront la guerre.

» M. *Saintelette* désire être complètement fixé sur l'opinion de tous les délégués belges avant la réunion de la conférence ; il ne peut voter en aucune façon l'établissement d'un poste belge. Il est convaincu que ce projet serait contraire à l'opinion publique et il ne pourrait le défendre à la Chambre des représentants, si la question venait à y être soulevée.

» M. *le Baron Lambert* pense que les membres étrangers de la Conférence ne seront point non plus favorables à une nationalisation des postes en Afrique, car tous comprendront que le caractère international qu'on semble généralement désirer leur donner aura pour effet bienfaisant de faire taire toutes les divergences de vues et d'intérêts qui, sans cela, pourraient se faire jour entre les différents pays. C'est déjà dans le même ordre d'idées qu'à leur réunion précédente les délégués belges ont été unanimes sur ce point que le comité permanent ferait bien de se borner à établir de postes hospitaliers en Afrique, sans vouloir prendre aussi le soin de diriger les explorations. Celles-ci doivent être abandonnées à l'initiative des pays étrangers qui naturellement en supporteront les dépenses.

» La réunion émet l'avis qu'il faut admettre ou bien que les postes seront purement internationaux ou bien renvoyer cette question à

l'examen du futur comité permanent. M. Banning est d'un avis contraire.

» *M. Sainctelette* craint que les postes que l'on établira dans les environs des colonies portugaises n'aient des difficultés avec le Portugal.

» *M. le Baron Lambermont* donne quelques renseignements sur la manière dont se fait la traite. On est généralement d'avis qu'un des moyens de faire disparaître cet odieux trafic consisterait à mettre les chefs des peuplades nègres en mesure d'obtenir la poudre et autres objets dont ils ont besoin en vendant non de la chair humaine, mais des produits du pays, tels que la gomme, l'ivoire, le coton, etc. Le Portugal qui détient une grande partie des côtes par lesquelles se fait la traite, est l'objet de préventions en Angleterre, soit à cause de ses réglemens commerciaux, soit à cause des complaisances vraies ou prétendues de ses agents pour ceux qui se livrent à la traite. On pourra mieux juger après la conférence de ce qu'il conviendra de faire à l'égard du Portugal. Celle-ci décidera s'il y aura lieu de laisser selon l'expression consacrée, le Protocole ouvert pour les Puissances qui voudraient, par la suite, participer à l'œuvre de Bruxelles.

» *Un membre* demande si la conférence se réunira périodiquement.

» *M. Couvreur* est d'avis que la conférence devrait se réunir périodiquement et quelquefois dans d'autres capitales, de façon à calmer toutes les susceptibilités nationales.

» *Plusieurs membres* sont en désaccord avec M. Couvreur sur ce dernier point ; ils craignent de voir ainsi échapper à la Belgique tout l'honneur de l'entreprise.

» *M. le Baron Lambermont*, à la fin de la séance, donne quelques détails biographiques sur les membres étrangers et il ajoute : on a demandé si les membres de la conférence seraient appelés à voter. Il a été reconnu qu'un vote individuel était impossible. On présume que l'accord et le désaccord se constateront par le cours de la discussion et sans qu'un vote soit nécessaire.

» Ce compte rendu, comme le précédent, n'a aucun caractère officiel » (1).

§ 2. — Analyse des points discutés.

LAMBERMONT, avant d'ouvrir la discussion, reprend les points principaux traités à la réunion précédente. Il en profite pour préciser davantage les réponses qu'il

(1) C. G. B., document n° 7.

y avait données aux différentes questions posées par ses collègues et il souligne les principes directeurs qui doivent guider les travaux de la Conférence. Nous estimons retrouver dans son exposé les observations du Roi aux idées qui avaient été émises par ses compatriotes au mois d'août dernier, les réflexions que lui avait inspirées la note de BANNING et la mise au point de la position de principe de sa future action en Afrique. A ce triple point de vue, le document que nous analysons ici nous paraît d'une importance capitale. Il en ressort, estimons-nous, que le Souverain a dû initier LAMBERMONT aux secrets de la tactique qu'il se proposait de suivre ultérieurement pour rendre son initiative profitable à l'expansion belge.

L'œuvre et les expéditions d'exploration. — Au mois d'août, le baron avait insisté sur la nécessité de limiter à l'établissement de stations la mission de l'œuvre projetée. Il s'agissait maintenant d'élargir un peu cet objectif ou plutôt de le préciser. Il entrait, en effet, dans les vues du Roi de ne pas exclure du programme des stations toute exploration, tout voyage de reconnaissance et de présenter cette idée de manière à la rendre tout à fait naturelle et acceptable. C'est dans ce sens que nous comprenons les propos du baron exposant l'opinion des délégués allemands au sujet des différentes catégories de voyages qu'on pouvait organiser en Afrique et leur nette préférence donnée à des expéditions isolées composées seulement d'un ou de deux voyageurs européens (1). « C'est précisément cette catégorie de voyages qui s'adapte le mieux au projet de créer des postes hospitaliers », estime-t-il.

Non seulement la raison d'être et l'utilité des stations

(1) LAMBERMONT puisait ses informations dans la correspondance du baron E. DE BÖRCHGRAVE. Il traduit ici l'opinion du baron von RICHTHOFEN. Voir : ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, pp. 142-144.

s'accordaient davantage avec ce genre d'expéditions, mais on pouvait facilement faire entrer dans la mission scientifique des postes l'organisation par l'œuvre elle-même de pareils voyages isolés. Il était toutefois de sage politique de ne pas trop mettre l'accent sur cet aspect dynamique des stations, mais d'appuyer davantage sur leur caractère statique afin de ménager les esprits ombrageux. Il convient d'en conclure que ces remarques du conseiller du Roi font présumer que LÉOPOLD II songeait déjà à cette époque à organiser l'un ou l'autre voyage isolé, et nous sommes même porté à croire que le programme qui sera proposé en juin 1877 à la Commission internationale et que celle-ci approuvera, — programme qui comporte un tel voyage vers l'ouest du lac Tanganika en vue de la descente du Lualaba, — était déjà fixé dans l'esprit du Roi avant l'ouverture de la Conférence de septembre 1876.

A la fin de la discussion, LAMBERMONT fait observer

«...qu'à leur réunion précédente ⁽¹⁾ les délégués belges ont été unanimes sur ce point que le comité permanent ferait bien de se borner à établir des postes hospitaliers en Afrique, sans vouloir prendre aussi le soin de diriger les explorations. Celles-ci doivent être abandonnées à l'initiative des pays étrangers qui naturellement en supporteront les dépenses ».

Nous ne voyons pas de contradiction entre les deux assertions du baron. Au début de la présente réunion, il traduit très discrètement l'idée du Roi, tandis qu'à la fin il ne fait que rapporter l'opinion émise par ses collègues. LÉOPOLD II se réservait la faculté d'organiser des voyages isolés dans le cadre de la mission scientifique des stations, et ceci encore qu'exceptionnellement et discrètement ; les délégués belges étaient d'avis de ne pas attribuer à l'œuvre internationale le monopole des explorations en Afrique et ils envisageaient surtout les expéditions de grand style.

(1) Voir p. 85.

Les propositions anglaises et allemandes. — Le baron avertit ses collègues que les délégués anglais arriveraient probablement avec des programmes tout faits, très étendus et très compliqués. Nous aimerions connaître les informations parvenues à Bruxelles à ce sujet et sur lesquelles le baron basait ses prévisions. Malheureusement toute documentation nous fait encore défaut à ce propos (1). Nous retrouverons cependant ces propositions britanniques, auxquelles LAMBERMONT fait allusion, dans les échanges de vues auxquels les Anglais prirent une part active durant les séances de la Conférence.

En signalant avec sympathie les conceptions des savants allemands comme conformes aux vues du Roi et en prévenant ses collègues contre les idées compliquées des Anglais, le baron leur indiqua suffisamment dans quelle direction ils devaient chercher des appuis.

On peut en déduire aussi la tactique que LÉOPOLD II suivra durant la Conférence pour faire triompher ses vues. Il aura à faire face au groupe anglais qui, à n'en pas douter, cherchera avant tout à sauvegarder les intérêts britanniques en Afrique et à placer plus ou moins l'organisme international projeté sous le patronage ou du moins sous le contrôle de Londres. La France aussi veillera à ce que la nouvelle association n'entrave en rien la réalisation de ses aspirations d'expansion coloniale. Il était donc tout indiqué pour le Roi de s'appuyer surtout sur la délégation allemande qui, dégagée de toute prétention coloniale et impérialiste, s'était de prime abord placée résolument sur le plan rigoureusement scientifique. C'est pourquoi elle entraînait aussi le mieux dans le dessein de LÉOPOLD II. Évidemment les savants et voyageurs d'outre-Rhin ne négligeaient nullement le côté pratique et utilitaire que l'œuvre présentait pour l'avenir ; mais ils estimaient qu'il fallait d'abord promouvoir l'explora-

(1) Peut-être les papiers personnels laissés par le baron SOLVYNS contiennent-ils des données précieuses à ce sujet.

tion des régions encore inconnues et organiser l'œuvre des stations uniquement en fonction de cet objectif. Une fois résolu le problème de la pénétration du centre de l'Afrique, on songerait à prendre des dispositions en vue de l'exploitation de ces contrées. Plus que les autres nations, l'Allemagne était disposée à donner son appui au projet de LÉOPOLD II de soustraire l'Afrique centrale à la domination exclusive d'un pays déterminé, soit de la France, soit de l'Angleterre, soit du Portugal. L'idée de faire de cet immense territoire une sorte de colonie internationale, placée sous le patronage du Roi des Belges et garantissant à toutes les nations indistinctement le régime d'une liberté absolue de commerce, rencontrerait certainement toute la sympathie de Berlin. Nous verrons plus loin qu'en réalité la délégation allemande, secondée généralement par le membre russe et par le groupe autrichien, fera triompher les idées de LÉOPOLD II contre les conceptions que les Anglais et les Français avanceront à la Conférence. On aura même l'impression que les dispositions adoptées par l'Assemblée seront dues en grande partie aux interventions du groupe allemand. Toutefois, ce que nous apprennent les comptes rendus des réunions préparatoires des délégués belges suffit amplement pour nous faire saisir qu'à la Conférence la délégation allemande faisait simplement écho aux conceptions du Roi lui-même. Il ne reste pas moins vrai que ce sera grâce à la complaisance des membres d'outre-Rhin que LÉOPOLD II obtiendra un succès aussi facile et aussi complet en septembre 1876.

But et évolution de l'œuvre. — Ayant souligné encore une fois l'attitude effacée que lui-même et ses compatriotes devront observer pendant les débats à la Conférence, LAMBERMONT rappelle à ses collègues le but précis que le Roi poursuit et les moyens qu'il préconise pour l'atteindre.

La formule par laquelle ce but est énoncé est si générale et si souple qu'elle laisse le champ libre à toutes les combinaisons possibles. Il s'agit d'« améliorer, dans l'intérêt de l'humanité et de la science, la situation qui existe aujourd'hui dans l'Afrique centrale ». Ces termes ont dû être choisis intentionnellement par le Roi de concert avec son confident. Nous devons en peser minutieusement la portée. Aucun aspect de cette situation actuelle de l'Afrique, aucune manière de l'améliorer, aucun domaine d'action n'est exclu. Tous les aspects du problème y sont implicitement ou virtuellement inclus. L'intérêt de la science se rapporte au progrès à réaliser dans les connaissances du pays et de ses habitants ; l'intérêt de l'humanité s'applique aux besoins et aux avantages tant des peuples africains que des nations civilisées, aussi bien au point de vue matériel, moral et social qu'économique, industriel, commercial, culturel et politique. Les améliorations possibles, souhaitables, voire nécessaires à apporter ne se limitent pas à la régénération morale et culturelle des autochtones, à l'abolition de la traite et de l'esclavage, mais aussi à l'ouverture de l'intérieur de l'Afrique au commerce et à l'industrie, à la pacification de ces territoires, à leur organisation et à leur administration, à leur gouvernement.

En énonçant de cette façon la fin poursuivie, LAMBERMONT pose la base non seulement de l'œuvre des stations hospitalières, mais également de l'évolution ultérieure que cette œuvre est destinée à prendre d'après les plans du Roi. Et ceux-ci visent la colonisation de l'Afrique équatoriale, comme nous en aurons des indices plus loin et comme l'histoire l'a prouvé.

Quant aux moyens préconisés par LÉOPOLD II pour atteindre ce but et proposés par lui à l'approbation de la future Conférence, LAMBERMONT rend ses collègues attentifs au fait qu'il n'est pas question de se perdre en des déclarations plus ou moins sonores, mais stériles.

comme ce fut le cas aux congrès de Vérone et de Vienne ; le Roi cherche à obtenir un résultat immédiat et pratique. On ne doit pas vouloir épuiser le sujet, considérer la situation actuelle de l'Afrique sous tous ses aspects, envisager le problème compliqué de son amélioration sous toutes ses faces. Le Roi s'estimerait heureux et satisfait si l'œuvre modeste, scientifique et humanitaire qu'il propose, était acceptée. L'idée en est si sympathique, l'utilité si évidente, le caractère si manifestement désintéressé, que le baron ne doute pas qu'on parvienne à se mettre d'accord. LÉOPOLD II poursuit donc en septembre 1876 un résultat concret et limité.

L'œuvre des stations n'était toutefois que le premier pas vers la solution intégrale du vaste problème africain.

« Il est évident, remarque LAMBERMONT, qu'une fois que les bases seront bien assises, l'entreprise se développera ».

En fin diplomate il se garde bien de préciser dans quel sens évoluera ce développement. Il manœuvre au contraire de façon à détourner l'attention de ses collègues de l'examen des éléments constitutifs de cette évolution future. Il exprime à cet effet son espoir qu'un mouvement sympathique à l'œuvre se manifesterait de toutes parts. Finesse d'esprit, subtilité de langage, dextérité dans l'art de traiter des affaires délicates ! Aucun membre belge ne soulève d'observations à l'idée de voir l'œuvre se développer. Cette évolution est donc admise par eux, ou du moins leurs appréhensions sont tranquillisées !

Il ressort de la conclusion du rapport que LAMBERMONT présenta au Roi, après son voyage à Londres en novembre 1876, que la question de l'évolution ultérieure de l'œuvre avait été mûrement examinée par le Souverain et son conseiller avant la Conférence (1). Nous en avons ici une preuve nouvelle, sans qu'il nous soit

(1) Voir ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, p. 194.

possible de déduire des paroles du baron l'orientation précise que prendra ce développement. Comme nous le disions plus haut, le Roi attendait beaucoup des circonstances ; il préparait une foule de combinaisons possibles dont il ferait usage au moment le plus opportun et suivant les exigences de la situation concrète qui s'offrirait alors à lui.

Ne devons-nous pas voir une discrète allusion à cette attitude du Promoteur royal de la Conférence dans le fait que LAMBERMONT parlait « des projets du Roi » ? Ce terme ne nous paraît pas simplement une formule élégante, c'est plutôt une insinuation signifiant que l'œuvre des stations n'était qu'un modeste début ⁽¹⁾.

La participation financière des Belges à l'œuvre. — Dans sa lettre du 21 août à J. DEVAUX, LAMBERMONT avait écrit que ses collègues avaient manifesté « un certain sentiment de défiance d'eux-mêmes plutôt que de l'affaire ». D'après les instructions du Roi, il s'applique au cours de cette deuxième réunion à affermir leur courage. Si précédemment LÉOPOLD II avait insinué dans sa note confidentielle que « les Belges ne souscriraient guère pour ces stations » et si LAMBERMONT avait laissé entendre que Sa Majesté comptait surtout voir des compatriotes généreux aller fonder des postes en Afrique, le Souverain charge maintenant le baron d'exposer les motifs qu'avaient les Belges de soutenir l'œuvre aussi par leurs capitaux. Celui-ci leur indique donc différentes raisons capables de déterminer le concours financier des Belges : Il annonce que l'œuvre prendra de l'envergure ; l'honneur de la Belgique exige que le pays ne se désintéresse pas de la noble initiative de son Souverain ; les Belges contribueront efficacement à l'abolition de la

(1) LAMBERMONT ne lèvera-t-il pas un peu le voile sur ces projets du Roi dans la correspondance particulière que *Le Précurseur* du 12 septembre 1876 présente à ses lecteurs ? — Voir ROEYKENS, A., Le dessein africain de Léopold II, p. 195.

traite ; le Roi est décidé à mener la lutte contre ce fléau à bon terme, procédant par étapes ; ses compatriotes prendront part à la découverte et à l'ouverture de l'Afrique à la civilisation ; et ainsi ils collaboreront à ouvrir dans un prochain avenir de nouveaux débouchés au commerce et à l'industrie de la Belgique.

Les relations commerciales. — Cependant il ne fallait pas rechercher dès le début de nouer des relations commerciales avec l'Afrique équatoriale, ni soulever cette question à la Conférence.

« Il faut rechercher les voies qui divisent le moins »,

disait LAMBERMONT. Ce principe de sagesse diplomatique s'appliquait en premier lieu aux perspectives commerciales. Cet aspect du problème africain touchait trop les intérêts vitaux des grandes nations concurrentes pour être abordé dans cette assemblée internationale. Dès qu'on aurait proposé des mesures directement applicables aux affaires commerciales, la rivalité, la jalousie, l'égoïsme rendraient tout accord impossible ; et la Belgique payerait les frais de cette imprudence. Tout ce qui pouvait susciter des dissidences au sein de la Conférence en devait être soigneusement éliminé. C'était le deuxième principe que le diplomate rappelait à l'attention de ses collègues. BANNING pouvait donc être tranquille au sujet des intérêts belges engagés dans l'entreprise. On ne les perdait pas de vue ; cependant il fallait ménager les esprits et attendre le moment opportun pour aborder cette question de front.

Les missions religieuses. — Si dans la première réunion LAMBERMONT a dit un mot, comme en passant, des relations de l'œuvre avec les missions religieuses, il y revient maintenant plus expressément et précise davantage l'attitude qu'on adoptera à leur égard. En abordant cette

question délicate, il prend soin de rappeler les deux principes de sagesse que nous avons signalés plus haut, et il évite d'envisager ce problème au point de vue de la situation spécifique à la Belgique.

« Les Anglais eux-mêmes ne sont point d'accord sur l'influence des missionnaires »,

dit-il. En effet, si, d'un côté, l'opinion publique de la Grande-Bretagne était généralement très sympathique à l'œuvre missionnaire (1), d'autre part, ces derniers temps des voix discordantes s'étaient élevées. CAMERON n'avait pas pu retenir son indignation devant le rôle néfaste joué par certains missionnaires protestants en Afrique, spécialement dans le pays des Cafres. Oubliant leur mission religieuse, ils s'y étaient livrés au trafic des armes à feu (2), uniquement préoccupés d'amasser de l'argent et ne se souciant guère des conséquences désastreuses que leurs agissements entraînaient pour les indigènes. C'est à la polémique suscitée en Angleterre par les dires parfois violents de cet explorateur que LAMBERMONT fait ici allusion. Puisqu'il en était ainsi, cette question ne pouvait pas être abordée à la Conférence.

(1) Voir ROEYKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, pp. 102-116. — Aussi Miss R. SLADE, *L'attitude des missions protestantes vis-à-vis des puissances européennes au Congo avant 1885 (Bulletin des Séances de l'Institut Royal Colonial Belge, XXV, 1954, p. 684)*.

(2) « Le célèbre explorateur (Cameron) a déclaré récemment, dans un meeting convoqué en vue de la civilisation de l'Afrique, qu'en blâmant avec énergie certains missionnaires d'Afrique, il n'avait entendu parler que des missionnaires méthodistes, qui y font le commerce (*Methodist Missionary Traders*) et qui, lors de la guerre de l'Angleterre contre les Cafres, vendirent à ceux-ci des fusils et des barils de poudre » ! lit-on dans le *Journal de Bruxelles*, du 2 août 1877. — En cela cependant les missionnaires anglais ne faisaient que favoriser la politique de leur pays à l'égard de la République sud-africaine de Transvaal. C'est pour leur permettre de créer des difficultés aux Boers que l'Angleterre procurait des armes aux Cafres. Le Gouvernement du Transvaal une fois débordé, la Grande-Bretagne viendrait rétablir la situation et prendre la destinée de ce pays en mains puisque la République sud-africaine s'était montrée incapable d'y faire régner la paix. A ce propos, il est intéressant de renvoyer le lecteur à la lettre que le

Le baron constate que différentes opinions au sujet de l'influence des missionnaires sont en présence. C'était aussi vrai pour la Belgique que pour la Grande-Bretagne. Il ne convenait pas à l'Assemblée convoquée par le Roi de se lancer dans des discussions hors de saison sur la question de la valeur intrinsèque des différentes confessions religieuses ou de l'utilité de leur concours à l'œuvre de civilisation à entreprendre en Afrique. Le Roi n'avait pas réuni les savants et les voyageurs de l'Europe pour discuter pareil problème, mais pour poser les bases d'une œuvre commune scientifique et humanitaire.

Mais puisqu'on rencontrera inéluctablement en Afrique des missionnaires de différents cultes et de nationalités diverses, il était nécessaire d'adopter une position de principe quant à l'attitude pratique à observer envers

baron DE SÉLYS FANSON, premier consul de Belgique à Prétoria, envoya le 23 juillet 1876 de Port Elizabeth au Ministre des Affaires étrangères de Bruxelles, et dans laquelle il relate une conversation qu'il eut avec Sir CUNNINGHAM, général en chef des troupes anglaises dans la Colonie du Cap (A.M.A.E. — AF. 5. — Voir ROEYKENS, A., *Le dessein africain de Léopold II*, p. 57). — Dans les mémoires du président KRUGER, nous lisons cette page curieuse, qui se rapporte au même sujet : l'auteur vient de raconter une bataille des Boers contre SECHIEL, chef cafre des Bakwena. Lui-même dirigeait les opérations. C'était durant l'année 1852, peu après que par le traité de Zand-Rivier, l'Angleterre venait de reconnaître l'indépendance de la République sud-africaine. Voici ce qu'il écrit : « Na afloop van het gevecht zond Kommandant Scholtz Theunis Pretorius naar het huis van den Engelschen zendeling Livingstone, dat dicht bij de Kafferstad lag. Daar vond men een geheele inrichting voor het herstellen van geweren en een groote hoeveelheid krijgsbenoedigheden, die door Livingstone voor Sechiel bewaard werden. Dit was in strijd met het Zandrivier-Tractaat van 1852, waarin bepaald was, dat geen wapenen of ammunitie aan de Kaffers mochten worden verschaft of door hen mochten worden aangeschaft.

» Dat krijgsmateriaal werd door Kommandant Scholtz geconfisceerd, voor welke daad de Boeren door Livingstone in Engeland uitgeschoolden en op alle mogelijke manieren belasterd werden als vijanden der zendingen en wreede verdrukkers der Kaffers.

» In werkelijkheid waren de Boeren noch tegenstanders der zending, noch vijanden der naturellen... Maar de verplichting den naturellen de veelvuldige binnengesmokkelde wapenen weder af te nemen, — om Engeland geen kans te geven de Boeren van tractaat-breuk te beschuldigen en diensgevolge de Zandrivier-conventie, die den trekkens ten noorden van den Vaal de vrijheid waarborgde, opgeheven te verklaren — bracht hen vaak in onaangename aanraking met de inboorlingenstammen » (KRUGER, P., *Gedenkschriften*, Antwerpen, 1902, p. 24).

eux. Cette position devait être de nature à satisfaire les différentes opinions en cette matière.

A la première réunion, LAMBERMONT avait eu soin d'inclure les missionnaires parmi les « voyageurs... qui pourront utiliser les stations à leurs points de vue respectifs » ; il signifie maintenant que :

« ...chacun d'eux, de quelque culte qu'il soit, trouve un égal accès, une même protection auprès des postes hospitaliers ».

A n'en pas douter, c'est avec la plus grande attention que cette formule a été choisie par le Roi et son conseiller avant de la communiquer aux membres belges. Elle était destinée en premier lieu à affirmer que l'œuvre, tout en étant profane et neutre en matière religieuse, ne serait pourtant pas hostile en principe ou en pratique aux agents du prosélytisme religieux en Afrique, mais qu'elle leur y réserverait les mêmes avantages qu'aux autres Européens qui, pour d'autres buts, s'aventureraient dans ces régions éloignées et inhospitalières. Cette formule était aussi de nature à laisser au Roi toute liberté quant à adopter des mesures plus favorables envers certains missionnaires suivant ce qu'il le jugerait utile ou opportun à ses intérêts.

En déterminant la position de son œuvre vis-à-vis des missions religieuses, LÉOPOLD II avait devant les yeux l'évolution ultérieure qu'il entendait donner à son initiative ; il tenait également compte de la portée politique de la présence en Afrique des missionnaires protestants anglais. Nous avons démontré ailleurs que cette dernière réalité n'avait pas échappé à son attention et qu'il s'en préoccupait ⁽¹⁾. Dès le début de son œuvre, immédiatement après la Conférence de septembre 1876,

(1) ROYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, pp. 102-116. — Voir aussi Miss SLADE, L'attitude des missions protestantes vis-à-vis des puissances européennes au Congo avant 1885 (*Bulletin des Séances de l'Institut Royal Colonial Belge*, XXV, 1954, p. 684).

nous voyons le Roi s'efforcer d'associer des missionnaires catholiques belges à ses projets humanitaires et patriotiques (1). Il était de sage politique de ne pas laisser paraître cette intention avant l'ouverture de la Conférence, car cette révélation non seulement aurait peut-être indisposé les délégués anglais, mais elle aurait également aliéné à son œuvre certains membres belges, qui auraient à leur tour influencé défavorablement une partie de l'opinion publique. Il lui paraissait donc nécessaire de choisir une formule positive qui déterminerait ce que les missionnaires étaient en droit d'attendre des stations. Il eût été dangereux de circonscrire sous une forme négative le caractère neutre des stations.

Remarquons-le, LAMBERMONT parle « d'un égal accès » et « d'une même protection ». Il se garde de dire « une aide égale ». Nous sommes en septembre 1876. Spontanément notre esprit se reporte à la séance du 27 novembre 1884 de la Conférence africaine de Berlin, où le même LAMBERMONT fit remarquer que le principe de la séparation de l'Église et de l'État, appliqué par certains Gouvernements, leur permettait bien de se dire prêts à *protéger*, mais non à *aider* les entreprises religieuses qui sont du seul ressort de l'Église (2). La même préoccupation qui dictait alors l'intervention du baron, avait déjà inspiré en 1876 son exposé aux délégués belges. Dans les deux cas, il agissait d'après les vues et les ordres du Roi. La formule qu'il emploie en 1876 nous révèle que dès cette date LÉOPOLD II avait déjà fixé la politique reli-

(1) Voir P. STORME, W. B., *Evangelisatiepogingen in de Binnenlanden van Afrika gedurende de XIX^e eeuw*, pp. 404-408. — Nous étudierons nous-même l'action du Roi après la Conférence de Bruxelles dans un prochain ouvrage, consacré à l'accueil que l'opinion publique belge a réservé à l'initiative africaine de LÉOPOLD II.

(2) *Protocoles et acte général de la Conférence de Berlin 1884-1885*, pp. 22 et 43. — Voir DE JONGHE, E., *La protection des missions religieuses et les actes internationaux (Congo, 1936, I, pp. 161-186, et spécialement p. 166 sq.)*; et du même auteur : *La question des subsides scolaires au Congo belge (Zaire, I-1, 1947, pp. 35-54, spécialement pp. 44-45)*.

gieuse qu'il suivra invariablement en Afrique. S'il ne veut pas se lier en principe à aider les missionnaires, il ne refusera jamais de le faire en réalité, pour des motifs d'ordre politique et dans la mesure de son intérêt. Aussi longtemps qu'il ne sera pas le Roi-Souverain de l'État indépendant du Congo, il devra procéder avec une extrême prudence. Il importe peu pour le sujet de notre étude qu'avant 1888 il n'ait pas trouvé de missionnaires catholiques belges établis sur son territoire africain. Les bases de sa politique religieuse, les formes concrètes qu'elle adopte dès 1876, resteront toujours fondamentalement les mêmes : égale protection à tous, aide différentielle inspirée uniquement par l'intérêt supérieur belge (1).

Dans l'échange de vues qui suit l'exposé de LAMBERMONT, quatre sujets principaux retiennent l'attention de l'assemblée : le concours financier que l'œuvre peut attendre des Gouvernements, la façon de présenter l'œuvre au public, le caractère national ou international des stations et enfin la position du Portugal en Afrique. Nous les examinerons séparément.

Le concours financier des Gouvernements. — Il n'échappait à personne que l'œuvre projetée des stations exigeait des dépenses assez élevées. Il était donc nécessaire de pouvoir disposer d'un capital considérable. Mais celui-ci serait à fonds perdus. Le but de l'œuvre intéressait toutes les nations civilisées, spécialement celles qui se préoccupaient d'étendre leur domination ou du moins leurs relations commerciales en Afrique. Il était donc à prévoir que peut-être on inviterait les Gouvernements de toutes les Puissances à contribuer par des subsides aux

(1) Voir à ce propos ROEYKENS, A., Le Baron Léon de Béthune et la politique religieuse de Léopold II en Afrique, dans : *Zaire*, X, 1956, pp. 3-88 ; 227-281

frais de l'Association. Quelle attitude les délégués belges devaient-ils adopter devant pareille proposition, demande SAINCTELETTE.

Il n'est pas impossible que le Roi ait fait connaître, au moins à quelques membres de la délégation belge, que

«...l'œuvre comptait vivre et se développer par le concours spontané de tous les hommes dévoués au progrès de la science et de la civilisation »

et nullement au moyen de subsides gouvernementaux. L'observation du Roi que nous lisons dans sa note du 24 octobre 1876 nous permet de le présumer.

« J'ai toujours dit que nous n'en voudrions pas »

y disait-il (1). SAINCTELETTE voulait-il simplement savoir comment il fallait réagir si des étrangers lançaient une proposition contraire aux vues du Roi ? Ou bien, se rappelant les années où il partageait les aspirations coloniales du duc de Brabant, craignait-il de voir le Roi associer le Gouvernement belge à son œuvre par la voie indirecte d'une contribution financière ?

Dans sa réponse, LAMBERMONT avertit ses collègues que cette question ne pourra pas être posée à la Conférence. Elle est trop délicate tant en raison de la mentalité et de la situation belges qu'en raison de la susceptibilité des étrangers. Le baron se garde d'aborder le premier motif. Il aurait mis le feu aux poudres et compromis peut-être l'avenir des projets du Roi. Celui-ci, pour conserver son entière liberté, entendait refuser toute aide des pouvoirs publics. Si le Gouvernement belge accordait son aide financière à l'entreprise, il prendrait en quelque sorte l'œuvre sous son patronage, il obtiendrait un motif et un certain droit d'intervenir

(1) E. B. Dossier n° 29. — Voir ROEVKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, p. 149-153.

dans une mesure plus ou moins décisive dans l'évolution future de l'affaire. S'il ne le faisait pas directement, il pourrait le faire indirectement, en s'opposant, par exemple, à certaines dispositions que l'œuvre voudrait adopter.

La raison alléguée par LAMBERMONT envisageait plutôt la position des Belges devant les étrangers. Ces derniers devaient être absolument convaincus que l'initiative du Roi était strictement privée, sans aucune attache au Gouvernement belge, et qu'elle entendait rester telle. D'autre part, LÉOPOLD II connaissait trop bien la tendance des Gouvernements étrangers à ne pas rester indifférents aux efforts d'expansion extérieure de leurs nationaux à cause des intérêts commerciaux, stratégiques ou politiques qui pouvaient en résulter pour leur pays. Celui de Paris n'avait-il pas envoyé le comte DE BRAZZA en mission officielle en Afrique et subsidié son expédition ? ⁽¹⁾ Ce n'est pas sans raison que le Roi avait demandé au baron E. DE BORCHGRAVE de le renseigner sur les ressources dont disposaient les voyageurs allemands ⁽²⁾.

Il ne convenait donc pas que les Belges combattissent une proposition émanant des étrangers et tendant à inviter les pouvoirs publics à accorder des subsides à l'œuvre. Semblable attitude eût pu paraître suspecte aux membres étrangers. Ceux-ci y auraient vu peut-être une tendance à vouloir soustraire l'œuvre à l'influence des puissances, même dans l'organisation des comités nationaux, et à en réserver le monopole entre les mains du Roi des Belges. C'eût été une façon indirecte de signifier que le concours financier que les Gouvernements donnaient à leurs explorateurs nationaux était inspiré

(1) Voir ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, pp. 75-76.

(2) *Ibidem*, pp. 131-135.

par des mobiles intéressés et politiques. Il importait de ne pas froisser les invités étrangers.

M. QUAIRIER, complétant la réponse de LAMBERMONT, fit remarquer que cette question, bien que nullement négligeable, devait être laissée à la sagesse et à la compétence du comité central. Puisque les membres de la Conférence n'avaient été invités qu'à titre privé et personnel, sans recevoir un mandat de la part de leurs Gouvernements, il ne leur convenait pas de prendre des mesures qui engageraient soit les pouvoirs publics de leur pays, soit leurs compatriotes.

La façon de présenter l'œuvre au public belge et étranger.

De son côté, COUVREUR envisage les efforts que l'œuvre devra déployer pour recueillir les fonds nécessaires. Il recommande la plus grande circonspection dans le mode que l'on emploiera à cet effet, car, dit-il « de la manière dont on présentera l'affaire au public, dépendra bien certainement le résultat de la souscription ». LAMBERMONT corrobore cette remarque en rappelant qu'il importe avant tout de ne réveiller en rien ni la rivalité ni les susceptibilités dont il a déjà parlé. C'était une allusion à ce qu'il avait déjà dit à propos des relations commerciales et des missions religieuses. Laissons tomber ici la question du commerce pour nous occuper plus spécialement de l'aspect plus délicat des rapports de l'œuvre avec les missions religieuses. La formule employée par LAMBERMONT pour exprimer l'observation de son collègue se laisse interpréter dans un sens général tout à fait conforme aux intentions du Roi. La remarque de COUVREUR pouvait cependant trahir des préoccupations idéologiques contraires à l'intérêt de l'entreprise.

LAMBERMONT venait d'exposer que l'œuvre adopterait une attitude de bienveillante neutralité envers les missionnaires de toutes confessions. Ceux-ci trouveraient dans les stations une égale protection, un même accès.

Par le fait même, l'œuvre qu'on allait fonder deviendrait fort utile à la pénétration des missionnaires aussi bien catholiques que protestants. Personnellement COUVREUR était opposé aux missions catholiques. Étant libre penseur de tendance radicale, il jugeait l'influence de l'Église catholique néfaste, tant en Belgique que dans les pays d'outre-mer. D'après lui, les missionnaires catholiques — de quelque nation qu'ils fussent, même belges — n'avaient pas à trouver dans l'œuvre projetée un appui quelconque pour leurs efforts à propager leur religion en Afrique. Il était logique avec lui-même. Sa remarque était un avertissement, et plus ou moins une menace. Si l'on entendait favoriser les missions — et en Belgique, on ne pouvait viser que les missions catholiques — si l'on soulignait trop les avantages qu'elles étaient en droit d'attendre de l'œuvre, si l'on présentait le concours des missionnaires comme nécessaire à l'introduction de la civilisation en Afrique parce que cette civilisation devait être chrétienne, ceux qui partageaient l'idéologie de COUVREUR s'éloigneraient de l'entreprise et refuseraient d'y souscrire. Nous le verrons défendre passionnément cette attitude quelques mois plus tard, ainsi que nous l'apprend *l'Indépendance belge* du 12 janvier 1877 (1).

A la réunion du 9 septembre, COUVREUR s'est-il exprimé aussi clairement qu'il ne l'a fait devant l'Association libérale de Bruxelles au début de 1877, ou s'y est-il contenté des termes généraux que nous rapporte LAMBERMONT ? Nous l'ignorons et nous n'entendons nullement le présumer. Les convenances à observer dans un rapport au Roi interdisaient peut-être de rendre littéralement les paroles de COUVREUR, si celui-ci avait parlé de la même façon que le 12 janvier 1877. L'historien ne peut

(1) Nous étudierons l'attitude de COUVREUR dans notre prochain ouvrage sur la réaction de l'opinion publique belge à l'initiative africaine au Roi.

pas cependant négliger de scruter la portée exacte de la remarque qui, en substance du moins, est rendue fidèlement par LAMBERMONT.

Nous disions que le sens général de l'observation de COUVREUR correspondait parfaitement aux vues du Roi. Nous estimons même qu'il n'est pas impossible que de l'une ou de l'autre façon, LÉOPOLD II ait pu donner à celui-ci et à ses confrères des garanties que l'œuvre serait « exclusivement laïque » ; nous retrouvons, en tout cas, ce terme sous la plume de BANNING ⁽¹⁾ et d'E. DE LAVELEYE ⁽²⁾. Cette expression n'a en soi rien de répréhensible puisqu'elle signifie que l'entreprise sera purement profane, dégagée de toute arrière-pensée de propagande religieuse ou antireligieuse. Il eût été contraire aussi bien à la vérité qu'à l'intention du Roi de présenter l'œuvre comme une affaire au service d'une idéologie religieuse ou philosophique quelconque. La règle ou plutôt la remarque de COUVREUR s'appliquait donc également aux catholiques et aux libres penseurs. Si les premiers n'étaient nullement autorisés à en faire une œuvre chrétienne ou « cléricale », il n'était pas de mise non plus aux libres penseurs de se croire en droit d'en faire une affaire antireligieuse, une manœuvre maçonnique pour combattre en Afrique l'influence des missions chrétiennes et spécialement les missions catholiques. Devant le but supérieur et commun à atteindre — au début purement scientifique et humanitaire, plus tard politique et patriotique — des hommes d'opinions philosophiques ou religieuses différentes devaient pouvoir s'entendre fraternellement, faire abstraction de leurs divergences idéologiques pour trouver les voies qui les divisaient le moins. Le Roi avait étudié et choisi celles-ci

⁽¹⁾ BANNING, E., *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles* (Muquardt, Bruxelles, 1877), p. 92.

⁽²⁾ DE LAVELEYE, E., *L'Afrique centrale et la Conférence géographique de Bruxelles* (Muquardt, Bruxelles, 1877), p. 15.

pour eux en se plaçant sur le terrain neutre de la science, de l'humanité et des intérêts économiques. Il ne fallait pas quitter cette position. On n'avancerait pas à se combattre mutuellement, alors qu'il fallait s'unir ! Tout affaiblissement de l'union nécessaire portait préjudice à l'intérêt commun et supérieur.

Si, dans sa réflexion à propos de la remarque de COUVREUR, LAMBERMONT rappelle la nécessité de n'éveiller aucune rivalité ou susceptibilité dans le camp des étrangers sans parler explicitement de la situation propre au climat politique belge, il agit surtout en habile tacticien et en fin diplomate qui donne la solution à une difficulté particulière en énonçant simplement un principe général, laissant à ses interlocuteurs le soin d'en faire eux-mêmes l'application concrète.

La discussion à propos du caractère national ou international des stations. — Ce sujet comporte trois éléments : d'abord la question de savoir ce que l'on entend par des postes hospitaliers, ensuite celle de savoir où l'on les établirait, et enfin le problème qui sera si âprement discuté, de savoir si les stations seraient organisées sur un pied national ou international. Étudions successivement ces trois points.

Quant au premier, LAMBERMONT cite simplement quelques cas précédents qui présentent « une analogie éloignée » avec les stations qu'on veut fonder en Afrique. Il s'agit du poste des missionnaires protestants anglais au bord du lac Nyassa, nommé Livingstonia, d'une mission catholique, située à Bagamoyo et desservie par les Pères français du Saint-Esprit ⁽¹⁾, et enfin d'un poste

(1) Sir BARTLE FRERE en 1873 (STORME, *Evangelisatiepogingen in de Binnenlanden van Afrika*, p. 393-394) ; STANLEY en 1872 (*Comment j'ai retrouvé Livingstone*, Trad. LOREAU, p. 23) et CAMERON en 1876 (*A travers l'Afrique*, Trad. LOREAU, p. 10) ont fait l'éloge de cette mission.

commercial portugais de l'intérieur, visité par CAMERON au cours de sa traversée de l'Afrique.

Notons en passant qu'il se peut très bien que LAMBERMONT s'inspire ici des données fournies à ce sujet par BANNING qui, dans ses notes précédentes au Roi, avait attiré précisément l'attention sur les stations missionnaires. Cependant, ce n'est pas sans raison que le baron souligne que ces postes ne présentent qu'une analogie éloignée avec le genre de stations qu'on préconise de fonder. Toute analogie implique une différence. Les postes de l'œuvre ne seraient pas des centres de commerce ou de propagande religieuse. Seraient-ils cependant des foyers actifs de civilisation ? Déploieraient-ils une action directement civilisatrice ? S'adonneraient-ils à des œuvres éducatives, enseignantes, culturelles ? Nous avons déjà indiqué la réponse à donner à cette question ⁽¹⁾. Nous y reviendrons dans un prochain mémoire ⁽²⁾. Remarquons cependant qu'aucun point touchant aux éléments substantiels du projet du Roi n'est jamais perdu de vue par le fidèle et sage confident de Sa Majesté. Il évite toute parole qui pourrait nuire à l'œuvre ; il donne à l'expression de sa pensée toutes les nuances nécessaires ; il n'entre jamais dans des détails qui pourraient donner lieu à des discussions ou à des dissentiments. Ainsi, s'il parle d'une analogie éloignée, il prend garde de dire en quoi celle-ci consiste et quelle différence elle implique. La question n'offrit donc aucune difficulté et tous les membres étaient d'accord avec COUVREUR pour remettre au Comité central l'étude et l'organisation des stations. Le Roi ne demandait rien de plus.

Voici un fait curieux que nous devons tâcher d'expliquer. A la première réunion des délégués belges, LAMBERMONT avait écarté avec dextérité toutes les suggestions

(1) Voir p. 55 et pp. 223-226.

(2) L'œuvre africaine de Léopold II et l'opinion publique belge de l'époque.

qu'on lui faisait à propos de l'emplacement des bases d'opérations ou des routes à suivre en dehors de la ligne traversale allant de Zanzibar à l'embouchure du Congo. Rappelant cette proposition du Roi, il fait remarquer maintenant que

« ... la pensée de Sa Majesté n'exclut peut-être pas d'autres directions ».

Il cite l'Égypte et le Transvaal et y ajoute le Gabon.

« Banning, qui a étudié cette question, voudra peut-être bien nous donner quelques lumières à cet égard », dit-il.

LÉOPOLD II avait-il changé d'avis ? Nullement, croyons-nous. S'il permet à LAMBERMONT d'inviter le futur secrétaire de la Conférence à exposer ses idées à ses collègues et à faire un tour d'horizon sur les différentes possibilités qui se présentaient, n'avait-il pas l'intention d'étudier la réaction de ses compatriotes à l'idée d'une station belge ? Le Roi avait procédé par étapes pour les amener prudemment devant cette perspective. Dans sa note confidentielle du mois d'août, il avait présenté simplement la nécessité de prévoir, dans des cas exceptionnels, l'établissement de stations qui porteraient le nom de leur fondateur ou de la patrie de celui-ci, et dont le personnel serait composé par ses compatriotes. On avait semblé admettre cette idée. Le Roi n'avait probablement pas été étranger au lancement de l'idée d'une colonie pénitentiaire belge en Afrique ⁽¹⁾. Aucune réaction défavorable ne s'était manifestée à ce propos. Ne risquait-il pas maintenant un nouveau pas, tout en se couvrant prudemment derrière l'exposé de BANNING ? La note présentée par celui-ci l'avait satisfait. Il y avait trouvé des idées qu'il jugeait utile de faire entendre aux membres de la délégation belge. Il sonderait ainsi leur état d'esprit.

(1) Voir ROEYKENS, A., Le dessein africain de Léopold II, pp. 181-192.

Répondant à l'invitation de LAMBERMONT, BANNING indique les huit points déjà souvent signalés qui lui semblent convenir à l'établissement d'une base d'opérations ; il s'arrête plus longtemps à détailler les avantages d'une station sur la côte de Guinée et finit par dire que ce poste lui semblait le plus favorable et en conséquence

« ... qu'il conviendrait bien à la Belgique ».

L'idée était lancée ! BANNING en profita pour la pousser à fond.

Avant d'entamer l'analyse de la discussion très animée, voir même passionnée, qui eut lieu ensuite, nous nous posons la question : était-ce de sa propre initiative, de sa propre autorité que BANNING exposait alors sa conception sur l'organisation nationale des stations ? Aucun document ni aucun écrit ne nous renseignent directement à ce sujet. Nous inclinons à estimer que BANNING avait été chargé d'exposer la question de l'emplacement possible d'une station belge, mais qu'il n'avait pas été chargé d'aller plus loin. S'il l'a fait, ce fut uniquement de sa propre initiative.

Déjà à la première réunion des délégués belges, LAMBERMONT avait invité ses collègues

« ... à faire toutes les observations qu'ils jugeraient propres à éclairer la marche qu'il conviendrait de suivre ».

On avait toujours posé en pleine liberté des questions de toutes sortes... BANNING pouvait donc se croire autorisé d'user de cette même liberté et d'exposer sa manière de concevoir l'œuvre en fonction des intérêts belges. Il avait repensé à sa façon le projet du Roi et sa conclusion avait été qu'il fallait trouver une organisation mieux appropriée à la sauvegarde de ces intérêts et plus directement orientée vers la création d'une colonie belge. Il était convaincu que dans un proche avenir se poserait

le problème du partage de l'Afrique et que le système international, proposé par le Roi, n'assurerait pas à la Belgique une position avantageuse. Il crut voir dans la note autographe de Sa Majesté et dans sa demande d'étudier un emplacement pour des stations belges une certaine hésitation de la part du Roi à adopter intégralement le système international. Si, d'après ce que venait de dire LAMBERMONT, la pensée du Roi n'excluait peut-être pas d'autres directions pour la chaîne de stations, il pouvait en être de même quant à l'organisation de l'œuvre. On était à trois jours de l'ouverture de la Conférence. Le Roi n'avait pas répondu au désir que BANNING avait discrètement exprimé à la fin de son dernier rapport de pouvoir exposer au Souverain plus en détail ses conceptions. L'heureuse initiative du Roi allait-elle donc être condamnée à subir un échec, à rester stérile pour la Belgique, alors qu'en donnant à l'œuvre projetée une autre organisation plus nationale, elle poserait les bases de l'expansion coloniale belge ? BANNING était trop patriote, trop conscient de la justesse de sa conception pour assister paisiblement à l'éroulement du rêve que l'entreprise royale avait fait naître en son cœur. Il avait à défendre ce qu'il estimait un peu son œuvre. Il lui fallait exposer ses idées à ses collègues. Peut-être le Roi serait-il impressionné par des considérations qui lui parviendraient ainsi et qui, sans doute, lui avaient échappé jusqu'à présent.

Voici comment BANNING résume lui-même son intervention :

« Afin de donner un but d'action à la représentation belge, je proposai dans cette réunion, après avoir déterminé le noyau africain central qu'il restait à explorer, d'inviter les diverses nations de l'Europe à diriger leurs efforts, chacune vers une partie du périmètre des régions inconnues. Chaque nation aurait agi dans la sphère correspondante à ses intérêts politiques et coloniaux et une association se serait formée entre elles pour s'appliquer réciproquement et faciliter la pénétration de leurs voyageurs et agents. L'idée d'un futur

partage de l'Afrique était au fond de cette combinaison ; la pensée internationale était coordonnée à l'action nationale. Ce n'était que dans ces conditions, me semblait-il, que de grandes puissances coloniales et maritimes eussent pu prêter leur appui à l'œuvre. Il n'était pas à présumer qu'elles consentissent à confier une tâche de cette importance à un Conseil privé établi à Bruxelles » (1).

Au cours de la discussion provoquée par son exposé, BANNING précise encore sa pensée. Les postes ayant une mission purement scientifique, leur répartition entre les différentes nations ne pouvait, pour cette raison même, donner lieu à des inconvénients. Il ne voit pas non plus quels ennuis ou quelles fâcheuses conséquences pouvaient résulter pour la Belgique du fait que celle-ci se chargerait également d'un poste africain. Il estime enfin que le caractère international des stations devait se limiter aux deux points suivants : accorder une égale protection à tous les voyageurs sans faire de distinction de leur nationalité, résulter d'une entente commune entre les puissances.

« Ma proposition devançait le temps. Parmi les hommes politiques de 1876, une entreprise coloniale était un non-sens en soi, et, au point de vue belge, une périlleuse utopie »,

écrit-il avec une certaine amertume dans ses souvenirs (2). En fait, aucun membre de la délégation belge ne partagea son opinion. Tous la combattirent résolument. D'après le compte rendu de LAMBERMONT, les raisons qu'ils lui opposèrent se rapportaient soit au projet pris dans son ensemble, soit à son application particulière à la Belgique. Elles peuvent se résumer comme suit :

1) Le système national entraîne des dangers presque certains de voir éclater des conflits armés entre les différents postes (COUVREUR) ;

(1) BANNING, E., Notes sur ma vie et mes écrits. Voir J. STENGERS, Textes inédits d'Émile Banning, p. 33.

(2) *Ibidem*.

2) Dans le système de BANNING, il est inutile et impossible de constituer une caisse commune à la disposition du Comité permanent central (COUVREUR, QUAI-RIER, VAN DEN BOSSCHE, VAN BIERVLIET, SMOLDERS) ;

3) Dans ce cas, ni la Conférence ni l'œuvre internationale qu'elle est appelée à faire naître n'ont encore une raison d'être (SMOLDERS) ;

4) La création d'une œuvre telle que BANNING la conçoit demanderait la convocation d'une conférence diplomatique. Les savants et les voyageurs qui se réuniront à Bruxelles n'étant pas les mandataires de leurs Gouvernements respectifs, sont incompétents pour engager leurs Gouvernements ou leurs compatriotes (QUAI-RIER) ;

5) On estime sans fondement les appréhensions de BANNING au sujet de l'abstention et de la méfiance des Sociétés de Géographie et des Gouvernements, vu les garanties que leur donnera le Roi lui-même (LAMBERMONT) ;

6) Si on adopte le système de BANNING, la Belgique se trouvera dans la nécessité de se charger également d'une station nationale. Or,

a) Les étrangers verront dès lors une pensée d'intérêt personnel et national dans l'initiative de Sa Majesté (SAINCTELETTE) ;

b) Les Belges eux-mêmes y sont absolument opposés :

a) Ils craindront de voir renaître des idées de colonisation pour lesquelles ils ont toujours témoigné assez peu de sympathie (SAINCTELETTE) ;

β) La population (SAINCTELETTE) et les sociétés industrielles (QUAI-RIER) ne voudront pas soutenir pécuniairement pareille entreprise ;

γ) Enfin, semblable initiative devrait être approuvée

par les Chambres, et celles-ci ne voudront jamais y donner leur assentiment (SAINCTELETTE).

Nous aurons l'occasion plus loin de voir BANNING développer lui-même ses idées ⁽¹⁾. Ici nous analyserons seulement les leçons que le Roi pouvait retirer des arguments que les autres membres de la délégation avaient opposés au raisonnement de leur collègue.

Il put constater avec satisfaction que tous avaient suivi la recommandation pressante que LAMBERMONT leur avait faite le 16 août dernier

« ... de ne pas laisser s'accréditer, si elle venait à se produire, l'opinion que la Belgique cacherait quelque arrière-pensée d'acquisition pour son compte propre ».

De ce fait, l'intervention peut-être inopportune de BANNING avait eu un résultat positif. Elle mettait cependant dans une fausse lumière l'idée, lancée par le Roi, d'accéder au désir du souscripteur généreux qui voudrait donner son nom ou celui de son pays à une station et la confier à ses compatriotes. Ce qui avait été présenté comme une exception, une condescendance aux exigences éventuelles de l'une ou l'autre personne généreuse, devenait, dans la conception de BANNING, une règle générale et nécessaire. L'initiative du Roi prendrait dans ce cas, dès le début, une orientation nettement politique et directement conçue en fonction du futur partage de l'Afrique. C'était là une position fâcheuse et contraire aux projets de Sa Majesté. On avait bien rejeté les conceptions de BANNING, mais dorénavant LÉOPOLD II devra renoncer provisoirement à établir « une station belge » ⁽²⁾. L'attention des délégués belges était

(1) Voir pp. 174-179.

(2) Le terme est du Roi, comme il ressort du rapport que BANNING lui transmet avant la Conférence (voir p. 114). LÉOPOLD II ne renonce que provisoirement à son idée, car en mai-juin 1878, il la reprendra et parlera « d'un établissement belge » dans sa note publiée par R. J. CORNET (*Bulletin des Séances de l'Institut Royal Colonial Belge*, XXV, 1954, p. 556-595). Il tiendra cependant son dessein secret pour le grand public.

maintenant attirée sur l'aspect politique de l'initiative du Roi. Il en devra tenir compte.

La discussion avait démontré une fois de plus l'impossibilité d'entreprendre ouvertement une action coloniale ou d'espérer que la Belgique serait disposée à prendre sous sa protection un territoire quelconque de l'Afrique ou à participer de l'une ou de l'autre façon à la colonisation de ce continent. Telle était déjà la conviction du Roi avant de convoquer la Conférence. Il avait précisément conçu ses plans en fonction de cette mentalité. La Belgique devait s'agrandir, s'étendre en Afrique. S'il voulait arriver à un résultat concret favorable aux intérêts de la Nation et conforme à son dessein patriotique, il devait chercher le moyen de le réaliser sans le concours du Gouvernement et comme à l'insu de ses compatriotes. Les délégués belges venaient de le lui prouver à l'évidence. Différentes possibilités s'offraient à lui : ou bien il s'efforcerait d'instituer un régime de colonisation fédérale de toute l'Afrique équatoriale, confiée à une Association internationale qui serait placée sous son patronage ; ou bien, si ce projet échouait, il tâcherait de faire appliquer ce statut au moins à une partie du centre du continent noir ; ou bien encore, il s'appliquerait à y acquérir, à titre personnel, un vaste domaine pour lequel il revendiquerait un statut international indépendant de toute souveraineté étrangère et, de cet État, il se ferait reconnaître le Chef.

C'est donc également en fonction de la mentalité anti-colonialiste de ses compatriotes que LÉOPOLD II a choisi sa formule internationale et qu'il a lancé son œuvre des stations sous l'enseigne de la science et de la philanthropie. On ne saurait toutefois assez y insister : dans son calcul, dès la première heure, toute son initiative était essentiellement orientée vers la réalisation d'une œuvre à portée politique et inspirée par un sentiment patriotique. Entre ces deux éléments il n'y avait aucune oppo-

sition ou exclusivisme. Seulement, il était absolument requis de procéder avec une extrême circonspection. Le Roi n'excluait au début que l'idée d'une colonie belge proprement dite et celle de tout particularisme (1). L'œuvre était internationale, poursuivait des objectifs scientifiques et humanitaires d'un intérêt commun ; elle ne resterait pas restreinte à ce stade initial. Comme LAMBERMONT l'avait affirmé bien clairement à ses collègues belges, elle était destinée à évoluer. Or, les principes de cette évolution étaient déjà posés dès le commencement sans que le Roi jugeât opportun de révéler quelle direction il entendait donner à ce futur développement de son initiative. Beaucoup d'ailleurs dépendrait des circonstances.

Nous n'osons pas souscrire entièrement à l'assertion de l'historien américain THOMSON selon laquelle

«...il est improbable qu'il (Léopold II) ait jamais cru sérieusement que les grandes puissances confieraient le développement de l'Afrique à une association internationale dont le siège serait en dehors de leurs frontières » (2) ;

car au début le Roi a pu nourrir l'espoir de voir les nations accepter cette idée. L'attitude séparatiste de l'Angleterre et les agissements intéressés de la France dissipèrent bien vite cette illusion. Il est pourtant vrai qu'

« il croyait qu'on pourrait persuader la Belgique de prendre part à un mouvement international. Mais il ne faudrait jamais mentionner les mots « territoire » ou « colonie » en sollicitant son appui » (3).

Dans l'appréciation des gestes et des paroles du Promoteur de l'œuvre internationale africaine, on doit tenir compte de tous les facteurs en cause. Or, à notre avis, l'historien américain ne semble pas avoir saisi à leur

(1) Voir pp. 31-32 ; 40, note 3 ; 53-54 ; 97-80 ; 126-133.

(2) THOMSON, R. P., La Fondation de l'État indépendant du Congo, p. 57.

(3) *Ibidem.*

juste valeur les raisons d'ordre international qui, à côté de la considération de la situation belge, avaient amené LÉOPOLD II à choisir sa formule initiale ; THOMSON n'envisage pas non plus le changement rendu nécessaire dans la combinaison léopoldienne par l'attitude que l'Angleterre et ensuite la France adoptèrent envers l'œuvre de Bruxelles après la Conférence de septembre 1876. C'est ce qui lui fait écrire :

« L'idée directrice de la convocation de la Conférence géographique était politique : une organisation internationale servirait de moyen à la Belgique (l'auteur aurait mieux dit : à LÉOPOLD II) de prendre pied sur le sol africain. Et comme ce fut là, pour autant que nous puissions en juger, le but de la convocation de la Conférence de Bruxelles, la collaboration de l'Europe était un facteur négligeable. Tout ce que Léopold demandait réellement à l'Europe était de donner à son programme la sanction de l'internationalisme » (1).

Le Roi attendait davantage de l'Europe ; il lui demandait non seulement de lui procurer le moyen d'agir personnellement en Afrique et d'y prendre pied — fût-ce sous le couvert d'un organisme international, — mais il attendait également qu'un jour l'Europe sanctionnerait, en la reconnaissant, l'œuvre politique qu'il avait en vue d'y réaliser.

En proposant son système, conçu directement en vue d'assurer à la Belgique une participation dans la colonisation future de l'Afrique, BANNING fit naître des doutes chez SAINCTELETTE au sujet de la sincérité des assurances que LAMBERMONT avait données antérieurement. Qui des deux fonctionnaires traduisait la véritable pensée du Roi ? Il est curieux de voir que c'est précisément l'ancien collaborateur « colonial » du duc de Brabant qui soulève le doute et pose la question. Il est décidé de se retirer plutôt que de collaborer à une entreprise à

(1) THOMSON, R. S., La Fondation de l'État indépendant du Congo, p. 59.

portée coloniale. Il veut donc être pleinement fixé avant la réunion de la Conférence sur les véritables intentions du Roi et sur l'opinion de tous ses collègues et dans aucun cas il ne votera l'établissement d'un poste belge.

« On crut que j'avais révélé l'arrière-pensée du Roi : c'était inexact, je n'avais même pas eu d'entretien avec lui sur ce sujet » (1).

Cette remarque de BANNING résume parfaitement les réactions de ses collègues. Cependant ceux-ci auraient dû se rassurer en réfléchissant au fait que les idées de leur confrère étaient diamétralement opposées à l'organisation de l'œuvre, telle que le Roi la leur avait expliquée et que LAMBERMONT avait exposée encore à cette deuxième réunion comme absolument essentielle.

Le baron conclut alors la discussion en soulignant les avantages du caractère international de l'organisation des stations. Il appuie surtout sur les dispositions des membres étrangers de la Conférence.

« Tous comprendront, dit-il, que le caractère international qu'on semble généralement désirer leur donner, aura pour effet bienfaisant de faire taire toutes les divergences de vues et d'intérêts qui, sans cela, pourraient se faire jour entre les différents pays ».

Il évoque ici brièvement une considération que nous rencontrerons trois jours plus tard dans une correspondance bruxelloise parue dans *Le Précurseur* d'Anvers (2) et dont E. DE LAVELEYE se fera l'éloquent écho dans la brochure qu'il consacrera en 1877 à l'œuvre de la Conférence. Nous lisons sous la plume de ce dernier auteur :

« Il est à souhaiter que tous les peuples de l'Europe s'associent de tout cœur dans cette sainte croisade de la civilisation contre la bar-

(1) BANNING, E., Notes sur ma vie et mes écrits. — Voir J. STENGERS, Textes inédits d'Émile Banning, p. 33. — A propos de cette remarque de BANNING, voir ROEYKENS, A., Banning et la Conférence géographique de Bruxelles en 1876, dans *Zaire*, VIII-3, 1954, p. 244.

(2) Voir ROEYKENS, A., Le dessein africain de Léopold II, pp. 194-195.

barie et le trafic des êtres humains, précisément au moment où les rivalités des gouvernements menacent à chaque instant de les mettre aux prises, malgré eux et quand ils n'aspirent qu'à travailler en paix. Au sein de la conférence de Bruxelles, les représentants des différentes nations se donnaient la main, oubliant toute animosité et tout grief ancien, pour ne songer qu'à la noble mission à poursuivre en commun. Ne serait-ce pas une admirable affirmation du grand principe de la fraternité humaine que de voir, au milieu du bruit des armes et de préparatifs de guerre, naître et se développer une association internationale qui, créée par l'initiative d'un souverain et soutenue par la sympathie et le concours de tous les autres, ferait appel aux sentiments de charité des différents peuples de notre continent, pour apporter aux infortunés habitants d'un continent voisin l'ordre, la sécurité, la liberté, la suppression de la traite et tous les bienfaits de la civilisation moderne ? Ne serait-ce pas aussi la plus éloquente et en même temps la plus irréprochable des protestations contre cette politique de jalousies et de méfiances réciproques, qui finira par précipiter dans une mêlée générale les nations qui ne devraient avoir qu'un but, répandre sur le globe entier les principes de justice révélés par le christianisme, pour l'affranchissement et le bonheur de tous les hommes ? » (1).

C'est donc en vue d'éviter une compétition trop empressée entre les différentes puissances européennes intéressées dans l'avenir de l'Afrique que le Roi choisit la forme d'une association internationale pour déployer en commun dans l'intérieur de ce continent une action scientifique et humanitaire. La remarque de LAMBERMONT fait ressortir que l'attention des étrangers était toutefois en éveil sur l'aspect politique du problème africain. Pour le moment, il ne s'agissait pas pour eux d'y affirmer positivement des prétentions déterminées, mais bien d'écartier résolument tout ce qui pourrait entraver dans le présent ou dans l'avenir leurs ambitions coloniales ou compromettre les intérêts de leur nation.

On toucha encore à quelques autres points secon-

(1) DE LAVELEYE, E., *L'Afrique centrale et la Conférence géographique de Bruxelles* (Muquardt, Bruxelles, 1877, pp. 85-87).

daires. Le commerce honnête est regardé comme un moyen efficace pour faire disparaître la traite ; à cause des préventions de l'Angleterre on n'a pas convoqué de représentants du Portugal, mais on envisage d'inviter ce pays à adhérer à l'œuvre après la Conférence ⁽¹⁾ ; on rejette la proposition de COUVREUR de réunir plus tard la Conférence dans d'autres capitales ; enfin LAMBERMONT avertit ses collègues qu'on ne votera pas, mais que le Roi trouvera un autre moyen pour faire ressortir l'accord des membres de la Conférence.

ARTICLE III.

La note de Banning à Jules Devaux et la réponse du Roi (11 et 12 septembre 1876).

§ 1. — La note de Banning.

Nous ignorons si, après la réunion des délégués belges au cabinet de travail de LAMBERMONT, BANNING s'est entretenu avec ce dernier au sujet des vues qu'il venait d'exposer à ses collègues quant à l'orientation nationale à donner à l'œuvre projetée. Nous n'en avons rencontré de trace nulle part. BANNING ne put cependant se résoudre à laisser les choses telles quelles. Il avait cru gagner ses compatriotes à ses conceptions et les voir décidés à profiter de l'heureuse initiative de leur Souverain pour se lancer hardiment dans une entreprise qui devait nécessairement aboutir à la fondation d'une colonie en Afrique. Il était exaspéré de leur hostilité à l'égard de ses vues. Son ardent patriotisme en était révolté. Ses idées seraient-elles rapportées au Roi avec toute la clarté désirable ? Mieux valait se charger soi-même de les faire

(1) Voir notre prochain ouvrage : La période initiale de l'œuvre africaine de Léopold II (sous presse).

parvenir au Souverain. Il était peut-être encore temps pour éviter que l'initiative royale n'aboutît à une faillite certaine. Les Belges étaient priés d'observer une discrète réserve durant les débats de la Conférence et il était tout indiqué que la question des intérêts belges engagés dans l'entreprise n'y pouvait pas être abordée. Pourtant ce point était capital pour l'avenir du pays. Le Roi aussi devait s'en préoccuper. Voilà que, d'après BANNING, LÉOPOLD II offrit à ses compatriotes un excellent moyen d'entreprendre enfin une vigoureuse action coloniale. Le Souverain ne s'attendait-il pas à les voir exploiter les possibilités qu'il venait de créer à leur intention ? Ou bien, est-ce que le Roi songeait à prendre lui-même en mains l'œuvre de l'expansion belge et comptait-il la réaliser en dehors de tout concours ou contrôle du Gouvernement au moyen d'un organisme international et privé ? Mais dans ce cas, était-il bien assuré d'y réussir, était-il conscient des écueils insurmontables qui se dresseraient sur ses pas ? Les délégués belges s'étaient montrés obstinément sourds à tout raisonnement ; le Roi sera plus clairvoyant, pensait sans doute BANNING. Il note à ce propos dans ses souvenirs :

« Convaincu de l'absolue impossibilité d'aboutir par cette voie (de la discussion avec ses collègues), j'écrivis à ce sujet, le 11 septembre, une longue lettre à M. J. Devaux, en le priant de communiquer mes vues à Sa Majesté » (1).

Il a conservé dans ses papiers la note qu'il rédigea alors. En voici le texte intégral.

« Conférence géographique de 1876.

Mon projet soumis au Roi avant l'ouverture de la Conférence. E. B.

Système de Stations nationales.

» Le comité central distribue les stations entre les divers peuples et en garde la direction supérieure ; il leur envoie des instructions,

(1) BANNING, E., Notes sur ma vie et mes écrits. — Voir J. STENGERS, Textes inédits d'Émile Banning, p. 33.

en reçoit, en publie les communications ; coordonne leurs efforts ; détermine les principes fondamentaux de leur organisation ; leur vient en aide en cas d'insuffisance des ressources, etc.

» Chaque nation organise sa ou ses stations, des sous-comités établis dans la capitale des États associés ⁽¹⁾ se chargent de cette mission, recueillent les fonds nécessaires, choisissent le personnel, etc., le tout sous la direction du Comité central de Bruxelles auquel ils rendent compte.

Avantages d'un tel système.

» 1. — Un comité européen et unique, organisant toutes les stations sans acceptation de nationalité, ne pourra en créer plus de deux ou trois par an, il faudra 3 ou 4 années pour avoir 8 à 10 postes ; il y aura des retards de toute nature pour réunir les fonds, correspondre avec les Sociétés de Géographie. Avec l'autre système on aura au bout d'un ou deux ans 8 à 10 stations en plein fonctionnement : l'œuvre est entamée à la fois sur tous les points.

» 2. — Le système national engage l'honneur, l'amour-propre de chaque peuple. Il y aura entre les États et les stations émulation féconde, de là des souscriptions plus abondantes en Europe, une activité plus soutenue en Afrique. Ces stimulants manquent dans le système européen.

» 3. — Le système national n'oblige aucun État, aucune Société à abdiquer son activité propre au profit de l'institution centrale : celle-ci aide, dirige, coordonne les efforts pour atteindre plus promptement, plus facilement le but commun ; elle n'absorbe ni ne supprime l'action des groupes constitués en dehors d'elle ; elle ne leur demande l'abandon ni de leurs ressources, ni de leurs espérances ou vues propres. Cela conviendrait évidemment mieux à des institutions anciennes et glorieuses comme la Société anglaise qui date de 1788, la Société allemande qui remonte à 1872. Peut-on espérer raisonnablement que de pareilles institutions abdiqueront leur passé et leur avenir, renoncent à leur autonomie au profit du comité plus ou moins international de Bruxelles ?

» 4. — Difficultés financières. Le système européen pour fonctionner à peu près régulièrement exige un budget annuel d'un million au moins. Trouvera-t-on cette somme ? Les étrangers même en apporteront-ils au moins les 9/10 ? Si oui, combien de temps faudra-t-il pour

(1) BANNING note au bas de la page : « Ces comités pourraient être constitués par les divers Sociétés de Géographie ». Par après, il corrige et écrit : « sont constitués ».

cela ? Combien de temps surtout se soutiendra ce zèle au profit d'une institution cosmopolite dont les succès mêmes n'intéresseraient directement la gloire ni provoqueraient l'enthousiasme d'aucune nation particulière ?

» Le système national écarte cette difficulté. Une station belge, on compte, coûtera 100.000 F par an. Cette somme se trouvera, si l'on intéresse au succès de l'entreprise l'amour-propre national et l'espérance de futurs débouchés économiques préparés par l'action civilisatrice des stations scientifiques.

» 5. — Difficultés administratives. Le système national limite les attributions du Comité central et le débarrasse des tracasseries secondaires. Quatre ou cinq membres avec le Président, une demi-douzaine d'agents subalternes suffisent à faire marcher l'entreprise (20 à 30.000 F pour les frais).

» Le système européen centralisant dans les mains du comité unique toute l'entreprise exige l'organisation d'un véritable ministère qui, en frais de locaux, matériel et personnel, coûtera près de 100.000 F par an.

» Les membres étrangers des comités ne devant guère passer plus de cinq à six semaines par an au plus à Bruxelles, trouvera-t-on en Belgique les capacités spéciales pour diriger d'une façon permanente une telle administration ? Sinon, les prendra-t-on à l'étranger ? Dans ce cas, nouvel et énorme accroissement de frais généraux.

» 6. — Difficultés d'ordre personnel. Le système européen sacrifie les petits États ; les sujets ne trouveront pas de place ou n'auront tout au plus qu'un rôle secondaire dans les stations mixtes. L'influence des vues et des intérêts des grandes puissances politiques et commerciales sera prépondérante parce qu'elles fourniront les hommes et l'argent. Les sacrifices des États secondaires ne leur rapporteront directement aucun avantage ni présent, ni futur.

» Comment marcheront d'ailleurs des stations où se confondraient des Anglais, des Français, des Allemands, des Belges ayant des idées, des mœurs, des langues, des religions, des passions contraires ? Où sera l'homme de fer qui saura maintenir, dans l'isolement à 200 à 300 lieues, au cœur d'un continent non civilisé, l'ordre et la discipline indispensables parmi de tels éléments ? Toutes les expéditions faites jusqu'ici ont été *nationales* ; Barth et Overweg se sont faits Anglais et celle de Richardson, celle de Heuglin Minzinger à la recherche de Vogel s'est divisée en route. Même les groupes nationaux sont difficiles à conduire et réussissent moins bien que les expéditions isolées. S'il en est ainsi malgré le frein des périls continuels du voyage, que serait-ce dans la sécurité relative d'une station permanente ?

» 7. — Avec 8 à 10 stations bien placées et dirigées, la découverte complète de l'Afrique est terminée avant 20 ans. La carte, sinon topographique et politique, au moins physique et astronomique du continent sera dressée. Alors la mission des stations scientifiques sera terminée, mais si les semences de civilisation qu'elles ont apportées ont fructifié, comme il est quasi certain, une autre mission commence.

» Le développement politique, social et même économique des Pays Unis subit un arrêt prolongé; la crise industrielle qui sévit partout exige la recherche de nouveaux débouchés. Tous les yeux se tournent vers l'Afrique. L'histoire de l'Amérique au 16^e siècle va se renouveler de ce côté. Cette préoccupation est universelle; elle existe; elle se fait sentir, sans en atténuer les mérites, sous les efforts de la science en vue de la découverte, de la philanthropie contre la traite des noirs. Ni l'Angleterre, ni la France, ni l'Italie ne se désintéressent de cette pensée et les stations scientifiques, où leur action serait prépondérante, finiront, les tâches terminées, par rechercher des centres de colonisation, ou même des entrepôts et des comptoirs.

» Le système européen laissera la Belgique revenir les mains vides d'une entreprise dont elle aura pris l'initiative. Le système national nous fait au contraire notre place sur le continent africain. Notre station scientifique, pendant sa mission même, attirera des colons, des commerçants, dont les établissements et les relations subsisteront quand l'œuvre de l'exploration sera terminée. Pour peu qu'on ait étudié l'Afrique, il s'ouvre de ce côté des perspectives immenses. Qu'on acquière ou non des territoires, qu'on fonde ou non une colonie proprement dite, il est évident que les provinces, les États éclairés, civilisés par notre influence et sous notre drapeau, resteraient fidèles à des relations établies pour peu qu'on eût soin de les entretenir et de les cultiver.

» Nous avons une population surabondante, une industrie qui étouffe faute de carrières suffisantes, une foule de jeunes gens énergiques et capables que le marasme dévore, qui aspirent après un champ d'expansion.

» Ce champ est là sous notre main et les moyens sont à notre portée, nos efforts et nos sacrifices nous créeront des droits légitimes et respectables. En même temps, nous ferons acte de virilité politique, nous agirons en peuple qui a conscience de son avenir et qui se sent digne de l'indépendance.

» Le système européen implique la renonciation à tous ces avantages politiques, moraux, économiques; il nous cache, il nous absorbe dans les grandes puissances. Pourquoi cela? On n'a donné qu'une raison: *l'esprit public ne veut pas d'acquisitions lointaines.*

» Mais d'abord, ces acquisitions sont une pure éventualité et la mission scientifique échappe comme telle à l'objection. Laisant cela, l'assertion est-elle vraie ? Si elle l'est — ce qui est loin d'être prouvé — des hommes d'État doivent-ils sacrifier des grandes vues à un préjugé populaire, à un préjugé dont on aurait aisément raison ?

» Les nations sans aspirations élevées et lointaines, les nations qui abdiquent toute ambition, sont des nations sans avenir. Un peuple qui s'attache obstinément au sol natal, qui s'effraie du moindre effort extérieur, qui redoute jusqu'à l'ombre d'un conflit, n'a pas le caractère des races supérieures. Où en seraient aussi l'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande, si les anciens avaient pensé et agi ainsi ? Dans un quart de siècle, la génération belge sera en face d'un continent renouvelé : n'aura-t-elle pas de graves reproches à faire à ceux qui, par des craintes chimériques et puérides, l'auraient exclue de ce magnifique domaine alors surtout qu'une pensée leur en montrait le chemin, leur aplanissait même les obstacles » (1).

Le souffle patriotique qui anime cet exposé n'a certainement pas déplu au Roi. Celui-ci y retrouvait dans la conclusion l'écho fidèle des idées dont il s'était fait jadis lui-même l'ardent apôtre au Sénat. Depuis lors, il s'était tu, mais son silence ne signifiait pas un abandon. Au contraire.

« Il est temps de faire entrer dans la voie pratique les efforts tentés de divers côtés pour amener la Belgique à se procurer une colonie... On use une idée en se bornant éternellement à en parler sans résultat » (2),

avait-il écrit à LAMBERMONT en 1861. Depuis lors il déployait une activité personnelle inlassable, mais secrète, en vue de réaliser son dessein patriotique. Il continuait à interroger l'histoire, l'économie politique, la situation internationale, en vue d'en tirer des arguments pour convaincre ses compatriotes de l'utilité, voire même de la nécessité d'une action coloniale pour la nation (3).

(1) E. B., Dossier n° 29.

(2) L. O. C., document n° 85.

(3) « Aucun pays n'a eu de grande histoire sans colonies, écrit le duc de Brabant en 1863. Voyez les annales de l'Angleterre, de la France, de la Russie, de l'Espa-

Il épiait également avec une perspicacité peu commune les possibilités d'action qui s'offrirent à lui sans en laisser échapper une seule. Sur un point sa conviction était faite dès le lendemain de son avènement : il était certain de trouver toujours parmi ses compatriotes des hommes partageant ses ambitions patriotiques et prêts à s'y dévouer corps et âme ; mais la mentalité de la masse des Belges, ainsi que l'état d'esprit des hommes politiques restaient hostiles à toute visée coloniale, adversaires à toute acquisition territoriale outre-mer. Il ne pouvait qu'agir personnellement et il était fermement décidé de le faire. Depuis lors, toutes les tentatives d'expansion belge furent lancées à son initiative ; elles étaient conçues en conséquence : la direction supérieure restait entièrement entre ses mains, son action personnelle en constituait le pivot. Il poursuivait chaque tentative avec opiniâtreté, exploitant jusqu'au bout toute chance de succès sans que jamais un insuccès ne pût entamer sa volonté tenace d'aboutir. Au lendemain d'un échec, il concevait de nouveaux projets, échafaudait de nouvelles combinaisons. Aucune difficulté ne l'effrayait.

BANNING ne semble pas avoir été mêlé aux multiples tentatives d'expansion lancées par le Roi depuis 1865.

gne, de la Hollande. Consultez l'histoire de Venise, de Rome et de l'ancienne Grèce. Il n'y a pas de patrie complète sans possessions et sans activité d'outre-mer » (Voyez LE FEBVE DE VIVY, Documents d'histoire précoloniale belge (1861-1865), p. 19). Et quelques mois à peine avant son avènement, il s'exprime encore en ces termes : « L'histoire de la grandeur des États se trouve dans celle des efforts qu'ils ont faits pour s'étendre. La Grèce, Rome, Venise, le Portugal, l'Espagne, la Hollande, l'Angleterre sont les exemples vivants de cette doctrine... Si nous voulons que la Hollande cesse d'aspirer à nous reprendre, la Prusse de chercher à nous vendre et la France d'essayer de nous annexer, soyons forts et unis... Que ne deviendrait pas Anvers, ville de commerce et port de guerre, si nous avions une province en Chine ? Pour moi, la beauté du but à atteindre est établie. Ce qui maintient la Hollande au rang des Nations, ce qui a sauvé l'Espagne de la banqueroute, ce qui a fait l'Angleterre ce qu'elle est, la grande nation universelle, doit aussi profiter à la petite Belgique... Que ma chère Patrie s'étende donc et par là non seulement s'enrichisse et s'embellisse, mais encore rende impossible tout attentat qui aurait pour but de la faire disparaître d'un coup de la famille des Nations » (*Ibidem*, pp. 33-35).

On peut même se demander si, en 1876, il était au courant des efforts de LÉOPOLD II dans ce domaine. Dans ses souvenirs, il énumère avec minutie les différentes études qu'il avait composées sur des sujets coloniaux au service du Palais, mais il ignorait l'usage qui en avait été fait. Parlant de l'époque qui précéda la Conférence géographique de Bruxelles, BANNING écrit :

« Chacun sait que Léopold II, héritier à cet égard d'une pensée de son père, se préoccupa toujours, même avant son avènement, de l'acquisition d'une colonie...

» Le changement de règne, et la guerre austro-prussienne avec ses multiples conséquences détournèrent l'attention sur des intérêts plus pressants. Quand le calme revint, en 1871, l'idée fut reprise...

» La pensée... survivait à ses tâtonnements. J'étais non moins convaincu que le Roi de la nécessité de créer à la Belgique un champ plus vaste d'expansion et de lutte » (1).

Si jusqu'alors LÉOPOLD II s'était contenté de faire appel à l'érudition de BANNING pour lui fournir des études historiques, voici qu'en lançant son initiative africaine il associe celui-ci plus directement à ses efforts.

BANNING se sait en communion d'idées et d'aspirations avec le Roi quant au but final à poursuivre, mais il s'inquiète de la voie où le Souverain va s'engager. « Qu'on acquière ou non des territoires, qu'on fonde ou non une colonie proprement dite », pense-t-il, soit, mais qu'on n'adopte pas, de grâce, un système qui « laissera la Belgique revenir les mains vides d'une entreprise dont elle aura pris l'initiative » ! Et il croit de son devoir de souligner tous les inconvénients de l'organisation internationale qu'on veut donner à l'œuvre future. Selon lui, le système proposé est impropre à donner naissance à une action rapide de grande envergure en Afrique ; celui-ci méconnaît la psychologie des peuples et froisse

(1) BANNING, E., Notes sur ma vie et mes écrits. Voir M. STENGERS, Textes inédits d'Émile Banning, p. 31.

inutilement leur amour-propre ; il est incapable de réunir les fonds nécessaires et s'embarrassera dans les rouages d'une bureaucratie inutile ; il favorisera les grandes nations aux dépens des petites ; il prépare d'inévitables déboires en Afrique et enfin, ce qui est souverainement regrettable, il sacrifie les intérêts belges. Seul un système qui permet aux Belges de se créer en Afrique une sphère d'influence sous la protection du drapeau national, mérite d'être pris en considération.

BANNING voit dans le caractère international et privé de l'œuvre à fonder un vice initial dont la Belgique fera les frais. Il juge gravement préjudiciable de laisser l'entreprise aux mains d'un comité cosmopolite, parce qu'il ne prévoit pas le parti que le Roi se propose d'en tirer ou qu'il doute de voir celui-ci y réussir. Il se préoccupe avant tout du jour où, la mission scientifique des stations terminée, les grandes puissances chercheront à convertir ces postes en des centres de colonisation, des entrepôts ou des comptoirs. A ce moment, seul le drapeau national aura de la chance de se voir respecter par les grandes puissances, seul le Gouvernement belge sera qualifié d'assurer la protection et la reconnaissance des intérêts belges. Le Roi seul, même comme président de l'Association internationale, ne pourra alors y pourvoir. BANNING se rappelle sans doute la conclusion de ses études coloniales antérieures, qu'il nous livre dans ses souvenirs en ces termes :

« Mes recherches (sur les diverses compagnies privilégiées des Indes constituées aux XVI^e et XVII^e siècles en France, en Angleterre et aux Pays-Bas) montrèrent que ces combinaisons de l'ancien régime, inséparables des idées et des institutions d'une époque disparue, ne pouvaient, sans une transformation radicale, s'adapter aux exigences du temps présent » (1).

(1) BANNING, E., Notes sur ma vie et mes écrits. Voir J. STENGERS, Textes inédits d'Émile Banning, p. 31. Voir aussi : ROEYKENS, A., Le dessein africain de Léopold II, pp. 10-12, où nous donnons un extrait de ces études de BANNING.

On n'était plus aux siècles des souverains absolus dont l'action personnelle était déterminante pour l'expansion de leur nation, et dont le nom suffisait pour garantir les intérêts de leurs sujets à l'étranger. Dans l'ère moderne, c'étaient les Gouvernements qui devaient agir. On devait en tenir compte dans l'organisation de l'œuvre africaine. Excellente idée d'instituer un comité central qui serait comme l'arbitre des intérêts de tous les associés ; mais il fallait éviter toute centralisation outrée. On avait tout avantage à donner le plus d'autonomie possible aux différents comités nationaux, de nationaliser les stations de l'œuvre en Afrique, et de placer celles-ci, dès le début, sous la protection du drapeau national. Ainsi la Belgique se ferait une place sur le continent africain à côté de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne. Et le jour où les stations scientifiques se transformeraient en centres de commerce ou d'occupation politique, le Gouvernement n'aurait qu'à faire respecter le drapeau national pour s'assurer un lot dans le partage de l'Afrique. Le Roi devait le savoir mieux que BANNING, a dû penser celui-ci ; il devait compter sur le concours des hommes d'État belges. N'était-ce pas pour cette raison que la plupart des membres de la délégation belge avaient été choisis parmi les Représentants de la Nation ? N'était-ce pas parce que BANNING voyait ceux-ci ne pas comprendre leurs responsabilités et répondre si peu à l'attente de leur Souverain, qu'il s'exacerba ? Tout son être se révoltait contre la pusillanimité des hommes politiques belges devant le prétendu préjugé anticolonialiste de leurs compatriotes. Il condamnait sévèrement leur attitude.

Dans plusieurs points, BANNING rencontrait les idées du Roi. Ils avaient une même vision des possibilités africaines, une même préoccupation des intérêts belges. L'avenir allait donner raison aux appréhensions de BANNING quant à l'adhésion sincère des grandes nations à l'œuvre internationale des stations. LÉOPOLD II était

assez avisé pour partager à cet égard les craintes de son informateur. Il semble toutefois qu'au début il ait espéré pouvoir convaincre les étrangers de s'engager dans la voie qu'il leur traçait. Il reviendra bien vite de son illusion, si illusion il y avait.

Le Roi savait comme BANNING que l'Angleterre, la France, l'Allemagne et l'Italie étaient préoccupées à rechercher en Afrique des nouveaux débouchés. Il voulait précisément tirer parti de cette concurrence et il avait lancé l'œuvre internationale pour prévenir d'être exclu du partage futur de ce continent et pour reculer autant que possible l'heure de la répartition de cette partie du globe en zones d'influence entre les grandes puissances commerciales et coloniales. Tout son système était conçu à cette fin. Celui de BANNING impliquait la nécessité de procéder sans délai au partage de l'Afrique en sphères correspondant aux intérêts des nations qui y établiraient des postes. Du coup l'initiative royale aurait pris l'allure d'une manœuvre habile pour procurer à la Belgique un moyen de faire concurrence aux grandes puissances déjà établies ou opérant de vieille date en Afrique. Or, il fallait à tout prix éviter de donner pareille impression aux étrangers. Jamais ils n'auraient permis à un petit pays de se mesurer avec eux et de leur disputer le terrain. Tout au plus auraient-ils permis aux Belges de s'emparer d'une partie insignifiante de ce continent.

LÉOPOLD II apprécia le patriotisme de BANNING, mais ne partagea pas son irritation devant la mentalité anti-colonialiste des Belges. En voulant braver cet état d'esprit on porterait un coup mortel au dessein qui était à la base de l'initiative royale, avant même d'avoir pu en tenter la réalisation. Le système des stations placées sous le drapeau national demandait ou entraînerait l'assentiment et l'intervention du Gouvernement. Or, le Roi ne se faisait aucune illusion sur le refus du Cabinet, et,

ce qui plus est, il voulait agir en dehors du Gouvernement. Toute la combinaison du Souverain consistait à tirer parti de l'amour-propre des grandes puissances d'une part et du refus de la Belgique d'avoir des colonies d'autre part.

Une conclusion se dégage de cette note de BANNING. LÉOPOLD II n'a pas livré toute sa pensée à son collaborateur avant la Conférence géographique de septembre 1876, et celui-ci n'a pas saisi le secret calcul du Roi. Une divergence fondamentale sépare leurs conceptions : BANNING n'a confiance que dans une action nationale ; le Roi, que dans son action personnelle.

§ 2. — La réponse du Roi.

Ayant pris connaissance du compte rendu de la réunion des délégués belges du 9 septembre et de la note de BANNING, le Roi crut bon de tranquilliser les esprits.

Ses compatriotes craignaient que l'initiative royale ne cachât une arrière-pensée d'acquisition territoriale au profit de la Belgique. Une correspondance particulière de Bruxelles, datée du 11 septembre, parut le lendemain dans *Le Précurseur*. Elle était de nature à les satisfaire et à les rassurer ⁽¹⁾.

BANNING se préoccupait des intérêts belges engagés dans l'entreprise ; il estimait que la Belgique ne tirerait aucun profit de l'œuvre internationale. L'article du *Précurseur* l'édifiait au sujet des possibilités qu'offrait le système international de l'œuvre scientifique : celui-ci pouvait être le premier pas vers un régime de colonisation fédérale de l'Afrique centrale confiée à une Association internationale qui, elle, serait placée sous le patronage de la Belgique.

Le jour même de l'ouverture de la Conférence, le Roi

(1) Voir ROYKENS, A., Le dessein africain de Léopold II, pp. 194-196.

tint à assurer en personne son collaborateur qu'il appréciait la note de celui-ci, mais que l'état des esprits qui régnait tant en Belgique qu'à l'étranger l'obligeait de ne pas suivre les patriotiques suggestions qui lui avaient été développées. BANNING nous rapporte lui-même le geste du Roi en ces termes :

« Le lendemain (12 septembre), le Roi me dit qu'il était d'accord avec moi, mais qu'il fallait tenir compte de l'état des esprits » ⁽¹⁾.

LÉOPOLD II ne crut pas opportun de se livrer entièrement à BANNING, mais il n'avait non plus aucun intérêt à le décourager. Il savait que la voie qu'il avait choisie pour réaliser son dessein patriotique était longue, hérissée de difficultés sans nombre, et qu'elle devait apparaître chimérique à plus d'un esprit. La conviction de BANNING au sujet de l'impossibilité de voir aboutir l'initiative royale à un résultat pratique pour la Belgique devait encourager le Souverain à poursuivre son chemin. Elle lui donnait le ferme espoir de voir les étrangers ne montrer aucune défiance à l'égard de son œuvre internationale. Cette constatation lui faisait bien augurer de l'avenir.

ARTICLE IV.

La réunion spéciale des délégués belges durant la Conférence (13 septembre 1876).

Les délégués belges n'eurent pas à intervenir dans les débats de la Conférence qui s'ouvrait le 12 septembre ⁽²⁾.

⁽¹⁾ BANNING, E., Notes sur ma vie et mes écrits. — Voir J. STENGERS, Textes inédits d'Ém. Banning, p. 33.

⁽²⁾ BANNING remarque à ce sujet : « La députation belge avait une situation et un rôle à part. Elle se concentrait dans la personne du Roi, chef, organisateur, initiateur de l'œuvre. Sa mission spéciale était plutôt en dehors qu'au sein des débats. Dans les discussions des comités, dont les procès-verbaux ne gardent pas la trace, les délégués belges ont pu faire valoir des vues, des considérations propres ; mais leur action principale devait s'exercer ailleurs : elle a précédé, à certains égards, la réunion de l'assemblée » (BANNING, L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles, 1878, 2^e éd. pp. 156-157). L'auteur fait ici sans doute

En marge des travaux de cette Assemblée, ils tenaient une réunion spéciale pendant que les représentants des diverses nations se groupaient en deux sections pour discuter la question du choix des emplacements qui conviendraient le mieux à l'établissement des stations scientifiques en Afrique.

Bien que cette réunion eût lieu le 13 septembre, nous estimons opportun de l'étudier ici parce qu'elle était entièrement consacrée à la discussion des propositions de BANNING et qu'elle n'était en somme que le prolongement des échanges de vues du 9 septembre dernier (1).

Nous sommes bien renseigné sur ces délibérations de nos compatriotes, car LAMBERMONT en a dressé, à l'intention du Roi, un compte rendu substantiel, comme il l'avait fait d'ailleurs pour les deux réunions précédentes. En voici le texte intégral d'après la copie de la main du baron GUILLAUME :

« Réunion spéciale des délégués belges à la Conférence de Géographie de Bruxelles, le 13 septembre 1876.

» *M. Banning* expose le système qu'il a déjà développé dans la réunion préparatoire précédente du 9 septembre, sur la répartition des postes sur le continent africain.

» *M. Couvreur* croit utile de résumer en quelques mots la discussion qui s'est élevée à la réunion précédente au sujet de la *nationalisation* des postes. Il rappelle que tous les délégués belges ont repoussé les idées de *M. Banning* ; ils craignaient de voir, dans un avenir plus ou moins éloigné, ces postes nationalisés se faire la guerre ou tout au moins faire naître des rivalités et des dissentiments ; ils craignaient aussi la nécessité qui s'imposerait pour la Belgique de prendre aussi un poste sous sa protection.

» *M. Banning* reprend la défense de son projet et refait le discours prononcé déjà par lui, il y a quelques jours. Il croit que le Comité doit se borner à décider l'établissement de postes à tels ou tels endroits et à en offrir la direction exclusive aux différentes Puissances en leur imposant seulement de donner à ces stations un caractère à la fois scientifique et hospitalier.

une allusion à la réunion spéciale du 13 septembre en parlant « des comités, dont les procès-verbaux ne gardent pas la trace ».

(1) Voir pp. 161-173.

» Il suppose le cas où une riche particulière ou une société de géographie donnerait cent mille francs, par exemple, pour la création d'un poste en Afrique qui porterait le drapeau de leur patrie. Cette condition devrait-elle forcer le Comité permanent à refuser la somme qu'on lui offre si généreusement ?

» Il revient enfin sur l'utilité qu'il y a pour le succès de l'entreprise, de mettre en jeu l'amour-propre national. Si l'œuvre tout entière est absorbée par un comité international, il n'y aura plus le stimulant de l'amour-propre et, de plus, on rencontrera très probablement une opposition assez opiniâtre de la part des sociétés de géographie.

» *M. de Laveleye*, par quelques interruptions, se montre opposé au système de *M. Banning* ; il voudrait voir le drapeau de la Croix-rouge placé sur tous les postes.

» *M. Smolders* pense que l'on craindra toujours de voir surgir des rivalités et même des luttes entre les postes, s'ils appartiennent chacun à une nation déterminée.

» *M. Banning*. — Cette crainte ne serait pas raisonnable, puisque les stations n'auraient qu'un but scientifique.

» *M. Couvreur*. — *M. Banning* aurait raison si les postes étaient exclusivement scientifiques ; mais il n'en est point ainsi, puisqu'il faut, de l'avis de tous, qu'ils aient un cachet militaire, qu'ils soient armés.

» *M. Banning* sait très bien que les postes doivent être armés ; il faut qu'ils se composent de 7 ou 8 hommes, plus une douzaine de tireurs, mais les fusils qui seront à la disposition des stations hospitalières ne suffiront pas pour leur donner un caractère militaire. Tous les voyageurs qui ont pénétré dans le centre de l'Afrique ont trouvé prudent de se munir de moyens de défense individuelle ; on doit reconnaître ici la même nécessité.

» *M. Couvreur* pense que *M. Banning* a le tort de vouloir viser trop haut et trop loin ; il estime que, pour le moment, le Comité doit se borner à envoyer en Afrique des voyageurs isolés, qui renseigneront sur les possibilités d'établissement dans le centre de l'Afrique. La plupart des explorateurs qui ont assisté à la première séance de la conférence ont déclaré formellement que le meilleur moyen à employer pour reconnaître les parties encore inexplorées de ce continent, c'était d'y envoyer des voyageurs isolés.

» *M. Banning* fait remarquer qu'il a été entendu que le comité permanent ne s'occuperait pas de l'organisation des voyages mais bien de l'établissement de postes hospitaliers. *M. Couvreur* remet donc en question un point déjà élucidé.

» *M. Couvreur*. — *M. Banning* a mal compris ma pensée ; je n'entends point donner au comité de Bruxelles le soin d'organiser des explorations, mais rien n'empêche que, lorsqu'un voyageur manifestera

l'intention d'explorer ces contrées, on le prie de visiter tel ou tel point ou de séjourner dans telle ou telle localité. Il pourrait ainsi se rendre utile au Comité permanent en jouant en quelque sorte le rôle d'un consul sans caractère officiel.

» *M. le Comte Goblet* répondant à une observation présentée par *M. Banning* au commencement de la discussion, dit qu'il ne voit point pourquoi on ne pourrait pas accepter un don qui serait fait au comité de l'œuvre pour l'établissement d'un poste qui prendrait un caractère national; rien n'empêche de décider que pour de semblables cas, lorsque le don serait fait sous la condition de *nationalisation*, le comité pourrait surveiller, au point de vue scientifique et hospitalier, des postes *nationaux* placés à côté de ses postes *internationaux* » (1).

La discussion fut très animée, voire même passionnée, mais aucun argument nouveau n'y était présenté et les deux camps opposés restaient sur leurs positions sans se donner la moindre concession.

Fort maintenant de savoir que le Roi ne désapprouve pas ses idées, *BANNING* s'acharne à les défendre devant ses collègues. A deux reprises il refait son discours du 9 septembre dernier. Il appelle discrètement l'attention de ses collègues sur la suggestion émise par le Roi dans sa note autographe du 16 août dernier qui prévoit le cas où un généreux donataire désirerait fonder un poste national. N'était-ce pas insinuer que sa thèse était dans la ligne de l'idée personnelle du Promoteur de l'œuvre, puisqu'elle ne faisait que généraliser celle-ci? Le comte *GOBLET D'ALVIELLA* remarque que la suggestion faite pour un cas exceptionnel éventuel ne démontre rien en faveur de la thèse de *BANNING* et qu'on ne doit nullement s'en inspirer dans l'organisation essentielle et générale de l'œuvre.

L'échange de vues entre *BANNING* et *COUVREUR* à propos du caractère militaire des stations est sans importance. Celui, au contraire, au sujet des voyageurs isolés à envoyer par l'Œuvre mérite que l'on s'y arrête. *COU-*

(1) C. G. B., Document n° 8.

VREUR trouve tout naturel que l'Association internationale se croie autorisée à organiser pareilles expéditions ; LAMBERMONT n'avait-il pas fait connaître que ce mode de voyager s'accordait le mieux avec l'idée des stations (1) ? BANNING écarte sèchement cette conception : il a été entendu que le comité permanent ne s'occuperait pas de l'organisation des voyages, mais bien de l'établissement de postes hospitaliers. N'empêche que l'œuvre pourrait profiter des services d'un tel explorateur qui aurait l'intention de faire pareil voyage en Afrique, rétorque COUVREUR. Son contradicteur n'en est pas convaincu. Quelques semaines plus tard, le Roi en personne l'édifiera sur cette question (2).

L'acharnement avec lequel BANNING défendait sa thèse caractérise son tempérament. Cet entêtement, cet attachement fougueux à ses idées le conduira plus tard à une pénible et humiliante impasse.

Cette réunion des délégués belges eut une brusque fin :

« Le baron Lambermont coupa court au débat »,

(1) Voir plus haut, p. 143-144.

(2) BANNING exposa en effet cette même opinion dans la première rédaction de son ouvrage sur *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles*, dont il soumit le manuscrit au Roi. Celui-ci fit parvenir à l'auteur la remarque suivante à ce propos dans une note datée du 24 octobre 1876 que J. DEVAUX transmit à BANNING le lendemain (E. B., Dossier n° 31). « Le manuscrit dit d'une manière trop absolue que l'Association internationale n'organisera pas d'exploration ; il faut écrire : n'organisera qu'exceptionnellement des explorations... » (E. B., Dossier n° 29). — BANNING tint compte de cette observation, comme il ressort de son manuscrit (E. B., Dossier n° 121). Sa rédaction définitive reflète donc plutôt l'idée du Roi que sa propre conviction (Voir son ouvrage cité, 1^{re} éd., 1877, p. 87 ; 2^e éd., 1878, p. 108. — Voir aussi ROEYKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, pp. 250-251). On peut déduire de ce petit fait que, déjà en octobre 1876, LÉOPOLD II avait en vue non seulement de fonder des stations, mais également d'organiser des voyages isolés d'exploration. Il veilla, en tout cas, à ne pas compromettre pour l'avenir sa liberté d'action. Le livre du secrétaire de la Conférence lui fournit une excellente occasion d'élargir un peu les formules jugées trop restreintes de la Conférence. Moins d'un an plus tard, le Roi mettait déjà à exécution cette disposition exceptionnelle (Voir ROEYKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, pp. 235-256).

note BANNING dans ses souvenirs (1).

A la reprise de la deuxième séance de la Conférence, avant d'inviter les groupes à exposer les conclusions de leurs délibérations, le Roi s'adressa en ces termes à l'assemblée :

« Le groupe belge n'a pas préparé de projets pour l'établissement des stations. Vous en aurez compris le motif. Nous devons laisser cette initiative à ceux qui ont pour eux l'expérience et qui ont fait si brillamment leurs preuves » (2).

La discussion si vive qui, à deux reprises, avait mis BANNING aux prises avec tous ses collègues belges, fut ainsi enterrée avec élégance. Elle n'eut aucune influence sur le cours des débats de la Conférence. Deux jours plus tard néanmoins, une allusion s'en trouvait dans *l'Écho du Parlement* du 15 septembre :

« D'après une dépêche adressée de Bruxelles au *Times*, un important débat s'est engagé sur la question de savoir si les stations hospitalières et scientifiques à établir en Afrique seraient placées sous pavillon belge, ou sous la protection d'un comité international ».

C'était L. HYMANS qui, ayant reçu cette information de BANNING, l'avait communiquée à Londres et qui s'était empressé par après de la reproduire dans son propre journal. En effet, le rédacteur en chef de *l'Écho du Parlement* nous révèle lui-même dans sa lettre à BANNING, datée simplement de « lundi », mais incontestablement écrite le 11 septembre 1876, le secret de cette fuite :

(1) É. BANNING, Notes sur ma vie et mes écrits (Voir STENGERS, J., Textes inédits d'Émile Banning, p. 33).

(2) LÉOPOLD II griffonna lui-même au crayon bleu à l'intention du secrétaire de la Conférence les paroles qu'il prononça à cette occasion. Le document autographe figure parmi les papiers de ce dernier (E. B. Dossier n° 29). La rédaction des procès-verbaux de la Conférence se rapproche de près de celle du Roi (Voir Conférence géographique de Bruxelles, Hayez, Bruxelles, 1876, p. 16). On y lit : Le Roi informe l'assemblée « que le groupe belge a cru devoir s'abstenir de formuler un projet pour l'établissement des stations africaines. Il a voulu laisser exclusivement l'initiative aux représentants des États dont l'autorité en cette matière est fondée sur une longue expérience et de brillants services ».

« Mon cher Banning,

» J'ai vu ce matin Jules Devaux qui m'a dit que vous êtes autorisé à me donner des renseignements confidentiels sur la Conférence Géographique qui s'ouvre demain au Palais. Je vous aime expliquer pourquoi :

» C'est pour Londres et non pour Bruxelles. Seulement il me serait extrêmement agréable et même indispensable d'avoir en quelques lignes la substance de chaque séance dans l'après-midi à l'*Écho*. S'il y a une dépense de commissaire à faire, veuillez le faire pour mon compte. Vous m'obligerez infiniment.

» Tout à vous

(s) Louis Hymans » (1).

Ne pouvant sans doute contenir sa profonde déception de voir ses idées désapprouvées par ses collègues et écartées par le Roi, jugeant qu'au point de vue belge la discussion qui avait eu lieu au sein du groupe belge était la plus importante de tous les débats de la Conférence, BANNING s'est cru autorisé à transmettre à son ami le renseignement confidentiel en question.

Jamais d'ailleurs il n'a pu pardonner de ne pas avoir été écouté en cette circonstance. Retraçant plus tard les préliminaires de la Conférence de Berlin, il souligne la difficulté rencontrée par l'Association internationale du Congo à faire admettre par les gouvernements intéressés sa capacité d'acquérir et d'exercer la souveraineté. Il y cite les paroles que Jules FERRY lui avait adressées à la fin de décembre 1884 et les accompagne de quelques réflexions amères :

« Si le drapeau belge, me disait-il, flottait sur les stations de l'Association, je devrais reconnaître la validité de ses prises de possession ; mais le drapeau bleu n'est que l'emblème d'une société commerciale ». Ce moyen d'opposition a coûté à l'État du Congo trois cents kilomètres de littoral maritime et la vallée du Niari ; il n'a pas tenu aux conseillers du Roi de la première heure qu'il ne fût éliminé dès l'origine ; mais la responsabilité des sacrifices qu'il a fallu subir revient

(1) E. B., Dossier n° 121.



Le group Belge n'a
pas préparé de
projet de loi d'établissement
des stations
— ainsi que vous
le voyez. Vous
serez donc
cette installation à vous
— sans pour
d'expense et vous
fait le bénéfice à vous

FIG. 8. — Feuille portant, au crayon bleu, de la main du Roi, quelques mots prononcés par lui à la Conférence, le 13 septembre 1876, concernant la décision du groupe belge de ne pas présenter de projet d'établissement des postes en Afrique, p. 1 (Archives générales du Royaume, papiers Banning, Dossier 29).

Le 4 Mars 1864 à Paris occupé par
l'instrument de l'accord
international, de la cause ^{internationale}
et les autres nations et
leurs chefs de puissance
l'existence des institutions
de la conférence - dont il
est le représentant de par
le 3 - peut procéder
avec pour le second et
concorder avec cet et
présenter un an de plus
par la suite de demain.



FIG. 9. — Feuillet autographe du Roi, p. 2 (suite de la fig. 8).

à ceux qui ont créé et systématiquement entretenu à cette époque dans le pays un courant hostile aux entreprises africaines » (1).

Et dans ses *Notes sur ma vie et mes écrits*, il écrit à la fin de janvier 1893, après avoir relaté les discussions de septembre 1876 :

« L'expérience a démontré depuis qu'il n'a pas été impossible de rallier le pays à la politique coloniale, qu'il a été impossible en revanche de déterminer les grandes Puissances à confier l'ouverture de l'Afrique à une association internationale, établie en dehors de leurs frontières. L'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Portugal se sont abstenus ; la France a arboré d'emblée le drapeau national sur la création de son comité, et l'Angleterre n'a pas même permis qu'il se constituât un tel comité sous la présidence du prince de Galles » (2).

(1) BANNING, E., Mémoires politiques et diplomatiques, Bruxelles, 1927, p. 7.

(2) BANNING, E., *Notes sur ma vie et mes écrits*. (Voir J. STENGERS, Textes inédits d'Ém. Banning, p. 33). — BANNING revient continuellement à son idée de nationaliser l'œuvre : voir à ce propos ses notes à LAMBERMONT du 9 janvier 1877 (C. G. B., document n° 93), du 26 janvier 1877 (C. G. B., document n° 99), du 31 janvier (C. G. B., document n° 104) comme nous l'avons indiqué dans : Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, pp. 208-219. — Il semble avoir gagné même quelque peu le Roi à ses idées en mai 1877 (Voir ROEYKENS, A., *op. cit.*, pp. 235-243). La lettre du 1^{er} juin 1877 du comte P. DE BORCHGRAVE à BANNING parle « de son dernier entretien » avec le Roi. Ce billet paraît ainsi confirmer la précision que nous avons donnée à la date incomplète de la lettre de VAN PRAET à BANNING. (Voir ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, p. 242, et également *Zaire*, VIII-3, 1954, pp. 251-252). — BANNING exposera de nouveau son opinion en mai 1878 (Voir ROEYKENS, A., *op. cit.*, pp. 334-336). Il y revient en 1882 et 1883 (Voir STENGERS, Textes inédits d'Émile Banning, pp. 52-62, à compléter par ce que nous écrivons dans notre prochain ouvrage : La période initiale africaine de Léopold II). C'est ce qui nous faisait écrire ailleurs : « Quand on analyse toutes les études et les projets que BANNING a élaborés de 1876 jusqu'en 1883 en vue de faire triompher ses idées personnelles relatives à la création d'une colonie belge en Afrique, et qui se trouvent conservés soit dans ses papiers aux Archives générales du Royaume, soit aux Archives congolaises du ministère des Affaires étrangères, on a nettement l'impression qu'il n'a d'abord vu dans l'initiative du Roi que le moyen de réaliser ses propres conceptions. Les documents ne manquent pas pour faire une étude fort intéressante et instructive à ce sujet » (*Zaire*, VII-8, 1953, p. 802). BANNING désespérait du succès de l'œuvre aussi longtemps qu'elle n'était pas placée sous la souveraineté de l'État belge. Ce n'est donc qu'avec un sens critique très éveillé que l'historien contemporain peut faire usage des écrits de BANNING comme source de l'histoire congolaise (Voir J. STENGERS, *op. cit.*, p. 76).

à ceux qui ont créé et systématiquement entretenu à cette époque dans le pays un courant hostile aux entreprises africaines » (2).

QUATRIÈME CHAPITRE

LES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE GÉOGRAPHIQUE DE BRUXELLES

12-14 septembre 1876.

Nous consacrons ce dernier chapitre à l'analyse détaillée des travaux de la Conférence de Bruxelles. Jusqu'à présent on ne possédait que les comptes rendus des séances et les études qui avaient été publiées par BANNING (1) et DE LAVELEYE (2). Ces auteurs ne cherchaient pas tant à pénétrer la pensée intime du Roi qu'à vulgariser les idées émises dans cette assemblée savante et à gagner la sympathie de leurs compatriotes pour cette initiative de leur Souverain. Trop longtemps, nous semble-t-il, on s'est borné à cet aspect de propagande. La tâche de l'historien est de scruter plus avant les données dont il dispose, afin d'en dégager la véritable portée qu'elles avaient aux yeux et dans l'intention de l'initiateur de l'œuvre.

Nous verrons ainsi le Roi prendre contact avec ses invités ; nous examinerons ensuite les principaux sujets qui ont été débattus dans les différentes séances de la Conférence, tels que les missions religieuses, le rôle civilisateur des stations de l'intérieur, les stations côtières, le concours des gouvernements, les routes à suivre

(1) BANNING E., L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles (Muquardt, Bruxelles, 1877).

(2) DE LAVELEYE, E., L'Afrique centrale et la Conférence géographique de Bruxelles (Muquardt, Bruxelles, 1877).

et l'emplacement des stations à choisir, l'abolition de la traite et enfin l'organisation de l'œuvre internationale.

Notre intention est de relever les solutions positives qui ont été adoptées et les aspects de ces différentes questions qui ont été intentionnellement écartés.

ARTICLE I.

Le Roi et ses invités.

Nous n'envisageons pas ici de décrire la munificence avec laquelle le Roi entoura cette Conférence ni l'accueil vraiment princier qu'il réserva à ses invités. Nous suivons plutôt la tactique adoptée par lui pour assurer le succès de son initiative.

§ 1. — Premier contact avec les membres de la Conférence.

Le 11 septembre 1876, au soir, le Roi reçut ses invités à son palais. Nous connaissons déjà les treize délégués belges. De l'Autriche y étaient présents le baron DE HOFMANN, ministre des Finances, le comte Ed. ZICHY, le Dr F. DE HOCHSTETTER, président de la Société de Géographie de Vienne et le lieutenant A. LUX, récemment revenu de l'Angola où il avait pris part à l'expédition allemande partie de la côte occidentale dans le but d'atteindre le pays de Muata Yamvo et Nyangwe. La France était représentée par le vice-amiral baron DE LA RONCIÈRE LE NOURY, président de la Société de Géographie de Paris, et par CH. MAUNOIR, secrétaire général de la même institution. Le marquis DE COMPIÈGNE et DUVEYRIER, deux voyageurs français, ne participeront qu'à la dernière séance de la Conférence. La délégation de la Grande-Bretagne comptait dix membres : sir BARTLE

FRERE, vice-président du Conseil de l'Inde, champion de la lutte contre la traite sur les côtes orientales de l'Afrique, sir RUTHERFORD ALCOCK, président de la Société royale de Géographie de Londres, le major-général sir Henry RAWLINSON, membre du conseil de l'Inde, le contre-amiral Léopold HEATH, le lieutenant-colonel J. A. GRANT, explorateur de l'Est africain, le commander VERNEY LOVETT CAMERON, le célèbre voyageur qui venait de traverser l'Afrique en 1875, M. W. MACKINNON, grand financier et commerçant de Liverpool, sir T. FOWELL BUXTON ⁽¹⁾, sir J. KENNAWAY et sir Harry VERNEY. La plupart de ces personnalités avaient rencontré le Roi lors de son dernier séjour à Londres ⁽²⁾. L'Italie était représentée par le commandeur C. NEGRI ; M. CORRENTI, président de la Société de Géographie de Rome, s'était fait excuser ayant été retenu par des occupations urgentes. M. P. DE SEMENOW, vice-président de la Société de Géographie de St-Pétersbourg représentait la Russie. Enfin l'Allemagne comptait à la Conférence le baron DE RICHTHOFEN, président de la Société de Géographie de Berlin, le Dr G. NACHTIGAL, le Dr G. ROHLFS et le Dr G. SCHWEINFURTH, trois voyageurs qui s'étaient distingués par leurs explorations en Afrique.

Nous avons vu plus haut les raisons pour lesquelles aucune personnalité portugaise ou égyptienne n'avait été invitée. Nous ignorons le motif pour lequel le Roi avait jugé bon de ne pas convoquer une délégation hollandaise, alors que ce pays possédait des factoreries à l'embouchure du Congo et que plus tard il semble avoir fait grand cas du concours de la Hollande ⁽³⁾. Tout n'est pas encore

⁽¹⁾ DE LAVELEYE écrit : « Fowler Buxton » dans son opuscule : *L'Afrique centrale et la Conférence géographique de Bruxelles* (Muquardt, Bruxelles, 1877, p. 14). Nous suivons la version du compte rendu officiel de la Conférence.

⁽²⁾ ROEYKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, pp. 122-128.

⁽³⁾ « Un rôle important semble aussi réservé aux Pays-Bas, dont les enfants ont colonisé le Cap et fondé les deux États libres de l'Oranje-Staat et du Trans-

connu ni dit de la préparation de la Conférence géographique de Bruxelles. Nous devons attendre que s'ouvrent encore bien des dépôts d'archives !

Pendant le dîner qui réunissait les membres de la Conférence au palais royal, les débats, qui allaient s'ouvrir le lendemain, furent sans doute déjà discrètement préparés par le Roi et ses collaborateurs. Les délégués belges se seront certainement souvenus des recommandations que LAMBERMONT leur avait faites lors de leurs réunions préparatoires. Rien cependant ne nous en est parvenu.

§ 2. — Le discours d'ouverture du Roi.

Le lendemain, 12 septembre, à dix heures de l'avant-midi, dans une des salles de son palais, le Roi ouvrait la Conférence par un remarquable discours bien connu que nous reproduisons ici, afin de mettre une documentation complète entre les mains du lecteur.

« Messieurs,

» Permettez-moi de vous remercier chaleureusement de l'aimable empressement avec lequel vous avez bien voulu vous rendre à mon invitation. Outre la satisfaction que j'aurai d'entendre discuter ici les problèmes à la solution desquels nous nous intéressons, j'éprouve le plus vif plaisir à me rencontrer avec les hommes distingués dont j'ai suivi depuis des années les travaux et les valeureux efforts en faveur de la civilisation.

» Le sujet qui nous réunit aujourd'hui est de ceux qui méritent au premier chef d'occuper les amis de l'humanité. Ouvrir à la civilisation la seule partie de notre globe où elle n'ait point encore pénétré, percer les ténèbres qui enveloppent des populations entières, c'est, j'ose le dire, une croisade digne de ce siècle de progrès ; et je suis heureux de constater combien le sentiment public est favorable à son accomplissement ; le courant est avec nous.

» Messieurs, parmi ceux qui ont le plus étudié l'Afrique, bon nom-

vaal...», écrit DE LAVELEYE dans *L'Afrique centrale et la Conférence géographique de Bruxelles* (Muquardt, Bruxelles, 1877, p. 83).

bre ont été amenés à penser qu'il y aurait avantage pour le but commun qu'ils poursuivent à ce que l'on pût se réunir et conférer en vue de régler la marche, de combiner les efforts, de tirer parti de toutes les ressources, d'éviter les doubles emplois.

» Il m'a paru que la Belgique, État central et neutre, serait un terrain bien choisi pour une semblable réunion et c'est ce qui m'a enhardi à vous appeler tous, ici, chez moi, dans la petite conférence que j'ai la grande satisfaction d'ouvrir aujourd'hui. Ai-je besoin de dire qu'en vous conviant à Bruxelles, je n'ai pas été guidé par des vues égoïstes ? Non, Messieurs, si la Belgique est petite, elle est heureuse et satisfaite de son sort ; je n'ai d'autre ambition que de la bien servir. Mais je n'irai pas jusqu'à affirmer que je serais insensible à l'honneur qui résulterait pour mon pays de ce qu'un progrès important dans une question qui marquera dans notre époque fût daté de Bruxelles. Je serais heureux que Bruxelles devînt en quelque sorte le quartier général de ce mouvement civilisateur.

» Je me suis donc laissé aller à croire qu'il pourrait entrer dans vos convenances de venir discuter et préciser en commun, avec l'autorité qui vous appartient, les voies à suivre, les moyens à employer pour planter définitivement l'étendard de la civilisation sur le sol de l'Afrique centrale ; de convenir de ce qu'il y aurait à faire pour intéresser le public à votre noble entreprise et pour l'amener à y apporter son obole. Car, Messieurs, dans les œuvres de ce genre, c'est le concours du grand nombre qui fait le succès, c'est la sympathie des masses qu'il faut solliciter et savoir obtenir.

» De quelles ressources ne disposerait-on pas, en effet, si tous ceux pour lesquels un franc n'est rien ou peu de chose, consentaient à le verser à la caisse destinée à supprimer la traite dans l'intérieur de l'Afrique ?

» De grands progrès ont déjà été accomplis, l'inconnu a été attaqué de bien des côtés ; et si ceux ici présents qui ont enrichi la science de si importantes découvertes voulaient nous en retracer les points principaux, leur exposé serait pour tous un puissant encouragement.

» Parmi les questions qui seraient encore à examiner on a cité les suivantes :

1^o Désignation précise des bases d'opération à acquérir, entre autres sur la côte de Zanzibar et près de l'embouchure du Congo, soit par conventions avec les chefs, soit par achats ou locations à régler avec les particuliers ;

2^o Désignation des routes à ouvrir successivement vers l'intérieur et des stations hospitalières, scientifiques et pacificatrices à organiser

comme moyen d'abolir l'esclavage, d'établir la concorde entre les chefs, de leur procurer des arbitres justes, désintéressés, etc. ;

3^o Création, l'œuvre étant bien définie, d'un comité international et central et de comités nationaux pour en poursuivre l'exécution, chacun en ce qui le concerne, en exposer le but au public de tous les pays et faire au sentiment charitable un appel qu'aucune bonne cause ne lui a jamais adressé en vain.

» Tels sont, Messieurs, divers points qui semblent mériter votre attention ; s'il en est d'autres, ils se dégageront de vos discussions et vous ne manquerez pas de les éclaircir.

» Mon vœu est de servir comme vous me l'indiquerez la grande cause pour laquelle vous avez déjà tant fait. Je me mets à votre disposition dans ce but et je vous souhaite cordialement la bienvenue » (1).

Ce discours a été préparé avec un soin extrême. Le Roi, en participant personnellement à la Conférence, avait un but bien déterminé : veiller à orienter les travaux de l'assemblée dans la direction voulue et s'assurer la présidence de la future Association internationale.

Dans son souhait de bienvenue, il rappelle discrètement aux membres de la Conférence qu'ils sont ses invités ; il leur dit sa satisfaction d'assister à leurs débats ; un peu plus loin, il leur signifie qu'ils sont chez lui ; il leur manifeste son attente de voir sa capitale devenir le quartier général du mouvement africain et il se met entièrement à la disposition de la Conférence pour exécuter les vœux que celle-ci formulerait. Après ces précisions, il était entendu que le Roi deviendrait le Président de l'œuvre à fonder.

Dans le corps de son discours, LÉOPOLD II reprend, souvent en termes identiques, les idées qu'il avait déjà développées dans sa note de fin juillet dernier (2). Il fait surtout ressortir qu'on a tout avantage à coordonner les efforts pour la pénétration de l'Afrique puisqu'on poursuit un but commun. Il laisse tomber ingénieusement

(1) Conférence géographique de Bruxelles. (Hayez, Bruxelles, 1876), pp. 4-6.

(2) Voir pp. 28-29.

toute allusion à ce que ces multiples efforts pouvaient contenir d'intérêts divergents et de perspectives particularistes et il s'attache immédiatement à souligner toutes les raisons qui font de la Belgique le siège idéal d'une œuvre commune et de lui-même l'arbitre désintéressé et en même temps le garant parfait des intérêts respectifs de tous ⁽¹⁾.

Il importe de faire remarquer que le Roi ne place pas son initiative sur le plan purement scientifique, mais qu'il lui confère une portée beaucoup plus vaste : il veut collaborer à

« ... planter définitivement l'étendard de la civilisation sur le sol de l'Afrique centrale ».

En se plaçant sur ce terrain élevé, il n'avait pas seulement en vue de rehausser l'importance de la Conférence ou simplement de se mettre au diapason des idées courantes de cette époque romantique ; il poursuivait un but bien déterminé qui dépassait de loin les seules préoc-

(1) A ce propos nous nous plaisons à citer la belle page de Gérard HARRY : « Léopold II avait conduit les gouvernements étrangers à penser et à dire exactement, après et comme lui, que la Belgique, trop débile militairement pour porter ombrage, assez entreprenante pour offrir un modèle d'expansion, pouvait sans crainte, être associée aux tentatives de pénétration... En d'autres termes, du vice fondamental de son pays — sa petitesse et son manque de sérieuse organisation militaire et navale — Léopold II faisait une qualité, un argument décisif, un avantage, un moyen d'enrichissement et de puissance futurs. Et ne voilait-il pas tout un système de stratégie diplomatique suggéré par une profonde réflexion et une singulière connaissance des hommes ?... » (Léopold II, Brepols, Turnhout, Collection : *Les Grands Belges*, 1920, p. 20). « C'est, j'y insiste, en invoquant la petitesse de son pays que le grand Roi accomplit quelques-unes de ses plus grandes choses. S'il sut se faire attribuer, notamment la direction de l'Association internationale africaine, par lui suggérée et qui devait le mener à la conquête et à la souveraineté du Congo, c'est qu'il se présentait comme le chef d'une nation trop humble, trop pauvre de ressources pour inspirer une raisonnable inquiétude aux puissances colonisatrices de vaste envergure. C'est par cette suprême habileté qu'ayant endormi les unes après les autres, les méfiances et les concurrences, il obtint d'être proclamé à Berlin souverain de la plus enviable zone du continent noir par les États mêmes qui se la fussent disputée entre eux s'ils en avaient pressenti la valeur ». (Gérard HARRY, *Mes Mémoires*, Office de Publicité, Bruxelles, t. III, 1929, pp. 148-149).

cupations purement académiques. Comme nous l'avons déjà constaté et comme il ressort clairement de la correspondance particulière du *Précurseur* de ce même 12 septembre, les vues du Roi embrassaient dès cette époque les aspects politiques du problème africain. L'œuvre des stations n'était, à ses yeux, qu'une phase initiale du mouvement civilisateur dont il voulut s'assurer le patronage et la direction et qui devait aboutir à la création d'une association internationale qui, sous son patronage, entreprendrait la colonisation de l'Afrique équatoriale. Et même cet organisme n'était peut-être qu'un stade intermédiaire pour arriver à la fondation d'un État indépendant dont il serait le Souverain absolu (1).

En outre, ces stations qu'il proposait de créer en Afrique, n'avaient pas seulement comme mission de recevoir les voyageurs qui s'aventureraient à l'intérieur du continent noir ; elles ne devaient pas seulement recueillir des renseignements scientifiques sur le pays et ses habitants ; mais elles étaient également appelées à remplir un rôle pacificateur, à constituer un moyen efficace pour abolir la traite et pacifier les territoires de l'intérieur.

Le but civilisateur en général et la mission pacificatrice des stations en particulier contenaient tout l'avenir politique de l'initiative du Roi ; ils permettraient à celui-ci de donner plus tard à son œuvre une évolution conforme à son dessein humanitaire et patriotique.

Une dernière remarque à propos de ce discours. Contrairement à la note de fin juillet, toute expression de nature à évoquer une idée d'inspiration religieuse et chrétienne y est soigneusement écartée, tandis qu'on y retrouve une terminologie familière aux adeptes de la libre pensée, comme les expressions :

« amis de l'humanité », « croisade digne de ce siècle de progrès ».

(1) ROEYKENS, A., Le dessein africain de Léopold II, pp. 120-212.

Ce fait n'est pas dû au pur hasard, mais semble bien être le fruit d'un calcul raisonné. Si la note de juillet était confidentielle, le discours était destiné à être communiqué à la presse, comme l'annonçait *Le Précurseur* du 12 septembre. Or, dans ce cas, le Roi avait tout intérêt à ménager certaines susceptibilités, car, comme l'avait encore dit COUVREUR dans la dernière réunion des délégués belges, certains milieux attachaient la plus haute importance à la façon dont on présenterait l'œuvre au public. La presse libérale et libre penseuse de Belgique n'aurait certainement pas accueilli de bonne grâce un discours du Roi qui présenterait l'œuvre nouvelle comme répondant à une idée éminemment chrétienne. Les termes choisis par Sa Majesté n'avaient aucune portée idéologique ni en soi ni dans l'intention du Souverain ; ils avaient l'avantage de plaire sans aucun doute aux libres penseurs, sans toutefois exclure un sens admissible par ceux qui ne partageaient pas cette opinion philosophique. Cependant, dans l'état d'esprit qui régnait alors en Belgique, on attribuerait à ces termes presque inévitablement une signification particulière et on y verrait une manifestation de sympathie, ou du moins une attention délicate, envers la libre pensée. En fait, les uns s'empresseront d'exploiter à leur façon ces termes généraux, tandis qu'à d'autres cette façon d'agir du Roi inspirera une nette réserve et même à quelques-uns une certaine méfiance à l'égard du véritable caractère de l'œuvre. La présence à la Conférence de personnalités belges d'un sectarisme notoire et très militant ne pouvait que renforcer ce sentiment.

Le Roi était trop intelligent pour ne pas le savoir et pour ne pas l'avoir prévu. Mais il lui importait souverainement, spécialement à ce moment initial de son œuvre, d'éviter, d'une part, que les Belges libres penseurs pussent trouver un prétexte quelconque pour récuser leur concours à son entreprise et, d'autre part, que ses compa-

tristes catholiques pussent représenter son œuvre ou l'estimer comme une certaine participation à l'action missionnaire en Afrique. Il ne pouvait négliger aucun moyen pour faire admettre par tous que son projet était dégagé de toute arrière-pensée de propagande religieuse. Il aurait été contraire à son intérêt de le dire explicitement, car il avait autant besoin des catholiques que de ses autres compatriotes et il connaissait assez la mentalité de certains milieux ultramontains de l'époque pour ne pas savoir qu'on y apprécierait surtout son initiative au point de vue de la propagation de la Foi à l'intérieur du continent noir et qu'une déclaration de neutralité y aurait été mal reçue. En l'occurrence, le Roi employait la même tactique qu'il avait suivie dans le choix des délégués belges. Les observations que nous avons émises à ce sujet valent aussi pour son discours (1). Il tendait la main aux libres penseurs, mais ne la retirait pas aux autres sachant qu'il disposait d'autres moyens pour se rallier leur sympathie. Son unique souci était de trouver un terrain neutre sur lequel tous les hommes de bonne volonté pouvaient se rencontrer. Nous verrons dans une étude ultérieure l'effet que produisit le discours du Roi en Belgique (2). Disons simplement ici, qu'après les assurances données par LAMBERMONT à ses collègues belges et qu'après les idées qui seront exposées au cours des débats par les membres de la Conférence — qui y ont probablement parlé selon l'inspiration du Roi — après toute la ligne de conduite suivie par LÉOPOLD II à l'égard des missions religieuses jusqu'à la fin de l'État indépendant du Congo, tout historien objectif ne peut voir dans ce discours du Souverain qu'une manœuvre habile pour ménager l'opinion publique belge et non pas une prise de position dans la lutte idéologique qui divisait ses compatriotes.

(1) Voir pp. 67-69.

(2) L'œuvre africaine de Léopold II et l'opinion publique belge de l'époque.

§ 3. — Le discours du Roi commenté par Banning.

Encore sous le coup des impressions qu'avaient produites le discours du Roi et les travaux de la Conférence, dès le lendemain de ces mémorables journées, BANNING écrivait un magistral ouvrage sur *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles*. L'introduction en est comme le commentaire du remarquable discours d'ouverture du Roi. Aussi aimons-nous reproduire ici quelques extraits de ces belles pages.

« Vers le milieu du mois de septembre de cette année, s'est réunie au palais de Bruxelles, sous la présidence et en vertu de l'initiative du Roi des Belges, une Conférence internationale, appelée à préparer la solution d'un des plus grands problèmes que la science et la philanthropie aient agité dans ces derniers temps. Par la nature de son objet comme par le caractère exceptionnel de sa composition, cette assemblée devait éveiller l'intérêt du pays et de l'étranger. Quelles que soient en effet les préoccupations de l'heure présente, c'était une grande et noble pensée que celle de convier les esprits à s'en distraire un moment, à concentrer leur attention sur un intérêt général et supérieur de l'humanité. Pour le regard qui, des hauteurs de l'histoire, en embrasse le domaine terrestre, bien des clartés soudaines illuminent l'horizon des nations et révèlent à leur activité des champs inexplorés. Quand les vieilles nations de l'Europe, impatientes de leurs étroites frontières, élargissent incessamment le cercle de leur action civilisatrice, comment n'être pas frappé du pressentiment des destinées prochaines d'un vaste continent...

» Aucun essai considérable de colonisation ou de propagande n'a été fait, depuis le XVI^e siècle, pour pénétrer les secrets de sa condition physique ou sociale, pour l'entraîner dans ce large et puissant courant qui tend à associer de plus en plus, dans une tâche commune, toutes les races dispersées du monde...

» Une ère nouvelle s'est enfin ouverte pour cette terre de servitude et de mystère. Le voile épais dont l'ignorance et le préjugé avaient enveloppé l'Afrique, se déchire de toutes parts. D'intrépides voyageurs, de courageux missionnaires la sillonnent, depuis vingt-cinq ans, du nord au sud, de l'est à l'ouest ; bien des étapes sont marquées par des tombeaux ; mais le dévouement à la science comme à l'humanité brave et surmonte tous les obstacles. Chaque année ajoute une pro-

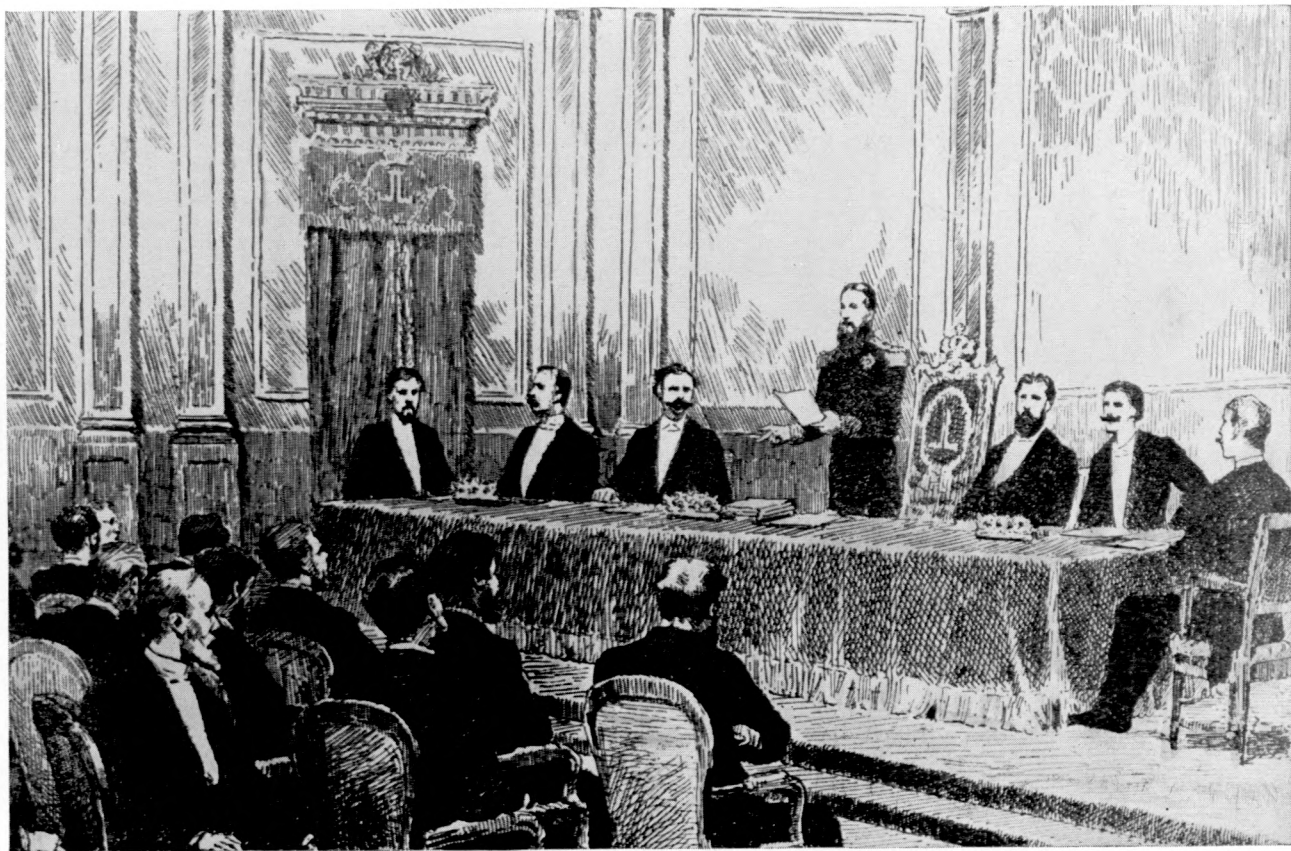


FIG. 10. — Le Congrès de Géographie au Palais de Bruxelles (Extr. de Ad. BURDO, Les Belges dans l'Afrique centrale, de Zanzibar au lac Tanganika, Bruxelles, 1886, p. 3).
(Photographie : Musée royal du Congo belge, Tervuren).



FIG. 11. — Sir H. BARTLE E. FRERE (Extr. de J. E. RITCHIE, *The Pictorial Edition of the Life and Discoveries of David Livingstone*, London, s. d., vol. I, pl. IV).

(*Photographie*: Musée royal du Congo belge, Tervuren).

vince à nos connaissances, et de profondes percées s'ouvrent dans toutes les directions sur l'intérieur du continent africain.

« C'est ce noyau de l'Afrique centrale, vaste région qui s'étend, des deux côtés de l'équateur, sur une superficie approximative de quatre millions de kilomètres carrés, qu'il reste à explorer... C'est pour résoudre ce dernier problème, faciliter l'effort qu'il impose, en diminuer, si possible, les périls, par l'association des forces individuelles et nationales, que Léopold II a convoqué une Conférence à Bruxelles. Si cette généreuse initiative, qui est par elle-même un fait considérable, rencontre les sympathies de l'opinion publique, il est clair que la science ne sera pas seule à en recueillir les fruits. Une terre vierge et féconde, des peuples nombreux et pour la plupart mieux doués qu'on ne pense communément sortiront d'un isolement séculaire ; l'œuvre de la civilisation de l'Afrique, conduite jusqu'ici avec des moyens insuffisants, acquerra une base large et stable ; la traite des nègres, ce fléau des populations africaines, pourra être atteinte et combattue dans son principe. Qui saurait calculer, dès ce moment, l'influence que peuvent exercer sur les conditions sociales et économiques de l'Europe et de l'Asie des relations régulières et suivies avec elles de toute une branche nouvelle de la famille humaine ?

» Indiquer ces points, c'est faire sentir l'étendue de la pensée qui a présidé à la Conférence de Bruxelles et la portée de l'œuvre de celle-ci ».

BANNING écrit son livre afin de contribuer à

«... la vulgarisation d'un ensemble de notions succinctes mais raisonnées... (qui) permettra à l'œuvre de la Conférence de revêtir le double caractère indispensable à son succès : une action scientifique et civilisatrice, guidée par les plus hautes influences, servie en même temps par toutes les ressources de la sympathie populaire » (1).

La dernière page de la conclusion de ce livre complète l'idée du Roi aussi bien que celle de BANNING :

« La Belgique — des symptômes significatifs en témoignent — tiendra à honneur de ne pas se laisser devancer dans cette carrière ; elle ne restera au-dessous des autres nations ni par l'étendue des sacrifices qu'elle s'imposera pour donner à l'œuvre une large base matérielle, ni par le zèle soutenu qu'elle mettra à la servir et à la propager. Aucun élément ne lui fait défaut pour bien remplir sa tâche :

(1) BANNING, E., *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles* (Mugardt, Bruxelles, 1877), pp. 9-11.

elle possède la richesse, elle dispose de la science, elle a des hommes avides de répandre au dehors des énergies et des talents surabondants. Capable d'agir, la Belgique a tout intérêt de le faire ; tandis qu'elle trouve en Afrique un vaste champ d'expansion qui sollicite son activité dans les directions les plus diverses, elle peut prendre en Europe une attitude qui ne sera pas sans quelque grandeur morale. De plus hautes considérations encore ne la trouveront pas indifférente : elle a, dans cette circonstance, des devoirs à remplir envers elle-même. Elle se souviendra des fières traditions de son passé, alors que sa bannière se déployait, sur terre et sur mer, à l'avant-garde des entreprises civilisatrices ; elle ne laissera pas s'amoindrir entre ses mains la glorieuse mission que lui destine l'initiative de son Souverain ; elle n'oubliera pas surtout que les nations de l'Europe en faisant de sa capitale le centre de leur action commune, lui donnent une preuve d'estime et de confiance, qu'un peuple généreux doit avoir à cœur de reconnaître » (1).

ARTICLE II.

Le but civilisateur de l'œuvre et les missions religieuses.

Comme l'avait déjà annoncé LAMBERMONT à la première réunion des délégués belges, les travaux de la Conférence commencèrent par l'exposé sommaire des renseignements scientifiques obtenus au cours de leurs pérégrinations africaines par les voyageurs présents (2). A l'invitation du Roi, le D^r NACHTIGAL, le D^r SCHWEINFURTH, le D^r ROHLFS, le lieutenant LUX, le commandeur CAMERON, le colonel GRANT résument donc les travaux qu'ils avaient accomplis en Afrique. Le commandeur NEGRI donne des détails sur l'expédition italienne en cours du marquis ANTINONI, tandis que le baron DE HOFMANN communique quelques informations relatives à l'expédition du colonel GORDON et de PIAGGIA au Soudan oriental.

(1) *Ibidem*, pp. 114-115.

(2) Voir p. 79.

Après avoir entendu ces diverses communications, le Roi propose d'examiner

«... s'il est utile de fonder en Afrique des stations scientifiques et hospitalières » (1).

Remarquons tout d'abord que LÉOPOLD II laisse tomber la troisième épithète qu'il avait attachée dans son discours à la notion des stations : il ne parle plus de stations « pacificatrices ». Cette omission ne peut pas être attribuée à un simple oubli ou à une distraction ni de la part du Roi ni de la part du secrétaire de la Conférence. Elle est voulue et préméditée, et il n'est pas difficile d'en saisir le motif. Le Roi réserve à l'avenir ce point délicat de son œuvre. La question, en effet, pouvait donner lieu à des divergences de vues trop prononcées ou à des complications qu'il était utile d'éviter au début. Il importait avant tout de faire admettre le principe des stations.

« Il est évident qu'une fois que les bases seront bien assises, l'entreprise se développera »,

avait dit LAMBERMONT à ses collègues le 9 septembre (2). Il était de l'intérêt du Roi de ne pas toucher pour le moment aux questions qui attireraient trop directement l'attention sur l'avenir de l'œuvre. C'est pourquoi probablement il limitait l'objet des débats au caractère hospitalier et scientifique des stations. L'article du *Précurseur*, que nous avons cité dans notre ouvrage précédent (3) est très révélateur à ce sujet, de même que les règles de sagesse diplomatique que LAMBERMONT avait rappelées à ses collègues trois jours plus tôt (4).

(1) Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876), p. 8.

(2) Voir p. 136.

(3) ROEYKENS, Le dessein africain de Léopold II, pp. 194-196.

(4) Voir pp. 136-137.

M. DE SEMENOW fut le premier à répondre à la question du Roi. Il dit que l'utilité des stations était évidente. « Elle est incontestable », affirma à son tour DE LAVELEYE qui demanda aussitôt dans quelles conditions il fallait organiser ces postes pour en obtenir des résultats pratiques ⁽¹⁾.

Les Belges ne devaient pas intervenir dans les débats, avait dit LAMBERMONT à ses compatriotes. Si nous voyons ici l'un d'eux poser une question qui dépasse, à proprement parler, celle émise par le Souverain, il n'agit pas de sa propre initiative, croyons-nous. Il a dû être chargé d'intervenir discrètement pour faire aborder la question des conditions d'organisation des stations.

C'est dans l'échange de vues qui suivit cette demande que nous voyons le fruit de la discrète préparation de certains membres étrangers.

§ 1. — L'œuvre des stations et les missions religieuses.

Dans la dernière réunion préparatoire des délégués belges, LAMBERMONT avait attiré l'attention de ses collègues sur quelques précédents d'une analogie éloignée avec les stations à fonder. A la Conférence, les membres étrangers ont ces modèles constamment devant les yeux. ROHLFS nomme les missions protestantes de Rhadamès, de Mourzouk et de Lokoja ; il rappelle également le centre de Khartoum. Sir Henry RAWLINSON cite les postes fondés par le colonel GORDON. Sir FOWELL BUXTON parle des missions protestantes des régions des grands lacs, tandis que sir RUTHERFORD ALCOCK envisage en outre la mission catholique de Bagamoyo. ⁽²⁾.

(1) Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876), p. 8.

(2) *Ibidem*, pp. 8-10. La mission de Bagamoyo n'était pas desservie par des Jésuites, comme l'affirme sir RUTHERFORD ALCOCK, mais par les Pères du Saint-Esprit.

On distingue nettement deux sortes de stations : celles situées à la côte qui serviront d'entrepôts et celles placées à l'intérieur du continent et qui seront les bases immédiates d'opération pour les voyageurs. C'est spécialement à propos de ces dernières que la question des rapports de l'œuvre avec les missions religieuses est envisagée. Le sujet mérite de retenir l'attention des historiens parce qu'il touche à un des points capitaux de l'entreprise du Roi. Si dans son discours, celui-ci n'a pas fait allusion aux missions religieuses, le problème posé par leur présence sur le terrain d'opération de l'association à fonder fut abordé à plusieurs reprises avec toute la netteté désirable durant les débats. Nous examinerons successivement les différentes interventions qui s'y rapportent.

Sir Henry RAWLINSON estime que les stations à fonder par l'œuvre ne doivent pas être exclusivement religieuses, politiques ou commerciales ⁽¹⁾. Il veut dire par là que, bien que ces fondations s'inspirent de l'exemple des établissements missionnaires, militaires ou commerciaux déjà existants, elles ne doivent pas s'identifier à ceux-ci. Les stations de l'œuvre auront un caractère distinct ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876), p. 8-9.

⁽²⁾ « Ainsi, les stations n'auront pas d'appareil militaire ; elles seront établies dans des conditions simples et aussi peu dispendieuses que possible. Sir Bartle Frere a bien défini le principe de leur activité : elles agiront en toute circonstance par la douceur, par la persuasion, par l'ascendant naturel que crée la supériorité de l'homme civilisé. Dès lors, le personnel n'aura guère besoin d'être fort considérable : un chef, qui devra être à la fois un homme d'action et un homme de science, soit théorique soit technique, un médecin-naturaliste, peut-être un astronome-physicien, cinq ou six artisans habiles et versés dans des professions diverses, pourront suffire dans la plupart des cas. Rarement le personnel dépassera, dans les conditions normales, dix à douze hommes ; sur bien des points, un premier établissement devra même rester en dessous de ce chiffre » (BANNING, L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles, Muquardt, Bruxelles, 1877, pp. 91-92). — DE LAVELEYE, E., dit la même chose. Il y ajoute : « Toute force armée provoque l'hostilité des chefs ; si alors on veut se défendre, c'est la guerre et la conquête » (L'Afrique centrale et la Conférence géographique de Bruxelles, Muquardt, Bruxelles, 1877, pp. 13-14).

Il ne s'agit pas non plus de placer ces établissements missionnaires ou autres sous le contrôle de l'œuvre. Nous pensons que le délégué anglais a spécialement en vue de sauvegarder l'autonomie des missions protestantes anglaises déjà établies ou à fonder en Afrique centrale. En outre, il ne voit pas seulement dans les stations à fonder des centres de renseignements scientifiques et des postes hospitaliers, mais aussi des foyers de civilisation, sans spécifier toutefois comment elles rempliront ce dernier rôle. Il était évident que la présence permanente d'Européens parmi les populations encore déshéritées de l'intérieur de l'Afrique y apporterait également la civilisation.

Le vice-amiral DE LA RONCIÈRE LE NOURY souligne surtout le caractère scientifique des futures stations, et envisage également l'utilité qu'elles peuvent avoir pour établir des relations commerciales avec ces contrées lointaines. Lui aussi estime que ces postes ne doivent pas s'identifier avec des missions religieuses. Il développe davantage son idée quant aux rapports des stations avec les établissements missionnaires. Nous présumons que son intervention reflète fidèlement les idées qu'il aura sans doute échangées à ce sujet soit avec son hôte royal, soit avec l'un ou l'autre délégué belge spécialement chargé de cette délicate mission auprès du président de la Société de Géographie de Paris. Son opinion entre trop parfaitement dans les vues du Roi et correspond trop bien à la politique que celui-ci suivra dans la suite, pour que nous ne soyons pas porté à émettre cette hypothèse, bien que nous n'en ayons aucune preuve formelle. Ni LÉOPOLD II ni un délégué belge ne pouvaient aborder cette question pourtant essentielle au succès de l'entreprise. Ce point étant traité par un délégué de la France, les principes énoncés par celui-ci n'ayant pas été contredits par l'Assemblée, une ligne

pratique de conduite favorable aux missions était tracée sans que des délégués belges, adversaires du prosélytisme religieux surtout catholique, pussent en faire un reproche à l'initiateur de l'œuvre ou qu'ils eussent plus tard un prétexte pour rejeter cette position, puisqu'elle avait été unanimement acceptée à la Conférence.

La solution préconisée par le délégué français se résume en les deux points suivants. L'œuvre ne doit pas s'occuper de propagande religieuse ni organiser elle-même des missions ; celles-ci suivront d'elles-mêmes les stations. D'autre part, le concours des missions sera très utile pour atteindre le but de l'œuvre des stations puisque ces établissements religieux s'occupent de la régénération morale des populations autochtones, déploient une activité très dévouée dans le domaine de l'éducation et des œuvres charitables, gagnent ainsi la sympathie des indigènes et obtiennent une grande autorité morale sur eux. Le vice-amiral va même plus loin et il affirme que la coopération ultérieure des missions religieuses assurera le succès certain de l'entreprise. Voici comment le compte rendu de la première séance résume son intervention à ce sujet :

« Les missions religieuses, qu'il ne faut pas organiser directement, mais qui suivraient les stations, seraient d'un utile concours... Avec la coopération ultérieure des missions, le succès de l'entreprise serait certain » (1).

Nous retrouvons dans cette intervention du vice-amiral l'idée déjà émise par *Le Précurseur* selon laquelle le Roi a dégagé son projet de toute arrière-pensée de propagande religieuse ; nous y trouvons également la réponse aux questions que nous nous étions posées à propos de l'attitude concrète et pratique à observer par les stations vis-à-vis des postes missionnaires en Afrique (2). Les deux œuvres restent distinctes, mais nulle-

(1) Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876), p. 9.

(2) Voir ROEYKENS, A., Le dessein africain de Léopold II, pp. 206-207.

ment contradictoires ou hostiles l'une à l'autre ; elles ne sont pas créées pour se combattre mutuellement ou pour se disputer le terrain ou l'influence. Ce sont deux entreprises parallèles, appelées à coopérer à un but commun, chacune travaillant dans sa sphère propre à l'introduction de la civilisation en Afrique et à la régénération des populations africaines.

Les stations ouvriront les routes, pacifieront les régions et en garantiront la sécurité pour les Européens qui y pénétreront. Des missionnaires protestants anglais avaient déjà devancé au centre de l'Afrique les catholiques et les protestants d'autres nations ; mais bientôt ceux-ci s'aventureront à leur tour au cœur du continent noir et s'établiront de préférence près des stations. Les postes de l'œuvre internationale seront donc utiles aux missions puisqu'ils leur faciliteront la pénétration de l'Afrique et leur y accorderont le même accueil, la même protection qu'aux autres voyageurs.

De leur côté, les missions contribueront au succès des stations. Le vice-amiral n'entre pas dans de plus amples détails. Cependant son idée ne peut avoir été autre que celle-ci : par leur influence morale et éducative, par leurs œuvres de miséricorde envers tous ceux qui souffrent, par leur vie de travail, par leur contact plus direct et plus suivi avec les indigènes, les missionnaires renforceront le prestige que les Européens des postes de l'œuvre exerceront sur les populations autochtones ; ils attacheront davantage celles-ci aux stations qui les protègent et ils feront en sorte que ces postes scientifiques et hospitaliers deviennent de véritables foyers de civilisation. En outre, la coopération fructueuse entre les stations et les missions rendra l'œuvre sympathique auprès de tous ceux qui s'intéressent en Europe au progrès du prosélytisme religieux ; tandis que les autres trouveront, dans le profit que l'œuvre en retire, une raison d'intérêt pour ne pas refuser leur concours à une entreprise qui veille à ne

pas s'identifier avec la propagande religieuse et à conserver son caractère propre, son indépendance et sa sphère d'action.

Le D^r NACHTIGAL, sans nommer explicitement les missions religieuses, en démontre cependant le concours indispensable dans la lutte contre la traite. Voici comment le compte rendu rapporte ses idées :

« Quant à la traite, la fermeture des débouchés du littoral ne suffira pas à la supprimer. Partout où pénètre l'Islam, l'esclavage s'installe avec lui ; celui-ci se maintiendra donc à l'intérieur même, dans les États relativement civilisés du Soudan central. C'est dans l'Islam, qui est sa source, qu'il faut combattre le commerce des esclaves ; or, les États du Soudan sont très accessibles à l'influence européenne. C'est par le commerce qu'on civilisera le mieux l'intérieur de l'Afrique » (1).

Nous parlerons plus loin du rôle que peut remplir le commerce honnête dans la lutte contre la traite. Examinons ici plus spécialement la portée des paroles du délégué allemand qui dit :

« C'est dans l'Islam qu'il faut combattre le commerce des esclaves ».

L'Islam n'est pas un système économique ; il n'est pas une politique commerciale ni une entreprise de commerce ; il est une religion, un genre de vie morale, un ensemble de croyances et de principes qui régissent la vie individuelle et sociale de ses adeptes ; enfin il est aussi une culture et une doctrine politique. C'est sur le terrain de la régénération morale qu'il faut avant tout se mesurer avec lui, ou comme le dit le D^r NACHTIGAL, le combattre. Comment le faire ? Différentes hypothèses se présentent à l'esprit. Ou bien on peut prémunir les indigènes contre l'influence de l'Islam en les maintenant dans leur culte ancestral, les affermir dans leur propre conception de

(1) Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876), p. 10.

vie, et surtout adopter soi-même leur forme de vie religieuse et s'identifier complètement avec eux. Ou bien on peut détruire dans l'âme des autochtones toute idée religieuse, les rendre farouchement athées, résolument hostiles à toute pratique et à toute conviction religieuse et hermétiquement fermés à tout prosélytisme chrétien ou autre, et leur inculquer les principes d'une morale laïque basée sur les convenances européennes. Ou bien on peut recourir à la force brutale des armes, détruire violemment tout agent, toute pratique, tout vestige de l'Islam dans l'Afrique et dans le monde entier. Ou bien enfin, on peut envisager une vaste action missionnaire en vue de gagner les indigènes au christianisme.

La première hypothèse s'avère impossible. D'une part, les idées primitives, même en matière religieuse et morale, n'excluent pas le principe de l'esclavage et n'incluent pas le respect dû à tout être humain comme tel ; elles ne s'opposent pas aux sacrifices humains ni à l'anthropophagie. D'autre part, l'adoption du culte des indigènes par ceux qui se proposent de les élever à un degré supérieur de civilisation est une monstrueuse utopie.

Dans la seconde hypothèse, on détruit le fondement même de toute la vie sociale des indigènes sans rien y mettre à la place ; on crée l'anarchie morale ; on enlève tout frein aux passions insatiables qui sommeillent au fond du cœur de chaque homme ; on consacre le règne de la force brutale qui subjugue à son despotisme égoïste tous ceux qui sont trop faibles pour résister à sa violence. En outre, où trouver les agents nécessaires pour déployer une action d'une telle envergure au cœur de l'Afrique ? Comment faire accepter par l'Europe entière une telle entreprise antimorale, inhumaine et contraire tant aux intérêts vitaux des indigènes qu'à ceux des Européens ?

La troisième hypothèse est aussi funeste et aussi impossible que les deux précédentes. En effet, laissant de côté la question financière et celle du personnel néces-

saire à pareille action, il reste que la doctrine de la morale laïque n'est qu'un assemblage de réminiscences chrétiennes, un ensemble d'attitudes, de convenances et de principes de vie auxquels on a enlevé tout fondement religieux. Dans l'âme primitive des peuples non civilisés, cette doctrine ne trouvera aucune résonnance positive. Elle ne leur enlèvera que le frein moral qui jusqu'alors régularisait leur vie individuelle et sociale, et les conduira à l'anarchie dans tous les domaines.

Dans aucune de ces trois suppositions on oppose à l'Islam une force morale capable de se mesurer avec lui et d'assurer une régénération de la mentalité et de la vie des indigènes. Il est aussi irraisonnable, impossible et inefficace de songer à recourir à une répression brutale de l'Islam, à l'effacer de la face du monde par la force des armes. Certes, on devra recourir à la force militaire pour chasser de l'intérieur de l'Afrique les bandes terroristes des marchands d'esclaves ; mais ce n'est que par une action morale qu'on convertira les âmes, qu'on enrayera le prosélytisme religieux des adeptes de Mahomed, qu'on prémunira les Africains contre l'infiltration musulmane, qu'on les gagnera à une communauté de culture et de conception de vie avec les peuples de l'Occident.

Il ne reste donc qu'à recourir au concours du christianisme et à l'évangélisation pour empêcher la main-mise de l'Islam sur l'Afrique centrale. Les membres anglais, allemands et français de la Conférence de Bruxelles en étaient tous convaincus. LÉOPOLD II ne l'était pas moins qu'eux. Lorsque, quelques semaines plus tard, BANNING résumera les conclusions de cette Assemblée dans son ouvrage : *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles*, le Roi, à qui il soumit au préalable son manuscrit, lui fera parvenir la remarque suivante :

« Je voudrais qu'il soit dit que si l'œuvre ne peut se charger elle-même de l'évangélisation, c'est qu'elle doit laisser cette tâche de

l'évangélisation aux missionnaires. C'est la grande puissance morale qui détournera volontairement les noirs des crimes que nous cherchons à empêcher par la création des stations.

» Je ne trouve pas que le manuscrit appuie assez sur l'importance de l'évangélisation... » (1).

(1) Note du Roi transmise à Jules DEVAUX pour être communiquée à BANNING. Elle est datée du 24 octobre 1876. (E. B., Dossier n° 29). BANNING traduit comme suit la pensée de son royal censeur :

« Les établissements qu'il s'agit de créer porteront un cachet purement laïque ; le concours de toutes les nations n'en comportait pas d'autre ; ils ne s'imposent aucune mission religieuse, ils ne représentent aucune confession, aucun culte.

Cette abstention ne procède ni de l'indifférence, ni du scepticisme. Loin d'être hostiles à la prédication de l'Évangile, la plupart des membres de la Conférence ont été d'avis que cette prédication serait hautement salutaire, qu'elle pourrait devenir le principe le plus actif de la régénération morale des peuples de l'Afrique. L'histoire démontre que le christianisme possède une vertu particulière pour retirer de la barbarie les races incultes et leur faire franchir rapidement les premières étapes de la civilisation. Cette grande et légitime influence ne sera donc pas méconnue ; mais la direction en doit nécessairement rester aux mains des Églises chrétiennes. Les essais isolés de propagande faits jusque dans ces derniers temps sur divers points de l'Afrique, ont donné des résultats peu satisfaisants ; ils pourront être repris dans de meilleures conditions. Les missionnaires seront libres de venir s'établir à côté des stations, d'ériger dans leur rayon des temples et des écoles ; à quelque confession qu'ils appartiennent, ils en recevront aide et appui, ils profiteront des rapports créés, des progrès déjà accomplis et pourront contribuer efficacement à les consolider, à les étendre » (BANNING, L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles, Muquardt, Bruxelles, 1877, pp. 92-93).

Dans la conclusion de son ouvrage, BANNING regarde l'avenir : « Que si, anticipant sur l'avenir, il était permis d'en contempler à l'avance le résultat total, quel spectacle ne s'offrirait pas aux yeux du savant comme de l'homme d'État !... Les conquêtes de la civilisation auront suivi de près celles de la science. Les stations, après avoir été des points d'appui et de refuge pour les voyageurs, seront devenues des foyers de lumières, des centres d'autant de groupes de populations s'élevant par degrés, sous leurs auspices, à des conditions sociales d'un ordre supérieur. Les missions religieuses, aujourd'hui arrêtées aux côtes, auront pu pénétrer dans l'intérieur et répandre la semence de l'Évangile dans un sol qui leur promet plus que tout autre d'abondantes moissons. Sous l'influence combinée de ces forces civilisatrices, la traite aura vu tarir ses sources ; la diminution progressive de ses ravages, en accroissant la sécurité des indigènes, aura permis aux sociétés naissantes de l'Afrique centrale de se développer sans entraves... » (*Op. cit.*, p. 112).

DE LAVELEYE reprend à son tour la substance de l'exposé de BANNING, lorsqu'il écrit : « Bien entendu, les stations créées par la conférence internationale ne pourraient s'occuper de propagande religieuse, puisqu'elles seraient entretenues par les souscriptions de personnes appartenant à différents cultes. Tout en se montrant très sympathiques aux efforts faits à côté d'elles pour répandre l'Évangile, elles devraient conserver un caractère exclusivement laïque. Leur but

Treize ans plus tard, le 25 août 1889, il écrira encore à LAMBERMONT :

« L'abolition de la traite est peut-être encore plus affaire du pouvoir spirituel que du pouvoir temporel. Il est certain que les missionnaires ont un grand rôle à jouer dans la proscription de la traite » (1).

Sir BARTLE FRERE met la Conférence en garde contre l'idée qu'on pourrait par la violence triompher du danger de l'Islam et faire pénétrer la civilisation en Afrique. Il dit à ce sujet :

« Ce n'est pas la force matérielle dont il dispose qui fait le prestige du voyageur européen en Afrique, c'est la supériorité de l'homme blanc qui en fait une puissance, un centre de civilisation. C'est un des traits caractéristiques des peuples de l'Afrique que d'affluer partout où il existe un tel centre » (2).

S'il faut y aller par la douceur, comme le dit le délégué anglais, s'il s'agit surtout de rehausser le prestige de l'action européenne en Afrique par l'élévation morale de la conception et de la pratique de la vie, par le rayonnement d'une influence morale et éducative, par le déploiement d'une action bienfaisante et miséricordieuse, il est évident que la présence et la collaboration des missions religieuses apporteront aux stations de l'œuvre un élément d'influence d'une importance capitale et qu'elles contribueront efficacement au succès de l'entreprise commune.

L'Angleterre était plus que tout autre pays convaincue de cette puissance morale des missions. Aussi, sir BARTLE FRERE voyait-il dans les stations, comme son collègue sir H. RAWLINSON, un moyen efficace pour faciliter aux

principal est de servir de bases d'opération aux voyageurs qui s'avanceront dans l'intérieur pour pénétrer dans des régions encore inexplorées» (DE LA VELEYE, E., *L'Afrique centrale et la Conférence géographique de Bruxelles*, Muquardt, Bruxelles, 1877, p. 15).

(1) L. O. C., document n° 904 ; aussi C. A. B., t. 1.

(2) Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876), p. 11.

explorateurs, aux commerçants et aux missionnaires la pénétration de l'intérieur de l'Afrique. Il regardait ces trois « voyageurs » comme les agents indispensables de l'introduction de la civilisation. C'est pourquoi il dit :

« On pourrait... établir à l'intérieur des stations pour les explorateurs, les commerçants et les missionnaires » (1).

On ne peut évoquer aucune raison solide pour déduire de cette énumération plaçant les missionnaires en dernier lieu une certaine méconnaissance de l'importance à accorder à l'élément religieux, comme si l'on considérait celui-ci bien en dessous de la science et du commerce. Ce qu'on lit à ce sujet dans le mémoire secret de M^{gr} LAVIGERIE (2), ne mérite aucun crédit. D'ailleurs tout cet écrit, pour autant qu'il émet des appréciations sur l'esprit de l'œuvre internationale africaine, est sujet à de sérieuses réserves. Dans le monde protestant anglais, sir BARTLE FRERE était une des personnalités les plus actives et les plus sympathiques à l'œuvre de l'évangélisation. Il l'avait suffisamment montré lors de sa mission diplomatique à la côte orientale de l'Afrique en vue d'y amener le Sultan de Zanzibar à refréner la traite maritime. Il avait été un des promoteurs du mouvement missionnaire écossais qui avait donné naissance à la fondation de la station Livingstonia au bord du lac Nyassa.

Sir FOWELL BUXTON rapporte à la Conférence les efforts protestants anglais en vue d'implanter le christianisme en Afrique. Le compte rendu résume en ces termes son intervention :

« Sir Fowell Buxton donne quelques explications sur les stations établies ou en voie de formation. Entre les deux grands lacs Albert

(1) Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876), p. 11.

(2) M. STORME, Evangelisatiepogingen in de Binnenlanden van Afrika gedurende de XIX^e eeuw (Institut Royal Colonial Belge, Bruxelles, *Mémoires in-8^o*, XXIII, 1951), p. 438.

et Victoria Nyanza, les missionnaires en ont fondé une ou deux. Une autre va s'établir au nord du lac Nyassa. Il conviendrait d'en établir également une sur le lac Tanganika. Une expédition s'organise pour prendre position à Ujiji sur le lac. Six ou sept stations seront fondées dans le courant de l'année prochaine. L'intérêt qu'on porte en Angleterre à cette entreprise est tel qu'on a déjà souscrit plus de quarante mille livres sterling pour en hâter la réalisation. Nul doute que les mêmes sympathies ne se manifestent sur le continent » (1).

Comme nous l'avons écrit ailleurs, cette ardeur britannique, ce zèle qui, à cette époque, se limitait encore à l'installation des missionnaires dans l'Est africain et dans la région des grands lacs, préoccupaient sérieusement LÉOPOLD II (2). Nous y reviendrons plus loin (3).

Les délégués austro-germano-russes, réunis en commission spéciale pour rédiger un plan précis concernant le choix des emplacements qui pourraient convenir le mieux aux stations à fonder, tiennent compte des vues échangées au cours de cette première séance. Comme l'avait déjà écrit le baron DE RICHTHOFEN à E. DE BORCHGRAVE avant la Conférence (4), il n'entrait pas dans la compétence de cette Assemblée, comme il n'appartenait pas aux Sociétés de Géographie d'organiser des missions religieuses ou des entreprises commerciales, mais les savants et les explorateurs se réjouissaient d'avance à la pensée que leurs efforts dans le domaine purement scientifique, qui leur était propre, contribueraient efficacement à l'expansion de la civilisation, de la foi et du commerce. Aussi, le groupe allemand considère-t-il les stations uniquement sous l'aspect scientifique tout en tenant compte du fait qu'elles étaient appelées à devenir un jour des foyers de civilisation, lorsqu'elles

(1) Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876), p. 10.

(2) Voir ROEYKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, pp. 102-110.

(3) Voir pp. 240-241.

(4) Voir ROEYKENS, A., *Op. cit.*, pp. 142-144.

« ... auront concentrée autour d'elles assez d'intérêts commerciaux et religieux pour qu'elles se transforment en de véritables factoreries européennes » (1).

Les Allemands donc aussi étaient convaincus que les missionnaires suivraient les stations et que leur coopération ultérieure contribuerait efficacement au succès des buts élevés que poursuivait la Conférence.

D'autre part, dans cette même deuxième séance, le vice-amiral DE LA RONCIÈRE LE NOURY et M. DE SEMENOW insistent particulièrement sur l'utilité de voir la Conférence, en arrêtant la formule de ses résolutions, ne pas exclure toute action autre que la sienne et accepter au contraire le concours de toutes les initiatives publiques et privées qui seraient de nature à seconder l'exécution de ses desseins (2). Nous verrons plus loin (3) que le vice-amiral avait des raisons particulières pour émettre cette suggestion. Celle-ci toutefois envisageait non seulement un éventuel concours des Gouvernements, mais aussi la collaboration d'institutions privées. C'est sous ce dernier aspect que nous l'étudions ici.

Le texte d'un paragraphe additionnel fut élaboré par une commission mixte. BANNING en donna lecture au début de la troisième séance du 14 septembre. La rédaction en était formulée en ces termes :

« La Conférence fait appel dès aujourd'hui au bon vouloir et à la coopération de tous les voyageurs qui entreprendront des explorations scientifiques en Afrique, qu'ils voyagent ou non sous les auspices de la Commission internationale instituée par ses soins » (4).

L'Assemblée se déclara d'accord avec ce texte et le paragraphe fut adjoint aux décisions finales.

A première vue, on s'étonne de ne voir envisagée dans

(1) Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876), p. 10.

(2) *Ibidem*, pp. 16-17.

(3) A propos du concours des Gouvernements à l'œuvre. p. 234.

(4) Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876), p. 38.

ce nouveau paragraphe que la coopération des explorateurs proprement dits, alors que l'intervention des délégués français et russe avait porté sur les initiatives et les institutions publiques et privées, et que, dans la première séance de la Conférence, le vice-amiral avait particulièrement souligné l'utilité que l'œuvre pouvait retirer de la coopération ultérieure des missions religieuses. Faut-il en déduire que dans ses résolutions finales la Conférence exclut le concours des missions religieuses, d'autant plus que, dans le rapport de la commission mixte chargée de fondre en un système transactionnel les différents projets présentés par les deux groupes nationaux, on laisse tomber l'allusion du groupe auto-germano-russe aux intérêts commerciaux et religieux que les stations concentreraient nécessairement autour d'elles (1) ?

Ce serait, à notre avis, un raisonnement erroné. En effet, la forme même de la déclaration n'est pas exclusive, mais simplement affirmative. On fait appel à la collaboration des explorateurs, qu'ils voyagent ou non sous les auspices de l'œuvre internationale. Le fait qu'on n'adresse pas un appel explicite à des personnes qui se rendent en Afrique dans un but autre que scientifique, ne veut pas dire qu'on refuse en principe leur collaboration. La raison pour laquelle on lance cet appel n'est autre que la considération de l'intérêt de l'œuvre commune, le succès de l'entreprise, la réalisation aussi parfaite que possible du but de la Conférence. Or, celui-ci est formulé en ces termes dans la déclaration finale :

« ... Le but de la Conférence internationale de Bruxelles, c'est-à-dire : explorer scientifiquement les parties inconnues de l'Afrique, faciliter l'ouverture des voies qui fassent pénétrer la civilisation dans l'intérieur du continent africain, rechercher des moyens pour la suppression de la traite des nègres en Afrique » (2).

(1) Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876), p. 26.

(2) *Ibidem*, pp. 24 et 37.

Et puisque la Conférence est tombée d'accord pour estimer que le concours ultérieur des missions religieuses est utile au succès de l'œuvre, on pourra donc faire appel à leur collaboration le jour où l'on jugera opportun de leur adresser cette invitation.

Pour le moment, la Conférence n'envisage que l'établissement des stations ; les autres tâches sont laissées à l'avenir. Si, « dès aujourd'hui », elle s'adresse spécialement aux voyageurs qui entreprendront des explorations scientifiques, c'est que d'eux surtout elle attend de l'aide pour l'établissement des postes et pour l'exécution de sa mission scientifique. Ayant admis le principe de la collaboration des personnes qui n'opéreraient pas en Afrique sous l'auspice de l'Association, on sera autorisé à l'étendre au moment voulu à d'autres domaines que celui de la science et de l'appliquer à la poursuite des buts humanitaires de la Conférence.

Ainsi, sans que la déclaration finale fît mention de la collaboration des missions religieuses, l'éventualité et la convenance du concours de celles-ci étaient implicitement admises d'autant plus qu'au cours des échanges de vues on l'avait envisagé et estimé hautement utile, non pas pour établir les postes (puisque les missions suivraient les stations), mais pour réaliser les objectifs ultérieurs de l'œuvre commune, c'est-à-dire l'introduction de la civilisation et l'abolition de la traite.

En outre, ce n'est sans doute pas sans préméditation que le Président de la Conférence aura veillé à éviter qu'une allusion directe quelconque à cette coopération ultérieure des missions religieuses fût incluse dans les déclarations finales de la Conférence. Il était inutile et jugé souverainement inopportun d'aborder pour le moment ce point névralgique, du moins eu égard à une partie de l'opinion publique belge.

« Au milieu des divergences de vues et d'intérêts qui vont évidemment se faire jour, il faut rechercher les voies qui divisent le moins »,

avait dit LAMBERMONT à ses collègues le 9 septembre (1). On appliquait ici ce principe élémentaire de sagesse diplomatique. Comme le disait M. DE SEMENOW

« on a cru devoir assigner la priorité à l'intérêt scientifique, sauf à compter pour les autres progrès sur la marche naturelle des événements » (2).

Ce que le Dr NACHTIGAL exprimait en ces termes :

« Il faut beaucoup attendre de l'action du temps, du progrès naturel de l'œuvre » (3),

tandis que le vice-amiral DE LA RONCIÈRE LE NOURY estimait qu'

« ...il faut évidemment compter sur les progrès ultérieurs de l'entreprise qu'il s'agit aujourd'hui de fonder » (4).

Ces réflexions, au fond identiques, des délégués allemand, russe et français, nous font présumer que le Roi ou LAMBERMONT ont dû faire à ceux-ci les mêmes recommandations que ce dernier avait adressées à ses collègues belges dans les réunions préparatoires (5).

§ 2. — Le rôle civilisateur des stations.

En discutant les conditions dans lesquelles il fallait organiser les stations, les membres de la Conférence avaient devant les yeux le modèle des postes de missionnaires tant protestants que catholiques. Les Anglais surtout conçurent ces stations comme des foyers de civilisation. Nulle part il n'est spécifié comment les établissements de l'œuvre rempliraient eux-mêmes ce rôle.

(1) Voir p. 136.

(2) Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1786), p. 14.

(3) *Ibidem*, p. 15.

(4) *Ibidem*, p. 15.

(5) Voir p. 136-137.

Nous venons même de voir dans le paragraphe précédent qu'on comptait sur le concours ultérieur des missions religieuses pour réaliser le but civilisateur que l'œuvre se proposait.

Il est à remarquer que le Roi, qui appuie tellement dans son discours d'ouverture sur le but civilisateur de la Conférence, ne parle nulle part de *stations civilisatrices* (1). Ceci ne nous semble pas devoir être attribué au hasard. Sa réserve en même temps que sa sollicitude de maintenir les délibérations de la Conférence dans le domaine purement scientifique, révèlent à nos yeux une politique déterminée suivie par le Souverain.

L'introduction de la civilisation dans un pays primitif, sans cohésion politique, où tout est encore à faire dans le domaine des voies de communications, de l'équipement industriel et de l'exploitation raisonnable des richesses minérales et agricoles aussi bien que dans le domaine de la culture de l'esprit, pareille entreprise gigantesque exige l'établissement d'un pouvoir politique centralisateur qui en assume la direction supérieure et fournit les fonds nécessaires. De ce chef, le Roi avait déjà trop de raisons pour ne pas faire aborder cet aspect par la Conférence. Mais il y avait également un autre motif.

On ne peut concevoir l'introduction de la civilisation

(1) Le terme est de BANNING. Celui-ci écrira dans son livre *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles* : « Servir la science et les hommes qui s'en font les apôtres : telle sera donc la mission immédiate, essentielle des établissements qui vont être créés en Afrique ; il s'en ajoutera bientôt une autre non moins importante, celle de répandre les lumières de la civilisation parmi les peuples indigènes. La Conférence n'a discuté ni réglé le détail de toutes ces questions ; elle a réservé ce soin à la direction centrale qu'elle a constituée avant de clore ses travaux ; mais sa pensée générale a été très claire, très nette à cet égard. Le Roi l'a formulée avec éclat en ouvrant la première séance de l'assemblée, qui, de son côté, n'a pas cessé d'être animée du même esprit. Les stations seront donc également *civilisatrices* ; elles seront des instruments de progrès, des garanties de paix pour les populations qui les verront s'établir au milieu d'elles. A ce point de vue, la tâche de ces établissements prend une extension considérable, acquiert une portée lointaine » (*Op. cit.*, pp. 89-90).

dans un pays primitif sans poser la question des assises morales et religieuses qui seront à la base de la forme plus cultivée de vie humaine, tant individuelle que sociale, qu'on veut apporter à une population encore plongée dans le stade de vie inculte. On ne peut concevoir cette entreprise sans envisager le moyen normal d'éduquer et d'instruire les esprits et la mentalité de cette population et surtout de sa jeunesse, si du moins on veut vraiment apporter un bien humain aux indigènes et non pas seulement les exploiter. L'éducation et l'instruction se réalisent au moyen des écoles. En allant au fond du problème de l'introduction de la civilisation en Afrique, on touche ainsi inéluctablement à la question scolaire (1).

Or, à l'époque où le Roi prenait son initiative africaine, la question scolaire était liée en Belgique à la lutte politico-religieuse qui divisait ses compatriotes.

Si donc LÉOPOLD II avait parlé de « stations civilisatrices », s'il avait assigné à celles-ci un rôle directement civilisateur analogue à celui que les missions religieuses remplissent de par la nature même de leur activité et de leur but, s'il avait donné aux établissements de l'Association ce qu'il appelle dans une note autographe « un caractère enseignant » (2), il se trouvait dans la nécessité de

(1) C'est d'ailleurs à ce point de vue que la presse belge de l'époque va s'occuper principalement de l'initiative africaine de LÉOPOLD II.

(2) Note du Roi à J. DEVAUX, datée du 24 octobre 1876, à propos du manuscrit du livre de BANNING sur *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles* (E. B., Dossier n° 29). Voici ce qu'écrivit le Roi : « Je voudrais aussi qu'il ne donne pas aux stations un caractère enseignant. Il y a une petite phrase sur l'enseignement donné aux noirs pour se vêtir, etc. que je supprimerais... ». BANNING ayant fait parvenir ses observations à DEVAUX et lui ayant demandé des précisions, celui-ci lui répondit le 27 octobre de la part du Roi : « Du moment où il est clairement expliqué qu'il ne s'agit pas d'écoles, le Roi n'a pas d'objection, mais la rédaction prête un peu à l'équivoque ; il serait bon de la rendre un peu plus précise » (E. B., Dossier n° 31). — BANNING supprimera donc le passage visé, et il le remplacera par la rédaction que voici, qui fait immédiatement suite au texte que nous citons à la page 224, note 1 : « Ce serait sans doute dépasser le but, surcharger le rôle, déjà fort compliqué, des stations, que de vouloir qu'elles initient directement les Nègres aux arts de la civilisation. Elles ne peuvent être, au sens strict de ce mot, des écoles professionnelles, des ateliers d'apprentissage ;

déterminer sur quelles bases morales il allait fonder la civilisation à introduire en Afrique et quelle solution il allait donner à la question scolaire. Or, il lui était moralement impossible, à cette époque, de manifester sa véritable pensée relative à cette double question, vu la situation tendue de la vie politique belge (1).

L'œuvre africaine qu'il allait entreprendre dans un but patriotique ne devait jamais, dans sa pensée, faire l'objet d'une lutte politico-religieuse semblable à celle qui se déroulait sous ses yeux en Belgique. On ne se crée pas un empire en s'entre-déchirant ! La nation a besoin de toute la force vive de ces citoyens si elle

mais par le fait seul de leur présence, par l'exercice journalier, sous les yeux des indigènes, de quelques industries élémentaires, par le contraste de l'existence européenne, de ses usages, de ses mœurs, de ses travaux avec la rudesse de la vie sauvage, il s'établira un enseignement de fait, une éducation pratique dont les résultats ne laisseront pas d'être importants » (*Op. cit.*, p. 90). — Ici BANNING rend donc plutôt les idées du Roi que sa propre façon de voir. — DE LAVELEYE, qui suit fidèlement le commentaire de BANNING tout en le résumant, écrit : « Les travaux exécutés par les ouvriers européens, sous les yeux des indigènes, initieraient ceux-ci aux arts et aux besoins de la civilisation, qui se répandraient rapidement de proche en proche » (*L'Afrique centrale et la Conférence géographique de Bruxelles*, Muquardt, Bruxelles, 1877, p. 17).

(1) Sa véritable pensée ne ressort-elle pas de la lettre, écrite de sa main, qu'il adresse en 1890 à COQUILHAT, alors Gouverneur général f. f. du Congo ? « Nous entendons nous inspirer de l'exemple de tous les Gouvernements qui, sans exception, favorisent de leur mieux l'action des missionnaires nationaux ; ils y voient le meilleur moyen de répandre leur influence morale et politique et un facteur indispensable à une colonisation durable et féconde. Nous tenons suivre à l'égard des missions belges une politique non seulement de neutralité bienveillante, mais de sympathie active et incessante » (C. E. E.). Cette politique resta toujours celle du Gouvernement de l'État indépendant du Congo, et chaque fois que des agents subalternes en Afrique voulurent s'en écarter, le Gouvernement leur rappela avec fermeté sa politique. A cet égard, la lettre du baron VAN EETVELDE, Secrétaire d'État, au Gouverneur général en date du 4 mai 1897 est significative. Il s'y exprima en ces termes : « Il résulte d'une lettre d'un courrier antérieur relative à la colonie scolaire de l'État à Nouvelle-Anvers, qu'on a été d'avis d'y supprimer les leçons de catéchisme. A ce propos, je crois qu'il n'est pas superflu de rappeler encore à nos agents la ligne politique que l'État s'est tracée à l'égard des missionnaires catholiques. J'ai eu maintes fois l'occasion de dire, Monsieur le Gouverneur général, que l'État considérait comme l'un de ses devoirs de favoriser de tous ses moyens l'œuvre d'éducation chrétienne poursuivie par eux. En ne se plaçant même qu'à un point de vue uniquement politique, il envisage les missions catholiques comme des facteurs importants de l'œuvre

veut s'étendre en dehors et y faire œuvre durable, non pas par la force des armes, mais par le génie diplomatique de ceux qui ont ses destinées en mains, par l'esprit d'initiative de ses nationaux et par le rayonnement de sa vie culturelle. Tout ce qui blesse, tout ce qui mine l'esprit d'une union fraternelle nationale rend impossible l'éclosion d'un véritable esprit impérial dans la masse des citoyens, sans lequel une entreprise coloniale n'est pas possible.

Aussi Léopold II met-il un soin extrême à écarter des résolutions de la Conférence toute question qui implique des mesures directement applicables aux missions religieuses, aux affaires commerciales et à l'action civilisatrice des stations (1).

civilisatrice entreprise au Congo, et il estime qu'en travaillant à leur développement et à l'extension de leur influence sur les indigènes, il pratique l'un des moyens les plus efficaces et les plus féconds de moralisation et de régénération des populations natives. Dans cet ordre d'idées, il faut considérer comme solidarisées l'action de l'État et celle des missionnaires, et les efforts de ces derniers en vue de propager la morale chrétienne doivent être, de la part des agents du Pouvoir, l'objet non pas d'une simple neutralité bienveillante, mais bien d'une active coopération. Les enseignements religieux produiront des résultats d'autant plus sensibles auprès des indigènes que ces enseignements seront encouragés par ceux qui représentent à leurs yeux la puissance et l'autorité. Cette identification entre l'action du pouvoir civil et l'action religieuse a toujours sur le terrain colonial paru nécessaire aux meilleurs esprits. « Si on peut arriver par la force, a écrit Jules Simon, c'est par l'idée seule qu'on peut durer, et l'idée, pour les barbares, c'est l'idée religieuse ». — « La laïcisation, disait un homme d'État français, n'est pas un article d'exportation ». Vous ne sauriez trop insister auprès de tous nos agents, Monsieur le Gouverneur général, pour qu'ils se pénétrant de l'idée qu'ils serviront à la fois les intérêts de la civilisation et ceux de l'État en s'associant, en quelque sorte, aux travaux d'évangélisation des missionnaires. Je vous prie d'envoyer copie de la présente lettre aux agents de l'État. (s.) Edm. van Eetvelde » (*Ibidem*). Voir sur la politique religieuse et scolaire du Fondateur de l'empire colonial belge, nos deux études : L'œuvre de l'éducation des jeunes Congolais en Belgique (1888-1899). Une page de l'histoire de la politique scolaire de l'État indépendant du Congo, dans : *Nouvelle Revue de Science missionnaire*, XII, 1956, pp. 92-107; 161 sq et Le baron Léon de Béthune et la politique religieuse de Léopold II en Afrique, dans *Zaire*, X, 1956, pp. 3-68 ; 227-281.

(1) Malgré ces précautions, le Roi verra bientôt la presse belge s'engager dans une âpre et longue polémique au sujet du caractère neutre de son entreprise

ARTICLE III.

L'œuvre des stations et la politique.

La Conférence géographique de Bruxelles n'avait aucun caractère politique et elle n'envisageait pas le problème africain sous cet aspect. Cependant plusieurs sujets qu'on y abordait, comportaient pour les membres étrangers une portée politique. Ceux-ci, dans leurs échanges de vues, avaient toujours présents à l'esprit les intérêts vitaux, actuels et futurs, de leurs pays respectifs dans le continent noir. Les solutions proposées, les suggestions émises, l'étaient en fonction de considérations d'ordre politique. De son côté, dès cette époque, le Roi avait déjà conçu tout un plan d'action ; l'œuvre des stations scientifiques n'était qu'une préparation, un germe d'où son génie se proposait de faire éclore plus tard un édifice politique.

Examinons à présent les points principaux à propos desquels ces préoccupations se sont manifestées.

§ 1. — Les stations côtières.

Dans son discours d'ouverture, LÉOPOLD II reprit le programme qu'il avait déjà énoncé dans sa note de juillet. Il fallait acquérir des bases d'opération sur les côtes orientale et occidentale de l'Afrique équatoriale.

ainsi qu'au sujet du rôle à réserver aux missions religieuses dans l'œuvre civilisatrice qu'on allait entreprendre en Afrique. Nous étudierons les différentes phases de cette interminable polémique dans un ouvrage ultérieur. Le sujet est des plus intéressants, il explique l'attitude réservée que beaucoup de Belges ont adoptée dans la suite à l'égard de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II.

Sir RUTHERFORD ALCOCK aborde la question de savoir où placer ces stations côtières. Il écarte l'Égypte, il désespère trouver un point convenable sur la côte occidentale ; enfin il préconise de choisir Bagamoyo sur la côte orientale en face de Zanzibar (1). Un autre membre anglais, l'amiral sir L. HEATH, songe immédiatement à une prise de possession par un État européen :

« Il propose à Sa Majesté de s'adresser aux gouvernements français et anglais qui enverraient une expédition pour reconnaître les côtes. Une fois le port choisi, on en ferait un territoire européen sous un drapeau quelconque... Sir Heath rappelle l'exemple de la fondation de Singapore, il y a un demi-siècle, par sir Stamford Raffles » (2).

Sir BARTLE FRERE se joint à son collègue. Il n'indique aucune localité particulière, mais il rappelle que toute la côte orientale, depuis le fleuve Djouba jusqu'à la baie de Delagoa, se prête admirablement à la création de ports. On pourrait partir vers l'intérieur de l'un des ports qu'on y établirait (3).

En fin diplomate, le Roi ne réagit pas pour l'instant à ces suggestions. Cet échange de vues lui avait permis de sonder le terrain. Voici comment, d'après le compte rendu de la Conférence, il clôtura la discussion :

« Après cet échange d'observations, le Roi, résumant les débats, constate que la Conférence est unanime quant à l'utilité qu'il y aurait d'établir en Afrique des stations scientifiques et hospitalières. Il désigne ensuite le second point qu'il s'agit d'examiner, à savoir : le choix des emplacements qui pourraient le mieux convenir à l'établissement des stations » (4).

On convint que des commissions spéciales proposeraient des projets à ce sujet. Deux groupes se formèrent : l'un composé des délégués autrichiens, allemands et

(1) Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, 1876), p. 10.

(2) *Ibidem*, p. 10-11.

(3) *Ibidem*, p. 11.

(4) *Ibidem*, p. 11.

russe, l'autre des délégués anglais, français et italien. Les Belges ne participaient pas à ce travail technique.

La commission anglo-franco-italienne adopte les idées émises déjà par les membres britanniques ; elle se place plus spécialement au point de vue économique et pratique, c'est-à-dire qu'elle envisage surtout l'avenir commercial et politique de la pénétration de l'Afrique. Quant aux stations côtières, elle propose en conséquence :

« Le choix par une autorité navale compétente des points d'entrée les mieux appropriés sur les côtes orientale et occidentale de l'Afrique, dans le voisinage de Zanzibar d'une part, et de Saint-Paul-de-Loanda de l'autre » (1).

Il eût été peu politique de la part du Roi de vouloir combattre ouvertement ou de rejeter lui-même cette proposition qui trahissait trop clairement l'arrière-pensée de placer l'œuvre naissante sous le contrôle effectif du Gouvernement anglais. La France se ralliait aux vues des membres britanniques vraisemblablement parce qu'elle avait tout intérêt à écarter autant que possible l'Allemagne et l'Association internationale de l'Ogooué et des contrées inexplorées entre l'équateur et l'embouchure du Congo.

Ces suggestions avaient sans doute pour effet de resserrer encore davantage l'unité de vues du groupe austro-germano-russe avec celles du Roi. Rien ne nous est parvenu des conversations privées du Souverain et de ses collaborateurs avec les membres étrangers de la Conférence, mais tout nous porte à croire que le Roi savait déjà les grandes lignes des « programmes tout faits, étendus et compliqués » que les Anglais apporteraient à Bruxelles, comme LAMBERMONT l'avait fait entendre à ses collègues belges le 9 septembre (2). A

(1) Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, 1876), p. 20.

(2) Voir p. 136.

ne pas en douter, il a dû prendre ses précautions, car ces programmes étaient par trop favorables aux intérêts britanniques et contre-carraient singulièrement ses propres projets. Ils mettaient, en effet, l'exécution de ceux-ci sous la tutelle de l'Angleterre. Bien que les Allemands n'eussent pas de possessions sur les côtes de l'Afrique et que leur Gouvernement ne fût pas disposé, à cette époque, de s'en assurer une partie, il était naturel qu'ils n'approuveraient pas les suggestions faites par leurs collègues anglais. L'œuvre internationale devait rester indépendante des Gouvernements des grandes puissances coloniales et agir par ses propres moyens. Le Roi n'a-t-il pas laissé entendre aux délégués d'outre-Rhin que l'œuvre des stations scientifiques était destinée à évoluer plus tard dans une Association internationale qui prendrait soin de la colonisation de toute l'Afrique équatoriale au profit de tous, comme l'avait suggéré *Le Précurseur* du 12 septembre ? Ce serait le meilleur système pour réaliser et garantir une parfaite liberté de commerce dans cette partie de l'Afrique. L'Allemagne y trouverait ainsi tous les avantages d'une colonie nationale sans devoir en porter les frais. Comme l'avait dit sir HEATH, la fondation d'un port spécial pour l'œuvre entraînerait la nécessité de le placer sous la protection d'une nation européenne. Dès lors, la première réalisation de l'œuvre internationale prendrait un caractère national et une puissance déterminée en profiterait pour étendre ses possessions côtières au détriment des autres. Il fallait donc minimiser l'importance des bases d'opération à la côte, les réduire à de simples entrepôts destinés à procurer aux voyageurs des moyens d'existence et d'exploration. Ces postes pouvaient facilement être confiés à des Européens qui résidaient déjà dans ces endroits, soit à Bagamoyo, soit à Loanda. C'est en effet dans ce sens que se prononça le groupe austro-germano-russe (1).

(1) Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, 1876), pp. 23-24.

Les deux projets furent communiqués à la Conférence. Le Roi se tint en dehors de la discussion. Il pria simplement les membres de l'Assemblée de faire connaître leurs vues.

Le vice-amiral DE LA RONCIÈRE LE NOURY, « comme interprète des vues françaises » — cette expression ne laisse-t-elle pas entendre que le délégué suit en cela les instructions du Gouvernement de Paris ? — estime que la question des ports nouveaux à créer sur la côte orientale n'offre à son avis qu'une importance relative. On pourrait se contenter provisoirement du port de Bagamoyo ⁽¹⁾.

Le délégué français pouvait faire cette concession d'autant plus volontiers que d'une part, les intérêts de son pays dans les régions de l'Ogooué restaient sauvegardés et que, d'autre part, à Bagamoyo existait une mission catholique tenue par des pères français et qu'à Zanzibar on rencontrait des établissements commerciaux français. Peut-être le Roi avait laissé entendre au vice-amiral l'avantage que trouverait la maison de commerce ROUX DE FRAISSINET et C^{ie} à voir se situer à proximité de Zanzibar le point de départ de la route transcontinentale ! En tout cas, par le fait même que le délégué français laissait tomber le projet anglais d'un port spécial, ce point n'avait plus aucune chance d'être adopté par la Conférence. La partie était gagnée pour le Roi et perdue pour la Grande-Bretagne : elle n'obtiendrait pas la tutelle sur l'œuvre. Cet échec n'a-t-il pas influencé la décision des Anglais de se séparer de l'œuvre internationale, une fois les membres de la Conférence retournés dans leur pays ?

Le D^r NACHTIGAL se fit l'interprète de son groupe en discutant les conclusions du rapport de la section anglo-

(1) Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, 1876) p. 14.

française. Il estima que, en voulant créer d'emblée des stations navales, on dépassait le but immédiat que la Conférence s'était proposé ; il importait d'agir dans le domaine exclusivement scientifique et de ne pas faire intervenir les Gouvernements dans l'exécution des résolutions qu'on allait prendre ⁽¹⁾.

Il est curieux de constater que les délégués anglais qui, à la première séance, avaient si largement pris part aux débats, se tiennent maintenant dans une grande réserve. Seul sir H. RAWLINSON prend la parole pour introduire et lire le rapport de son groupe. Aucune observation n'est émise de sa part ou du côté de ses compatriotes au sujet des propositions allemandes ou de l'intervention du délégué français. Est-ce que les membres britanniques s'étaient aperçus tout de suite que leurs projets n'avaient plus aucune chance d'aboutir ? Nous ignorons quelles furent leurs réactions personnelles.

Le baron DE HOFMANN, délégué autrichien, proposait adroitement de fusionner les deux projets en un système transactionnel.

« Les dissidences ne portent pas sur le fond même des choses », estima-t-il ⁽²⁾, alors qu'en réalité il s'agissait pour LÉOPOLD II d'une question vitale pour son dessein. Dans ce système transactionnel on ne fit que reprendre à la lettre les propositions du groupe allemand relatives aux stations côtières. Le plan du Roi y triompha.

§ 2. — Le concours des Gouvernements.

Dès avant l'ouverture de la Conférence, le baron LAMBERMONT avait exposé à ses collègues que l'idée du Roi était de créer des postes dans le centre de l'Afrique

⁽¹⁾ Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876), p. 15.

⁽²⁾ *Ibidem*, p. 14.

pour relier par des points échelonnés la côte de Zanzibar à celle du Congo ⁽¹⁾. LÉOPOLD II n'avait cependant pas désigné une route déterminée à suivre.

L'emplacement des stations avait une importance capitale pour l'évolution future de l'œuvre. Le Roi aussi bien que les membres étrangers en étaient convaincus. En effet, ces postes étaient appelés à devenir un jour des centres de colonisation, des postes d'occupation des territoires, des instruments pour exercer un pouvoir politique — l'article du *Précurseur* nous révèle que le Roi songeait déjà à cette époque à un système de colonisation fédérale de l'Afrique équatoriale. Là donc où les stations de l'Association internationale viendraient à être fondées, elles excluraient du fait même la main-mise des autres nations sur ces régions ⁽²⁾, à moins de nationaliser ces stations.

Aux Anglais et au vice-amiral DE LA RONCIÈRE LE NOURY, l'importance politique de l'emplacement futur des stations n'avait pas échappé. Leur projet des stations navales tendait à assurer à l'Angleterre le contrôle du point de départ de la route vers l'intérieur tandis qu'il laissait en dehors de la sphère d'opération de l'Association les régions de l'Ogooué, voulant sans doute gagner la France qui s'y intéressait particulièrement. De son côté, en laissant tomber le système des ports, le vice-amiral attachait la plus grande importance au choix de la route. Il regardait ce point comme essentiel. Et dans l'exposé « des vues françaises », le délégué — qui avait certainement pris contact avec le ministère de la Marine de Paris avant de se rendre à Bruxelles, — préparait

⁽¹⁾ Voir p. 79.

⁽²⁾ « Ce qu'il y a de beau dans le but poursuivi par la Conférence de Bruxelles, c'est qu'il s'agit non pas de conquérir l'Afrique centrale par la force, au profit d'un seul État, mais de faire entrer cette immense région dans le grand courant de la civilisation, par la paix et le commerce, au profit de l'humanité tout entière » (DE LAVELEYE, E., *L'Afrique centrale et la Conférence géographique de Bruxelles*, Muquardt, Bruxelles, 1877, p. 79-80).

déjà tout le plan que le comte DE BRAZZA suivrait quelques années plus tard pour faire échec à STANLEY. Voyant que l'intervention gouvernementale était écartée en ce qui concerne le choix du point de départ de la route, DE LA RONCIÈRE LE NOURY cherchait alors à assurer aux pouvoirs publics une future action dans l'établissement des postes de l'intérieur et surtout dans la création des voies de communications qui relieraient ces différentes stations. A cet effet, il formulait la remarque suivante d'après le compte rendu de la deuxième séance :

« Il y a lieu d'espérer que les Gouvernements viendront en aide à l'entreprise ; leur concours sur certains points est indispensable, parfois même ils pourraient prendre l'initiative » (1).

Cette observation n'était pas de nature à plaire au Roi, comme il ressort de ce que LAMBERMONT avait dit à ses collègues le 9 septembre (2) et de ce que nous écrivions ailleurs à propos de l'attitude du Gouvernement belge à l'égard de l'initiative de LÉOPOLD II (3).

Le D^r NACHTIGAL, en qui nous voyons en l'occurrence l'interprète de la pensée royale, écartera cette difficulté. Le compte rendu résume son intervention comme suit :

« M. le D^r Nachtigal, discutant les conclusions du groupe anglo-franco-italien, croit que ce serait dépasser le but que de vouloir créer d'emblée des stations navales et des voies de communication régulières et permanentes. Un tel système suppose nécessairement l'intervention des Gouvernements. Or, telle ne paraît pas être la pensée qui a présidé à la convocation de la Conférence. Il faut beaucoup attendre de l'action du temps, du progrès naturel de l'œuvre. Les stations scientifiques ne doivent pas précéder l'exploration, elles doivent la suivre. Ce

(1) Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876), p. 15.

(2) Voir p. 137.

(3) ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, pp. 147-153.

« Le Roi comprend que la Conférence a dû parler éventuellement de subside des gouvernements pour le cas très probable où ils voudront en donner. Mais Sa Majesté est d'avis que dans une brochure, le Secrétaire de la Conférence fera mieux de garder le silence sur ce point » écrivait J. DEVAUX à BANNING par ordre du Roi, le 27 octobre 1876 (E. B., Dossier n° 31).

seront pour les voyageurs des points d'appui et de refuge sur lesquels ils pourront se rabattre à l'occasion, non des points déterminés qu'ils auront à atteindre » (1).

Les Français ne pouvaient concevoir une exploration sans le concours de leur Gouvernement parce que toute tentative de pénétration vers l'intérieur de l'Afrique était à leurs yeux liée à une idée d'expansion coloniale. Le comte DE BRAZZA n'était-il pas parti en 1875 porteur d'une mission officielle ? Et le marquis DE COMPIÈGNE avec son compagnon MARCHE n'avaient-ils pas entrepris leur remontée de l'Ogooué en vue d'assurer à leur pays la prise de possession de ces territoires ? Nous prions le lecteur de se reporter à ce que nous écrivions ailleurs à ce sujet (2). Les Français espéraient arriver par la voie de l'Ogooué — que l'on nommait à Paris la voie française — au cœur des régions encore inexplorées et inoccupées de l'Afrique centrale afin de s'annexer ce pays. Il serait déraisonnable de leur en faire un reproche, mais l'historien ne saurait le passer sous silence.

Si LÉOPOLD II avait suivi tant soit peu les publications géographiques de France à cette époque, il devait aisément se rendre compte du calcul qui se cachait dans la proposition du vice-amiral DE LA RONCIÈRE LE NOURY. Il lui était cependant impossible de s'y opposer ouvertement. Le Roi s'y prit d'une autre manière. Le délégué français n'avait pas demandé qu'une disposition conforme à ses suggestions fût admise dans le projet transactionnel que la commission mixte était chargée d'élaborer pendant la suspension de la deuxième séance. Aussi le rapport que cette commission présentait à l'assemblée après trois quarts d'heure de délibération, ne fit aucune mention du concours éventuel des Gouvernements.

(1) Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876, p. 15).

(2) ROBYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, pp. 66-68, 75-77.

Fut-ce sur l'avis discret du Roi communiqué à quelque membre ? Peut-être. Nous ne possédons aucun compte rendu ou procès-verbal des échanges de vues qui eurent lieu au sein de cette commission mixte ; nous ignorons également qui en fit partie. Nous savons seulement que M. MAUNOIR en était le rapporteur.

A la reprise de la séance, après avoir entendu la lecture du rapport de cette commission mixte, le président de la Société de Géographie de Paris, voyant qu'on ne semblait pas avoir tenu compte de sa proposition, revenait à la charge.

« Il fait observer qu'il serait utile que la Conférence, en arrêtant la formule de ses résolutions, n'exclût pas toute action autre que la sienne et qu'elle acceptât le concours de toutes les initiatives publiques privées qui seraient de nature à seconder l'exécution de ses desseins » (1).

On semble cependant vouloir passer outre et aborder immédiatement l'examen de la formation du Comité central. En effet, sir RUTHERFORD ALCOCK fait une proposition dans ce sens et le Roi s'empresse d'inviter la Conférence à suivre à cet effet la même procédure que pour le point précédent, c'est-à-dire discuter d'abord la question en commission. Mais le vice-amiral est sur ses gardes. Il ne lâche pas pied, obéissant en cela probablement à des instructions précises reçues de Paris.

« Il propose de terminer par une déclaration à ce sujet le mémorandum qui a obtenu la sanction des deux groupes nationaux. Cette motion est adoptée » (2).

Cette insistance du délégué français dut certainement paraître peu délicate à l'Assemblée, vu la remarque déjà faite par le Dr NACHTIGAL et la manœuvre du Roi pour écarter discrètement ces suggestions inopportunes. Vou-

(1) Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876), p. 16.

(2) *Ibidem*, p. 16.

lant sans doute réparer un peu l'impression fâcheuse produite par cet incident, M. DE SEMENOW émit alors quelques considérations sur les grandes difficultés qu'on rencontrerait dans l'exécution de la tâche que la Conférence s'était assignée et sur la complexité des problèmes qu'il restait à éclaircir et à résoudre. Tout concours apte à seconder la Conférence dans la poursuite de son but serait donc bienvenu ⁽¹⁾.

Le vice-amiral n'obtiendra cependant qu'une satisfaction partielle, car le paragraphe additionnel, qui fut proposé à l'ouverture de la troisième séance et approuvé par l'Assemblée, fit bien mention du

« ... concours des voyageurs, qu'ils voyagent ou non sous les auspices de la Commission internationale »,

mais il ne dit mot de la collaboration des institutions publiques ou des Gouvernements.

Le texte de ce paragraphe parle aussi « du bon vouloir » des voyageurs. N'a-t-on pas adopté ce terme pour laisser entendre qu'on voulait exclure tout mauvais vouloir, ou, pour le dire plus clairement en termes moins diplomatiques, toute mauvaise foi ? C'est comme si l'on craignait déjà les manœuvres peu loyales que plus tard le comte DE BRAZZA, d'accord avec le ministère de la Marine de Paris, emploiera dans sa course au Stanley-Pool !

Dans les résolutions de la Conférence concernant le système d'organisation, les vues du délégué français ne purent être complètement écartées. On y fit mention des fonds fournis éventuellement par les Gouvernements qui seraient gérés par le Comité exécutif de l'œuvre ⁽²⁾.

Dès la Conférence de Bruxelles, le vice-amiral DE LA RONCIÈRE LE NOURY se montre peu disposé à entrer

⁽¹⁾ Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, 1876) pp. 16-17.

⁽²⁾ *Ibidem*, p. 35.

dans les vues du Roi. Est-ce peut-être pour faire oublier un peu son attitude intransigeante que, à la clôture de la Conférence, il prend la parole au nom de toute l'Assemblée pour remercier le Souverain en le félicitant de sa généreuse initiative et en lui promettant le concours le plus actif de tous ⁽¹⁾ ? En tout cas, ce n'est pas lui qui secondera activement la constitution d'un comité national français de l'œuvre internationale !

§ 3. — Les routes à suivre et l'emplacement des stations.

Déjà à la première séance on avait abordé incidemment à plusieurs reprises la question de l'emplacement des stations. Sir H. RAWLINSON avait suggéré qu'on pourrait établir une station sur le lac Tanganika afin de gagner de là, par le Congo, la côte occidentale ; sir FOWELL BUXTON avait estimé qu'on pourrait y établir une grande mission, et il avait annoncé qu'une telle fondation se préparait déjà en Angleterre.

Mais dans ce cas, l'établissement d'une station de l'œuvre n'y ferait-il pas double emploi ? Sir RUTHERFORD ALCOCK, reprenant la suggestion de son collègue sir RAWLINSON, veut sans doute tirer le Roi d'embarras. Il dit :

« Il faudrait créer une grande station à Ujiji, qui serait le point central ; Sa Majesté pourrait y établir une autorité consulaire » ⁽²⁾.

Curieuse constatation ! Ce n'est pas sans motif que les délégués britanniques insistent tant sur ce point. Il fait partie du plan qu'ils ont préconçu et qui doit assurer à leur pays la prédominance dans l'Est africain. En effet, dans leur conception, le port nouveau à établir sur la côte orientale devait être placé sous la souveraineté

⁽¹⁾ Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876), p. 32.

⁽²⁾ *Ibidem*, p. 10.

britannique, ainsi ils contrôlèrent le point de départ de la voie de pénétration vers l'intérieur de l'Afrique, comme nous le disions plus haut. En outre, ainsi que le laissait entendre sir FOWELL BUXTON, on songeait déjà à fonder une série de stations missionnaires anglaises entre la côte et la région des grands lacs. On avait également l'intention d'en ériger une au lac Tanganika, point d'aboutissement de la route vers l'intérieur. Il aurait été trop peu diplomatique de vouloir aussi placer le terminus de la route sous la protection du drapeau anglais. C'est pourquoi, ne voulant pas qu'une grande nation comme la France ou l'Allemagne se chargeât de cette mission, ils proposaient au Roi des Belges d'y établir un consulat, c'est-à-dire de prendre cette station sous sa protection. Ils pensaient sans doute n'avoir rien à craindre de la part du Souverain d'un petit pays anticolonialiste. Ils pourraient ainsi créer tout à leur aise dans l'Est africain un système d'intérêts et de présences britanniques, qui leur en garantirait plus tard la possession.

Mais un Souverain constitutionnel n'établit pas des consulats, leur institution dépend du Gouvernement. Or, il était exclu, dans le dessein du Roi aussi bien que dans la réalité des faits, de faire intervenir le Gouvernement belge dans l'affaire africaine. Première raison pour rejeter le plan des Anglais. Si LÉOPOLD II plaçait un consulat à Ujiji, du fait même l'œuvre qu'il voulait créer perdrait son caractère international et il n'agirait plus en tant que président d'une association privée. Deuxième raison pour écarter les suggestions britanniques. Enfin, en agissant ainsi, le Roi se mettait sous le patronage de l'Angleterre et imiterait le corbeau qui laisse tomber le fromage aux pieds du renard !

Cette proposition de sir RUTHERFORD ALCOCK était-elle un piège tendu pour scruter l'arrière-pensée de l'initiateur de la Conférence ? Était-elle une manœuvre pour énerver le caractère international de l'œuvre à fonder ?

Était-elle une habile tactique pour créer un précédent, qui permettrait à l'Angleterre d'établir des autorités consulaires à d'autres endroits jugés les plus favorables aux intérêts britanniques ? Était-elle enfin une prévenance à l'adresse du Roi pour que celui-ci, en contre-partie, fît attribuer à l'Angleterre la mission de prendre sous sa protection sur la côte orientale le point de départ de la route vers l'intérieur ? On se pose ces questions en raison de l'attitude séparatiste que la Grande-Bretagne a adoptée après la Conférence. En tout cas, la suggestion des délégués anglais ne rencontra aucun succès. Elle eut l'avantage de révéler au Roi les visées particularistes de l'Angleterre, si jamais il en avait douté ! Nous comprenons maintenant mieux les soucis du président de l'Association internationale à propos de l'attitude de l'Angleterre à l'égard de son œuvre après la Conférence (1).

Lorsque l'Assemblée aborda l'examen de l'emplacement des stations, nous avons vu que la question avait d'abord été étudiée par des groupes constitués d'après les nationalités. Cette procédure ne pouvait que favoriser la position du Roi, car il était à prévoir que ces groupes nationaux se laisseraient toujours plus ou moins guider par des considérations intéressées, et les divergences de vues qui se manifesteraient ainsi, permettraient au Roi de faire prévaloir l'utilité de son système international, conçu en vue de sauvegarder les intérêts de tous.

On ne pouvait mettre parfaitement à exécution la constitution de groupes nationaux, à cause de certaines difficultés « dues en partie à cette circonstance, disait M. DE SEWENOW, que certaines nations étaient représentées par une seule personne » (2), notamment l'Italie et

(1) Voir ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, pp. 177-226.

(2) Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876), p. 13. —

la Russie. C'est ainsi que se formèrent deux sections, l'une composée des puissances coloniales déjà intéressées à l'Afrique, l'autre réunissant les nations sans possessions d'outre-mer. Les Belges ne participèrent à aucun groupe, et se tinrent en dehors des débats, obtempérant à la volonté expresse du Roi.

Aucun procès-verbal des réunions de ces groupes n'a été publié ou ne se trouve conservé dans les archives actuellement accessibles aux chercheurs. Nous ne possédons que les rapports qu'ils ont présentés à la Conférence et qui renferment les conclusions de leurs débats.

Voici le plan conçu par le groupe anglo-franco-italien quant aux postes à fonder dans l'intérieur de l'Afrique. Il prévoit l'établissement d'une ligne continue de stations entre les côtes orientale et occidentale du continent au sud de l'équateur, partant du voisinage de Zanzibar et allant jusqu'à Saint-Paul-de-Loanda en passant par le lac Tanganika. Il préconise en outre trois lignes subsidiaires qui traverseraient la région des grands lacs et rattacheraient l'artère principale au bassin du Nil, au cours inférieur du Congo et à la région du Zambèze. Il propose aussi de lancer de petits bateaux à vapeur sur les lacs Victoria-Nyanza, Tanganika et Nyassa, et d'ouvrir une voie commerciale entre le Tanganika et les deux autres lacs. Épousant l'idée de CAMERON, le groupe suggère de prévoir un bateau à vapeur sur le Congo ; on assemblerait les pièces détachées de cette embarcation au-delà de la chute de Yelala. Dans le cas où l'on envisagerait de fonder des postes fixes en Afrique, le plan indique Ujiji sur le lac Tanganika et Nyangwe sur le fleuve Lualaba comme les premiers endroits à

« Er war aber, wir wiederholen es, ganz zufällig, dass Französer und Italiener auf Seiten der Engländer waren », écrit ROHLFS (Die Brüsseler Konferenz zur Erforschung und Regeneration Afrikas im Palais des Königs der Belgier Léopold II, dans *Mittheilungen Dr. Petermann*, XXII, 1876, p. 391). Curieux hasard, en tout cas !

occuper ; viendraient ensuite des stations semblables dans les États respectifs du Kazembe, du Kasongo et du Muata Yamvo. Enfin, le plan recommande qu'après l'établissement de l'artère principale à travers le continent, tous les efforts soient faits par les expéditions scientifiques à l'effet d'ouvrir la région au nord du Lualaba, de manière à mettre en communication l'Afrique équatoriale avec le Darfour, le lac Tchad et la vallée de l'Ogooué (1). (Voir carte III *in fine*).

Quelles furent les réactions du Roi à ce plan ? LAMBERMONT les avait déjà résumées quatre jours auparavant devant ses collègues belges :

« Programme tout fait, très étendu et fort compliqué »,

leur avait-il dit. Le plan était trop précis et trop vaste, trop dispendieux. Il valait mieux aboutir à un petit nombre de résultats pratiques plutôt qu'à des déclarations plus ou moins sonores, avait déclaré LAMBERMONT à cette même occasion. Le programme concret de l'œuvre devait être modeste, quoique tout orienté vers la réalisation d'un but élevé. Il devait être de nature à ne pas entraver la liberté d'action de LÉOPOLD II et être abordable aux ressources somme toute limitées qu'on pouvait attendre des souscriptions privées. Enfin le programme devait éviter de vouloir favoriser une ou des nations déterminées en Afrique et de vouloir sortir de son rôle purement scientifique et humanitaire.

Les Anglais semblaient concentrer leurs efforts dans la région située entre Zanzibar, les grands lacs et le Zambèze (2). Il importait donc à LÉOPOLD II « de ne pas se laisser couper l'herbe sous les pieds » comme il s'exprimera en mai 1877 (3). Il cherchait en effet à ne

(1) Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876), pp. 19-21.

(2) Voir ROBYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, p. 235-256.

(3) Voir *ibidem*, p. 236.

pas favoriser la mainmise de l'Angleterre sur l'Est africain, mais au contraire, à soustraire ces régions, comme d'ailleurs toute l'Afrique équatoriale, à la prédominance britannique (1). Il se préoccupait d'éviter l'éventualité fâcheuse de voir l'Angleterre s'interposer entre la côte orientale et le bassin du Congo. Lorsqu'en novembre 1876, il apprendra que la première réaction du public anglais à la Conférence de Bruxelles avait été de reprendre partiellement le plan anglais des communications entre les stations de l'Est — c'était lors du discours de sir BARTLE FRERE à Glasgow — il s'en inquiétera sérieusement (2).

Bien que sir RUTHERFORD ALCOCK ait dit à la première séance que

«...du côté de l'ouest, il reste bien des recherches, bien des dépenses à faire» (3),

et qu'il n'ait suggéré aucun point pouvant y convenir à l'établissement d'un point de départ de la route vers l'intérieur, le groupe anglo-franco-italien envisageait maintenant explicitement, quoique subsidiairement, l'exploration du fleuve Congo par l'ouest. On ne dit pas par quelle voie on s'efforcera de contourner les obstacles des cataractes de Yelala. Les Anglais et les Allemands avaient échoué dans leurs tentatives de surmonter cette difficulté, soit en longeant le fleuve, comme TUCKEY en 1816, soit en s'efforçant de le contourner par le sud, comme GRANDY en 1874, soit par le nord comme GÜSSFELDT en 1875. CAMERON ne désespérait pas de voir un jour un explorateur réussir dans cette entreprise. Les Français rêvaient que DE BRAZZA parviendrait peut-être à rejoindre le fleuve Congo par la vallée de l'Ogooué.

Puisque le Roi lui-même avait proposé l'embouchure

(1) Voir pp. 127-133.

(2) Voir ROEYKENS, *Les débuts de l'œuvre africaine...*, pp. 188-189.

(3) Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876), p. 10.



FIG. 12. — Le D^r NACHTIGAL (Extr. de J. E. RITCHIE, The Pictorial Edition of the Life and Discoveries of David Livingstone, London, s. d., vol. I, pl. IV).
(Photographie: Musée royal du Congo belge, Tervuren).

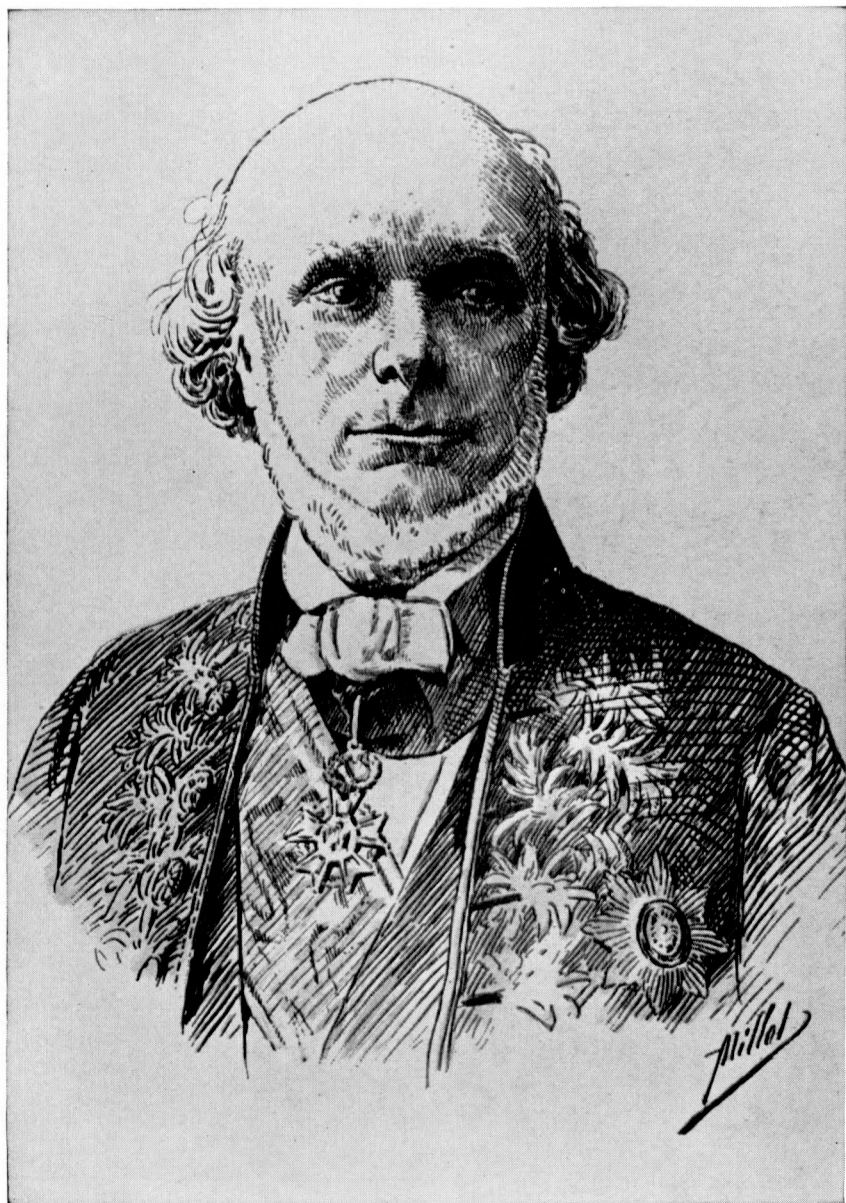


FIG. 13. — M. DE QUATREFAGES (Extrait du *Bulletin de la Société de Géographie de Lille*, XVII, 1892, p. 126).
(Photographie : Musée royal du Congo belge, Tervuren).

du Congo comme l'endroit le plus pratique pour établir le point de départ de la ligne transcontinentale des stations, il est évident que cette suggestion du groupe anglais ne le laissait pas indifférent. Comme nous avons tâché de l'établir plus haut ⁽¹⁾, le regard de LÉOPOLD II était fixé, dès cette époque, sur le bassin du Congo. Peut-être pensait-il alors pouvoir prévenir les efforts des autres en lançant le premier un bateau sur le Congo à Nyangwe. Dans cette hypothèse, il ne lui plaisait donc pas de voir trop attirer l'attention sur un projet semblable afin de n'être pas devancé. Il était par conséquent de son intérêt de voir reléguer à l'avenir la question des communications entre les différentes stations et l'idée de lancer des bateaux à vapeur sur les lacs et le fleuve. Il lui suffisait pour le moment d'indiquer la grande ligne d'une route qui partirait de l'océan Indien, passerait par la région des grands lacs pour aboutir à l'océan Atlantique et d'y voir inclure le bassin du Congo. On concentrerait les efforts à établir une station à l'ouest du lac Tanganika et à la relier à la côte par la fondation de quelques petits postes.

En cela, les conceptions des Allemands s'adaptèrent parfaitement aux projets du Roi, comme l'avait dit LAMBERMONT à ses collègues le 9 septembre ⁽²⁾. Personne ne prendrait ombrage à ce que l'Association envoyât avec une mission limitée des voyageurs isolés qui, partant d'une station déjà établie, s'appliqueraient à obtenir des renseignements scientifiques sur le pays et les habitants des régions limitrophes des postes. Cette mission cadrerait parfaitement avec le caractère scientifique des stations.

Comme nous en avons déjà rencontré des exemples précédemment ⁽³⁾, le plan proposé par le groupe austro-

(1) Voir pp. 46-47, 121-122, 126-133.

(2) Voir p. 136.

(3) Voir pp. 232-233.

germano-russe reflétait substantiellement les vues de LÉOPOLD II. C'est certainement en opposition aux suggestions des Anglais et avec l'entier assentiment du Roi, sinon à son instigation, que le principe fut mis en évidence qu'il s'agissait

« ... d'organiser sur un plan commun et international l'exploration des parties inconnues de l'Afrique » (1),

et qu'on envisageait la question

« ... du point de vue exclusivement scientifique » (2).

En conséquence, on circoncrivait le terrain d'opération à la partie centrale du continent noir qui n'avait pas encore été parcourue par un Européen. La région visée englobait pratiquement tout le bassin du Congo, c'est-à-dire le pays situé à l'ouest de la région des grands lacs et déterminé au sud par la route suivie par CAMERON et au nord par les États de Baghermi et Wadaï.

Cette limitation trop précise cependant ne correspondait pas aux projets du Roi. En effet, elle négligeait tout l'Est africain et semblait du fait même abandonner ces régions à l'Angleterre. Certes, il était logique de concentrer les efforts de l'Association sur ces parties encore inexplorées de l'Afrique, puisqu'on se proposait précisément de faciliter la découverte de ces territoires. Dans l'Est, différentes stations étaient déjà fondées ou sur le point d'être établies. Et bien que ces postes fussent tenus par des missionnaires protestants anglais, ils pouvaient cependant facilement remplir un rôle analogue à celui qui était dévolu aux stations de l'Association, notamment fournir aux voyageurs de passage les secours et la protection dont ils avaient besoin. En outre, ces

FIG. 13. — M. DE QUATREFRÈRES (Extrait du Bulletin de la Société de Géographie

(1) Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876), p. 23.

(2) *Ibidem*, p. 14.

régions avaient déjà été parcourues par plusieurs voyageurs.

Si l'œuvre n'avait eu, dans la pensée du Roi, qu'une portée purement scientifique, sans perspectives politiques, le plan du groupe allemand devait obtenir son entière approbation. Mais LÉOPOLD II voyait plus loin, il nourrissait d'autres desseins. En suivant le programme des Allemands, il devait nécessairement renoncer à étendre un jour du côté de l'Est l'action de gouvernement qu'il destinait à l'Association internationale. Or, il n'avait aucun intérêt à sacrifier ainsi une partie de son dessein. Les communications entre l'océan Indien et ce lac Tanganika formaient une des pièces essentielles de son plan d'action. Il n'était pas difficile toutefois de corriger le plan allemand. Toute pénétration vers l'intérieur de l'Afrique se faisait à cette époque par l'Est. Il était naturel que l'Association établît des postes de relai entre la côte et la région des grands lacs d'où elle s'élancerait à la découverte des parties encore inconnues de l'Afrique centrale.

A part cette lacune facilement corrigible, le système préconisé par le groupe austro-germano-russe pour réaliser le but de la Conférence était parfait. Il prévoyait l'envoi de voyageurs isolés partant des différentes bases d'opération vers l'intérieur du continent, la fondation de points d'appui au service de ces explorateurs aussi près que possible du terrain de leurs explorations, et enfin l'établissement de simples entrepôts à Bagamoyo et à Loanda. L'itinéraire suivi par CAMERON était recommandé comme une base bien appropriée, mais pas unique, des entreprises des voyageurs isolés. Il recommandait de commencer par fonder une station à Ujiji, à Nyangwe et dans le pays du Muata Yamvo (Carte IV, *in fine*). Enfin le plan rejetait l'idée d'un port nouveau à l'usage de l'Association, ainsi que le projet d'établir

d'emblée des communications régulières entre les stations (1).

Un comité mixte fut constitué pour élaborer un système transactionnel qui réconcilierait le plan anglais et le plan allemand. Il adopta celui du groupe austro-germano-russe en y apportant une seule correction : on admettait que toute la région située entre les deux océans Atlantique et Indien deviendrait le terrain d'opération pour l'Association ; comme limite septentrionale on indiquait les frontières du nouveau territoire égyptien et le Soudan indépendant, et comme limites méridionales le bassin du Zambèze (2). (Voir carte V, *in fine*).

Les vues du Roi avaient triomphé sur toute la ligne.

§ 4. — L'abolition de la traite.

Dans son discours d'ouverture, le Roi n'avait touché qu'incidemment à la question de l'abolition de la traite dans l'intérieur de l'Afrique, et bien qu'il y énonçât que les stations à établir auraient un caractère pacificateur et qu'elles seraient un moyen d'abolir l'esclavage (3), il proposa à la première séance de la Conférence d'examiner uniquement s'il était utile de fonder des stations scientifiques et hospitalières, sans plus faire mention de leur rôle pacificateur.

Dans les échanges de vues qui eurent lieu alors, le vice-amiral DE LA RONCIÈRE LE NOURY souligne que les stations contribueront efficacement à restreindre le commerce des esclaves (4), et lui non plus n'entre dans de plus amples détails.

SIR HARRY VERNEY envisage spécialement la lutte contre la traite et il préconise l'emploi de bateaux à

(1) Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876), pp. 23-24.

(2) *Ibidem*, pp. 25-26.

(3) *Ibidem*, p. 5.

(4) *Ibidem*, p. 9.

vapeur bien armés sur les lacs afin de mieux réprimer la traite (1).

Le D^r NACHTIGAL estime que c'est surtout en arrêtant l'infiltration de l'Islam et en favorisant le commerce honnête qu'on doit combattre ce fléau (2).

Sir RUTHERFORD ALCOCK propose de fonder une grande station sur le lac Tanganika ; on pourrait arrêter ainsi les caravanes des esclavagistes. Il attend également beaucoup de l'introduction du commerce (3).

Le projet de déclaration du but à atteindre par l'œuvre que le groupe anglo-franco-italien présente à la deuxième séance, ne fait aucune mention explicite de l'abolition de la traite. On peut cependant présumer que cet élément était inclus dans ce que le rapport entend par

«... l'intérêt de la civilisation » (4).

Celui du groupe austro-germano-russe énumère formellement parmi ces buts

«... la recherche des moyens pour la suppression de la traite des nègres en Afrique » (5).

Il n'y avait pas de divergence de vues à ce sujet parmi les membres de la Conférence, comme le fit observer M. DE SEMENOW ; tous étaient d'accord pour déclarer que l'Association poursuivrait la suppression de la traite des Noirs (6). Ce but était donc affirmé dans la déclaration finale de la Conférence (7). On avait simplement demandé de changer les termes d'abord employés d'« abolir l'esclavage » par celui de « suppression de la traite » (8).

(1) Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876), p. 9.

(2) *Ibidem*, pp. 9-10.

(3) *Ibidem*, p. 10.

(4) *Ibidem*, p. 19.

(5) *Ibidem*, p. 23.

(6) *Ibidem*, p. 14.

(7) *Ibidem*, pp. 25 et 37.

(8) *Ibidem*, p. 27.

Aucune mesure pratique n'était envisagée pour ce moment dans cet ordre d'idées. Il n'entraît pas dans les intentions du Roi ni dans les possibilités de la Conférence de commencer immédiatement une campagne vigoureuse antiesclavagiste à l'intérieur de l'Afrique. Une lutte ouverte et systématique contre la traite demanderait nécessairement le déploiement de forces militaires, ce qui entraînerait inéluctablement l'intervention des Gouvernements. Or, c'est avec beaucoup de raison et de sagesse que le Roi a veillé à maintenir les travaux de sa Conférence dans le domaine de la science géographique. Il lui était suffisant pour le moment de voir l'Assemblée assigner l'abolition de la traite comme un des buts de l'Association. Elle posait ainsi un principe dont plus tard le Roi se proposait de faire un utile usage.

Il tint cependant à faire souligner par BANNING dans le commentaire que celui-ci allait donner des travaux de la Conférence, que l'Association internationale, dès le début, ne perdrait pas de vue son but de contribuer à l'abolition de la traite en Afrique. Il lui fait parvenir la note suivante à ce sujet :

« Je ferais plus sentir que les stations seront placées sur les directions des caravanes d'esclaves de manière à les intercepter » (1).

BANNING tiendra compte de la remarque du Roi. Il écrira dans son ouvrage le passage suivant :

« Par son prestige, par les services qu'il sera appelé à leur rendre, le chef de la station deviendra insensiblement un arbitre qui fera régner parmi elles (les populations qui s'établiront autour des stations) la paix et la concorde. Cette tâche conduira à une autre plus utile encore aux intérêts de la civilisation. Si les établissements européens, comme on cherchera certainement à le faire, doivent être échelonnés de préférence sur le chemin habituel de la traite, ils pour-

(1) Note du Roi à J. DEVAUX pour être transmise à BANNING. 24 octobre 1876 (E. B., Dossier n° 29).

ront entreprendre d'organiser efficacement contre elle la défense des indigènes et barrer sa route aux convois d'esclaves... » (1).

Le Roi avait besoin de faire ressortir cet aspect de son œuvre parce qu'il allait baser en grande partie la propagande à faire en Belgique en faveur de l'Association internationale sur l'utilité de son initiative pour la lutte contre la traite (2). Peut-être pensait-il en tirer plus tard encore d'autres substantiels avantages.

Nous avons vu ailleurs que l'Angleterre prendra prétexte de ce but humanitaire et antiesclavagiste de l'Association pour s'en séparer (3).

§ 5. — Les relations commerciales avec l'Afrique.

Quant au commerce, on ne fit à la Conférence qu'en souligner l'utilité sans prendre aucune mesure pratique. Pour le moment cet aspect du problème africain était relégué à l'arrière-plan. Il s'agissait d'abord de pénétrer et de s'établir au cœur de l'Afrique. Une fois les bases de l'œuvre des stations scientifiques bien assises, le commerce suivrait la route des explorateurs, mais entraînerait également la nécessité d'une organisation politique de ces immenses contrées du continent noir. Or, le Roi avait réservé à l'avenir l'exécution de vastes projets, car il envisageait surtout de soustraire au monopole d'une seule nation le commerce dans l'Afrique centrale, et il rêvait d'y faire triompher sous son patronage le régime d'une totale liberté d'échanges

(1) BANNING, E., *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles* (Miquard, Bruxelles, 1877), pp. 90-91.

(2) Dans son discours prononcé à la séance d'installation du comité belge de l'Association internationale africaine, tenue le 6 novembre 1876 au Palais de Bruxelles (BANNING, *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles* Miquard, Bruxelles, 1877), pp. 139-141.

(3) ROEYKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, pp. 202-212.

comme l'insinuait le correspondant bruxellois du *Précurseur* (1).

A propos de la question des rapports économiques avec l'Afrique, BANNING écrit dans son commentaire des actes de la Conférence :

« Des établissements internationaux ne sauraient pas plus être des comptoirs qu'il ne sont des missions ; mais la Conférence a été si loin de méconnaître l'importance de la question commerciale qu'un de ses membres les plus distingués, M. le Dr Nachtigal, a pu dire que « c'est par le commerce qu'on civilisera le mieux l'intérieur de l'Afrique ». L'esprit d'entreprise pourra donc se donner carrière ; les stations, sans abdiquer leur tâche spéciale, le seconderont activement et lui-même, à son tour, deviendra pour celles-ci un puissant auxiliaire » (2).

L'auteur cite alors un long extrait de la *Géographie comparée* de CH. RITTER qui envisage spécialement la situation du Soudan et le rôle que le commerce y a à remplir pour combattre la traite (3). Puis il note :

« Mais les découvertes ultérieures ont prouvé que ces considérations sont d'une vérité générale ».

DE LAVELEYE, économiste éminent, s'intéresse naturellement avec une certaine prédilection à ce problème. Il fait à ce sujet les remarques suivantes :

« Si par ces mesures énergiques (4) on parvient à rendre les opérations de la traite trop chanceuses pour être profitables, il est probable que les marchands arabes y renonceront. Mais, comme le fait très justement remarquer M. Horace Waller (5), il en résultera un

(1) Voir ROEYKENS, A., Le dessein africain de Léopold II, p. 195.

(2) BANNING, E., L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles (Muquardt, Bruxelles, 1877), pp. 93-94.

(3) RITTER, Géographie générale comparée, trad. par E. Buret et Éd. Desoer (Bruxelles, 1837), p. 258.

(4) L'auteur avait parlé de GORDON PACHA dans le Soudan égyptien et des mesures que sir BARTLE FRERE avait obtenues du sultan de Zanzibar en 1873.

(5) L'auteur affirme en note qu'il puise ces détails à une intéressante lettre de M. Horace WALLER publiée dans les journaux anglais.

grand danger pour les relations ultérieures avec le centre de l'Afrique. Les chefs indigènes et les trafiquants arabes qui résidaient dans cette région vont se trouver subitement privés des moyens de se procurer les cotonnades, les verroteries, les armes et les autres objets qu'ils payaient par l'exportation des esclaves. Ce n'est pas avec l'ivoire et le tabac seulement qu'ils peuvent donner la contre-valeur de leurs achats. Ils seront exaspérés de voir leur commerce anéanti et très probablement ils chercheront à s'en venger sur les voyageurs et les missionnaires, qu'ils rendront responsables de la suppression de la traite. Le seul moyen d'échapper à ce péril, c'est de mettre à exécution l'idée du roi des Belges et de demander au centre de l'Afrique des produits du sol en échange des marchandises européennes. La plupart des chefs, affirme M. Waller qui a été longtemps en relation avec eux, comprennent très bien que la chasse à l'homme et les massacres qui en résultent ruinent leur pays, et ils seraient heureux de voir un commerce régulier remplacer l'odieux trafic de chair humaine » (1).

ARTICLE IV.

L'organisation de l'œuvre internationale.

Il s'agissait de couronner les travaux de la Conférence par l'institution d'une Association internationale ayant un comité central siégeant à Bruxelles et des comités nationaux dans les différents pays de l'Europe.

Si, dans sa note autographe aux délégués belges, le Roi avait affirmé qu'il n'ambitionnait pas la direction de l'œuvre qu'il proposait de créer, LAMBERMONT avait toutefois annoncé à ses collègues que la Présidence de l'organisme serait offerte au Roi.

Dès la première séance, sir H. RAWLINSON laissait entendre que l'entreprise en Afrique pourrait être placée

(1) DE LAVELEYE, E., L'Afrique centrale et la Conférence géographique de Bruxelles (Muquardt, Bruxelles, 1877), pp. 64-68.

sous les auspices de Sa Majesté (1). Sir RUTHERFORD ALCOCK (2) et l'amiral L. HEATH (3) parlaient dans le même sens. A la deuxième réunion, le vice-amiral DE LA RONCIÈRE LE NOURY se joignait à eux (4). Ce résultat était donc acquis dès l'ouverture de la Conférence. Il ne pouvait d'ailleurs en être autrement.

Il importait maintenant de déterminer le rôle du Comité central, car la réalisation des desseins du Roi dépendrait en grande partie des dispositions qui seraient admises dans cette matière.

Déjà à la première séance, le vice-amiral DE LA RONCIÈRE LE NOURY

« ... pense qu'il faut réserver à un Comité le soin de déterminer les emplacements des stations futures et de recueillir les fonds considérables qui seraient nécessaires pour cet objet » (5).

La question de centraliser les finances de l'œuvre était délicate. Le Roi eut recours à une ingénieuse tactique pour faire admettre ses vues à ce sujet. Il mettait ses invités devant le fait accompli. En effet, après son discours d'ouverture, il

« ... annonce que M^{me} Heine-Furtado met à la disposition de la Conférence une somme de vingt mille francs pour la fondation de stations scientifiques et internationales » (6).

Voilà l'Assemblée déjà en possession d'un capital initial pour poursuivre la réalisation de ses buts ! Il fallait simplement accroître ce fonds. Qui en prendra la responsabilité ? C'était de l'argent français avec une destination internationale, confié à un organisme international. Il

(1) Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876), p. 9.

(2) *Ibidem*, p. 10.

(3) *Ibidem*, p. 10.

(4) *Ibidem*, p. 15.

(5) *Ibidem*, p. 9.

(6) *Ibidem*, p. 6.

était naturel que le Comité directeur de l'œuvre gérât ce fonds.

Le Roi avait indiqué dans son discours comment il se proposait de réunir les ressources nécessaires à l'œuvre : il comptait sur le concours de la grande masse des hommes de bonne volonté de tous les pays. C'était le rôle des comités nationaux de

« ... faire au sentiment charitable du public de toutes les nations un appel qu'aucune bonne cause ne lui avait jamais adressé en vain ».

L'idée semblait avoir obtenu l'adhésion de la délégation française. Son président abordait à nouveau la question du rôle de la Commission centrale à la deuxième séance ; d'après lui il convenait, qu'une Commission internationale arrêtât le plan détaillé de l'entreprise et en dirigeât l'exécution ⁽¹⁾. De son côté, M. DE SEMENOW estimait que la mission de ce Comité central serait d'aider, de diriger, de coordonner les efforts qui rentrent dans son programme, sans en supprimer aucun ⁽²⁾.

C'est à la fin de la séance du 13 septembre que le Roi invitait la Conférence à vouloir se concerter au préalable sur la question de la formation du Comité international.

Une réunion préparatoire eut lieu au Palais dans le cours de l'après-midi du 13 septembre. Nous ignorons qui y prit part. Tout indique que le Roi ne participa pas à ce travail préliminaire, mais il aura sans doute pris ses précautions pour que celui-ci se fît conformément à ses vues.

Le 14 septembre, dernier jour de la Conférence, la séance fut ouverte à 11 heures un quart. Après avoir traité quelques points de moindre importance, M. DE SEMENOW, qui avait été chargé par le Comité restreint de formuler un projet de résolutions à propos de la formation

⁽¹⁾ Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876), p. 15.

⁽²⁾ *Ibidem*, p. 17.

d'une Commission internationale, annonça qu'un accord complet s'était établi au sein du Comité et qu'on s'était limité à déterminer les bases de l'institution qui aurait elle-même à régler plus tard les détails de son organisation (1).

Il donna alors lecture de ce projet.

Dans les séances antérieures, le Roi n'était jamais intervenu personnellement dans les débats. Il s'était contenté de proposer les questions à examiner et de résumer les échanges de vues. Maintenant qu'il s'agit de formuler les fondements de l'organisme international qui, dans sa pensée, doit être l'instrument apte à réaliser ses projets personnels, il prend part aux discussions. Il est normal de présumer qu'on lui avait rendu compte des échanges de vues qui avaient eu lieu à la Commission spéciale chargée de rédiger le projet en question. Il savait donc les tendances qui s'y étaient manifestées et les difficultés qui avaient surgi lors de l'élaboration des résolutions qu'on présentait maintenant à l'examen de l'Assemblée.

Le Comité proposait de constituer une Commission internationale d'exploration et de civilisation de l'Afrique centrale, composée des présidents des Sociétés de Géographie représentées à la Conférence de Bruxelles et de deux membres choisis par chaque comité national. Ces comités nationaux se tiendraient en rapport avec la Commission centrale. Il serait en outre constitué auprès du président un comité exécutif composé de trois ou quatre membres désignés par la Commission internationale. Ces membres se tiendraient prêts à répondre à l'appel du président. Celui-ci désignerait un secrétaire général qui, par le fait même de sa nomination, deviendrait membre de la Commission internationale et du Comité exécutif. Enfin le Président serait autorisé à ad-

(1) Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, 1876), pp. 28-29.

mettre dans l'Association les pays qui n'étaient pas représentés à la Conférence.

« Le Roi, ayant ouvert la discussion générale sur cet objet, fait remarquer à M. de Semenow que le texte du projet ne détermine pas, d'une façon précise, les rapports et la position respective de la Commission internationale et des Comités nationaux. La première sera-t-elle purement le mandataire des autres » (1) ?

Si l'on compare le projet des résolutions du Comité avec la note autographe du Roi aux délégués belges, il en ressort que le comité a été inspiré par le Souverain, puisque les vues de celui-ci se reflètent fidèlement dans ce projet. Cependant le Comité restreint s'était recusé à déterminer le rôle propre de la Commission centrale. Or, le Roi tenait à ce qu'il fût bien précisé

« ...que la Commission internationale arrêterait le plan détaillé de l'entreprise et en dirigerait l'exécution »,

comme l'avait déjà suggéré le vice-amiral DE LA RONCIÈRE LE NOURY. Il ne fallait pas laisser cette mission à chaque comité national, car, dans ce cas, le contrôle de l'œuvre échapperait au Roi. Or, dans ses plans, il devait avoir en main les rênes de son entreprise.

« Il est bien désirable que les stations soient dirigées par le comité central afin de maintenir entre elles un trait d'union indispensable tant au point de vue de l'unité qu'à celui de la sécurité de l'œuvre »,

avait-il écrit dans sa note autographe aux délégués belges (2).

Cette réticence du projet était probablement due, non pas à un oubli ou à un manque de perspicacité de la part du comité chargé de le préparer, mais au souci de concilier toutes les tendances. Si le Roi cherchait à accentuer autant que possible le caractère centralisateur de la direction de l'œuvre pour renforcer davantage sa

(1) Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876, p. 33).

(2) Voir p. 72.

propre position, bien des délégués étrangers désiraient sans doute voir accorder aux comités nationaux le plus d'autonomie possible afin de donner à l'activité de ces organismes un caractère national ou du moins conforme aux intérêts de leur nation en Afrique. Ils souhaitaient aussi voir la gestion des fonds par eux rassemblés se placer de préférence sous leur contrôle immédiat. C'était là un souci tout à fait naturel.

Voici ce que le délégué russe répond à la question du Roi :

« M. de Semenow déclare qu'il est bien entendu que la Commission internationale a la direction supérieure de l'entreprise ; il reconnaît toutefois qu'il y a une lacune, mais il pense que le règlement organique pourrait la combler » (1).

C'est ce que le Roi ne souhaitait pas, parce que ceci aurait affaibli sa position. Il fallait dès maintenant préciser ce point dont dépendaient l'avenir et la réussite de son dessein. Le compte rendu de la troisième séance est laconique en rapportant la discussion qui eut alors lieu. Il se contente de dire ce qui suit :

« Un échange de vues s'établit sur ce point ainsi que sur les attributions respectives de la Commission internationale, des Comités nationaux et du Comité exécutif, entre Sa Majesté, M. le vice-amiral de la Roncière le Noury et sir Rawlinson. A la suite de ce débat, M. de Semenow propose de suspendre la séance pour compléter la rédaction arrêtée par le Comité » (2).

C'est donc dans les paragraphes additionnels que nous retrouvons les détails de cette discussion. Remarquons, en outre, que le Roi devait défendre ses conceptions contre le délégué de la France et celui de l'Angleterre, c'est-à-dire contre les représentants des deux grandes puissances coloniales qui avaient le plus à sauvegarder des intérêts actuels et futurs en Afrique. Si les délé-

(1) Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876, p. 29).

(2) *Ibidem*, p. 29.

gués allemands ne participèrent pas à la discussion, c'est que pratiquement ils étaient acquis aux idées du Roi.

Voici les précisions qui sont apportées au projet primitif.

Les comités nationaux se tiendront en rapport avec la Commission internationale

«...dans le but de centraliser autant que possible les efforts par leurs nationaux et de faciliter par leurs concours l'exécution des résolutions de la Commission.

» Les Comités nationaux se constituent d'après le mode qui leur paraîtra préférable ⁽¹⁾.

» La Commission centrale, après avoir fait son règlement, aura pour mission de diriger ⁽²⁾, par l'organe d'un Comité exécutif ⁽³⁾, les entreprises et les travaux tendant à atteindre le but de l'Association et gérer les fonds fournis par les Gouvernements, par les Comités nationaux ⁽⁴⁾ et par les particuliers » ⁽⁵⁾.

Le Roi avait donc eu gain de cause. Ses conceptions avaient triomphé sur toute la ligne.

Le Comité chargé de revoir le projet des résolutions avait formulé la décision que les membres du Comité exécutif seraient désignés par la Conférence actuelle et, plus tard, par la Commission internationale.

C'est sir BARTLE FRERE qui proposa à l'Assemblée de conférer au Roi des Belges la présidence de la Commis-

⁽¹⁾ Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876), p. 34.

⁽²⁾ « La Commission internationale est le parlement de l'Association... Bien que, sous ce rapport, elle ne soit qu'une émanation des comités nationaux, la commission leur est supérieure ; elle garde la haute direction de l'Association et tranche toutes les questions essentielles relatives à sa constitution ou à son développement » (BANNING, *l'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles*, Muquardt, Bruxelles, 1877, pp. 102-103).

⁽³⁾ « La commission ne devant se réunir qu'à des intervalles éloignés, il importait de créer un organe permanent qui la représentât et se chargeât d'en exécuter les résolutions ; telle est la mission du comité exécutif... C'est le gouvernement de l'Association, le cœur de l'organisme, d'où part l'action centrale et continue » (BANNING, *op. cit.*, p. 103).

⁽⁴⁾ « Les comités nationaux sont le troisième élément du système organisé par la Conférence ; c'est la base populaire de l'œuvre, l'instrument de sa propagande, le fondement de ses ressources » (BANNING, *op. cit.*, p. 104).

⁽⁵⁾ Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876, pp. 35-36).

sion internationale. Cette motion fut accueillie aux acclamations de la réunion. Le baron DE HOFMANN proposa ensuite sir BARTLE FRERE, le D^r NACHTIGAL et M. DE QUATREFAGES comme membres du comité exécutif. Ce choix, sans doute arrangé au préalable de commun accord, fut approuvé à l'unanimité par l'assemblée. Ainsi y étaient représentés la France, l'Angleterre et l'Allemagne ⁽¹⁾.

Par un fin calcul, le Roi avait fait limiter le nombre des membres du Comité exécutif à cinq. Comme il avait l'intention de choisir un Belge comme secrétaire général — il nommera le baron GREINDL à cet effet comme nous avons vu ailleurs ⁽²⁾ — il s'ensuit que les représentants des deux puissances coloniales africaines, la France et l'Angleterre, y occupaient une position inférieure. Dans les questions où il s'agirait de faire prévaloir des vues internationales sur les intérêts trop particularistes des puissances coloniales déjà établies en Afrique, le Roi trouvera toujours un allié fidèle dans le représentant de l'Allemagne. Ils seront ainsi trois contre deux.

Lorsque le Souverain fut proclamé président de l'œuvre, dit le compte rendu,

« ...Sa Majesté remercie l'Assemblée de l'honneur qu'elle vient de lui faire. Elle est particulièrement sensible à une manifestation de sympathie émanée d'une réunion d'hommes aussi distingués par leurs travaux et leur science. Elle accepte la mission qui lui est confiée et promet d'apporter dans son accomplissement le plus entier dévouement ; mais Elle pense qu'à raison du caractère international de l'œuvre, il est désirable que la présidence ne soit exercée indéfiniment par la même personne. En l'acceptant pour le terme d'un an, Elle compte voir alternativement les représentants des autres pays remplir ces hautes fonctions » ⁽³⁾.

⁽¹⁾ Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, 1876), pp. 30-31.

⁽²⁾ Voir ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, pp. 159-178.

⁽³⁾ Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876, pp. 30-31).

« Nous savons par la correspondance relative au choix du baron GREINDL comme secrétaire général de l'Association, que la protestation du Roi de voir d'autres lui succéder à la présidence de l'œuvre ne fut qu'un acte de déférence et de délicatesse envers les étrangers, mais qu'il n'était pas question pour le Souverain de laisser échapper de ses mains la direction de l'entreprise (1).

En répondant à la fin aux compliments et aux remerciements que lui adressait le vice-amiral DE LA RONCIÈRE LE NOURY au nom de l'Assemblée, le Roi

« ...répète que son dévouement le plus absolu est acquis à l'œuvre que la Conférence vient de fonder, mais que c'est à elle-même qu'appartient tout l'honneur des services que cette œuvre peut être appelée à rendre à la science et à l'humanité » (2).

(1) Voir ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II, p. 166-172. — Ce petit détail est très révélateur. Il permet aux historiens de scruter la pensée intime du Roi et les avertit que celle-ci ne s'identifie pas entièrement avec celle de LAMBERMONT. Il ne s'agit, en somme, que d'une subtile nuance de pensée et d'attitude. L'expression employée par LAMBERMONT est prudente, elle n'engage pas l'avenir, ne cache aucune arrière-pensée, se base sur les dispositions des étrangers autant que sur celles du Roi ; la proposition de LÉOPOLD II, au contraire, est catégorique comme l'énoncé d'un programme (*op. cit.*, p. 170). Chaque terme, mentionné par le Roi, est comme une assise de sa future création politique en Afrique, comme une pierre angulaire de sa géniale combinaison. LÉOPOLD II s'adresse à GREINDL. N'oublions pas qu'un an et demi plus tôt ce diplomate avait collaboré très intimement à la réalisation du dessein philippin du Roi et que le Souverain lui avait livré alors le fond de sa pensée (Voir : ROEYKENS, A., Le dessein africain de Léopold II, pp. 23, 224-244). Ainsi, souligner à GREINDL que la nouvelle œuvre était essentiellement internationale et qu'elle avait été fondée à Bruxelles, c'était lui signifier qu'elle se rattachait au même ordre d'idées et d'aspirations qui avait jadis inspiré le projet philippin. « *Affaire essentiellement internationale* » veut dire : indépendante de toute prédominance étrangère, existence et réussite basées sur le jeu de l'équilibre et de la sauvegarde des intérêts de tous les pays intéressés. « *Elle est fondée à Bruxelles* » signifie : fondée par l'initiative personnelle et privée du Roi des Belges qui en est le promoteur et l'organisateur, fondée par lui, d'après ses vues, pour servir ses desseins. « *Il y aura son drapeau* » marque que l'œuvre aura son entité propre, qu'elle agira sous la protection d'aucun gouvernement, pas même de la Belgique, qu'elle tendra à conquérir une place reconnue dans la grande famille des nations. « *Pas à craindre de servir sous puissance étrangère* » veut dire que le Roi se porte lui-même garant de son maintien à la tête de l'œuvre et que l'entreprise est conçue par lui dans un but essentiellement patriotique. — Rien d'étonnant dès lors de voir J. DEVAUX faire la réflexion suivante à LAMBERMONT à propos de cette phrase du Roi : « Si vous demandez si je trouve ces changements heureux, vous m'obligerez à me taire. C'est pas mon affaire ».

(2) Conférence géographique de Bruxelles (Hayez, Bruxelles, 1876, p. 32).

En promettant ce dévouement absolu, LÉOPOLD II disait vrai, car il y allait de l'œuvre de sa vie ! Quels sentiments ont dû remplir son âme à l'instant où il déclara que l'ordre du jour de la Conférence était épuisé ! Il venait de réussir magistralement son premier acte africain ! Ce succès initial faisait bien augurer de l'avenir et ouvrait des horizons illimités aux aspirations de ce génial créateur pacifique d'empire !

Il n'allait cependant pas dormir sur ses lauriers. Ce n'est pas l'honneur ou la gloire qu'il avait cherchés en convoquant la Conférence, mais un moyen pour travailler efficacement au service de la Belgique et de l'Afrique. Aussi dès le lendemain, une première réunion du Comité exécutif eut lieu au Palais (1).

* * *

Ici s'arrête notre documentation sur l'œuvre de la Conférence géographique de Bruxelles. Comme nous l'avons dit, bien des points restent encore à éclaircir, bien des documents à se produire. Toute étude historique est un effort pour s'approcher de la réalité des faits, des personnes et des idées du passé ; un effort loyal mais toujours perfectible.

La Conférence géographique de Bruxelles a marqué une date à jamais mémorable tant pour l'Afrique que pour la Belgique. Plus on l'étudiera et plus on se rendra compte combien disait vrai le grand Roi LÉOPOLD II en écrivant le 5 août 1889 à BEERNAERT :

« Le début des entreprises comme celles qui m'ont préoccupé est difficile et onéreux. J'ai tenu à en supporter les charges. Un roi, pour rendre service à son pays, ne doit pas craindre de concevoir et de poursuivre la réalisation d'une œuvre même téméraire en apparence » (2).

(1) *Ibidem*, p. 32.

(2) VANDER SMISSSEN, E., Léopold II et Beernaert. Bruxelles, 1920, t. II, p. 188.

ÉPILOGUE

Nous terminons cette étude à *Kota Koli*, un des coins les plus pittoresques du nord-ouest du Congo belge. L'endroit reçoit son nom d'un rocher massif dont le curieux profil ressemble d'assez proche à celui d'une tête d'homme. Ce bloc de schiste se détache nettement du flanc rocheux des collines et domine majestueusement la vallée verdoyante qui s'étend au loin à ses pieds. Les indigènes lui ont donné le nom de *Kota Koli*, ce qui veut dire « Grand Homme ».

Image saisissante de ce qui fut dans l'histoire du Congo moderne, dès sa période initiale, l'imposante figure du ROI LÉOPOLD II, dominant toute l'œuvre africaine due à son initiative et menée par lui si magistralement à bon terme. L'hommage que l'Histoire rend au Promoteur de la Conférence géographique de Bruxelles comme au Fondateur de l'État indépendant du Congo ne se résume-t-il pas en ce seul mot : *Kota Koli*, il fut un grand homme ? Grand par son génie politique et diplomatique, par la noblesse de ses sentiments et par son désintéressement !

Une plume plus autorisée et plus experte que la nôtre a retracé de lui un portrait vivant et a condensé dans des pages éloquentes le jugement dont l'Histoire désormais honore sa mémoire (1).

* * *

(1) LOUWERS, O., Hommage au Roi Léopold II, Fondateur de l'empire colonial belge, dans *Biographie coloniale Belge*, I. R. C. B., Bruxelles, Tome I, 1948, pp. V-XXVII.

Considérons un instant le premier grand acte de LÉOPOLD l'Africain.

« Quand, le 12 septembre 1876, Léopold II ouvrit la Conférence Internationale de Géographie, il avait fixé le destin de l'Afrique et posé le premier jalon de la voie qui conduirait la Belgique à sa glorieuse carrière coloniale.

» Cette conférence mémorable, c'est Léopold II qui en fut le véritable inspirateur ; c'est lui qui la prépara ;... le Roi a tout le mérite de ce grand acte. Il l'accomplit juste au moment où il le fallait ; plus tôt, c'eût été trop tôt : on n'eût pas compris ; et l'Afrique était encore trop mystérieuse et redoutable ; plus tard, c'eût été trop tard ; les grandes Puissances auraient devancé son initiative et se seraient partagé tout ce qu'il y avait à prendre dans le Continent Noir.

» Mais la Conférence de 1876 n'était qu'un commencement, « une création continue » ; il fallait en tirer tous les fruits et la faire évoluer dans le sens nécessaire à la réalisation du grand dessein » (1).

Déjà en 1898, CATTIER avait mis cette idée en évidence lorsqu'il écrivait :

« ... C'est le 12 septembre 1876 que furent jetées les premières assises de l'État indépendant du Congo...

» Rien n'est plus significatif que l'habileté avec laquelle Léopold II essaya d'endormir les susceptibilités et les méfiances nationales. Il représentait le but qu'il poursuivait comme un simple but de civilisation générale, sans portée égoïste...

» Pour quiconque sait que Léopold II, depuis longtemps, était convaincu que l'avenir et l'existence même de la Belgique sont subordonnées à une politique d'expansion coloniale, pour quiconque sait que cette expansion est un projet de jeunesse qu'il avait déjà essayé de réaliser, ces précautions et ces habiletés oratoires elles-mêmes apparaissent comme une preuve de préoccupations pratiques et politiques, si vagues et si indéfinies qu'elles fussent » (2).

Trop souvent encore, on perd de vue la portée politique de cet acte initial de LÉOPOLD l'Africain. Les documents que nous avons produits dans nos différents

(1) LOUWERS, *op. cit.*, pp. VI-VII.

(2) CATTIER, *Droit et administration de l'État Indépendant du Congo*, Larcier, Bruxelles, 1898, pp. 9-11.

travaux ne font qu'illustrer les appréciations si judicieusement vraies que nous venons de citer.

Ce n'est que sous cette seule perspective politique que l'initiative africaine du Roi revêt sa véritable signification historique.

L'étude objective des documents authentiques force tout esprit impartial à attribuer à LÉOPOLD II seul les premiers germes de son initiative africaine et elle ne permet pas de déléster sans injustice de ce mérite sa mémoire déjà lourde de gloire politique.

Le Roi est seul, en ce sens, qu'il porte à lui seul le poids écrasant de l'entreprise dans laquelle il s'est engagé tout entier. Sa fortune, sa renommée, son trône même sombreraient avec elle si jamais elle se soldait par un échec.

Mais le succès lui est assuré par Celui qui forge les destinées du genre humain.

A chaque tournant de l'histoire des peuples, Dieu suscite des hommes qui sont les exécuteurs de ses desseins.

Quand la période contemporaine sera reculée dans le passé lointain des siècles écoulés, LÉOPOLD II prendra rang parmi les hommes providentiels dont le rôle a été une bénédiction pour l'humanité (1).

Prédestiné dès le berceau à son rôle africain, LÉOPOLD II reçoit de la Providence des qualités d'esprit

(1) Voici les passages les plus saillants du mandement de carême que les évêques belges adressèrent à leurs fidèles en 1910 :

« A la mémoire du souverain illustre, dont le génie, la volonté, les initiatives civilisatrices ont élevé la puissance et le renom de la patrie belge à des hauteurs que, seul, le recul de l'histoire permettra aux générations futures de mesurer :

» Le Roi Léopold II a obstinément gardé à travers son règne exceptionnellement long, la même ambition fidèle, active, inlassable : grandir la patrie belge...

» Léopold fut grand par son génie et grand par son énergie morale. Il le fut surtout par l'initiative qui valut à la Belgique une colonie inespérée et qui ouvrit à la civilisation chrétienne un continent où il y a, pour nos apôtres de la Foi catholique des millions d'âmes païennes à instruire et à sauver. On a tout dit,

et de volonté qui font de lui plus tard le génial homme d'État, créateur d'empire ! Jeune prince éduqué par un père éclairé qui s'est complètement identifié à son noble métier de Roi, l'héritier du trône de Belgique se sent déjà dévoré par l'irrésistible passion de compléter l'œuvre de 1830, de doter sa nation d'un domaine outre mer et de faire de ses compatriotes un peuple impérial dans le sens le plus heureux de ce terme.

Aucun coin du globe où il entrevoit la possibilité de planter le drapeau national ne le laisse indifférent ; avant même d'être roi, il se lance dans une suite interrompue de tentatives d'expansion en Asie, en Océanie et en Amérique. L'insuccès, loin de le décourager, ne fait qu'aiguillonner son ardeur, aiguïser son génie, enrichir son expérience et le préparer à sa tâche africaine.

Rien de grand ne se fait dans la vie des peuples que lorsqu'une seule main tient fermement les rênes de leurs destinées ! Et voilà que l'état d'esprit anticolonial du peuple belge, pourtant si jaloux de ses prérogatives démocratiques, permet au jeune Roi de réaliser le rêve de sa vie avec autant de liberté d'action qu'ait jamais possédée le monarque le plus absolu que l'histoire ait connu.

il est vrai, sur le rôle merveilleux qu'a rempli le Roi défunt dans la conquête du continent africain ; on a relevé même avec insistance, souvent avec acrimonie sinon avec injustice, les abus auxquels a donné lieu occasionnellement le premier effort de civilisation entrepris par le Roi...

» Calculez la somme de maux épargnés et de bien accompli que représentent devant l'humanité civilisée et devant Dieu, la suppression, dans le Congo belge, de la traite des noirs, ... la fermeture des marchés de chair humaine..., pesez tout cela ; puis dites-vous que ces merveilleux succès sont virtuellement, initialement l'œuvre d'un seul homme, notre roi Léopold II. Et demandez-vous alors, si l'auguste souverain était présomptueux lorsque dans des entretiens particuliers il se plaisait à répéter cette parole, reproduite par lui dans une lettre relative à la maladie du sommeil : « Si Dieu m'accorde cette grâce (de conjurer le fléau), je pourrai me présenter à son tribunal avec l'acquis d'une des plus grandes bonnes actions du siècle, et une légion d'êtres sauvés appelleront sur moi sa miséricorde. »

» ...Nous avons laissé parler les faits : ils nous dictent par avance le jugement futur de l'histoire... ».

Appelé à ouvrir un vaste continent et à s'y tailler de la meilleure part un immense empire, cet homme qui, à la tête d'une grande nation, aurait peut-être fait trembler le monde sur ses assises, devient roi d'un petit pays neutre et pacifique qui n'aspire qu'à vivre et à travailler tranquillement au milieu de puissants voisins. Mais précisément cette petitesse, cette neutralité et cette modestie deviennent dans les mains de ce génie conquérant les leviers de sa grandeur et les instruments du succès de son épopée africaine (1).

Conduite merveilleuse de la Providence qui guide l'intérêt des explorateurs vers l'intérieur de l'Afrique au moment où LÉOPOLD II voit s'évanouir tour à tour ses plus belles espérances d'acquérir par voie d'achat un domaine en Asie, en Océanie et sur les côtes du continent noir ! Disposition admirablement opportune de la Providence qui soulève le monde civilisé contre le trafic inhumain des esclaves ravageant encore l'intérieur de l'Afrique mystérieuse au moment où LÉOPOLD II se sent capable de jouer un rôle éminent sur le plan international !

Trait génial, certes, de la part du Roi que d'y voir l'heure propice à la réalisation de son grand dessein et que de choisir en même temps la voie qui le mènera au succès le plus complet ! Coup d'œil génial, chance unique que de choisir comme champ d'action dans ces vastes régions encore incultes et inconnues les contrées les plus riches et les plus fécondes ! Mais encore une fois, admirable conduite de la divine Providence qui prépare

(1) Il nous plaît de rappeler ici les paroles du Roi ALBERT à ce sujet, rapportées par le général VAN OVERSTRAETEN dans son magistral ouvrage : *Albert I-Léopold III. Vingt ans de politique militaire belge. 1920-1940* (Desclée-De Brouwer, Bruges, s. d.) : « La neutralité... nous a valu d'incalculables services. Léopold II en était convaincu. Sans le couvert de la neutralité, jamais II n'eût fait accepter aux Grandes Puissances notre installation au Congo » (p. 60). Et un peu plus loin : « Léopold II a aussi eu cette habileté de jouer de l'avantage d'être souverain d'un petit pays neutre ; c'est là la cause de Sa réussite en Afrique. Dire qu'II regrettaient la neutralité est faire preuve de sottise » (pp. 63-64).

le terrain à celui qu'Elle a choisi pour être au cœur de l'Afrique ce que jadis CHARLEMAGNE fut pour l'Europe occidentale !

Le Roi est seul ; il n'a avec lui que quelques hommes de pensée et d'expérience diplomatique pour diriger sa gigantesque entreprise !

Parmi ceux qui, de la première heure, ont le mieux compris LÉOPOLD II et qui l'ont secondé le plus efficacement et le plus généreusement, le baron LAMBERMONT tient sans conteste, et de loin, la première place. Le 13 novembre 1876, le Roi lui écrivait :

« Je ne puis pas vous écrire sans vous remercier de l'assistance que toujours vous me prêtez d'une manière aussi obligeante qu'efficace » (1).

En toute vérité, BEERNAERT pouvait féliciter le Roi d'avoir un tel serviteur (2). Personne plus que LÉOPOLD II n'appréciait les services que ce fonctionnaire génial et pourtant si modeste lui avait rendus. Aussi, en 1892, le jour où l'on fêta les cinquante années de carrière administrative du baron LAMBERMONT, le Roi vint en personne lui offrir ses chaleureuses félicitations. Dix ans plus tard, le Souverain, accompagné du Prince ALBERT, renouvela son geste lors du jubilé de soixante années de fidèles services du secrétaire du ministère des Affaires étrangères. LAMBERMONT s'en exprimait le même jour en ces termes :

« Le Roi, renouvelant une faveur exceptionnelle qui déjà avait dépassé mes mérites, a bien voulu m'exprimer, aujourd'hui même, sa satisfaction et sa gratitude en termes qu'une vie entière de labeur et de dévouement ne suffirait pas à justifier » (3).

BANNING également se dévouait sans compter à la cause africaine et LAMBERMONT rendit de lui ce témoi-

(1) C. G. B., Document n° 47.

(2) Lettre de BEERNAERT au Roi, 31 décembre 1890. Voir : VAN DER SMISSEN, E., Léopold II et Beernaert, Bruxelles, 1920, T. II, p. 206.

(3) DE ROBIANO, A. (Comte), Le baron Lambermont. Sa vie et son œuvre, Bruxelles, 1905, pp. 155, 158 et 166.

gnage : « Il nous a été fort utile dans cette affaire » (1) et VAN PRAET aussi disait vrai lorsqu'il lui écrivait : « Vous donnez un joli coup d'épaule à l'affaire » (2). LÉOPOLD II lui-même tint à exprimer d'une façon tangible sa gratitude pour les services rendus par BANNING, comme en témoigne le billet suivant de VAN PRAET :

« Dimanche, 12 novembre (1876).

» Le Roi nous a chargé pour vous témoigner sa satisfaction et sa reconnaissance de choisir un cadeau qu'il pût vous offrir. Nous sommes embarrassés de savoir ce qui plairait ou vous conviendrait le mieux. Ne nous permettriez-vous pas de vous prier de faire vous-même votre choix ? Nous avons cru que nos liens d'amitié avec vous nous permettraient cette façon familière d'agir en camarades. Le Roi a mis 2.000 F à votre disposition.

Mille amitiés.

(s) Jules VAN PRAET.

P.S. Je vous renverrai demain les dernières feuilles » (3).

Aussi longtemps qu'ils ne connurent pas les documents que nous avons produits dans nos travaux, les historiens ont pu croire que le rôle de BANNING a été prépondérant dans la phase initiale de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II. Certains parmi eux, emportés par leur admiration pour BANNING, ont cru devoir rehausser ses mérites aux dépens de ceux de LAMBERMONT. A tort cependant. On a écrit de ce dernier :

« Lambermont a attaché son nom à deux grandes entreprises : la libération de l'Escaut et la fondation de l'État du Congo. Nous tenons à lui rendre cette justice : il ne s'en est jamais vanté, il est toujours

(1) Lettre de LAMBERMONT à GREINDL, le 9 octobre 1876. C. G. B., Document n° 26.

(2) Lettre sans autre date que : « mardi ». Le *post-scriptum* aussi bien que le contenu de cette lettre indiquent qu'il s'agit de la première édition de l'ouvrage *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles* et on doit placer cette lettre au mardi, 14 novembre 1876. — E. B., Dossier n° 30.

(3) La date de cette lettre ne comporte pas l'indication de l'année. Aucun doute cependant qu'il ne s'agisse du dimanche, 12 novembre 1876. — E. B., Dossier n° 30.

resté à sa véritable place, il n'a cessé de reconnaître qu'il n'a été qu'un auxiliaire zélé et intelligent » (1).

Il est resté modeste par-delà la tombe. Il n'a pas cru nécessaire de rédiger ses mémoires ou d'écrire son autobiographie. Il s'est contenté de servir son Roi et sa Patrie. La Belgique qui se prépare à commémorer dignement le cinquantième anniversaire de l'annexion du Congo ne peut oublier l'homme qui a le plus de droit d'être associé à l'hommage que la Nation adressera en ces circonstances au Fondateur de son empire colonial, celui qui a été le plus dévoué et le plus fidèle collaborateur de LÉOPOLD l'Africain. Si LAMBERMONT possède déjà son monument à Anvers et son bronze à Bruxelles, il mérite aussi sa statue en Afrique !

On peut remarquer à bon droit que BANNING n'a jamais compris la finesse de la manœuvre de LÉOPOLD II conférant un caractère international à l'Association africaine issue de la Conférence géographique de Bruxelles (2). D'autre part, on s'est demandé d'où venait l'idée d'internationaliser le Congo et son immense bassin : qui en fut le véritable inspirateur ? On reconnaît cette idée déjà implicitement contenue dans le discours magistral avec lequel le Roi ouvrit cette mémorable assemblée ; mais on y retrouve cette idée encore cachée d'une façon si imprécise et si impalpable, recouverte par tant d'autres notions (3).

Nous croyons que les documents que nous avons produits dans nos trois ouvrages ainsi que les commentaires qui les accompagnent montrent à l'évidence que cette idée n'a eu d'autre inspirateur que le Roi en personne (4).

(1) Dans *L'Étoile Coloniale*, V^e année, n^o 27, 11 juillet 1903.

(2) DE LICHTERVELDE, L. (Comte), dans l'Introduction au Livre posthume de BANNING, *Réflexions morales et politiques*, Bruxelles, éditions universitaires, 1945, p. X, fait cette remarque par rapport au droit de préemption donné à la France. On doit aussi l'appliquer au caractère international de l'œuvre de 1876.

(3) O. LOUWERS, *Op. cit.*, p. XI.

(4) Voir : ROEYKENS, A., *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, pp. 40-

En lançant son initiative africaine, LÉOPOLD II poursuivait un dessein patriotique bien précis : celui de fonder au cœur de l'Afrique non pas une colonie belge proprement dite, mais un domaine indépendant et souverain dont les destinées seraient liées en sa personne et en celle de ses successeurs aux destinées de la Belgique ⁽¹⁾.

42, 87-90, 113-115, 231-232, 242, 250-251, 261-274, 288-297, 307-344, 360-369, 382-385, 412-416 ; Le dessein africain de Léopold II, pp. 18-20, 23-28, 124-125, 129-134, 157-181, 192-212 ; et le présent ouvrage, pp. 27, 30-34, 46, 53-54, 72, 76-78, 85-88, 89, 112, 126-127, 130-133, 168-173, 181-184, 201, 228-233, 234, 239-241, 256-258.

(1) Certains n'admettront peut-être pas cette interprétation du dessein initial de LÉOPOLD II, estimant qu'aucune preuve formelle ne la corrobore, et ils préféreront l'opinion d'après laquelle « jusqu'en 1881-1882, le Roi envisageait uniquement l'exploitation de l'Afrique équatoriale sous un couvert international ».

En attendant que des documents nouveaux nous apportent les éclaircissements désirables, il nous paraît, compte tenu de tout le passé de LÉOPOLD II avant 1876 et des circonstances dans lesquelles il prit son initiative africaine ainsi que de la formule concrète qu'il adopta en 1876 (sans parler de l'évolution qu'il donna ensuite à son œuvre) que cette idée d'exploitation impliquait virtuellement dans l'esprit du Roi, comme complément naturel et essentiel ou plutôt comme condition indispensable, cette autre idée d'une création politique à réaliser par les nations intéressées à l'exploitation de l'Afrique équatoriale. LÉOPOLD II a conçu son œuvre humanitaire et scientifique comme la voie la plus opportune et la plus sûre qui devait lui assurer une position de premier plan dans cette œuvre coloniale à entreprendre en Afrique. Cette idée lui était présente dès septembre 1876 et elle avait déjà revêtu une forme précise, celle d'une colonisation fédérale de l'Afrique équatoriale confiée à une société internationale placée sous le patronage du Roi des Belges. Par l'Association internationale pour l'exploration et la civilisation de l'Afrique centrale, LÉOPOLD II entendait déjà réaliser sur le plan scientifique et humanitaire ce qu'il cherchait à obtenir un jour sur le plan politique et colonial.

Cependant, tout ce que nous savons des ambitions patriotiques du Roi comme de ses combinaisons expansionnistes antérieures à 1876, nous pousse à ne voir dans cette idée de colonisation fédérale lancée par lui qu'un stade intermédiaire et qu'un moyen pour arriver à la création d'un État indépendant dont il serait le souverain et dont il lierait en sa personne les destinées à celles de la Belgique. Ce n'est en effet que par cette formule personnelle qu'il lui était possible, eu égard à la mentalité anticolonialiste de ses compatriotes et aux susceptibilités des autres nations, d'assurer à la Belgique le complément de 1830.

Les deux interprétations, loin de se contredire, se confirment et se complètent mutuellement. On trouvera les éléments de notre position dans *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, pp. 35-42, 86-93, 113-116, 166-167, 194, 198-199 ; dans *Le dessein africain de Léopold II*, pp. 26-28, 106-108, 121-125, 126-134, 157-168, 168-181, 192-204 ; et dans le présent ouvrage, pp. 26-28, 30-32, 39-47,

Dès 1876, son ambition embrassait toute l'Afrique équatoriale de Zanzibar à l'embouchure du Zaïre (1).

Lorsqu'en 1876, le Roi entame son œuvre africaine, il a déjà tracé les grandes lignes de sa politique coloniale, dont il ne se départira jamais. Il veut apporter la civilisation chrétienne en Afrique et par l'Afrique assurer la prospérité de la Belgique. Une des pierres angulaires, une des assises les plus solides de sa création politique africaine a été l'harmonieuse unité de l'action belge au Congo dans tous les domaines.

* * *

Au soir de sa vie, LÉOPOLD II a connu l'ingratitude. Si l'on n'a pas refusé son cadeau du Congo, il n'est pourtant pas d'injures qu'on ne lui ait lancées à la tête sans vergogne. La Belgique a dû traverser la dure épreuve d'une guerre sanglante pour se rendre compte de ce qu'elle devait à son Roi. Puisse-t-elle aussi toujours se souvenir que le succès de la continuation de l'œuvre léopoldienne en Afrique par la Belgique se trouvera le mieux garanti par la fidélité au but que le fondateur du Congo y poursuivait et aux directives fondamentales de sa politique !

* * *

52-54, 73-78, 95-99, 104-108, 112-113, 121-212, 125-133, 146-149, 169-173, 183-185, 228-253.

(1) On trouvera dans les références ci-après les raisons d'ordre politique et diplomatique qui nous semblent avoir déterminé LÉOPOLD II, dès septembre 1876, à choisir comme champ d'action de son objectif final en Afrique l'immense étendue de ce continent située entre Zanzibar et l'embouchure du Congo. Dans son idée, en effet, le terrain d'opération à assigner à l'Association internationale africaine devait un jour devenir le territoire administré par la Société internationale placée sous le patronage du Roi des Belges et par conséquent devenir le domaine de celui-ci. Voir : *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II*, pp. 68-69, 73-75, 84, 87, 89, 100-101, 112, 246-247, 254-256, 397, 412-414, 417-420 ; *Le dessein africain de Léopold II*, pp. 35-37, 149-153, 161-167, 178-179, 199-202 ; et plus particulièrement dans le présent ouvrage, pp. 30-34, 44-47, 53-54, 95-99, 121-122, 125-133, 145-146, 162-163, 184, 231, 243-248.

« Le but d'une étude scientifique n'est pas tant de proclamer une vérité absolue, morale, historique, juridique ou autre, que d'apporter une contribution à la recherche de pareille vérité et de provoquer, par l'intérêt qu'elle comporte et les réactions qu'elle déclenche, le développement en chaîne de concours nouveaux » (1).

SOURCES ET RÉFÉRENCES

Nous souhaitons que notre travail suscite de nombreuses et fécondes réactions et nous nous réjouissons dès maintenant de tout concours nouveau à l'histoire des origines de Congo belge auquel, peut-être, il donnera naissance.

A. — Archives du Ministère des Affaires Étrangères à Bruxelles. (A. M. A. E.)

1. — Documents et Correspondance. Afrique. Conférence géographique de Bruxelles et Association internationale africaine. 1870-1884. (G. G. B.)

2. — Documents et Correspondance. Afrique. Conférence géographique de Bruxelles (1883-1890). Tome I. Préliminaires (1883-1888). (G. A. B.)

3. — Papiers Lambertson. (Collection de documents classés en ordre chronologique. — Conventum rouge). (L. O. G.)

4. — Papiers laissés par le baron Lambertson. (Collection de documents classés en ordre systématique. — Conventum noir). (L. O. B.)

5. — Documents et Correspondance diplomatique. Afrique Australe britannique. (A. P. 5)

B. — Archives du Ministère des Colonies à Bruxelles. (A. M. C.)

1. — L'Indépendant du Congo. Département des Affaires Étrangères. — (N° 23, 1) : Colonies d'enfants de l'État. Législation. 1880-1885. (G. E. B.)

— Archives Générales du Royaume à Bruxelles. (A. G. R.)

Papiers d'Emil-Hanning. (E. H.)

Papiers de Baron Emil de Schlegel. (E. D. B.)

II. Bibliographie.

(1) JENTGEN, P., Considérations relatives à la communication de M. Stengers, intitulée : « A propos de la revision de l'article 1^{er} de la Constitution », dans *Bulletin de l'Académie royale des Sciences coloniales*, t. XXV, fasc. 5, 1954, p. 1471.

SOURCES ET RÉFÉRENCES

I. Dépôts belges d'archives congolaises.

A. — Archives du Ministère des Affaires étrangères à Bruxelles. (A. M. A. E.)

1. — Documents et Correspondance. Afrique. Conférence géographique de Bruxelles et Association internationale africaine. 1876-1884. (C. G. B.)
2. — Documents et Correspondance. Afrique. Conférence antiesclavagiste de Bruxelles (1889-1890). Tome I. Préliminaires (1888-1889) (C. A. B.)
3. — Papiers Lambermont. (Collection de documents classés en ordre chronologique. — Couverture rouge). (L. O. C.)
4. — Papiers laissés par le baron Lambermont. (Collection de documents classés en ordre systématique. — Couverture noire). (L. O. S.)
5. — Documents et Correspondance diplomatique. Afrique Australe britannique. (A. F. 5)

B. — Archives du Ministère des Colonies à Bruxelles. (A. M. C.) État Indépendant du Congo. Département des Affaires Étrangères. — Dossier 25/1 : Colonies d'enfants de l'État. Législation. 1890-1905. (C. E. E.)

C. — Archives Générales du Royaume à Bruxelles. (A. G. R.)

1. Papiers d'Émile Banning. (E. B.)
2. Papiers du Baron Émile de Borchgrave. (E. D. B.)

II. Bibliographie.

Nous ne citons ici que les publications que nous avons employées dans ce travail.

BANNING, E., L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles (Muquardt, Bruxelles, 1877).

- (BANNING, E.), L'Association internationale africaine et le Comité d'Études du Haut-Congo. Travaux et résultats de décembre 1877 à octobre 1882. Par un de leurs coopérateurs. (Muquardt, Bruxelles, 1882).
- BANNING, E., Mémoires politiques et diplomatiques. Comment fut fondé le Congo belge (La Renaissance du Livre, Paris-Bruxelles, 1927).
- BEYENS, E. (Baron), La question africaine (Van Oest, Bruxelles-Paris, 1918).
- BRANDTS, V., Smolders, Th. (*Biographie nationale*, XXI, 1911-1913, col. 880-882).
- (BRIALMONT, A.), Complément de l'œuvre de 1830. Établissements à créer dans les pays transatlantiques. Avenir du commerce et de l'industrie belge (Muquardt, Bruxelles, 1860).
- CAMERON, V. L., A travers l'Afrique. Traduction par M^{me} H. LOREAU (Hachette, Paris, 1881).
- CATTIER, F., Droit et administration de l'État Indépendant du Congo (Larcier, Bruxelles, 1898).
- ***, Conférence géographique de Bruxelles, 1876 (Hayez, Bruxelles, 1876).
- CORNET, R. J., Rapport sur le dossier : « Création, administration et gouvernement de l'Association Internationale du Congo (A. I. C.) et de l'État Indépendant du Congo (É. I. C.) » (*Bulletin des Séances de l'I. R. C. B.*, XXV, 1954, pp. 556-595).
- CROKAERT, P., Brialmont. Éloge et Mémoires (Lesigne, Bruxelles, 1925, in-4°).
- DAYE, P., Léopold II (Fayard, Paris, 1934).
- DE BORCHGRAVE, E. (Baron), Les origines de l'État Indépendant du Congo (Académie royale de Belgique, *Bulletin de la Classe des Lettres et des Sciences mor. et polit.*, Bruxelles, 1919, pp. 169-174).
- DE HAULLEVILLE, A. (Baron), Les aptitudes colonisatrices des Belges et la question coloniale en Belgique (J. Lebègue et C^{ie}, Bruxelles ; Librairie Dietrich, Leipzig ; A. Challamel, Paris, 1898).
- DE JONGHE, E., La protection des missions religieuses et les actes internationaux (Congo, 1936, I, pp. 161-186).
- DE JONGHE, E., La question des subsides scolaires au Congo belge (*Zaire*, I-1, 1947, pp. 35-54).
- DE LAVELEYE, E., L'Afrique centrale et la Conférence géographique de Bruxelles (Muquardt, Bruxelles, 1877).
- DE LICHTERVELDE, L. (Comte), Léopold II (Collection nationale, Rex, Louvain, s. d.).
- DE LICHTERVELDE, L. (Comte), Introduction au livre posthume de BANNING : Réflexions morales et politiques (Éditions Universitaires, Bruxelles, 1945).
- DESCAMPS, P. (Baron), Le duc de Brabant au Sénat de Belgique. En souvenir du cinquantième anniversaire de l'entrée au Sénat de S. M. Léopold II (Peeters, Louvain, 1903, in 4°).
- DE SEYN, Eug., Dictionnaire biographique des sciences, des lettres et des arts en Belgique (Éd. L'Avenir, Bruxelles, 1935).

- DISCAILLES, Saintelette (*Biographie nationale*, XXI, 1911-1913, col. 56-57).
- DUCHESNE, A., A la recherche d'une colonie. Le consul Blondeel en Abyssinie, 1840-1842 (Institut Royal Colonial Belge, *Mémoires in-8°*, Section des Sc. mor. et pol., Bruxelles, XXX, 3, 1953).
- GOFFIN, L., Van Biervliet (*Biographie nationale*, XXVI, 1936-1938, col. 202-203).
- HARRY, Gérard, Léopold II (Brepols, Turnhout, collection : *Les Grands Belges*, 1920).
- HARRY, Gérard, Mes Mémoires (Office de Publicité, Bruxelles, 1929).
- HUISMAN et C^t JACQUET, P., Essai de bibliographie critique d'histoire coloniale (*Congo*, 1932, I, pp. 465-484 ; II, pp. 165-189, 325-341, 502-546).
- JENTGEN, P., Considérations relatives à la communication de M. J. Stengers intitulée : « A propos de la revision de l'article 1^{er} de la Constitution » (*Bulletin des Séances de l'Ac. R. des Sc. col.*, XXV-5, 1954, pp. 1471 et sq.).
- KRUGER, P., Gedenkschriften gedictoord aan H. C. Bredel en Piet Grobler (J. et Th. Van Dieren, Anvers, 1902).
- LE FEBVE DE VIVY, L., Documents d'histoire précoloniale belge (1861-1865). Les idées coloniales de Léopold, duc de Brabant (Académie royale des Sciences coloniales, *Mémoires in-8°*, Cl. Sc. mor. et pol., Nouvelle série, t. VII, fasc. 1, Bruxelles, 1955).
- LEJEUNE, L., Avec Jérôme Becker en Afrique orientale (Grands Lacs, Namur, *Digestes congolais* n° 1, 1955).
- LEJEUNE, L., Stanley sur le Haut-Congo (Grands Lacs, Namur, *Digestes congolais* n° 3, 1955).
- LOUWERS, O., Hommage au Roi Léopold II, Fondateur de l'empire colonial belge (*Biographie coloniale belge*, Institut royal colonial belge, Bruxelles, I, 1948, pp. V-XXVII).
- MAURICE, A., Stanley. Lettres inédites (Office de Publicité, Bruxelles, 1955).
- PIRENNE, H., Histoire de Belgique, tome VII (Lamartin, Bruxelles, 1932).
- ROEYKENS, A., Les réunions préparatoires de la délégation belge à la Conférence géographique de Bruxelles en 1876 (*Zaire*, VII-8, 1953, pp. 787-827).
- ROEYKENS, A., Banning et la Conférence géographique de Bruxelles en 1876 (*Zaire*, VIII-3, 1954, pp. 227-271).
- ROEYKENS, A., Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II. 1875-1879 (Académie royale des Sciences coloniales, *Mémoires in-8°*, Classe Sc. mor. et pol., Nouvelle série, I, 1 (Histoire), Bruxelles, 1955).
- ROEYKENS, A., Le Baron Léon de Béthune et la politique religieuse de Léopold II en Afrique (*Zaire*, X-1 et 3, 1956, pp. 3-68 ; 227-281).
- ROEYKENS, A., L'œuvre de l'éducation des jeunes congolais en Belgique (1888-1899). Une page de l'histoire de la politique scolaire de l'État

- indépendant du Congo (*Nouvelle Revue de Science missionnaire*, XII, 1956, pp. 92-10 ; 161 sq.).
- ROEYKENS, A., Le dessein africain de Léopold II. Nouvelles recherches sur sa genèse et sa nature. 1875-1876 (Académie royale des Sciences coloniales, *Mémoires in-8°*, Classe Sc. mor. et pol., Nouvelle série, X, 1 (Histoire), Bruxelles, 1955).
- ROHLFS, Die Brüsseler Conferenz zur Erforschung und Regeneration Afrikas im Palais des Königs der Belgier Leopold II (*Mittheilungen Dr Petermann*, XXII, 1876, pp. 388-393).
- SLADE, R., L'attitude des missions protestantes vis-à-vis des puissances européennes au Congo avant 1885 (*Bulletin des Séances de l'Institut Royal Colonial Belge*, XXV, 1954, pp. 684-721).
- STANLEY, M. H., Comment j'ai retrouvé Livingstone, Traduction M^{me} H. LOREAU (Hachette, Paris, 1884).
- STENMANS, A., La reprise du Congo par la Belgique. Essai d'histoire parlementaire et diplomatique (Édition techn. et scient., Bruxelles, 1949).
- STENGERS, J., Textes inédits d'Émile Banning (Académie royale des Sciences coloniales, *Mémoires in-8°*, Cl. Sc. mor. et pol., Nouvelle série, t. II, 3, Bruxelles, 1955).
- STENGERS, J., Quelques observations sur la correspondance de Stanley (*Zaire*, IX, 9, 1955, pp. 899-926).
- STORME, M., Evangelisatiepogingen in de Binnenlanden van Afrika gedurende de XIX^e eeuw (Institut royal colonial belge, *Mémoires in-8°*, Section des Sc. mor. et pol., XXIII, Bruxelles, 1951).
- THOMSON, R. S., Léopold II et le Congo, révélés par les notes privées de Henry S. Sanford (*Congo*, 1930, I-2, pp. 167-196).
- THOMSON, R. S., Fondation de l'État Indépendant du Congo (Office de Publicité, Bruxelles, 1933).
- VAN BIERVLIET, P., Études sur l'esclavage aux États-Unis (C. J. Fonteyn, Louvain-Bruxelles, 1857, in-8°, 144 pp.).
- VANDEPLAS, A., A propos d'un voyage de Léopold II en Allemagne (*Zaire*, X-4, 1956, pp. 379-385).
- VAN DER SMISSEN, E., Léopold II et Beernaert d'après leur correspondance inédite de 1884 à 1894 (Goemare, Bruxelles, 1920).
- VAN GRIEKEN, E., H. M. Stanley au Congo (1879-1884) d'après le manuscrit de Ch. Notte (*Bulletin des Séances de l'Institut royal colonial belge*, XXV, 1954, pp. 1124-1179 ; 1428-1461).
- VAN OVERSTRAETEN (Général), Albert I-Léopold III. Vingt ans de politique militaire belge. 1920-1940 (Desclée-De Brouwer, Bruges, s. d.).
- VAN WING, J., Impressions du Congo 1955 (*Bulletin des Séances de l'Académie royale des Sciences coloniales*, Nouvelle série, I-2, 1956, pp. 169-186).
- WAUTERS, A. J., Histoire politique du Congo belge (Van Fleteren, Bruxelles, 1911).

Page du livre	Références aux archives	Nature et document	Date du document
------------------	-------------------------------	--------------------	---------------------

CHRONOLOGIE DES DOCUMENTS CITÉS

Les références aux dépôts d'archives sont indiquées à l'aide des abréviations annotées plus haut (p. 275).

Les documents dont le texte est reproduit dans l'ouvrage sont indiqués par un astérisque à côté de la référence à la page du livre.

Les chiffres en *italiques* renvoient aux notes infrapaginales.

Date du document	Nature du document	Référence aux archives	Page du livre
19-11-1873	Lettre de Léopold II à Lambermont	LOS, V, 9	27
10-12-1873	Lettre de Léopold II à Lambermont	LOS, V, 9	27
20-12-1875	Lettre du C ^{te} de Borchgrave d'Altena à Banning	EB, 32	13*
..-6?-1876	Notes de Banning sur les explorations en Afrique	EB, 29	19
..-7 -1876	Note du Roi envoyée à certains membres de la future Conférence	CGB, 3 Annexe	28*
23- 7-1876	Lettre du B ^{on} de Sélys Fanson au C ^{te} d'Aspremont Lynden	AF, 5	152
..-8?-1876	Note de Banning sur le programme proposé dans la note du Roi de juillet 1876	EB, 29	49*
12- 8-1876	Lettre de Lambermont aux membres de la délégation belge à la Conférence les invitant à une réunion	CGB, 1	69*
..- 8-1876	Note autographe et confidentielle du Roi aux membres de la délégation belge	CGB, 4	71*
16- 8-1876	Compte rendu de la réunion préparatoire de la délégation belge dressé par Lambermont	CGB, 3 annexe	79*

Date du document	Nature et document	Référence aux archives	Page du livre
21- 8-1876	Lettre de Lambermont à J. Devaux	CGB, 3	78*
26- 8-1876	Lettre du B ^{on} von Richthofen au B ^{on} E. de Borchgrave	EEDB, 242	38*
..-9?-1876	Rapport de Banning au Roi au sujet de l'emplacement de stations géographiques et d'une station belge	EB, 29	114*
5- 9-1876	Lettres de Lambermont aux membres de la délégation belge les invitant à une deuxième réunion préparatoire	CGB, 5 CGB, 6	135
9- 9-1876	Compte rendu de la deuxième réunion préparatoire de la délégation belge, dressé par Lambermont	CGB, 7	135*
11- 9-1876	Note de Banning à Devaux, J. pour être communiquée au Roi	EB, 29	175*
11- 9-1876	Lettre de Hymans, L. à Banning	EB, 121	192*
13- 9-1876	Compte rendu de la réunion spéciale de la délégation belge à la Conférence lors de la suspension de la deuxième séance	CGB, 8	186*
13- 9-1876	Billet du Roi à Banning, remarque faite par le Roi à la reprise de la deuxième séance de la Conférence	EB, 29	191*
24-10-1876	Note du Roi au sujet du livre de Banning, intitulé : <i>L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles</i>	EB, 29	191* 125 250
24-10-1876	Lettre de Devaux, J. à Banning	EB, 31	190*
27-10-1876	Lettre de Devaux, J. à Banning	EB, 31	225*
9- 1-1877	Note de Banning à Lambermont	CGB, 93	193
26- 1-1877	Note de Banning à Lambermont	CGB, 99	193
31- 1-1877	Note de Banning à Lambermont	CGB, 104	193
25- 8-1889	Lettre de Léopold II à Lambermont	LOC, 904 CABI, 78	217*
17-12-1890	Texte de Léopold II dans la minute de la lettre de van Eetvelde à Coquilhat, gouverneur général du Congo f. f.	CEE,	226*
4- 5-1897	Lettre de van Eetvelde au Gouverneur général du Congo	CEE,	226*

INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS ET DES MATIÈRES PRINCIPALES

REMARQUES GÉNÉRALES.

Les noms géographiques sont indiqués en caractères ordinaires, les noms de PERSONNES en PETITES CAPITALES ; l'indication des *institutions* et des *questions particulières* se fait en caractères *italiques*.

Les chiffres ordinaires renvoient au texte du livre ; les *chiffres en caractères italiques* renvoient aux notes infrapaginales.

A

- ABBADIE frères, 22.
- Abolition de la traite*, 28, 37, 42, 52, 54, 71, 72-73, 77, 114, 116, 120-121, 122, 136, 142, 149-150, 174, 199, 201, 213-217, 248-251, 266, 267.
- Abyssinie : 19, 20, 22, 80, 91.
- Acquisition d'une colonie belge* :
Voir :
 Banning.
 Belgique.
 Léopold II.
- Actes du Roi* :
Voir :
 Léopold II.
- Action belge en Afrique* :
Voir :
 Banning.
 Belgique.
- Adma (riv.), 52.
- African Association*, 20.
- ALBERT I^{er}, *roi des Belges*, 267, 268.
- Albert-Nyanza (lac), 22, 24.
- Alger, 20.
- Allemagne, 21, 33, 46, 89, 101, 135, 136, 145, 146, 179, 183, 184, 193, 196, 230, 231, 240, 260.
- Voir aussi :
 Délégation allemande.
 Dispositions.
 Gouvernement allemand.
 Léopold II, Dessein, libre échange.
- ALLERS, 20.
- ANDANSON, 20.
- Angleterre, 14, 26, 28, 31, 33, 34, 35, 45, 81, 89, 90, 97, 98, 101, 106, 120, 123, 127, 128, 129, 136, 137, 142, 144, 145, 146, 151, 152, 170, 171, 178, 179, 180, 183, 184, 193, 195, 217, 219, 231, 232, 234, 239, 240, 241, 244, 246, 258, 260.
- Voir aussi :
 Délégation anglaise.
 Dispositions.
 Gouvernement anglais.
 Léopold II, dessein africain.

Œuvre africaine.
 — et l'Égypte, 97.
 Arabie, 20.
Archives, 6-8, 213-215.
Attitude : envers l'Islam,
envers missions chrétiennes,

Voir :

Œuvre africaine.

Attitude imposée :

Voir :

Délégation belge.

Autriche, 195.

Voir aussi :

Délégation autrichienne.

B

Bagamoyo, 161, 208, 229, 231, 247.

Baghermi, 21, 246.

Bangweolo (lac), 23.

BAKER, 21, 22.

BANNING, *collaborateur du Roi,*
membre belge et secrétaire de la
Conférence, 11, 12, 13, 26, 27, 28,
 41, 48, 50, 111, 113, 114, 135-
 142, 142-174, 179, 187-193, 197,
 203, 206, 207, 208, 217, 223,
 230, 235, 243, 259, 269, 270.

— *Conception de l'action belge en*
Afrique, 120, 121, 124.

— *Congo*, 54, 118, 119-120, 125.

— *Idées personnelles*, 19, 48-55,
 113, 116, 117, 121, 124, 125,
 139, 164-165, 174-185, 90-192.

— *Lambermont*, 11-12, 48, 61, 62,
 100, 138-142, 190, 269-270.

— *Nationaliser les stations*, 49-51,
 139-142, 164, 175-179, 187-193.

— *Organisation de l'œuvre en vue*
d'une colonie belge, 49, 51, 113,
 117, 121, 124, 175-184.

— *plan de routes et de stations*, 51-
 52, 114, 118-119, 138-139.

— *proposition d'une station belge,*

72, 114-116, 117, 138-141.

— *proposition de la Bénoué*, 52-53,
 54, 114, 115, 118, 124, 125, 138,
 164.

— *proposition du Zambèze*, 115,
 122-123, 138, 139-141.

Voir aussi :

Délégation belge.

Disposition.

Gouvernement belge.

Léopold II.

Mentalité belge.

Œuvre africaine.

Stations.

Bakel, 114, 138.

Barbarie, 19.

BARTH, 21, 17:

BARTLE FRERE, *membre anglais de*
la Conférence et du comité exécutif, 161, 195, 209, 217, 218, 229,
 244, 252, 259, 260.

BAUDOUIN I^{er}, *roi des Belges*, 8.

BEERNAERT, A., 262, 268.

BEHM, 23.

Belgique, 5, 6, 8, 14, 27, 35, 41,
 43, 44, 49, 51, 52, 56-59, 61,
 62, 67, 73, 81, 82, 85, 86-89,
 90, 91, 93, 98, 101, 104, 105,
 107, 110, 113, 115-117, 119,
 120, 121, 122, 125, 127, 128,
 133, 136, 138, 139, 140-142,
 149, 150, 151, 152, 159, 165,
 166-169, 170, 171, 178, 179,
 180, 181, 182, 183, 184, 185-
 186, 187-191, 198, 200, 203,
 205-206, 226, 251, 262, 270,
 272.

— et l'Afrique, 82, 85, 87-88, 91-
 93, 105, 110.

— *ne cherche pas d'acquisition en*
Afrique, 82, 85, 87-88, 105,
 110, 139, 141, 166, 168-169,
 172, 178, 180, 185, 186, 240.

Voir aussi :

Banning.

Bruxelles.
Colonie pénitentiaire.
Délégation belge.
Dispositions.
Gouvernement belge.
Lambermont.
Léopold II.
Mentalité belge.
 Benguela, 23.
 Bénoué (riv.), 21, 52, 54, 115,
 116, 117, 118, 120, 125, 133.
 Voir aussi :
Banning.
Guinée.
 BERKÉ, 20.
 Berlin, 38, 40, 46, 62, 83, 146,
 154, 192, 200.
 BEYENS, Eug. (baron), 3, 27, 127.
 Bilma, 51.
 BLONDEEL DE CEULEBROECK, 80,
 91.
 BOELAERT, P., 4, 136.
 BOUINOU, 20, 21, 52, 138.
 BRANDTS, V., 63.
 BRIALMONT, A., 31, 45, 63, 65, 66,
 93.
 BROWN, 20.
 BRUCE, 20.
 BRUE, 19.
 Bruxelles, siège de l'œuvre interna-
 tionale, 28, 44, 71, 73, 79, 81,
 86-89, 136.
 BURCHHART, L., 20.
 BURTON, 22.
 BUSSA, 114, 138.

C

CAILLIAUD, 20.
 CAMERON, V. L., *membre anglais de*
la Conférence, 12, 23, 33, 45, 47,
 106, 114, 116, 119, 126, 133,
 138, 151, 161, 162, 196, 206,
 242, 244, 246, 247.
 Cameroun, 114, 115, 124.

Caractère :
 — *humanitaire.*
 — *international.*
 — *neutre et profane.*
 — *pacificateur.*
 — *privé.*
 — *scientifique.*
 Voir :
Œuvre africaine.
 — *non militaire.*
 — *non enseignante.*
 Voir :
Stations.
 CARLIER, J., 62.
Catholiques belges :
 Voir :
Léopold II.
Mentalité politico-religieuse belge.
 CATTIER, F., 264.
 CHARLEMAGNE, 258.
 CLAPPERTON, 20.
Colonie belge :
 Voir :
Banning.
Belgique.
Léopold II.
Colonie pénitentiaire belge, 110, 163.
Colonisation fédérale de l'Afrique.
 Voir :
Léopold II.
Comité central exécutif :
 Voir :
Œuvre africaine.
Comités nationaux :
 Voir :
Œuvre africaine.
Commission internationale :
 Voir :
Œuvre africaine.
Commissions restreintes à la Con-
férence, 219, 220, 232, 234, 235,
 237, 241-242, 245, 247, 248, 257-
 259.
Concours financier :
 Voir :

Gouvernements.
Œuvre afric.-ressources. —
Conférence africaine de Berlin, 40, 154, 192.
 Congo : *bassin*, 45, 114, 119, 120, 121, 125, 129, 244, 245, 246.
 — *embouchure*, 19, 38, 51, 54, 76, 79, 80, 83, 95, 117, 121, 130, 132, 138, 163, 193, 198, 234, 242, 244, 272.
 Voir aussi :
Banning.
Léopold II.
Congrès international des Sciences géographiques de Paris (1875), 31.
Congrès de Venise, 148.
Congrès de Vérone, 148.
Constitution d'un État indépendant :
 Voir :
Léopold II.
 COQUILHAT, C., 226.
 CORNET, R. J., 75, 88, 168.
 CORRENTI, *membre italien de la Conférence*, 196.
 COUVREUR, E., *membre belge de la Conférence*, 64, 68, 71, 79-83, 89, 135-142, 158-165, 166, 167, 174, 187-193, 202.
 CROKAERT, P., 31, 45, 63, 93.
 CUNNINGHAM, 152.

D

Darfour, 20, 21, 114, 139.
 D'ANVILLE, 20.
 D'ARNAND, 21.
 D'ASPREMONT LYNDEN (comte), 13.
 DAYE, P., 34, 40, 42, 43, 93.
 DE BÉTHUNE, L. (baron), 155, 227.
 DE BEURMAN, 21.
 DE BORCHGRAVE, E. (baron), *membre belge de la Conférence*, 10, 38, 41, 62, 70, 71, 103, 135, 143, 157, 219.

DE BORCHGRAVE D'ALTENA, P. (comte), *secrétaire du Roi*, 12, 13, 14, 18, 193, 225.
 DE BRAZZA, P. (comte), 25, 45, 119, 122, 157, 235, 236, 238, 244.
 DE COMPIÈGNE (marquis), *membre français de la Conférence*, 24, 195, 236.
Découvertes africaines, 10-25, 197, 206.
 DE FLACONET, 19.
 DE HAULLEVILLE, A. (baron), 93, 94.
 DE HOCHSTELLER, *membre autrichien de la Conférence*, 195.
 DE HOFMANN (baron), *membre autrichien de la Conférence*, 195, 206, 233, 260.
 DE JONGHE, E., 154.
 DE LA RONCIÈRE LE NOURY, *membre français de la Conférence*, 195, 210, 220, 223, 232, 234, 235, 236, 238, 248, 254, 257, 258, 261.
 DE LAVELEYE, E., *membre belge de la Conférence*, 68, 71, 79, 88, 135, 209, 216, 226, 234, 252, 253.
Délégations à la Conférence :
 — *allemande*, 196, 206, 213, 219, 220, 223, 231, 232-233, 235, 237, 238, 245, 249, 259.
 Voir aussi :
Dispositions.
 — *anglaise*, 195-196, 206, 208-209, 217-219, 229-230, 233, 237, 239, 242-243, 248, 249, 253-254, 258, 259.
 Voir aussi :
Dispositions.
 — *autrichienne*, 195, 206, 219-220, 233, 260.
 — *belge*, 60-69, 69-108, 135-174, 186-193, 191, 208, 242, 249.

attitude imposée, 69, 70, 75, 81, 82, 103-104, 136.

Voir aussi :

Dispositions.

— *française*, 195, 206, 210-213, 220, 223, 230, 232, 234-235, 237, 242-243, 248, 254, 255, 258, 261.

Voir aussi :

Dispositions.

— *italienne*, 196, 206, 230, 242-243.
— *russe*, 196, 208, 219, 220, 223, 141, 249, 255, 257, 258, 259.

DE LICHTERVELDE, L. (comte), 34, 40, 42, 93, 270.

DENHAN, 20.

DE QUATREFAGES, *membre français du Comité exécutif*, 260.

DE SÉLYS FANSON (baron), 152.

DE SEMENOW, *membre russe de la Conférence*, 196, 208, 220, 223, 238, 241, 249, 255, 257, 258, 259.

DE SEYN, 63, 64.

DESLISLE, 20.

Dessein africain :

Voir :

Léopold II.

Œuvre africaine.

DEVAUX, J., *chef de cabinet du Roi*, 12, 13, 18, 78, 134, 149, 175, 190, 192, 216, 235, 250, 261.

DEVAUX, P., 13.

DEVROEY, E. J., 8.

DIÁZ, 19.

Direction :

Voir :

Œuvre africaine.

DISCAILLES, 62.

Dispositions des milieux :

Voir aussi

Délégations.

— *allemand*, 23, 32, 32, 35, 41, 89, 134, 135-136, 140-141, 145-146,

171, 219, 231, 245.

— *anglais*, 17, 25, 26, 28, 31-33, 35, 41, 45, 81, 84-85, 89, 90-91, 106, 120, 123, 128, 132, 136-137, 141, 145, 171, 184, 193, 203, 230, 231, 232-234, 239.

— *belge*, 72-73, 75, 91-94, 110, 124, 136, 137, 149-150, 204, 206.

Voir aussi :

Banning.

Gouvernement belge.

Mentalité belge.

— *français*, 25, 26, 32-33, 35, 41, 89, 128, 171, 230, 232, 234, 236, 244.

Doctrine coloniale :

Voir :

Léopold II.

DU CHAILLU, 24.

DUCHESNE, A., 90.

DUVEYRIER, H., *membre français de la Conférence*, 21, 195.

E

Éducation des indigènes :

Voir :

Œuvre africaine.

Égypte, 20, 21, 52, 80, 91, 95-97, 138, 163, 196, 229.

Emplacement :

Voir :

Stations.

Entreprises commerciales :

Voir :

Œuvre africaine.

Espagne, 27, 179, 180, 193.

Est africain, 89, 239, 240, 244, 246.

Études coloniales :

Voir :

Léopold II.

Évêques belges, 265.

Évolution :

Voir :

*Œuvre africaine.**Exclusion d'une colonie belge :*

Voir :

*Léopold II.**Expéditions :*

Voir :

*Œuvre africaine.**Exploitation de l'Afrique sous le couvert international :*

Voir :

Léopold II.

F

FERRET, 22.

FERRY, J., 192.

FEZZAN, 20, 21, 114.

FOWELL BUXTON, *membre anglais de la Conférence*, 196, 208, 218.

France, 14, 20, 26, 33, 35, 46, 47, 78, 89, 97, 101, 102, 128, 129, 145, 146, 170, 171, 178, 179, 180, 182, 183, 184, 193, 195, 210, 230, 234, 240, 258, 260.

Voir aussi :

*Délégation française.**Dispositions.**Gouvernement français.**Léopold II : compétition.**Ministère de la Marine.*

— et l'Égypte, 97.

FRÉDÉRIC V, *roi de Danemark*, 20.

FRÈRE-ORBAN, 90.

G

Gabon, 24, 51, 114, 138, 163.

GALIVIER, 22.

GAMA, 19.

GESSI, 24.

GOBLET D'ALVIELLA (comte), *membre belge de la Conférence*, 64, 68, 71, 79, 135, 187-193.

GONDOKORO, 22, 139.

GORDON, 24, 206, 208, 252.

Gouvernements— *allemand*, 41, 46.

Voir :

Dispositions.— *anglais*, 25, 31-33, 41, 45, 81, 106, 230, 239-240.

Voir aussi :

Dispositions.— *belge*, 61, 80, 87, 91, 110, 156-157, 169, 175, 180, 182-183, 185, 235, 240.— *étrangers*, 41, 84, 99, 157, 167, 220, 233-239.— *français*, 41, 45-46, 157, 222, 234-235.— *concours financier à l'œuvre*, 137, 155-158, 220-239.

Voir :

Œuvre africaine, œuvre privée.— *stations*, 228-233.

GRANDY, 22.

GRANT, J. A., *membre anglais de la Conférence*, 22, 196, 206.GREINDL, J. (baron), *premier secrétaire général de l'A. I. A.*, 66, 73, 107, 108, 131, 260, 261.GUILLAUME, P. (baron), *secrétaire de Lambermont*, 79, 135, 187.

Guinée (golfe), 52, 114, 115, 124, 138, 164.

GÜSSEFELDT, 244.

H

HARRY, Gérard, 200.

HARRY VERNEY, *membre anglais de la Conférence*, 196, 248.

HARTMANN, 21.

HEATH, L., *membre anglais de la Conférence*, 196, 229, 254.

HEINE-FURTADO, 254.

HEUGLIN, 21, 177.

Historiens :

Voir :

Léopold II.

Hollande, 14, 179, 180, 182, 196.
 HORNEMANN, 20.
 HUISMAN, M. 93.
 HYMANS, L., 191.

I

Idées personnelles :

Voir :

Banning.

Idée d'une station belge :

Voir :

Banning.

Léopold II.

Iles Philippines, 27, 61.

Initiative du Roi :

Voir :

Œuvre africaine.

ISENBERG, 22.

Italie, 35, 178, 184, 193, 196, 241.

J

JACQUET, P., 93.

JADOT, J.-M., 11.

JAMES, *membre belge de la Conférence*, 63.

JENTGEN, 273.

Jugement de l'Histoire :

Voir :

Léopold II.

K

KENNAWAY, *membre anglais de la Conférence*, 196.

Kenya, 22.

Khartoum, 21, 22, 139, 208.

KIEPERT, 14, 17.

Kilimandjaro, 22.

KOLBE, 20.

Kotakoli, 263.

KRAFF, 22.

KRUGER, P., 152.

KRUPF, 22.

Kuka, 21, 51, 138.

L

LA CAILLE, 20.

LAING, 20.

LAMBERMONT, A. (baron), *collaborateur et confident du Roi, membre belge de la Conférence*, 11, 12, 13, 26, 27, 28, 41, 48, 50, 60, 64, 66, 69-71, 73, 78, 79-83, 83-108, 110, 111, 113, 114, 135-142, 142-174, 179, 187-193, 197, 203, 206, 207, 208, 217, 223, 230, 235, 243, 253, 267, 268, 269-270.

— *délégués belges*, 48, 69-71, 78-83, 135-142, 187-189.

Voir aussi :

Banning.

Léopold II.

LAVIGERIE, Ch. (Mgr), 218.

LE FEBVE DE VIVY, L., 6, 7, 26, 31, 45, 66, 92, 93, 108, 109, 180.

LE FEBVRE, Th., 22.

LE JEUNE, J., 45, 109.

LEJEUNE, L., 11, 14, 15, 16, 17.

LÉOPOLD II :

— *Actes du Roi*, 13, 17, 18, 28-29, 60, 70, 112, 143, 185-186, 197-199, 215-216, 217, 226, 229, 237, 250, 254-256, 257-258, 260-262, 268.

— *Banning*, 10-17, 17-19, 24-25, 54, 61, 100, 111, 114, 116, 117-118, 125, 126, 133-134, 164, 168, 171-172, 174-175, 179, 180-185, 185-186, 188, 189, 191, 192, 193, 269.

— *Catholiques belges*, 36, 67-68, 203.

— *Compétition avec la France*, 25.

- 44-47, 122, 234-235, 238.
- *Découvertes africaines*, 18, 24, 197, 206.
- *Dessein africain du Roi* :
et la constitution d'un État personnel, 25, 27, 35, 41, 43, 44, 54, 87-89, 107, 169, 180, 201, 271.
- et l'exclusion d'une colonie belge*, 40, 41, 54, 87-88, 105, 110, 127, 139, 141, 166, 168-169, 170, 171, 172, 178, 180, 185, 186, 240, 271.
- et l'exploitation de l'Afrique équatoriale sous le couvert international*, 271-272.
- et les historiens*, 3-4, 10-11, 16, 31, 34, 40-41, 126, 128, 129-132, 194, 209, 271-272.
- et l'idée d'une colonisation fédérale de l'Afrique équatoriale sous le patronage de la Belgique*, 25, 87-89, 132, 146, 169, 171, 185, 201, 231, 234, 271.
- et l'idée d'une station belge*, 72, 74-75, 76, 109, 111, 112, 114, 117, 163, 165, 168, 188, 189.
- et le libre échange*, 44, 132, 146, 231, 251.
- et la neutralisation et internationalisation du Congo*, 127-133, 270.
- et la neutralité belge*, 28, 44, 81, 86-89, 198, 200, 267.
- et le partage politique de l'Afrique*, 31-32, 33-34, 40-41, 49-50, 53, 77, 86, 127-133, 145-146, 165-166, 168, 184, 234.
- et le plan d'action du Roi*, 9-10, 27, 76, 109, 128, 132-133.
- et sa portée politique* :
- Voir :
- Œuvre africaine.*
- et sa préparation*, 9-10, 17, 25, 26, 29, 32-33.
- et la tactique du Roi à la Conférence*, 26, 27, 29, 30, 31-34, 35-37, 41, 42-44, 45-47, 53, 66-69, 72-78, 84-86, 87-89, 96-99, 103-104, 105-106, 109-110, 112, 121-122, 126-133, 144, 145-146, 146-149, 153, 156-157, 163, 168, 169-173, 179-180, 184-185, 199-203, 207, 208, 210-211, 222, 223, 224-227, 230, 232, 235, 236, 237, 243, 246, 250.
- et la tentative de colonisation au Transvaal*, 13, 80, 97-99, 107, 115, 122-123, 163.
- et le problème des missions religieuses*, 34-37, 161, 201-203.
- et les projets coloniaux antérieurs du Roi*, 10, 12, 13, 14, 19, 26, 27, 60, 107, 127, 179, 180, 266, 267.
- *Études et doctrine coloniales*, 7, 93, 171-981.
- *Jugement de l'Histoire*, 263-268.
- *Lambermont*, 11, 26, 28, 60, 148, 154, 268.
- *Libres penseurs belges*, 35, 67, 202-203, 211, 222.
- *Machiavélisme*, 42.
- *Mentalité anticolonialiste et politico-religieuse des Belges*, 25-37, 57, 64-69, 73, 77, 87-88, 100, 102, 164, 109-110, 154, 156-157, 158-160, 168-170, 185-186, 201-203, 222, 225-227, 266.
- *Politique religieuse de l'É. I. C.*, 226-227.
- *Prédestination providentielle*, 265-268.
- *Relations avec milieux étrangers*, 31-33.
- Voir aussi :
- Banning.*
- Délégations.*
- Dispositions.*
- Gouvernements.*
- Lambermont.*
- Œuvre africaine.*
- Société de Géographie.*

Stations.
Libre échange :
 Voir :
 Léopold II.
Libres penseurs belges :
 Voir :
 Léopold II.
 Mentalité belge.
 Loanda, 22.
 Loango, 114.
 Londres, 9, 12, 17, 20, 22, 28, 31,
 83, 126, 145, 148, 191, 196.
 Lourenço Marques, 115.
 LOUWERS, O., 8, 263, 264, 270.
 Lualaba (fleuve), 23, 242, 243.
 Lukuga (riv.), 23.
 LUX, A., *membre autrichien de la*
 Conférence, 195, 206.

M

Machiavélisme :
 Voir :
 Léopold II.
 MACKINNON, *membre anglais de la*
 Conférence, 196.
 Madagascar, 19.
Manière de présenter au public :
 Voir :
 Œuvre africaine.
 MARCHE, 24, 236.
 Maroc, 19.
 MAUCH, 24.
 MAUENOIR, Ch., *membre français*
 de la Conférence, 195, 237.
 MAURICE, A., 129.
 Médine, 114, 138.
Mentalité belge.
 — *anticolonialiste*, 43, 56, 62, 73,
 76, 87, 110, 139-141, 165-171,
 187-189, 266.
 — *politico-religieuse*, 23-37, 56-59,
 64-69, 137, 301-303.
 MERCATOR, 19.
Ministère de la Marine de Paris,

234, 238.
Missions religieuses :
 — *Catholiques*, 36, 154, 138, 161,
 208.
 — *Protestantes anglaises*, 35, 50,
 51, 54, 100, 151, 152, 153, 161,
 208, 210-212, 218, 219, 223.
 — *et l'Islam*, 213-215.
 Voir aussi :
 Œuvre africaine :
 Attitude envers missions.
 Caractère neutre.
 Éducation et instruction.
 Manière de présenter.
 Léopold II et les missions.
 Moero (lac), 23.
 MOHAMET ALI, 21.
 MOHR, Edm., 24.
 Monbasa, 22.
 Mourzouk, 51, 114, 138, 208.
 Muata Yamvo, 195, 243, 247.
 MUNGO PARK, 20.

N

NACHTIGAL, *membre allemand de la*
 Conférence et du Comité exécutif,
 21, 196, 206, 213, 232, 235,
 237, 249, 260.
Nationalisation des Stations :
 Voir :
 Léopold II.
 NEGRI, *membre italien de la Con-*
 férence, 196.
Neutralisation du Congo :
 Voir :
 Léopold II.
Neutralité belge :
 Voir :
 Bruxelles.
 Léopold II.
 NIEBUHR, 20.
 Niger (fleuve), 20, 21, 52, 114, 115.
 Nil (fleuve), 19, 20, 21, 22, 24, 36,
 80, 83, 96-97, 242.

- NOTTE, Ch., 47, 88, 130.
 Nubie, 20, 21.
 Nyangwe, 195, 242, 247.
 Nyassa (lac), 23, 24, 114, 115, 116, 119, 120, 138, 139, 161, 219, 242.
- O**
- Œuvre africaine (Conférence géographique de Bruxelles et l'Association internationale africaine)* :
 — *Archives*, 6-8, 16, 27.
 — *Attitude envers* :
 l'Islam, 101, 213, 215.
 les missions chrétiennes, 34-37, 81, 99-102, 136-137, 150-155, 158-161, 201-203, 208-223, 223-227.
 — *Caractère* :
 humanitaire et civilisateur, 37-39, 147, 201, 223-227.
 international, 30-34, 43-44, 46, 50, 53, 71-72, 74, 76-78, 86, 89, 112, 117, 127-133, 139-142, 145-146, 169-173, 175-179, 181, 182, 184, 193, 199, 254, 255, 256, 257, 261, 270, 271.
 neutre et profane, 34-37, 82, 99-102, 137, 160.
 pacificateur (équilibre entre les nations coloniales en Afrique), 132, 137, 172-173, 187, 207.
 privé, 39, 140, 156-157, 158, 184-185.
 scientifique, 30, 37-39.
 — *Direction réservée au Roi*, 71, 74, 82, 87, 103-104, 199, 253-254, 257-258, 259-261.
 — *due à l'initiative du Roi*, 15, 77, 264, 265.
 — *Éducation et instruction des indigènes*, 39, 51, 54-55, 101-102, 162, 211-212, 217, 223-227.
 — *Entreprises commerciales*, 82-83, 104-105, 136-137, 142, 149, 210, 227, 251-253.
 — *Évolution*, 27, 32, 42-44, 47, 73, 74, 77, 87-89, 90, 105-106, 128, 135, 144, 145, 146-149, 153, 157, 169-170, 171, 182, 184, 186, 200-201, 207, 223, 224, 228, 231, 264, 271.
 — *Expéditions*, 81, 82, 85, 135-136, 141, 143-144, 188, 189-190, 245.
 — *Historiens*, 40-41, 129-132, 211-272. *dessein*.
 — *Manière de la présenter au public*, 137, 158-161.
 — *Organisation* :
 Comité central exécutif, 29, 38, 49, 71, 73-74, 79, 81, 136, 137, 139-142, 158, 175, 183, 199, 253, 254, 256, 258, 259, 260, 262.
 Comités nationaux, 29, 49-50, 53, 72, 77-78, 98, 157, 176, 183, 256, 257, 258, 259.
 Commission internationale, 29, 49, 71, 79, 86, 144, 199, 255, 256, 257, 258, 259.
 — *Période initiale, importance*, 3.
 — *Portée politique*, 19, 30, 31-34, 39, 39-44, 45-47, 48-49, 53, 62, 73, 77, 86, 87-88, 89, 96-99, 105-106, 107, 112, 118, 121, 126-133, 137, 145-146, 147, 149, 150, 155-158, 169-173, 200-201, 204, 220, 223, 224, 228-253, 256, 257-259, 260, 261, 262, 263.
 — *Programme immédiat*, 29, 31, 38-39, 42, 76, 79, 85, 136, 148, 243.
 — *Ressources*, 29, 72, 81, 91-92, 136, 137, 140, 149, 155-168, 176, 177, 254-255, 258, 259.
- Voir aussi :
Œuvre africaine, caractère privé.
Concours des Gouvernements

Voir aussi :

- Abolition de la traite.*
- Allemagne.*
- Angleterre.*
- Banning.*
- Bruxelles.*
- Commissions restreintes.*
- Délégations.*
- Dispositions des milieux.*
- France.*
- Gouvernements.*
- Lambermont.*
- Léopold II.*
- Mentalité belge.*
- Sociétés de Géographie.*
- Stations.*
- Ogoué (riv.), 24, 45, 51, 119, 122, 128, 230, 234, 236, 243, 244.
- voir aussi :
 - de Brazza.*
- OLDFIELD, 20.
- ORTELIIUS, 19
- LOUDNEY, 20.
- OVERWEG, 21, 177.

P

- Paris, 9, 31, 32, 83, 128, 236.
- Partage politique de l'Afrique :*
 - Voir :
 - Léopold II.*
- Période initiale, importance :*
 - Voir :
 - Œuvre africaine.*
- PIAGGIA, 206.
- PIRENNE, H., 57-59.
- Plan d'action :*
 - Voir :
 - Léopold II.*
- Plan des routes :*
 - Voir :
 - Banning.*
 - Stations.*
- Politique religieuse de l'É. I. C. :*
 - Voir :

- Léopold II.*
- Portée politique :*
 - Voir :
 - Œuvre africaine.*
- Portugal, 81, 90, 98, 123, 142, 146, 155, 174, 180, 193, 196.
- Prédestination providentielle :*
 - Voir :
 - LÉOPOLD II.
- Préparation du dessein africain :*
 - Voir :
 - Léopold II.*
- Prétoria, 138.
- Programme immédiat :*
 - Voir :
 - Œuvre africaine.*
- Proposition de la Bénoué :*
 - Voir :
 - Banning*
- Proposition du Zambèze :*
 - Voir :
 - Banning.*

Q

- QUAIRIER, *membre belge de la Conférence*, 64, 71, 79-83, 84, 89, 135-142, 158, 167.
- Quilimane, 23.

R

- Rabba, 22, 114, 138.
- RAWLINSON, H., *membre anglais de la Conférence*, 196, 208, 209, 217, 233, 239, 253, 258.
- RAYMAKERS, 131.
- Relations avec milieux étrangers :*
 - Voir :
 - Léopold II.*
- Ressources :*
 - Voir :
 - Œuvres africaine.*
 - Concours des Gouvernements.*
- RIBMANN, 22.

- RICHARDSON, 21, 177
 Rio Nunez, 80, 91.
 ROCHER D'HÉRICOURT, 22.
 ROEYKENS, A., 4, 12, 13, 18, 25, 26, 27, 28, 31, 32, 33, 34, 38, 41, 42, 46, 47, 52, 61, 62, 66, 68, 70, 73, 74, 75, 76, 86, 88, 89, 90, 91, 97, 98, 99, 100, 102, 106, 108, 111, 122, 131, 134, 143, 148, 149, 151, 153, 156, 162, 163, 164, 182, 185, 190, 201, 203, 207, 211, 219, 227, 235, 236, 242, 251, 253, 260, 261, 270, 271, 272.
 ROHLFS, *membre allemand de la Conférence*, 21, 52, 115, 116, 133, 134, 196, 206, 242.
 Rôle des stations :
 Voir :
 Stations.
 Routes de pénétration de l'Afrique :
 Voir :
 Stations.
 ROUX DE FAISSINET, 232.
 Rovuma (fleuve), 23, 114.
 RUPPEL, 21.
 RUSSEGGER, 21.
 Russie, 179, 39, 242.
 RUTHERFORD ALCOCK, *membre anglais de la Conférence*, 196, 208, 229, 237, 239, 240, 244, 249, 254.
- S**
- Sahara, 21.
 SAINTELETTE, E., *membre belge de la Conférence*, 62, 63, 71, 73, 79-83, 91, 92, 97, 135-142, 156, 167, 168, 171.
 Saint-Paul-de-Loanda, 230, 242, 247.
 Saint-Siège, 36, 68.
 SANFORD, H. S., 45, 106, 130.
 SCHWEINFURTH, *membre allemand de la Conférence*, 17, 21, 25, 27, 196, 206.
 Sénégal, 19, 20, 114, 138.
 Sénégambie, 138.
 SHAW, 20.
 Shiré (riv.), 23, 114.
 SIEBERT, 17.
 Siège de l'œuvre :
 Voir :
 Bruxelles.
 SLADE, R., 151, 153.
 SMOLDERS, *membre belge de la Conférence*, 63, 71, 79, 135-142, 167, 187-193.
 Sociétés de Géographie, 28, 38, 81, 82, 84, 85, 99, 107, 188.
 — de Belgique, 60, 81.
 — de Berlin, 38, 83, 140-141, 196.
 — de Londres, 22, 28, 32, 83, 138, 196.
 — de Paris, 31, 83, 195, 210.
 — de Rome, 83, 196.
 — de Saint-Petersbourg, 196.
 — de Vienne, 83, 195.
 SOLVYNS, (baron), 12, 34, 145.
 Soudan, 20, 52, 115.
 SPEKE, 22.
 Stations, 29, 50, 79, 136.
 — Caractères :
 non militaire, 39, 189, 189.
 non enseignant, 54, 162, 225-226.
 international :
 Voir :
 Œuvre africaine.
 — *Emplacement*, 49, 51, 138, 163, 164, 187, 242-243, 247.
 — *Rôle*, 29, 38-39, 40, 49, 50-51, 72, 85, 138, 161-162, 166, 201, 207, 210, 219, 223, 224-225.
 — *Routes à suivre*, 29, 49, 51-52, 80-81, 114-116, 117, 138-139, 163, 234, 239-248.
 La ligne axiale, 29, 38, 79, 95-

96, 117, 138, 162, 198, 233-234.
La voie du Nil, 80, 96-97, 163.
La voie du Sud, 80, 97-99, 163.
Nationalisation, 49, 51, 72, 74-75, 76, 77, 86, 109, 114, 115-116, 117, 139-142, 163-164, 165-166, 166-168, 175-179, 258.
 — *au Tanganika*, 114, 119-122, 139, 219, 239-240, 242, 247.
 — *côtières*, 228-233.
 STENGERS, J., 11, 12, 14, 15, 18, 48, 53, 113, 129-131, 166, 172, 175, 181, 182, 186, 191, 193.
 STENMANS, A., 93.
 STORME, M., 36, 154, 161, 218.
 STRAUCH, 130.

T

Tactique du Roi :

Voir :

Léopold II.

Tanganika (lac), 22, 23, 45, 51, 114, 119, 120, 121, 122, 138, 139, 219, 239, 242, 245, 247, 249.

Tchad (lac), 20, 21, 243.

Tendelti, 114, 139.

Tentative de colonisation belge au Transvaal :

Voir :

Léopold II.

Transvaal.

THOMSON, R. S., 34, 45, 106, 170-171

Tombouctou, 21, 51.

Transvaal, 13, 22, 80, 81, 91, 95, 97-99, 107, 115, 122, 123, 138, 151, 163, 197.

Tripoli, 21, 51, 114, 138.

TROTTER, 20.

TUCKEY, 20, 244.

Tunis, 20.

U

Ujiji, 23, 120, 139, 219, 240, 242, 247.

Voir aussi :

Tanganika.

V

VAN BIERVLIET, P., *membre belge de la Conférence*, 64, 71, 79-83, 103, 135-142, 167.

VAN DEN BOSSCHE, *membre belge de la Conférence*, 61, 70, 71, 79-83, 135-142, 167.

VAN DER SMISSSEN, E., 262, 268.

VAN EETVELDE, Ed. (baron), 226-227.

VAN GRIEKEN, E., 47, 88.

VAN KALKEN, 57.

VAN OVERSTRAETEN, 267.

VAN PRAET, J., *chef de cabinet du Roi*, 13, 15, 269.

VAN VOLKEM, *membre belge de la Conférence*, 64, 71, 79-83, 96, 104, 106, 124, 135.

VAN WING, J., 8.

Victoria-Nyanza (lac) : 22, 24, 25, 119, 219, 242.

VOGEL, 21, 177.

VON OECKEN, 22.

VON RICHTHOFEN (baron), *membre allemand de la Conférence*, 38, 41, 196, 219.

VULNEZ, 20.

W

Wadaï, 21, 246.

WALLER, H., 252-253.

WAUTERS, A. J., 34.

WERNE, 21.

WILMOTTE, M., 17.

Table des figures.

1. Statue équestre de LÉOPOLD II	3
2. Le baron LAMBERMONT. Buste dû à J. DE LALAING	48
3. Émile BANNING. Dessin de R. GIRON	49
4. Note autographe du Roi, p. 1 (août 1876)	68
5. <i>Idem</i> , p. 2	68
6. <i>Idem</i> , p. 3	68
7. <i>Idem</i> , p. 4	69
8. Feuilles autographe du Roi, p. 1 (13 septembre 1876)	192
9. <i>Idem</i> , p. 2	193
10. Le Congrès de Géographie au Palais de Bruxelles (12-14 septem- bre 1876)	204
11. Sir H. Bartle FRERE	205
12. Le D ^r NACHTIGAL	244
13. M. DE QUATREFAGES	245

Table des cartes.

- I. — Premier plan de routes et de stations dressé par BANNING (voir p. 51) : *in fine*.
- II. — Deuxième plan de routes et de stations dressé par BANNING (voir p. 114 et aussi p. 138) : *in fine*.
- III. — Proposition de routes et de stations présentée par le groupe anglo-franco-italien (voir p. 243) : *in fine*.
- IV. — Proposition de routes et de stations présentée par le groupe austro-germano-russe (voir p. 247) : *in fine*.
- V. — Terrain d'opération de l'Association internationale africaine circonscrit par la Conférence (voir p. 248) : *in fine*.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
PREMIER CHAPITRE	
<i>Le programme de la Conférence géographique de Bruxelles</i>	9
Art. I. — Les articles d'Émile Banning sur l'Afrique dans l' <i>Écho du Parlement</i> (janvier-février 1876)	10
Art. II. — Léopold II a recours à l'érudition d'Émile Banning	17
Art. III. — La note royale fixant le programme de la future Conférence géographique de Bruxelles (juillet 1876)	25
§ 1. — Le document	28
§ 2. — Commentaire	29
Art. IV. — Premières réflexions d'Émile Banning sur le programme de la prochaine Conférence géographique ..	48
DEUXIÈME CHAPITRE	
<i>La délégation belge à la Conférence géographique de Bruxelles</i> ..	56
Art. I. — Le climat politique de Belgique en 1876	56
Art. II. — Le choix des membres de la délégation belge ..	60
§ 1. — Les délégués belges	60
§ 2. — Le choix des membres belges et la question religieuse	64
Art. III. — La première réunion préparatoire des délégués belges, 16 août 1876	69
§ 1. — La lettre d'invitation	69
§ 2. — La note autographe et confidentielle du Roi	71
§ 3. — Le compte rendu des échanges de vues des délégués belges	78

§ 4. — Commentaire du compte rendu de Lambert 83

TROISIÈME CHAPITRE

L'idée d'une station belge en Afrique 109

Art. I. — Le Roi charge Banning d'étudier le meilleur emplacement d'une éventuelle station belge en Afrique 111

§ 1. — Léopold II s'adresse à Banning 111

§ 2. — Le rapport de Banning au Roi 113

§ 3. — Analyse et commentaire de la note de Banning 116

Art. II. — La deuxième réunion préparatoire des délégués belges (9 septembre 1876) 135

§ 1. — Le compte rendu de la séance 135

§ 2. — Analyse des points discutés 142

Art. III. — La note de Banning à Jules Devaux et la réponse du Roi (11 et 12 septembre 1876) 174

§ 1. — La note de Banning 174

§ 2. — La réponse du Roi 185

Art. IV. — La réunion spéciale des délégués belges durant la Conférence (13 septembre 1876) 186

QUATRIÈME CHAPITRE

Les travaux de la Conférence géographique de Bruxelles. 12-14 septembre 1876 194

Art. I. — Le Roi et ses invités 195

§ 1. — Premier contact avec les membres de la Conférence 195

§ 2. — Le discours d'ouverture du Roi 197

§ 3. — Le discours du Roi commenté par Banning 204

Art. II. — Le but civilisateur de l'œuvre et les missions religieuses 206

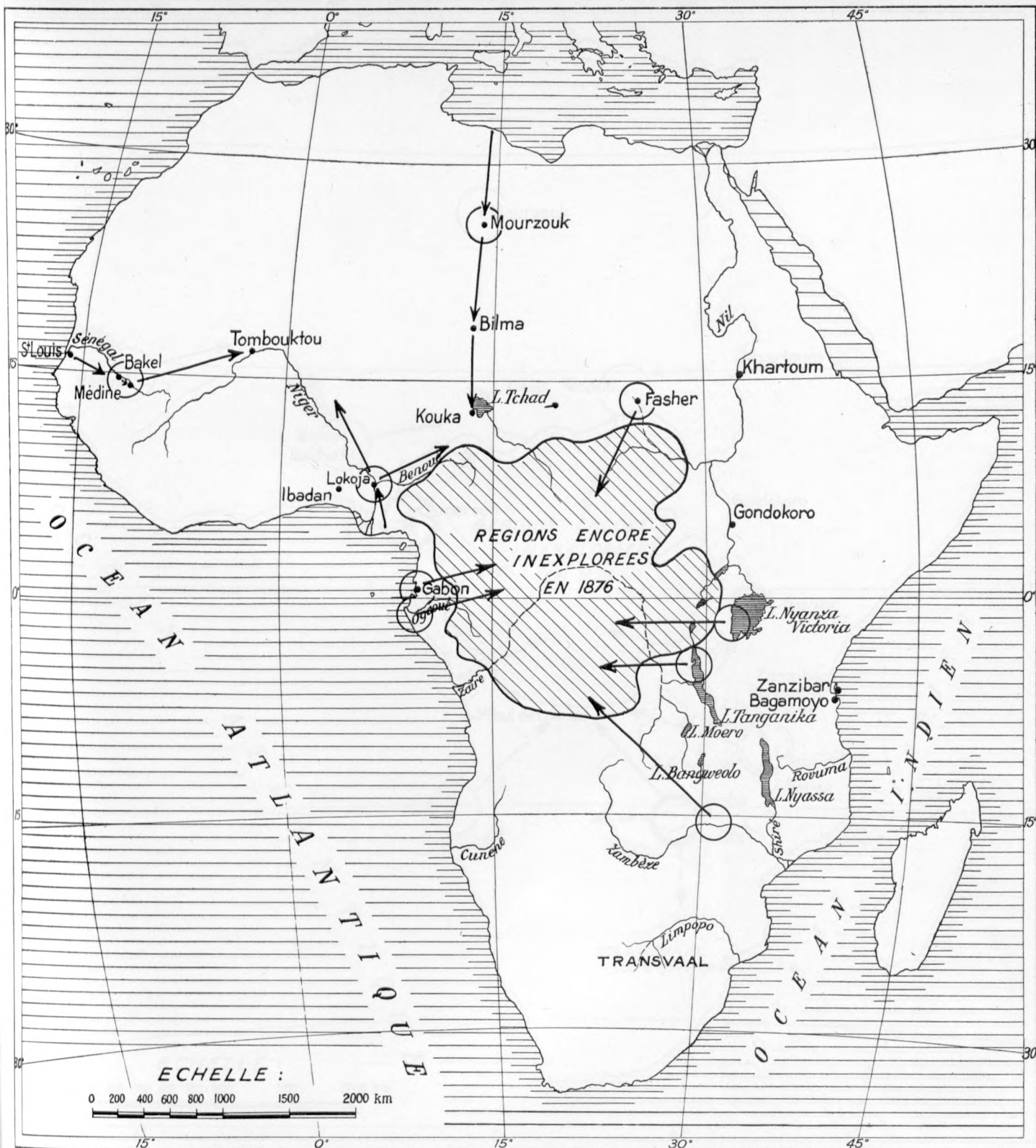
§ 1. — L'œuvre des stations et les missions religieuses 208

§ 2. — Le rôle civilisateur des stations 223

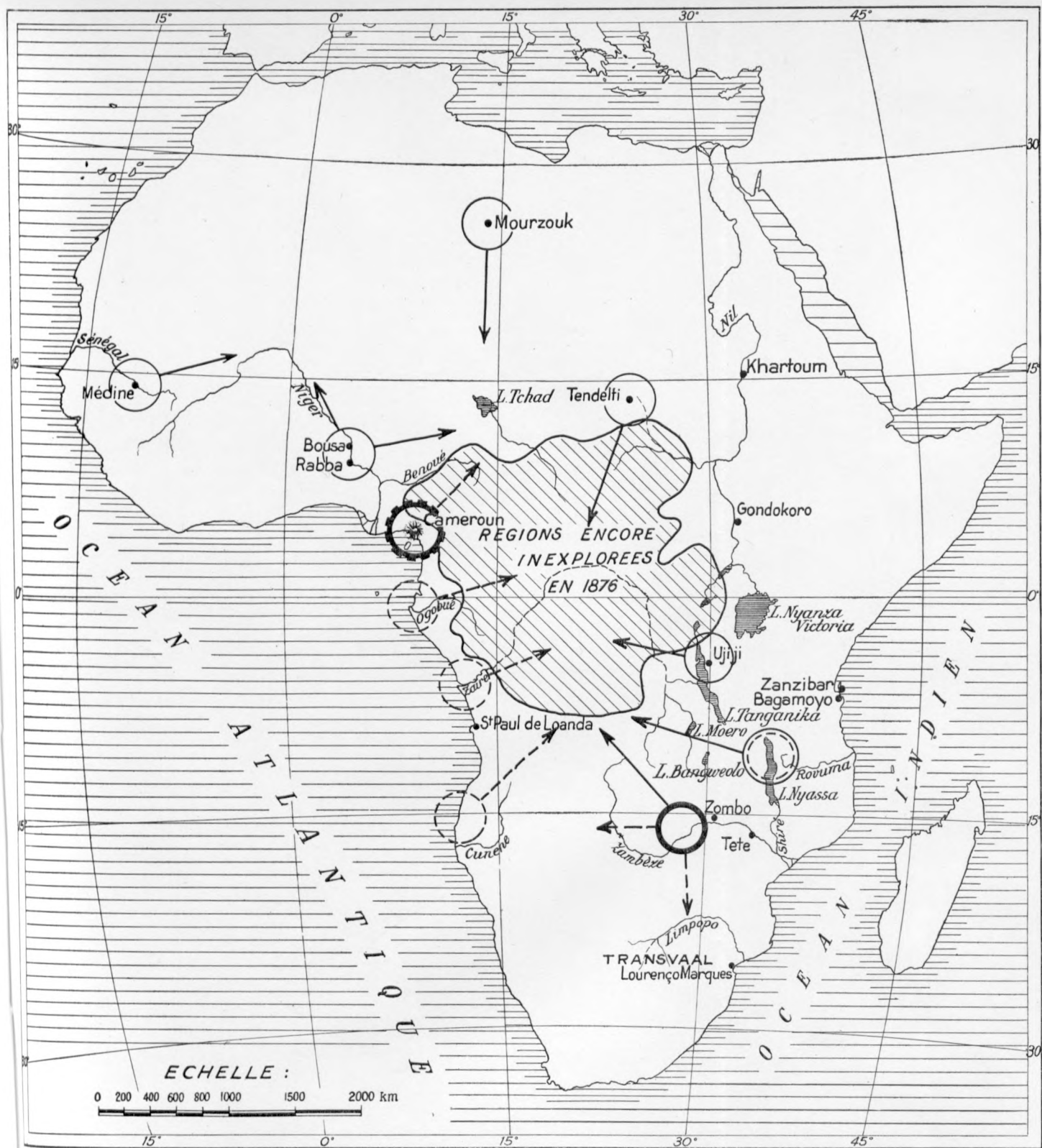
Art. III. — L'œuvre des stations et la politique 228

§ 1. — Les stations côtières 228

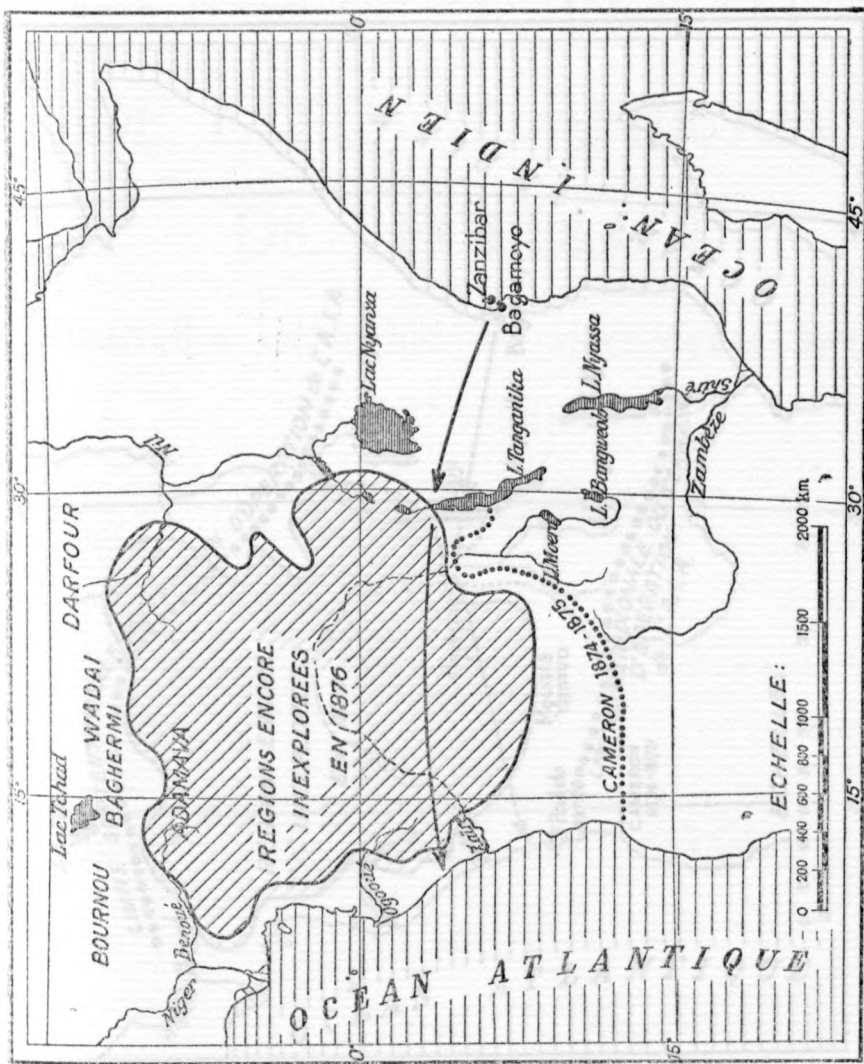
§ 2. — Le concours des Gouvernements	233
§ 3. — Les routes à suivre et l'emplacement des stations	239
§ 4. — L'abolition de la traite	248
§ 5. — Les relations commerciales avec l'Afrique	251
Art. IV. — L'organisation de l'œuvre internationale	253
Épilogue	263
Sources et références	275
Chronologie des documents cités	279
Index alphabétique des noms et des matières principales	281
Table des figures	295
Table des cartes	295



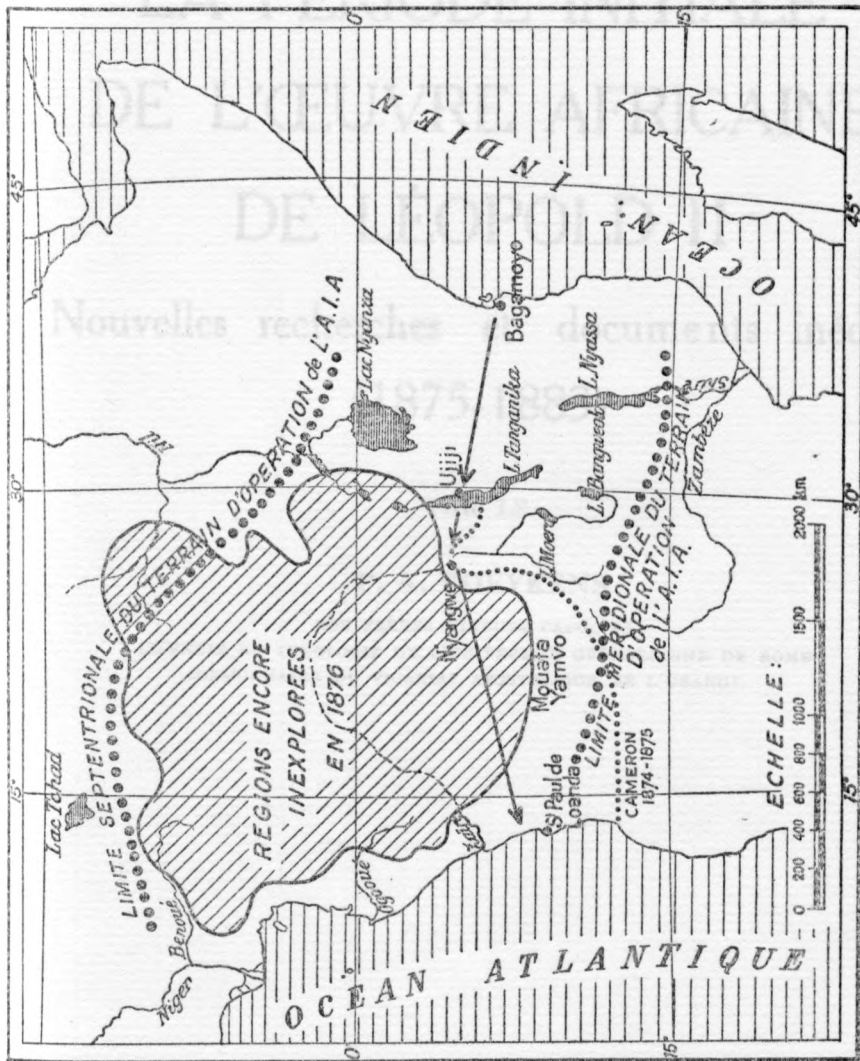
CARTE I. — Premier plan de routes et de stations géographiques ébauché par Banning. — Juillet-août 1876 (voir p. 51).



CARTE II. — Deuxième plan de routes et de stations géographiques ébauché par Banning avec indication des emplacements favorables d'une Station belge. — Août-septembre 1876 (voir pp. 114 et 138).



CARTE IV. — Proposition de routes et de stations présentée par le groupe austro-germano-russe (voir p. 247).



CARTE V. — Terrain d'opération de l'A. I. A. circonscrit par la Conférence (voir p. 248).